



**UNIL** | Université de Lausanne

Unicentre

CH-1015 Lausanne

<http://serval.unil.ch>

---

*Year : 2012*

## La politique régionale. Entre compétitivité et respect de l'environnement

Reinhard Mark

Reinhard Mark, 2012, La politique régionale. Entre compétitivité et respect de l'environnement

Originally published at : Thesis, University of Lausanne

Posted at the University of Lausanne Open Archive.  
<http://serval.unil.ch>

### **Droits d'auteur**

L'Université de Lausanne attire expressément l'attention des utilisateurs sur le fait que tous les documents publiés dans l'Archive SERVAL sont protégés par le droit d'auteur, conformément à la loi fédérale sur le droit d'auteur et les droits voisins (LDA). A ce titre, il est indispensable d'obtenir le consentement préalable de l'auteur et/ou de l'éditeur avant toute utilisation d'une oeuvre ou d'une partie d'une oeuvre ne relevant pas d'une utilisation à des fins personnelles au sens de la LDA (art. 19, al. 1 lettre a). A défaut, tout contrevenant s'expose aux sanctions prévues par cette loi. Nous déclinons toute responsabilité en la matière.

### **Copyright**

The University of Lausanne expressly draws the attention of users to the fact that all documents published in the SERVAL Archive are protected by copyright in accordance with federal law on copyright and similar rights (LDA). Accordingly it is indispensable to obtain prior consent from the author and/or publisher before any use of a work or part of a work for purposes other than personal use within the meaning of LDA (art. 19, para. 1 letter a). Failure to do so will expose offenders to the sanctions laid down by this law. We accept no liability in this respect.



**UNIL** | Université de Lausanne

Faculté des géosciences et de l'environnement  
Institut de politiques territoriales et d'environnement humain

# La politique régionale

## Entre compétitivité et respect de l'environnement

### Thèse de doctorat

Présentée à la Faculté des géosciences  
et de l'environnement de l'Université de Lausanne par

**Mark Reinhard**

Licencié en Lettres et Sciences Humaines de  
l'Université de Neuchâtel

Membres du jury :

Prof. Dr. Torsten Vennemann, Président du jury  
Prof. Dr. Jean Ruegg, Directeur de thèse  
Prof. Dr. Olivier Crevoisier, Co-directeur de thèse  
Prof. Dr. Claude Courlet, Expert  
Dr. Nathalie Gigon, Experte

Lausanne, 2012



## IMPRIMATUR

Vu le rapport présenté par le jury d'examen, composé de

Président de la séance publique :	M. le Professeur Torsten Vennemann
Président du colloque :	M. le Professeur Torsten Vennemann
Directeur de thèse :	M. le Professeur Jean Rüegg
Co-Directeur de thèse:	M. le Professeur Olivier Crevoisier
Expert externe :	M. le Professeur Claude Courlet
Experte externe :	Mme le Docteur Nathalie Gigon

Le Doyen de la Faculté des géosciences et de l'environnement autorise l'impression de la thèse de

### **Monsieur Mark REINHARD**

*Licence ès Lettres et Sciences Humaines  
Branches principales Géographie et Economie Politique  
Université de Neuchâtel*

intitulée

### **LA POLITIQUE REGIONALE ENTRE COMPETITIVITE ET RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT**

Lausanne, le 19 octobre 2012

Pour le Doyen de la Faculté des géosciences et  
de l'environnement



Professeur Torsten Vennemann, Vice-Doyen



# **LA POLITIQUE REGIONALE**

---

## **Entre compétitivité et respect de l'environnement**

Enseignements issus du modèle suisse

## REMERCIEMENTS

En date du 3 avril 2011, la SonntagsZeitung présentait en page 9 un article au sujet de la réforme de Bologne, et plus particulièrement de la pression psychologique supplémentaire qu'elle engendrait pour les doctorants. Le titre parlait de lui-même : « Doktorarbeit macht krank ».

Le présent document pourrait dès lors être considéré comme un certificat médical, mais il n'en est rien. Bien au contraire, grâce aux nombreux soutiens sur lesquels j'ai pu compter durant toutes ces années, ce travail a constitué un enrichissement à bien des égards. Aussi, j'aimerais adresser ma profonde reconnaissance à celles et ceux qui ont fait un bout de chemin avec moi, qui l'ont éclairé lorsqu'il faisait nuit, mis des balises lorsque je m'égarais, ou encore klaxonné lorsque je n'avais pas.

En premier lieu, j'adresse ma gratitude au Prof. Jean Ruegg qui m'a accueilli dans sa structure et soutenu dans mes démarches, souvent vagues au départ. A ce titre également, mes remerciements vont au Prof. Olivier Crevoisier pour avoir accepté de codiriger cette thèse, et de veiller tout particulièrement à la dimension économique de cette dernière. Les conseils avisés ainsi que les propositions toujours pertinentes de mes deux tuteurs ont permis de faire avancer et mûrir le présent travail. Je leur adresse aussi ma reconnaissance pour la confiance accordée et leur disponibilité : il n'est pas évident d'encadrer les travaux de quelqu'un qui « commence » sa thèse après avoir quitté le milieu académique.

Mes remerciements vont également aux autres membres du jury de thèse, le Prof. Claude Courlet et le Dr. Nathalie Gigon. Le temps qu'ils ont consacré à ce travail a permis la formulation de remarques à la fois critiques et constructives lors du colloque de thèse.

Ce travail n'aurait sans doute pas vu le jour sans l'aide de mes anciens collègues de la CEAT, avec qui j'ai travaillé sur les études de cas. Je pense en particulier à Michel Rey, Doris Sfar et Barbara Pfister Giaouque, mais aussi à Luc Vodoz et Louis Boulianne avec qui j'ai rédigé différents articles qui m'ont été très utiles. J'adresse ici également mes remerciements à mes anciens collègues de l'IPTEH, grâce à qui j'ai notamment découvert l'écologie industrielle et l'économie de fonctionnalité.

Durant les quatre dernières années, j'ai par ailleurs pu compter sur mes collègues du SECO, secteur politique régionale et organisation du territoire. Les échanges quotidiens sur la politique régionale, qu'il s'agisse de sa mise en œuvre ou de sa dimension conceptuelle, ont permis de tester des hypothèses et autres idées qui se retrouvent dans le présent travail. Dans ce contexte, j'ai en particulier pu profiter de l'expérience et de l'esprit critique de Ruedi Schiess, Chef de secteur, ainsi que de Martin Stokar, responsable du système de connaissances NPR.

Il y a aussi Hugues et Thierry, mes « collègues » doctorants du GRET. Nos nombreuses discussions étaient de celles qui permettent de mettre les choses en perspectives, et de se remettre en question.

J'adresse également ma gratitude et profond respect à Patricia pour le travail minutieux de relecture qu'elle a effectué, et ce dans des conditions qu'aucun homme ne pourra jamais imaginer. On se comprend.

Ensuite, au cours de toutes ces années, j'ai pu bénéficier du soutien inconditionnel et parfois du réconfort de mon épouse Sandra. Première lectrice de ce travail, elle a su créer les conditions cadres nécessaires à la gestion de celui-ci dans le contexte familial, sans jamais mettre de pression inutile. L'arrivée de notre petit Steivan ne fait que renforcer le mérite qui est le sien. Ce que je lui dois dépasse largement le cadre de ce seul travail.

Pour terminer, j'aimerais remercier toute ma famille, et plus particulièrement mes parents. Ils m'ont bien sûr permis d'entreprendre les études qui m'ont mené jusqu'ici. Mais au-delà de cet aspect, n'avaient-ils pas prédit cet aboutissement le 9 avril 1976 déjà ? Ce travail leur est dédié.



## RESUME

Aujourd'hui plus que jamais, le développement économique ne peut se faire au détriment de notre environnement naturel. Dès lors se pose la question de savoir comment parvenir à maintenir la compétitivité d'une économie, tout en tenant compte de l'impact qu'elle a sur l'évolution du cadre naturel.

La présente recherche propose d'investiguer sur la question en se penchant sur les politiques publiques de promotion économique, et plus spécifiquement sur la politique régionale. Faut-il maintenir la confiance dans les courants néoclassiques, comme le laisse supposer la situation actuelle, renforcer la position d'une économie s'inscrivant au sein d'un cadre socio-environnemental ou encore repenser notre mode de fonctionnement économique quant à son développement ?

Dans le cas présent, la politique régionale suisse est évaluée à la lumière de trois stratégies de développement économique. D'une part, il y a l'économie fondée sur la connaissance. Cette dernière est à la base de la philosophie actuelle en matière de politique régionale. Ensuite, il y a l'écologie industrielle, qui pour sa part fait la promesse d'un développement économique éco-compatible. Enfin, la troisième stratégie est celle de l'économie de fonctionnalité, qui propose de maximiser l'efficacité d'une unité de matière première en limitant notamment la notion de propriété.

Au travers d'une grille d'analyse construite sur le modèle des géographies de la grandeur, les trois stratégies sont confrontées aux objectifs de la nouvelle politique régionale suisse (NPR) ainsi qu'à ses modalités de mise en œuvre.

Il en ressort qu'en l'état actuel, la stratégie misant sur l'économie de la connaissance est la plus à même de relever le défi d'un développement économique durable. Toutefois, moyennant adaptations, les autres stratégies pourraient également se révéler être pertinentes. On constate notamment que les éléments clés sont ici l'innovation, ainsi que les dimensions spatiale et temporelle des stratégies.

Nous recommandons dès lors d'adopter une approche territorialisée du développement économique, selon une logique de projet au sens de Boltanski & Chiapello. A notre sens, seules les propositions à même de fédérer les acteurs et disposant d'une vision intégrée du développement ont une chance de permettre un développement économique en harmonie avec notre cadre environnemental.

## SUMMARY

Today more than ever, economic development can't go ahead without consideration for our natural environment. This lays us with the question of how to maintain the competitiveness of an economy, and at the same time to manage the impact of it on the natural frame.

This research aims to investigate this question through public policies fostering economy, more specifically through the regional policy. Must one trust the neo-classical way, as the actual situation let's think about it, reinforce the position of an economy within a socio-environmental frame or moreover reinvent our economical modus regarding development?

In this case, an assessment of the Swiss regional policy is lead through three strategies of economic development. First, there is the knowledge economy. It is the core concept of the actual philosophy regarding regional policy. Second, there is the industrial ecology which aims to promote an eco-compatible economic development. Last, there is the functional economy, which proposes to maximize the efficiency of every used unit of natural resources by limiting in particular the notion of propriety.

Through an analytic frame built on the model of geographies of greatness (*géographies de la grandeur*), the three strategies are confronted to the objectives of the Swiss new regional policy (NRP) as well as its implementation.

It turns out that actually, the strategy laying on the knowledge economy happens to be the best solution in order to promote a sustainable economic development. Nevertheless, with

few adaptations, the other strategies could be pregnant as well. What we can see is that key-elements are here the innovation, as well as the spatial and temporal dimensions of these strategies.

We recommend therefore to adopt a territorialised approach of economic development, with a project-based logic as meant by Boltanski & Chiapello. We are convinced that only propositions which are able to unit actors, and with an integrated point of view, have a chance to promote economic development in harmony with our environmental frame.



*A mes parents,  
visionnaires même lorsqu'ils plaisantent*

## SOMMAIRE

Remerciements .....	6
Résumé .....	8
Summary .....	10
Sommaire .....	14
<b>Chapitre 1 .....</b>	<b>17</b>
Introduction.....	17
1.1 Cadre de référence.....	18
1.2 Problématique .....	27
1.3 Référence au développement durable .....	28
1.4 Objectifs de la recherche et hypothèses de travail .....	29
1.5 Méthodologie .....	31
1.6 Cadre d'analyse.....	32
1.7 Construction du travail .....	43
1.8 Note au lecteur .....	46
<b>Chapitre 2 .....</b>	<b>47</b>
La Nouvelle politique régionale.....	47
2.1 Nouveau contexte économique.....	48
2.2 Du débat politique... ..	49
2.3 ... à la révision de la politique régionale.....	50
2.4 Le projet de Nouvelle politique régionale .....	51
2.5 La Nouvelle politique régionale, en vigueur depuis 2008 .....	54

---

2.6	Conclusion.....	57
<b>Chapitre 3</b>	<b>.....</b>	<b>59</b>
	Cadre théorique.....	59
3.1	Introduction au cadre théorique .....	59
3.2	L'économie fondée sur la connaissance .....	64
3.3	L'écologie industrielle .....	96
3.4	L'économie de fonctionnalité.....	106
3.5	Synthèse de la théorie .....	124
<b>Chapitre 4</b>	<b>.....</b>	<b>139</b>
	Mise en œuvre de la politique régionale .....	139
4.1	Loi sur l'aide à l'investissement en région de montagne (LIM) .....	140
4.2	Programme communautaire INTERREG III Suisse.....	160
4.3	Arrêté fédéral du 21 mars 1997 instituant une aide à l'évolution structurelle en milieu rural (Regio Plus).....	177
4.4	Loi sur la Nouvelle politique régionale (NPR).....	194
<b>Chapitre 5</b>	<b>.....</b>	<b>211</b>
	Enseignements.....	211
5.1	La politique régionale : portrait de grandeur.....	212
5.2	Améliorer la compétitivité des régions.....	213
5.3	Générer de la valeur ajoutée dans les régions.....	219
5.4	Créer et sauvegarder l'emploi dans les régions .....	221
5.5	Assurer une occupation décentralisée du territoire .....	222
5.6	Eliminer les inégalités régionales.....	223
5.7	En résumé .....	224
<b>Chapitre 6</b>	<b>.....</b>	<b>227</b>
	Conclusion.....	227
6.1	Retour sur les questionnements initiaux .....	227
6.2	Enseignements pour la politique régionale à partir du cas suisse .....	235
6.3	Limites et perspectives .....	241
	Liste des figures, tableaux et graphiques.....	246
	Bibliographie.....	250
	Autres références bibliographiques.....	262





# Chapitre 1

## INTRODUCTION

Depuis le début des années 1970 et le Rapport Meadows, les préoccupations environnementales liées au développement des activités humaines n'ont cessé de gagner en importance. Mais jamais autant qu'aujourd'hui l'harmonisation entre économie, société et cadre de vie, ainsi que les mesures potentiellement envisageables quant à sa promotion n'auront animé les discours politiques.

Le Rapport Brundtland, rédigé sous l'égide de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (CMED) en 1987, amène pour la première fois la notion de développement durable sur le devant de la scène, avec cette définition : « [On parle d'un] développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs » (CMED, 1987 : 51). Né autour des conflits opposant le monde économique industriel à l'environnement sur fond de raréfaction des ressources naturelles, le développement durable propose ainsi d'élargir le débat et d'intégrer à cette réflexion la dimension sociale.

Cependant, plus de 20 ans après la parution du rapport Brundtland, un constat s'impose : si les préoccupations environnementales gagnent en importance, le concept de développement durable est sans doute moins clair que jamais. Ceci en raison, notamment, d'une définition principale trop floue et sans contenu normatif selon Vivien, pour qui « (...) plutôt qu'une solution, le développement soutenable apparaît avant tout comme un problème » (Vivien,

2005 : 5). Si le terme de soutenable est ici préféré à celui de durable en raison de la référence temporelle de ce dernier<sup>1</sup>, cette citation reste cependant lourde de sens.

En effet, en vue d'atteindre la durabilité sous ses trois formes, il est essentiel de pouvoir sensibiliser au mieux les parties en présence aux besoins de chacune. Si l'on veut comprendre l'autre, il est nécessaire de pouvoir se mettre à sa place. Ainsi, les promoteurs de la dimension environnementale doivent comprendre la nécessité de poursuivre les activités économiques. De même, le monde économique doit être sensibilisé aux préoccupations environnementales. Le tout doit bien entendu se faire en bonne gouvernance en intégrant au mieux la population dans les différentes réflexions.

L'articulation de ces trois dimensions s'avère d'autant plus nécessaire lorsque l'on parle de développement régional, soit un espace où se rencontrent promotion économique, cohésion sociale et préservation du cadre de vie naturel : « L'économique et le social, sans l'écologique, hypothèquent la reproduction des ressources dans le long terme et la qualité des territoires. L'écologique et le social, sans l'économique, ne peuvent pas à eux seuls assurer la valorisation des ressources territoriales. L'économique et l'écologique, sans le social, ne peuvent assurer le lien social et l'adhésion des populations sans lesquels il ne peut y avoir de véritable projet de développement (durable) des régions urbaines et rurales » (Da Cunha & Ruegg, 2003 : 5).

Or, concernant l'harmonisation entre environnement et économie, il est nécessaire de trouver des solutions permettant à la fois aux acteurs économiques de réaliser un profit et de prospérer, tout en œuvrant pour la préservation de la sphère environnementale. Dans ce cadre, même les théories économiques principales se révèlent pauvres, notamment parce qu'elles ont tendance à être aspatiales (Crevoisier, 2003). Aussi, revenons un instant sur le débat entre développement économique et prise en compte de l'environnement naturel.

## 1.1 Cadre de référence

« D'une part, les activités économiques prélèvent des ressources naturelles ; d'autre part, elles génèrent des flux polluants » (Beaurain & Maillefert, 2006 : 8). Voici résumé, en une simple phrase, le fonctionnement systémique qu'entretient l'économie avec son environnement naturel depuis l'apparition de celle-ci, serait-on tenté de dire. Or, depuis la période d'après-guerre, cette logique s'est vue accélérée par le biais d'une société victime de privations, et qui érigeait désormais la consommation au rang de symbole marquant le progrès et le retour de la prospérité.

---

<sup>1</sup> Pour Vivien, « le terme *durable* a tendance à renvoyer à la durée du phénomène auquel il s'applique, comme si le problème se résumait à vouloir faire durer le développement. Or, la notion de soutenabilité permet de mettre l'accent sur d'autres questions relatives à la répartition des richesses entre les générations et à l'intérieur de chacune des générations. » (Vivien, 2005 : 4)

Toutefois, cette marche en avant effrénée se confronte de plus en plus à l'entropie croissante des ressources naturelles, mettant en situation de conflit les dimensions économiques et environnementales.

Le présent chapitre doit permettre de dresser un portrait de la relation qu'entretiennent économie et environnement d'un point de vue général. Nous présenterons ensuite la nature de ce lien au travers de l'action publique. Au niveau régional, la promotion économique étant d'ordinaire du ressort de la politique régionale, nous dresserons le portrait évolutif de cette dernière ainsi que de sa relation avec l'environnement naturel. Pour sa part, la conclusion doit nous permettre, à la lumière des connaissances ainsi présentées, de définir notre question générale de recherche.

### **1.1.1 Economie et environnement**

Si la relation entre économie et environnement est traditionnellement considérée comme antagonique, cela s'explique en grande partie par la perception statique de la situation. Une vision qui ne tient pas compte par exemple, ou alors insuffisamment, des alternatives découlant de l'innovation (Porter & van der Linde, 1995). Dès lors, la prise en compte de la dimension environnementale est perçue par l'économie comme une contrainte négative, engendrant des coûts supplémentaires et réduisant de fait la compétitivité des entreprises d'un territoire dont les politiques environnementales seraient plus contraignantes qu'ailleurs (Beurain & Maillefert, 2006).

Néanmoins, cela ne signifie pas que l'économie ne s'intéresse pas à l'environnement, bien au contraire. Au cours des dernières décennies, différentes catégories de réponses ont été données à ce conflit. En accord avec Vivien (2004), nous pouvons en distinguer principalement trois. Il y a tout d'abord l'approche par les courants économiques traditionnels, ensuite celle fixant un cadre socio-environnemental au sein duquel l'économie est appelée à se développer, et enfin la troisième approche remettant pour sa part en question la notion même de développement.

#### *L'approche traditionnelle*

L'approche par les courants économiques traditionnels se fonde principalement sur la croyance que seul un certain niveau de développement permet de prendre efficacement en considération la problématique environnementale.

Dans cette optique, les avancées technologiques sont au cœur du raisonnement.

D'une part, si le concept de capital naturel fait de nos jours partie intégrante de la théorie néoclassique, les économistes de ce courant privilégient cependant une approche par la substituabilité des capitaux, en accord avec le modèle élaboré par Solow (Vivien, 2005).

Selon cette hypothèse, la consommation du capital naturel par la génération actuelle est supportable pour peu que cette dernière lègue aux générations futures un capital technologique à même d'assurer leur propre bien-être.

D'autre part, la croissance et le développement économique doivent permettre de mieux prendre en compte la protection de l'environnement naturel. Nous verrons plus tard que l'économie de la connaissance s'inscrit largement dans ce courant de pensée. En effet, par extrapolation, les travaux de Kuznets (1955) sur les inégalités économiques ont permis de vérifier l'hypothèse selon laquelle les effets négatifs de la croissance sur l'environnement naturel s'inversent dans le temps pour devenir positifs. L'explication réside d'une part dans un effet de composition de l'économie (passage d'une industrie lourde au secteur tertiaire favorisant la dématérialisation), et d'autre part dans un effet technologique, les nouvelles technologies consommant moins d'énergie et étant plus propres (Beurain & Maillefert, 2006). Toutefois, même si elle est largement partagée par les économistes néoclassiques, cette courbe de Kuznets environnementale fait également l'objet de différentes critiques quant à sa généralisation (Vivien, 2004).

#### *La prédominance du cadre socio-environnemental*

Contrairement à ce que laisse supposer la courbe de Kuznets, plusieurs courants marginaux pensent qu'il faut considérer l'économie au sein de son cadre socio-environnemental. Dans ce contexte, l'Etat est appelé à fixer des normes, des taxes et d'autres régulations, auxquelles les acteurs économiques doivent se conformer en vue de préserver le capital naturel. La surpêche ou la surexploitation des forêts sont à cet égard des exemples bien connus (Kuuluvainen & Tahvonen, 1995 ; Tietenberg, 1992).

Mais en dehors de ce principe, on assiste également à l'émergence de nouvelles formes de production économique. L'apparition de celles-ci ne répond cependant pas à une intervention de l'Etat, mais bien plus à une logique de marché visant à internaliser les coûts externes en vertu du théorème de Coase (Vivien, 2005). L'écologie industrielle, que nous présenterons plus en détail par la suite, découle en grande partie de cette logique et peut dans ce cadre être mentionnée à titre d'exemple.

Le principe sur lequel reposent ces concepts est également celui du « win-win ». Porter & van der Linde (1995) estiment ainsi que, sous la pression de la contrainte environnementale, les entreprises doivent apprendre à maîtriser ce paramètre et se montrer innovantes afin de rester compétitives sur le marché. En conséquence, la prise en compte de l'environnement pourrait ainsi être un vecteur favorisant la compétitivité des entreprises sur le marché. Au final, l'entreprise et l'environnement naturel sortent gagnants d'un processus somme toute économique.

Mais pour cela, il importe que les régulations environnementales soient intelligemment conçues. Il faut peut-être voir là une des raisons pour laquelle cette « hypothèse Porter » ne fait pas l'unanimité au sein des économistes (Beaurain & Maillefert, 2006).

### *La critique du développement économique*

Enfin, nous trouvons dans la littérature tout un courant de pensée remettant clairement en question le mode de fonctionnement actuel de notre société. En effet, sous l'effet conjugué de la publicité et du taux de rotation croissant de nouveaux produits notamment, la consommation ne cesse d'augmenter et génère de fait un impact direct sur notre environnement naturel.

Il est dès lors question d'écodéveloppement à la Sachs, soit une croissance au service de la société et de son environnement, se manifestant idéalement à l'échelle régionale (Vivien, 2005). A notre sens, l'économie de fonctionnalité s'inscrit dans cette logique, comme nous le démontrerons plus tard.

D'autres vont encore plus loin, et parlent même de décroissance, pour reprendre le terme défendu par Georgescu-Roegen : il s'agit ici d'agir sur la demande sans toutefois prêter le droit au bien-être matériel des plus pauvres (Vivien, 2004).

En résumé, on constate que le lien entre économie et environnement doit être considéré et remis en question sous bien des aspects. « Si la thèse de l'antagonisme nécessaire est probablement à rejeter, celle de l'harmonie nécessaire doit, elle-même, inviter à la prudence. Apparemment, au moins trois instances seraient concernées : l'économique, l'environnement, mais aussi les politiques publiques, qui interfèrent avec les deux premières » (Beaurain & Maillefert, 2006 : 13).

Parmi les politiques publiques ayant pour objectif la promotion économique, on trouve notamment la politique régionale. Intéressons-nous un instant à l'évolution de celle-ci sur le continent européen.

### **1.1.2 Evolution de la politique régionale**

La politique régionale a pour but de répondre aux disparités économiques entre territoires, avec l'intention notamment de rétablir une certaine forme d'équilibre démographique.

Si certains pays, à l'image du Royaume-Uni, se sont dotés d'une politique régionale dès les années 1930, à la suite de la Grande Dépression, on assiste en Europe à une généralisation de cette politique au sortir de la Deuxième Guerre Mondiale (Bachtler & Yuill, 2001). Deux événements vont ensuite définitivement permettre d'institutionnaliser la politique régionale.

D'une part, c'est à partir de 1968 et de la mise en place par le Parlement européen d'une Direction Générale de la Politique régionale qu'un fond est dévolu aux besoins de cette politique (Manzella & Mendez, 2009). D'autre part, avec le choc pétrolier, on assiste à un désengagement de l'Etat central au profit d'une montée de la dimension régionale du point de vue politique et administratif, montée que l'on retrouve également au sein des théories de développement accordant une place croissante à l'endogène et aux initiatives de type *bottom-up* (Bachtler & Yuill, 2001).

De cette époque à nos jours, il est possible selon Maillat (2006) de distinguer quatre générations successives de politiques régionales, correspondant chacune à un contexte économique bien spécifique.

#### *La première génération*

Vers la fin des années 1960 – au sortir des Trente Glorieuses – une conjoncture encore favorable permettait de prêter foi au modèle économique de « redistribution des richesses ». Dans les faits, cela a conduit à favoriser l'implantation de filiales d'entreprises florissantes dans les régions les plus défavorisées. Rétrospectivement, il s'est avéré que malgré les espoirs placés dans cette politique, celle-ci ne permettait pas de générer une réelle croissance endogène.

#### *La deuxième génération*

À la reconnaissance de l'importance du territoire comme facteur du développement économique correspond l'avènement, au début des années 1980, d'une nouvelle vision de la région comme structure organisationnelle porteuse de fortes potentialités de développement, et permettant d'atteindre des niveaux de croissance parfois très élevés. Outre les réseaux d'entreprises ou les petits centres industriels, cette génération de politique régionale mise également sur l'entrepreneuriat local, sous la forme par exemple de districts industriels.

#### *La troisième génération*

Le tournant des années 1990 apporte avec lui la troisième génération de politique régionale. Le secteur des services devient alors un élément incontournable au sein des processus de développement économique, et avec lui toute une panoplie d'éléments intangibles : « (...) l'attrait d'un territoire n'est plus fonction des facteurs de localisation qu'il offre, mais de son aptitude à créer des ressources spécifiques et à générer des processus d'innovation. C'est dans ce contexte que le milieu innovateur prend toute son importance car il souligne le rôle des ressources immatérielles (savoir-faire notamment), de la proximité, du capital relationnel, des diverses formes de coopération et d'apprentissage dans la dynamique de la recomposition des activités et l'émergence des processus innovateurs » (Maillat, 2006 : 440).

*La quatrième génération*

Enfin, les effets de seuil en économie permettent de définir une quatrième génération de politique régionale reposant sur un réseau de villes moyennes à même de profiter d'effets d'externalités positives, dont les caractéristiques sont la proximité (géographique, économique et culturelle) et la variété des acteurs, ainsi que l'accessibilité des moyens de développement (tels que l'échange, la transmission, la communication, la compréhension et l'apprentissage).

Au travers de ces quatre générations, on constate que l'évolution de la politique régionale est marquée par le passage d'une politique répondant au principe d'équité à une politique recherchant l'efficacité. Ou, en d'autres termes, nous sommes passés de la manifestation d'une solidarité nationale à la recherche d'une exploitation optimale des ressources potentiellement disponibles au niveau national. « On passe donc de la notion de territoire, support de ressources passives et statiques, à celle de territoire, créateur de ressources stratégiques et spécifiques » (Maillat, 2006 : 431). Un passage illustré par la figure 1 ci-dessous.

**Mécanismes d'intervention**

		Répartition des ressources	Création de ressources
Types de gouvernance	<i>Top down</i>	UE : Objectif 1 CH : Péréquation financière	UE : SDEC et polycentrisme CH : Politique des agglomérations
	<i>Bottom up</i>	UE : Objectif 1 Objectif 2 CH : LIM	UE : Initiatives communautaires Learning regions CH : Arrêté Bonny Regio plus Interreg
		Territoire support	Territoire actif

Figure 1 : Mécanismes d'intervention et modes de gouvernance des politiques régionales  
 Source : Bataïni & Roth (2002 : 3)

Aussi, au cours des deux dernières décennies, les débats autour de la politique régionale s'accordent à reconnaître un changement de paradigme. D'une part, on a certes pu tirer



profit des expériences empiriques réalisées jusque-là en politique régionale. Mais d'autre part, cette évolution est à mettre en lien avec les changements intervenus dans les développements théoriques touchant à l'espace régional. Ainsi, pour n'en citer que quelques-uns, l'avènement de la nouvelle géographie économique, l'importance croissante de l'innovation, de la gouvernance multi-niveaux, de l'environnement institutionnel et de l'économie fondée sur la connaissance ont clairement orienté la politique actuelle (Manzella & Mendez, 2009 ; Bataïni & Roth, 2002). Au final, Bachtler et Yuill (2001) parlent de changement de paradigme en politique régionale, et présentent le tableau ci-dessous.

	<b>Conception classique</b> (ancien paradigme)	<b>Conception moderne</b> (nouveau paradigme)
<b>Base conceptuelle</b>		
Théorie	Théories de la localisation des activités industrielles ( <i>facteurs clés : dotations régionales comme les coûts de production ou la main d'œuvre</i> )	Théories des régions apprenantes ( <i>facteurs clés : capacités ou potentialités régionales comme les milieux innovateurs, les clusters et autres réseaux</i> )
<b>Caractéristiques de la politique</b>		
But	Equité <b>ou</b> efficacité des mesures	Equité <b>et</b> efficacité des mesures
Objectifs	Création d'emplois et augmentation des investissements	Amélioration de la compétitivité ( <i>par l'entrepreneuriat, les compétences, l'innovation</i> )
Domaines d'action	Restreint ( <i>économique – industriel</i> )	Large ( <i>multi-sectoriel</i> )
Mode opérationnel	Réactif, sur la base de projets	Proactif, sur la base d'une planification stratégique
<b>Structure de la politique</b>		
Focalisation spatiale	Régions à problèmes	Toutes les régions
Base d'analyse	Indicateurs et exportations régionales	Portrait régional des forces et faiblesses, opportunités et menaces
Instruments clés	Mesures incitatives	Programme de développement
Affectation de l'aide	Entreprises et infrastructures dites « hard »	Conditions-cadres ou environnement d'entreprises et infrastructures dites « soft »
<b>Organisation</b>		
Mise en œuvre	Centralisée, de type top-down	Collective et négociée
Direction	Gouvernement central	Autorités régionales
Partenaires	Aucun	Autorités locales
Gestion	Simple et rationnelle	Complexe et bureaucratique
Sélection des projets	Internalisée	Participative
Echelle temporelle	Budgets annualisés	Périodes de programmation pluriannuelles
<b>Evaluation</b>		
Moment	Ex-post	Ex-ante, à mi-chemin et ex-post
Résultats obtenus	Mesurables	Difficiles à mesurer

Tableau 1 : Changement de paradigme au sein de la politique régionale

Source : adapté de Bachtler et al., (2003 : 12)

Les caractéristiques de ce changement de paradigme, même s'il n'est pas nouveau à certains égards, sont de quatre ordres (Bachtler & Yuill, 2001). Premièrement, la sphère d'action de la politique régionale est plus large qu'auparavant, car elle intègre notamment différentes politiques sectorielles. Deuxièmement, la politique régionale concerne désormais toutes les régions, et plus seulement celles en proie à des difficultés de développement économique. Ensuite, par le biais de programmes d'action pluriannuels, elle devient proactive. Pour terminer, sa mise en œuvre fait désormais l'objet d'une négociation collective. Le tableau ci-dessous reprend dans le détail les changements constatés.

Nous l'avons vu, la thématique prioritaire dont traite la politique régionale est celle du développement économique des régions. La prise en compte de la dimension environnementale n'est ainsi pas évidente à reconnaître, alors même qu'elle fait l'objet d'une mention explicite depuis plus de vingt ans dans la politique régionale européenne.

### **1.1.3 Politique régionale et environnement**

En nous référant à ce qui a été écrit précédemment, l'antagonisme entre développement économique et prise en compte de l'environnement naturel doit pouvoir être dépassé. C'est toutefois l'épreuve de la pratique, plus concrètement de la mise en œuvre conjointe de ces deux dimensions, qui peut nous renseigner sur le degré de cette intégration bidimensionnelle au sein de la politique régionale.

Pour ce faire, dans le cadre de la présente recherche, un retour historique sur la prise en compte de l'environnement naturel au sein de la politique régionale s'impose. Aussi, nous nous intéresserons à celle menée par l'Union européenne d'une part, et par la Suisse d'autre part.

En ce qui concerne l'Union européenne, Ferry et al. (2008) reviennent sur les quatre dernières périodes de programmation, soit depuis 1988 à nos jours.

De 1988 à 1993, il était ainsi question de développer l'économie régionale et l'emploi, mais également de veiller à la protection de l'environnement. Notons que nous sommes ici clairement dans une logique où la prise en compte et la préservation du capital naturel sont perçues comme une contrainte. Au final, il aura surtout été question de construire des infrastructures à même de préserver l'environnement de pollutions majeures, à l'image de stations d'épuration des eaux usées.

La période de programmation 1994-1999 promettait une meilleure prise en compte des aspects environnementaux, notamment au travers de l'Objectif 2 de la stratégie européenne. En effet, la réglementation touchant au FEDER mentionnait explicitement l'intégration des facteurs environnementaux dans les programmes régionaux de développement. Cependant, l'évaluation stratégique de ces derniers révélait le rôle très secondaire accordé à la

dimension environnementale (Clement & Bachtler, 1997). Durant cette période, la priorité a été mise sur l'environnement en tant que tel et non sur le développement durable au sens large. De plus, l'approche de cette thématique était horizontale, l'environnement n'apparaissant qu'au sein de sous-stratégies, ou d'objectifs stratégiques plus vastes (Ferry et al., 2008 : 6).

Dès lors, un contexte plus interventionniste a émergé avec la période 2000-2006. L'environnement naturel et sa protection étaient dès lors présentés comme une condition nécessaire à un développement économique durable. La perspective de situations « win-win » a par ailleurs facilité l'acceptation d'un interventionnisme environnemental plus prononcé (Lenschow & Reiter, 2007). Par la même occasion, une définition ad hoc du développement durable voyait le jour. Son potentiel résidait dans la balance ou l'équilibre de quatre formes de capital : manufacturé (infrastructures), naturel, social et humain. Les résultats n'ont toutefois pas été à la hauteur des attentes, et trois faiblesses majeures de cette approche ont pu être identifiées (Ferry et al., 2008 : 8), dont notamment l'absence des acteurs ou des organisations clés du développement durable. La manière de générer et de sélectionner les projets a également été critiquée.

Actuellement, la programmation en vigueur pour la période 2007-2013 fait du développement durable un thème transversal, dont la dimension environnementale reste un enjeu crucial. L'évaluation systématique des impacts environnementaux des projets majeurs répond ainsi aux objectifs de Göteborg, complétant la Stratégie de Lisbonne du point de vue du développement durable (Bachtler et al., 2003).

En Suisse, le développement durable était absent de la politique régionale jusqu'à la révision de la Loi sur l'aide à l'investissement en région de montagne (LIM) en 1997. A partir de ce moment-là, même si elle n'est pas un objectif en soit, la durabilité constitue un principe à respecter. Cet état de fait est dès lors également valable pour l'instrument Regio Plus, puis dès 2008, pour la Nouvelle politique régionale suisse. A noter que, pour sa part, l'instrument Interreg en tant que programme communautaire se conforme à l'historique de l'Union européenne décrit ci-dessus.

#### **1.1.4 Conclusion**

La prise en compte de la dimension environnementale au sein de politiques de promotion économique est encore souvent l'objet d'une perception négative. Pour Beaurain et Maillefert (2006), le problème vient du fait que les coûts liés à la prise en compte de l'environnement influencent directement la compétitivité des firmes et donc l'attractivité d'un territoire. Or, là où la logique des entreprises se limite le plus souvent au court et au moyen terme, le territoire doit être pensé sur le long terme. Ce serait donc cette articulation spatio-temporelle qu'il convient de repenser.

Selon Porter et van der Linde (1995) toutefois, nous l'avons vu, la prise en compte de l'environnement peut très bien améliorer la compétitivité des entreprises, indépendamment de l'horizon temporel. Pour ces auteurs, ce qui importe c'est d'éviter la lutte entre environnement et développement industriel. Bien au contraire, le salut doit venir de solutions innovantes ayant pour objectif de promouvoir tant la compétitivité économique que la sauvegarde de l'environnement.

Dès lors, on en vient à s'interroger sur l'approche à adopter. Faut-il maintenir la confiance dans les courants néoclassiques, comme le laisse supposer la situation actuelle, renforcer la position d'une économie s'inscrivant au sein d'un cadre socio-environnemental ou encore repenser notre mode de fonctionnement économique quant à son développement ?

Ce questionnement est à la base de la problématique de la présente recherche.

## **1.2 Problématique**

S'il existe des stratégies de développement économique environnementalistes, comme nous l'avons vu précédemment, ces dernières peinent à s'imposer.

Au sein de l'Union européenne, diverses réglementations ont été mises en place, au travers de la Stratégie de Lisbonne notamment. L'échelle d'action recherchée dans le cadre de la politique régionale est celle des régions NUTS 1 ou 2, des territoires souvent similaires à la Suisse, tant du point de vue de la taille que de la force économique. Les différents Etats disposent également d'une marge de manœuvre intéressante, avec des politiques complémentaires dans certains cas.

En Suisse, la politique économique est une politique sectorielle dont la dimension territoriale est l'échelle du pays. Les cantons, pour les plus grands du moins, possèdent également des outils à faire valoir dans ce secteur. Cependant, ils coopèrent en général afin d'atteindre une masse critique suffisante.

Ces différentes échelles d'action, nationale d'une part et cantonale d'autre part, ne sont certes pas imperméables, bien au contraire. Dans la plupart des cas, il s'agit même de mécanismes subsidiaires. Or, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008 et de l'entrée en vigueur de la Nouvelle politique régionale (NPR), l'échelle régionale est venue compléter ces logiques.

L'objectif premier de la politique régionale telle que nous la connaissons aujourd'hui est le développement économique d'un territoire en vue de gommer les inégalités existantes entre régions centrales et périphériques. Avec la NPR, « l'accent sera mis désormais en particulier sur la production de valeur ajoutée et l'amélioration de la compétitivité des régions » (Conseil fédéral, 2005 : 10). Pour y parvenir, la politique régionale s'inspire largement des principes

de l'économie fondée sur la connaissance, à l'instar de l'Union européenne et sa Stratégie de Lisbonne.

Si les buts sociaux comme la réduction des disparités régionales demeurent, et que le principe de durabilité doit être observé, force est de constater que le domaine économique reste le poids lourd de cette politique. Aussi, une question s'impose : **dans le cadre de la politique régionale, la poursuite d'un développement durable peut-elle être réalisée en se fondant sur une économie de la connaissance, ou vaut-il mieux recourir à des stratégies économiques dites environnementalistes que sont l'écologie industrielle et l'économie de fonctionnalité?**

Cette interrogation se trouve au cœur de notre travail et servira de fil rouge à la présente recherche. Il est cependant nécessaire de préciser à quel développement durable nous nous référons ici.

### **1.3 Référence au développement durable**

S'agissant du développement durable, même si la définition du Rapport Brundtland s'est imposée au sens général (voir p. 6 du présent travail), force est de constater que la manière d'aborder ce concept est différente selon l'optique adoptée, ou le parti pris.

Dès lors, nous avons choisi de positionner notre recherche dans un contexte de durabilité économique. Il faut néanmoins s'entendre sur cette terminologie. Parler de durabilité économique ne sous-entend pas qu'il faille ignorer les dimensions sociale et environnementale, bien au contraire. Ces thèmes doivent impérativement être abordés, à plus forte raison qu'ils sont étroitement liés les uns aux autres (Da Cunha & Ruegg, 2003), mais ils le seront au regard de ce que la dimension économique peut leur apporter (Bürgeinmeier, 2005 ; Meléndez, 2002 ; OCDE 2000 et 2001 ; Vivien, 2006).

Ainsi, dans son ouvrage consacré aux grandes questions du développement durable, l'OCDE avance la justification suivante : « La notion de développement durable met l'accent sur la compatibilité à long terme des aspects économiques, sociaux et environnementaux, respectivement, du bien-être de l'individu tout en reconnaissant qu'il peut y avoir concurrence entre ces derniers sur le court terme. (...) la notion de développement durable implique qu'on se soucie de la qualité de la croissance économique autant que de son niveau, et du surplus de bien-être qui accompagne, pour chaque individu, cette croissance économique. La durabilité *économique* renvoie aux impératifs d'une croissance économique soutenue et durable, à savoir préserver la stabilité financière, veiller à ce que l'inflation reste modérée et sans à-coups, et entretenir les capacités d'investissement et d'innovation. La durabilité *environnementale* suppose de son côté de maintenir l'intégrité, la productivité et la réactivité des systèmes biologiques et physiques et de préserver l'accès à un environnement sain. Quant à la durabilité *sociale*, elle met l'accent sur un niveau élevé d'emploi, sur la

capacité d'adaptation des systèmes de protection sociale aux grandes évolutions démographiques et aux changements structurels, sur l'équité, et sur la participation démocratique à la prise des décisions. Autant d'exigences qui se distinguent de l'efficacité économique, et sont tout aussi importantes. La notion de développement durable souligne les liens qui existent entre ces trois dimensions, leur complémentarité à long terme et la nécessité de trouver entre elles un juste équilibre en cas de conflit d'intérêts sur le court terme » (OCDE, 2001 : 35-36).

Par analogie, nous focaliserons donc notre attention sur la dimension économique et n'aborderons par conséquent qu'indirectement la composante environnementale dans notre démarche. De même, malgré l'omniprésence de l'être humain au cœur de nos réflexions économiques, l'aspect social ne sera pas non plus prioritaire.

## **1.4 Objectifs de la recherche et hypothèses de travail**

Cette recherche propose d'aborder la politique régionale, telle qu'elle a été implémentée jusqu'en 2007, ainsi que la NPR dès 2008. Depuis 1975 et une mission première de redistribution des richesses, cette dernière a évolué pour devenir, dès 2008, un véritable outil de promotion économique au service des régions.

L'emphase sera mise sur les effets à long terme obtenus ou escomptés par ces deux générations d'aide au développement régional, au travers de leur processus de mise en œuvre principalement. Nous chercherons à comprendre si les stratégies économiques environnementalistes proposées peuvent ou non être potentiellement utilisées au travers de l'outil actuel de politique régionale, en vue de garantir à la fois l'amélioration de la compétitivité des régions et la prise en compte du développement durable et de ses dimensions.

Répondre à la question de savoir si les objectifs de la politique régionale peuvent être atteints par le biais de stratégies économiques environnementalistes est une entreprise d'envergure, et il nous semble opportun de pouvoir procéder par le biais de questions sous-jacentes à cette interrogation générale.

Ces dernières doivent tenir compte des éléments suivants :

- Parler de nouvelle politique régionale ; cela implique de recourir à des notions clés comme la compétitivité, la valeur ajoutée et l'emploi.
- Ensuite, dans un contexte économique, tenir compte des critères de développement durable revient à considérer notamment l'innovation, le capital social et humain, et l'impact socio-territorial des mesures prises.

- Enfin, la politique régionale actuelle présente trois changements d'importance, en rupture avec l'ancien modèle : la stratégie des projets, l'échelle de ceux-ci, ainsi que l'opérationnalisation de la politique régionale à l'échelle cantonale.

Considérant nos choix théoriques, et partant du principe que l'économie de la connaissance sous-tend la NPR comme cela est mentionné dans l'interrogation générale du présent travail, nous formulons la thèse suivante.

**Si, a priori, des stratégies comme l'écologie industrielle et l'économie de fonctionnalité peuvent participer au développement économique régional et promouvoir ainsi le développement durable, leur apport demeure restreint dans un contexte de politique régionale.**

Aussi, le travail qui suit se fonde-t-il sur trois hypothèses de travail. Ces dernières ont été construites autour de questions sous-jacentes que nous présentons également ci-après.

**Première hypothèse : Les trois stratégies étudiées sont à même de promouvoir le développement régional au sens de la NPR.**

La politique régionale souhaite promouvoir les activités innovantes, et donc la compétitivité des régions. Aussi, les stratégies étudiées dans le cadre de ce travail (soit l'économie de la connaissance, l'écologie industrielle et l'économie de fonctionnalité) doivent-elles pouvoir répondre à ce besoin dans le cadre de la mise en œuvre de la NPR. Or, nous pensons qu'elles sont tout à fait à même de répondre à cette attente.

On peut, dans le cadre de cette première hypothèse, se poser différentes questions quant à la contribution de ces stratégies à la compétitivité économique, à l'innovation, à la création de valeur ajoutée via l'intégration de savoir-faire endogène ou encore la création d'emplois.

**Deuxième hypothèse : Les critères de mise en œuvre imposés par la NPR représentent un obstacle pour l'utilisation des stratégies proposées.**

Les trois stratégies abordées dans ce travail visent au développement économique. Toutefois, on peut se demander si ces dernières peuvent contribuer au développement à l'échelle régionale ou suprarégionale.

En effet, la NPR impose une dimension supra-régionale - ou plus grande encore - à tout projet qui souhaite pouvoir bénéficier de son soutien financier. De même, le soutien à une seule entreprise n'est pas possible, contrairement au cas de figure où plusieurs entreprises portent conjointement un projet. Dès lors, la question de l'échelle à laquelle une stratégie peut être implémentée se pose de manière naturelle.

**Troisième hypothèse :      Sous certaines conditions, la politique régionale peut contribuer à promouvoir la durabilité.**

La Nouvelle politique régionale est une politique de promotion économique, mais en tant que politique structurelle elle agit sur les conditions-cadres de l'économie. Aussi, dans sa composition actuelle, nous sommes d'avis que cette dernière permet de contribuer à la promotion d'un développement durable, à condition de se projeter dans le long terme.

Pour parvenir à répondre à ces hypothèses de travail ainsi qu'à la question générale, nous avons construit notre recherche autour des éléments préexistants de la politique régionale suisse, ainsi que sur un cadre théorique reprenant les stratégies économiques que nous avons choisi de mobiliser pour notre recherche.

## **1.5 Méthodologie**

D'une manière générale, le présent travail s'inscrit dans une logique hypothético-déductive. Après avoir identifié une question générale, qui sert également de fil rouge à notre recherche, plusieurs hypothèses ont été formulées. Ces dernières nous permettent de déduire différents éléments que nous voulons ensuite confronter au terrain.

Toutefois, afin de pouvoir dépasser le cadre fixé par notre étude empirique, soit la politique régionale, il est non seulement important de procéder à une analyse au niveau de la mise en œuvre, mais également de tester la compatibilité des stratégies théoriques auxquelles nous recourons.

L'objectif de la partie théorique de ce travail est donc de présenter et de comparer les stratégies que nous avons choisies comme référence. Ces choix sont largement guidés par la rhétorique entourant actuellement le débat qu'alimente l'interface économie–environnement, mais également par notre sujet de travail. Ainsi, selon l'approche choisie ou le parti pris, le discours et les valeurs véhiculées peuvent être différents. Dès lors, il est nécessaire de nous munir d'un instrument à même de prendre en compte cet aspect. En d'autres termes, il s'agit de proposer une grille de lecture à même de permettre une analyse appropriée de ces éléments. Le recours au modèle des géographies de la grandeur proposé par Gigon (1999), que nous présenterons au chapitre suivant, s'avère dès lors pertinent. Construit sur le modèle des économies de la grandeur (Boltanski & Thévenot, 1991), ce cadre d'analyse doit nous permettre de prendre en compte les différents discours et leur justification, ainsi que les différentes valeurs en présence. Parmi ces valeurs, il y a bien sûr la place que l'on accorde ou non à la durabilité.



Pour sa part, l'objectif de la partie empirique est de vérifier dans quelle mesure une implémentation de ces stratégies se révèle possible. Pour ce faire, nous avons eu recours à l'enquête sur le terrain. Ainsi, trois instruments de la politique régionale d'avant 2008 ont été évalués, sur la base conjointe de questionnaires et d'entretiens, afin de démontrer les effets obtenus. Certes, ces instruments n'ont plus cours aujourd'hui, mais tous ont légué un héritage repris par la politique régionale actuelle, et plus particulièrement en ce qui concerne la mise en œuvre de cette dernière. Ici également, une analyse de ces instruments sera finalement réalisée en usant de notre cadre d'analyse. Sur la base des résultats obtenus, nous pourrons produire les enseignements nécessaires à notre objectif empirique.

Qu'il s'agisse du cadre d'analyse théorique ou de l'étude empirique, la notion de durabilité ne fait pas défaut. Ainsi, à notre sens, la NPR est effectivement en position de contribuer à un mode de fonctionnement durable, à la condition d'une part que les stratégies présentées se révèlent pertinentes sous l'angle de la justification théorique, et d'autre part que la vérification empirique soit positive également.

## 1.6 Cadre d'analyse

Comme nous l'avons vu précédemment, nous considérons que la politique régionale actuelle se situe dans les courants néoclassiques pour lesquels le territoire n'a, au final, qu'une importance secondaire. De leur côté, les approches de l'écologie industrielle et de l'économie de fonctionnalité se fondent sur des espaces et des relations bien précis, et tiennent ainsi compte du territoire auquel elles participent.

Aussi, l'analyse cohérente des théories auxquelles nous recourons passe par la prise en compte non seulement de la dimension économique mais également de ses aspects sociaux. A notre sens, seule une lecture simultanée sur ces deux plans permet de réellement comparer les apports de ces stratégies dans le cadre de notre problématique.

Dans son travail portant sur *Les géographies de la grandeur*, Nathalie Gigon (1999) se livre à un exercice fort intéressant. Reprenant le concept des économies de la grandeur, qui traite des relations entre acteurs issus de six *mondes* différents (voir à ce sujet Boltanski & Thévenot, 1991), elle fait correspondre à chacun de ces *mondes* une dimension spatiale propre. Or, cette spatialité découle d'une définition du territoire qui est alors la résultante de rapports individuels ou collectifs dans l'espace et le temps.

Dans le cadre de notre recherche, nous pensons que le recours au concept développé par Gigon se révèle très pertinent. D'une part, via les économies de la grandeur, il permet en effet de prendre en compte les différents visages du développement économique, comme nous le verrons ci-dessous, et de justifier ainsi les discours des différentes stratégies que nous avons choisies. D'autre part, avec la dimension territoriale, il est de surcroît possible de

rendre compte de la complexité du développement économique au niveau régional, soit celui considéré par notre étude de cas.

Il vaut donc la peine de s'attarder brièvement sur ces deux aspects, puisqu'ils fondent notre cadre analytique.

### 1.6.1 Les économies de la grandeur

Lorsque Luc Boltanski et Laurent Thévenot publient en 1987 *Les économies de la grandeur*, puis, en 1991, *De la justification : les économies de la grandeur*, ils apportent une contribution d'envergure au courant de pensée auquel ils appartiennent, celui de l'école des conventions.

Du point de vue économique, ce courant enseigne que l'évolution de l'économie ne dépend pas que de mécanismes répondant à une simple logique de marché. Baignant dans le monde de la sociologie, les auteurs s'intéressent ainsi bien plus au marché et à l'entreprise en tant que formes d'organisations. Les acteurs que l'on y rencontre prennent ainsi une place importante, puisque ceux-ci sont capables d'élaborer des conventions ou autres compromis afin de dépasser une situation que l'on pourrait juger bloquée sinon (Gigon, 1999). Dans les faits, la démarche que proposent les auteurs vise à juger de la cohérence des différentes situations rencontrées (Babey, 1999).

Ces situations, et les discours qui les entourent, peuvent être mis en lumière selon un système de valeurs plus ou moins partagées. Par le biais de cités, de mondes et de principes supérieurs, les économies de la grandeur permettent de comprendre les compromis qu'il est possible de réaliser entre les acteurs, et les conditions sous lesquelles cela est possible.

Si le concept proposé par Boltanski et Thévenot est fort intéressant et pertinent à plus d'un titre, il n'en demeure pas moins qu'il est difficile à apprivoiser, tant il est vrai que les auteurs n'ont pas pris soin de vulgariser leurs propos. Aussi, nous nous appuyerons majoritairement sur la « traduction » du concept réalisée par Livian & Herreros (1994).

Le modèle théorique des économies de la grandeur cherche à établir le processus permettant d'aboutir à une convention, à un accord entre les différents acteurs. Dans ce contexte, différentes notions sont importantes.

En premier lieu, il y a la notion de **justification**. Elle permet de comprendre la cohérence des comportements adoptés par les acteurs en présence. Or, « une action qui est justifiable est une action propice à la coordination parce qu'elle se prête à un jugement, et le jugement est une appréciation dépassant les singularités des circonstances et de la personne qui les apprécie » (Gigon, 1999 : 81).

Cette justification trouve son essence au sein d'une  **cité**, sorte de discours philosophique permettant de sous-tendre ladite justification. Ces cités sont au nombre de six, à l'instar des **mondes** qu'il faut comprendre comme la dimension opérationnelle des cités. C'est au travers de ces mondes que les valeurs – ou **grandeurs** – des acteurs vont se manifester plus ou moins fortement lors de la recherche d'un accord. Or, selon les cas, ce qui peut être perçu comme grand dans un monde sera jugé petit dans un autre. Ces derniers points sont résumés en ces termes par Livian & Herreros : « Sinon l'harmonie, tout du moins la possibilité de relations entre personnes repose selon [les auteurs] sur des systèmes d'équivalence partagés, des grandeurs communes, permettant à chacun de retrouver les repères (objets, individus, relations) qui vont guider ses relations dans la situation, lui fournir les éléments de caractérisation de celle-ci. Ces grandeurs, ces systèmes d'équivalence se déploient dans des « mondes » régis par la cohérence des principes qui y sont activés » (Livian & Herreros, 1994 : 44).

Les mondes, au nombre de six à l'origine, sont à comprendre comme des situations pratiques idéales. Les acteurs se reconnaîtront comme faisant partie d'un même monde sur la base d'un **principe supérieur** commun. Très brièvement, Livian & Herreros (1994 : 45-46) en donnent les définitions suivantes :

- Le monde de l'inspiration est celui dans lequel les objets valorisés sont ceux qui renvoient au génie créateur dont ils sont porteurs. Le principe supérieur est ici l'imagination.
- Le monde domestique renvoie aux règles de l'honneur et du respect du devoir. Les figures de référence sont la famille, la tradition, les ancêtres. Ici, le principe supérieur est la confiance.
- Le monde de l'opinion renvoie à la notoriété qu'une action peut procurer à son auteur. Le principe supérieur de ce monde est la célébrité.
- Le monde civique est celui où l'intérêt collectif prime sur le particulier. On y retrouve les notions d'équité, de liberté, de solidarité. Pour principe supérieur, ce monde reconnaît la solidarité collective.
- Le monde marchand fait référence aux lois du marché. Profit et compétitivité sont par exemple au cœur de ce monde. Le principe supérieur que reconnaît ce monde est la concurrence.
- Le monde industriel renvoie pour sa part à la performance technique et à la science comme fondements de l'efficacité. L'efficacité est également le principe supérieur régissant ce monde.

A ces six mondes, et à la suite des travaux de Boltanski & Chiapello (1999), il convient de rajouter le monde du projet. Dans ce dernier monde, sont valorisés notamment la disponibilité des acteurs et les sacrifices consentis pour participer à un projet. Il n'y a ici ni hiérarchie, ni obligation, seuls comptent l'engagement en faveur du projet et le réseau ainsi créé.

Comme mentionné plus haut, et pour reprendre les mots de Livian & Herrero (1994), ces mondes sont clairement séparés les uns des autres, et hermétiques entre eux du point de vue théorique. Cependant, chaque situation que l'on peut rencontrer du point de vue pratique donne forcément lieu à une rencontre entre plusieurs mondes, et il en résulte souvent des divergences d'opinion et autres conflits. L'apport des économies de la grandeur est ici essentiel : en permettant d'identifier les mondes en présence, les acteurs pourront plus facilement trouver un terrain d'entente et parvenir à un accord justifiant leur action.

Nous pensons donc que le recours aux économies de la grandeur doit permettre de justifier à la fois une démarche économique et une démarche environnementale. Il s'agit dès lors de considérer les différents types de relations et d'acteurs auxquels nous avons affaire, ce qui nous renvoie également à la dimension spatiale que défend Gigon. Ces aspects sont traités dans le prochain chapitre.

### **1.6.2 Les géographies de la grandeur**

En soi, le modèle des économies de la grandeur est un outil de gestion des conflits pouvant survenir à différents niveaux en économie. Mais, à l'instar des courants économiques néo-classiques, il n'intègre que peu ou pas la dimension territoriale. En réalisant un modèle des géographies de la grandeur, le but poursuivi par Gigon (1999) est d'intégrer cette dimension au modèle de Boltanski et Thévenot. Le territoire est ici défini au travers de ses trois composantes principales que sont l'espace, le temps et les relations.

Dans son travail, Nathalie Gigon s'attache tout d'abord à démontrer les composantes territoriales de chaque monde, avant de proposer une typologie des différents mondes à la lumière de différents concepts spatiaux choisis et définis au préalable, soit l'espace fonctionnel, l'échelle, la frontière, ainsi que la proximité et la distance. Ces mondes, désormais spatialement différenciés, permettent de rendre compte de l'interdépendance entre économie et territoire dans un contexte de développement régional notamment.

Au final, Gigon nous propose une grille de lecture des activités socio-économiques qu'elle appelle les géographies de la grandeur, comme nous le montre le tableau 2 ci-après.

Mais au-delà de cette proposition, ce modèle doit permettre de dépasser les cloisonnements existant dans la plupart des théories ayant trait au développement économique ou spatial. « Grâce à une définition du territoire plus nuancée que celle qui apparaît le plus souvent

dans les théories du développement régional, les géographies de la grandeur permettent de tenir compte des évolutions concomitantes et en apparence contradictoires qui découlent de la mondialisation » (Gigon, 1999 : 116).

Dans le cas présent, nous souhaitons mobiliser cet instrument d'analyse pour pouvoir tenir compte des évolutions apparemment contradictoires entre économie et environnement.

Mondes	Grandeur		Composantes territoriales				
	Principe supérieur	Base des conventions	Espace	Temps	Relations	Mouvements	
<b>Monde domestique</b>	Confiance	Réputation Estime	Ici et ailleurs Idiosyncrasie Local et régional	Passé Tradition Habitude	Proximité relationnelle et spatiale	Du bas vers le haut Ouverture / fermeture	<b>Espace territoire</b>
<b>Monde industriel</b>	Efficacité	Standardisation	Homogène National et International	Avenir Stabilité Routine Planification	Fonctionnelles Anonymes	Du haut vers le bas De l'homogène vers le spécialisé	<b>Espace support</b>
<b>Monde marchand</b>	Concurrence	Prix	Partout et nulle part Homogène Mondial	Le moment présent	Opportunistes	Dans n'importe quelle direction	<b>Espace global</b>
<b>Monde civique</b>	Solidarité	Intérêt collectif La Loi	Le tout et ses parties Espace englobé et englobant Hiérarchie	Le passé et l'avenir Contrôle	Egalitaires Hiérarchiques Subsidiaries	Du bas vers le haut et du haut vers le bas	<b>Espace multiscaleire</b>
<b>Monde de l'opinion</b>	Célébrité	Image de marque Succès	Espace-réseau médiatique	Ephémère (mode) Postérité	D'influence, d'iden- tification et de reconnaissance.	Diffusion	<b>Espace médiatique</b>
<b>Monde de l'inspiration</b>	Création	Singularité Originalité	Le corps et l'esprit L'univers	Irrégularité Jaillissement	Informelles Spontanées Relation au « tout »	Transcendance du singulier à l'universel, de l'individu au « tout »	<b>Espace de l'esprit</b>

Tableau 2 : Grille de correspondance entre les mondes et leurs territorialités

Source : Crevoisier & Gigon (2000 : 657-682)

Dans le cadre de notre recherche, ce tableau nous apparaît utile à plus d'un titre. La politique régionale est en effet une politique visant à la promotion de l'économie au niveau régional. De ce point de vue-là, il permet d'une part d'inscrire les dimensions éminemment économiques dans les différents mondes. D'autre part, il tient également compte de la dimension spatiale, au travers des composantes territoriales.

Dès lors, on peut également chercher à introduire les objectifs poursuivis par la NPR dans un tel schéma. Ainsi, comme représenté sur le prochain tableau, les six mondes concordent avec ladite politique à différents égards.

Cela étant, force est de constater que cette grille de lecture a été conçue avant que les six mondes des économies de la grandeur ne soient complétés par un septième. En effet, Boltanski & Chiapello (1999) ajoutent à ces derniers le monde du projet. Cette évolution correspond parfaitement à nos besoins, puisque la politique régionale actuelle doit justement être mise en œuvre au travers du projet. Dès lors, à l'instar de Crevoisier (non publié), nous complétons également la grille de lecture par le monde du projet. Et ce faisant, nous constatons deux choses. D'une part, seul le monde du projet répond à quatre des cinq objectifs poursuivis par la NPR, alors que les autres ne correspondent qu'à trois objectifs au mieux. D'autre part, seul le monde civique répond à la réduction des inégalités, tout comme il est le seul à ne pas répondre à l'objectif de compétitivité.

Au final, l'instrument d'analyse auquel nous soumettrons les stratégies mobilisées peut être schématisé de la manière suivante.

Mondes	Grandeur		Composantes territoriales			Correspondance aux objectifs NPR
	Principe supérieur	Base des conventions	Espace	Temps	Relations	Objectifs concernés
<b>Monde domestique</b>	Confiance	Réputation Estime	Ici et ailleurs Idiosyncrasie Local et régional	Passé Tradition Habitude	Proximité relationnelle et spatiale	<i>Compétitivité</i> <i>Occupation décentralisée</i>
<b>Monde industriel</b>	Efficacité	Standardisation	Homogène National et International	Avenir Stabilité Routine, Planification	Fonctionnelles Anonymes	<i>Compétitivité</i> <i>Valeur ajoutée</i> <i>Emploi</i>
<b>Monde marchand</b>	Concurrence	Prix	Partout et nulle part Homogène Mondial	Le moment présent	Opportunistes	<i>Compétitivité</i> <i>Valeur ajoutée</i>
<b>Monde civique</b>	Solidarité	Intérêt collectif La Loi	Le tout et ses parties Espace englobé et englobant Hiérarchie	Le passé et l'avenir Contrôle	Egalitaires Hiérarchiques Subsidiaries	<i>Occupation décentralisée</i> <i>Réduction des inégalités</i>
<b>Monde de l'opinion</b>	Célébrité	Image de marque Succès	Espace-réseau médiatique	Ephémère (mode) Postérité	D'influence, d'identification et de reconnaissance	<i>Compétitivité</i> <i>Valeur ajoutée</i>
<b>Monde de l'inspiration</b>	Création	Singularité Originalité	Le corps et l'esprit L'univers	Irrégularité Jaillissement	Informelles Spontanées Relation au « tout »	<i>Compétitivité</i> <i>Valeur ajoutée</i>
<b>Monde du projet</b>	Activité Autonomie	Partage d'expériences Liberté et engagement	Réseau ouvert en extension Mobilité et nomadisme	Action à réaliser Parallélisme Enchaînement, succession	Ouvertes Combinatoires	<i>Compétitivité</i> <i>Valeur ajoutée</i> <i>Emploi</i> <i>Occupation décentralisée</i>

Tableau 3 : Grille de correspondance entre mondes, spatialité et objectifs de la NPR

Source : Crevoisier, adapté de Crevoisier & Gigon (2000 : 657-682)



Enfin, après avoir intégré à notre schéma les dimensions économiques et sociales, il nous faut à présent vérifier la pertinence de cet outil avec la dimension environnementale également.

Pour le philosophe et sociologue Bruno Latour, la cause est entendue : en respectant l'esprit de Boltanski et Thévenot, il ne peut pas exister une « cité écologique puisque les affaires qu'elle monte en épingle sont toutes solubles dans le domestique, l'industriel et le civique, la cité de l'inspiration permettant de localiser ceux qui se prennent pour la Terre et parlent en son nom par une sorte de science infuse ; la cité marchande, quant à elle, récupère sans complexe les innombrables *produits verts*, *labels verts* et autres *biens naturels* » (Latour, 1995 : 12).

Par contre, il reconnaît que l'écologie se retrouve au sein de différents mondes. Pour Godard (1990, 2004a), cela s'explique par le fait que la hiérarchie de grandeur voulue par le modèle justifie de manière plurielle la représentation que l'on peut se faire de la nature.

De manière simplifiée, on peut présenter les choses de la manière suivante (Godard, 1990, 2004a). Dans le monde marchand, la nature est avant tout vue comme une ressource à exploiter économiquement. Le monde industriel la considère pour sa part comme une ressource à intégrer dans le processus de production. La nature n'occupe par contre pas de place particulière dans le monde civique, si ce n'est en tant que lieu d'application. Dans le monde de l'opinion, la nature occupe un statut de symbole culturel, que véhicule le tourisme par exemple. Pour sa part, le monde de l'inspiration voit la nature comme représentation symbolique de l'accès à un autre monde, un au-delà souvent spirituel. Enfin, le monde domestique permet de faire la part entre nature dite sauvage et domestique. C'est dans ce monde que la notion de patrimoine naturel prend tout son sens.

Malheureusement, dans la littérature considérée, il n'est jamais fait état de la représentation de la nature que se fait le monde du projet. Toutefois, en prenant appui sur les écrits de Boltanski & Chiapello (1999), on constate que dans le cadre du monde du projet, ce sont avant tout les modalités de collaboration et les réseaux ainsi créés qui sont considérés. Dans ce contexte, nous pensons que la représentation de la nature est alors celle d'un objet qui cristallise ces collaborations ou réseaux. Ainsi, la nature peut ici être perçue comme un thème, un défi ou encore une vision qui implique la création ad hoc d'un réseau.

En prenant appui sur les travaux de Godard et de Latour notamment, mais également de Lafaye & Thévenot, Jolivet (2006) démontre également que l'environnement – et les préoccupations dont il fait l'objet – est bel est bien présent dans les mondes (leurs cités respectives pour être précis) que nous sollicitons. Il ressort de son analyse que le monde civique joue un rôle de charnière hautement important entre les différents acteurs en présence. Néanmoins, la dimension temporelle du développement durable pose un sérieux

problème en termes de représentation des générations futures. Jolivet propose dès lors de recentrer le débat au niveau de l'individu afin de contourner cet obstacle.

Cette proposition nous semble tout à fait cohérente. Et l'on peut ici sans doute regretter que Jolivet, à l'instar de Godard, n'ait pas intégré le monde du projet à sa réflexion. En effet, à la lecture de Boltanski & Chiapello (1999), nous sommes tentés d'affirmer que c'est au travers du monde du projet que les défenseurs de la cause environnementale trouvent le plus grand écho. Car c'est justement au sein de ce monde que les individus parviennent au mieux à s'engager et à défendre les valeurs qui leur sont chères. Si l'on adopte une optique de développement durable, les préoccupations environnementales doivent être perçues comme un sujet d'intérêt général. Les acteurs concernés se trouvent alors en présence de conventions propres aux mondes civique et du projet : l'intérêt collectif d'une part, de partage d'expériences mais également de liberté d'action d'autre part.

Dans notre tableau, nous pouvons donc représenter l'environnement en intégrant une colonne supplémentaire.

Mondes	Grandeur		Composantes territoriales			Représentation de la nature	Correspondance aux objectifs NPR
	Principe supérieur	Base des conventions	Espace	Temps	Relations		
<b>Monde domestique</b>	Confiance	Réputation Estime	Ici et ailleurs Idiosyncrasie Local et régional	Passé Tradition Habitude	Proximité relationnelle et spatiale	Patrimoine naturel	<i>Compétitivité</i> <i>Occupation décentralisée</i>
<b>Monde industriel</b>	Efficacité	Standardisation	Homogène National et International	Avenir Stabilité Routine, Planification	Fonctionnelles Anonymes	Matière première à transformer, intègre la production	<i>Compétitivité</i> <i>Valeur ajoutée</i> <i>Emploi</i>
<b>Monde marchand</b>	Concurrence	Prix	Partout et nulle part Homogène Mondial	Le moment présent	Opportunistes	Ressource exploitable économiquement	<i>Compétitivité</i> <i>Valeur ajoutée</i>
<b>Monde civique</b>	Solidarité	Intérêt collectif La Loi	Le tout et ses parties Espace englobé et englobant Hiérarchie	Le passé et l'avenir Contrôle	Egalitaires Hiérarchiques Subsidiaries	Lieu d'application du principe civique	<i>Occupation décentralisée</i> <i>Réduction des inégalités</i>
<b>Monde de l'opinion</b>	Célébrité	Image de marque Succès	Espace-réseau médiatique	Ephémère (mode) Postérité	D'influence, d'identification et de reconnaissance	Nature culturelle, paysage symbolique, et mobilisation en faveur de l'environnement	<i>Compétitivité</i> <i>Valeur ajoutée</i>
<b>Monde de l'inspiration</b>	Création	Singularité Originalité	Le corps et l'esprit L'univers	Irrégularité Jaillissement	Informelles Spontanées Relation au « tout »	Au-delà spirituel, sacralisation	<i>Compétitivité</i> <i>Valeur ajoutée</i>
<b>Monde du projet</b>	Activité Autonomie	Partage d'expériences Liberté et engagement	Réseau ouvert en extension Mobilité et nomadisme	Action à réaliser Parallélisme Enchaînement, succession	Ouvertes Combinatoires	Thème, vision, défi	<i>Compétitivité</i> <i>Valeur ajoutée</i> <i>Emploi</i> <i>Occupation décentralisée</i>

Tableau 4 : Grille de correspondance entre mondes, spatialité, représentation de la nature et objectifs de la NPR

Source : adapté de Crevoisier (cf Tableau 3)

Pour des questions de lisibilité, nous n'allons pas représenter le tableau complet par la suite, présentant les mondes et leur grandeur, les aspects territoriaux, la NPR et la représentation que les mondes ont de la nature. Ce qu'il est important de comprendre, c'est qu'à chaque monde correspond une série d'éléments qui sont clairement attribués. Cela nous permettra de comparer nos stratégies et études de cas en nous référant aux mondes qu'elles font émerger.

Nous avons ainsi passé en revue les différentes déclinaisons de notre grille d'analyse. Par comparaison, celle-ci nous servira à mieux comprendre la pertinence de l'une ou l'autre stratégie économique en regard de la politique régionale. Par ailleurs elle nous permettra également d'avoir une meilleure vue d'ensemble des instruments mobilisés par la partie empirique.

## **1.7 Construction du travail**

Dans les chapitres à venir, nous présenterons tout d'abord la Nouvelle politique régionale suisse, en vigueur depuis 2008, afin de poser le cadre pratique du présent travail.

Dans le chapitre 3, nous nous pencherons ensuite sur les aspects théoriques pertinents pour les besoins de cette étude. Ces derniers sont issus d'une recherche sur la littérature existante sur ces différents sujets.

Nous pouvons différencier notre approche selon deux axes.

D'une part, en phase avec l'approche traditionnelle décrite ci-dessus, nous aborderons tout d'abord l'économie fondée sur la connaissance et d'autres concepts en relation directe avec celle-ci. A l'instar de ce qui se fait au sein de l'Union européenne avec la Stratégie de Lisbonne, la politique régionale suisse puise largement dans cette théorie du point de vue conceptuel, et il est dès lors nécessaire de nous confronter à ces aspects théoriques.

D'autre part, répondant à la prédominance du cadre socio-environnemental, nous présenterons la stratégie d'écologie industrielle et, remettant en cause le mode de développement actuel, d'économie de fonctionnalité. Tous deux se présentent comme une alternative « environnementale » à la croissance économique, et pourraient donc potentiellement faire partie de stratégies relevant du domaine de la politique régionale. Ces choix feront l'objet d'une justification dans le chapitre consacré au cadre théorique de la recherche.

La figure suivante illustre la présence de ces éléments au sein de notre recherche.

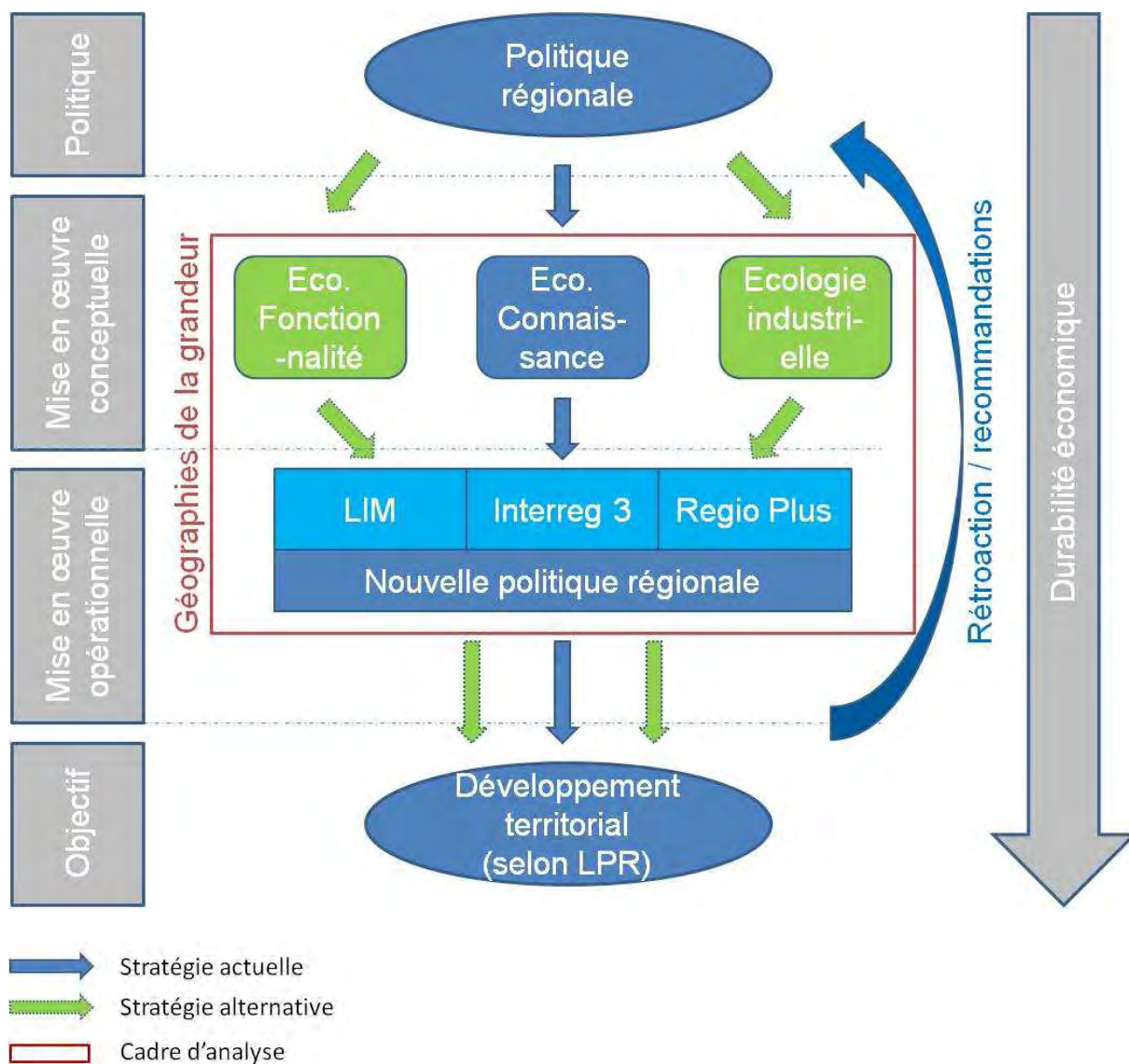


Figure 2 : démarche du travail  
 Source : illustration personnelle

Dans le chapitre 4, nous présenterons la partie empirique du travail. Pour ce faire, nous partons du principe que la NPR tire beaucoup de sa substance des anciens instruments. Par exemple, la LIM a légué en héritage l'importance des structures régionales dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique régionale. Pour sa part, l'instrument Interreg a été pleinement intégré à cette nouvelle politique, alors que Regio Plus livre une large expérience quant au changement structurel via une logique similaire à celle du projet. Aussi, alors que la NPR démarrait, il semblait nécessaire de nous pencher sur ce qui a été pour comprendre et comparer ce qui est.

Dès lors, ce quatrième chapitre présentera tout d'abord les résultats obtenus par les outils de politique régionale jusqu'en 2007 au travers des évaluations réalisées, ainsi qu'un premier

regard sur ce que promet la NPR via les programmes de mise en œuvre cantonaux. La méthodologie détaillée et relative à chacune de ces études de cas sera présentée en introduction des sous-chapitres qui leur seront consacrés.

Concernant la LIM, Interreg III et Regio Plus, les évaluations ont été réalisées au sein de la Communauté d'études pour l'aménagement du territoire (CEAT) de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL), entre 2004 et 2008. Chacune de ces évaluations a fait l'objet d'un rapport détaillé à l'intention du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), commanditaire de ces travaux.

Au sujet des instruments de ce que l'on peut appeler l'ancienne politique régionale, une précision s'impose. Jusqu'en 2007, l'Arrêté fédéral du 6 octobre 1995 en faveur des zones économiques en redéploiement – ou Arrêté Bonny – était un instrument important de développement régional. Depuis 2008, à l'instar d'Interreg, ce dernier a été intégré à la NPR. Son aire d'action a cependant été revue et diminuée. A l'inverse des autres instruments, il faut relever que l'Arrêté Bonny profite avant tout aux entreprises individuelles et souvent étrangères, et ne participe en ce sens que très peu au processus de croissance endogène auquel nous nous intéressons dans le cadre de ce travail. Il n'aborde par exemple pas de pistes comme la valorisation de potentiels endogènes. Nous n'avons donc pas jugé nécessaire de retenir cet instrument dans le cadre de nos réflexions.

Pour sa part, la NPR n'étant que dans sa phase de lancement au moment de nos travaux empiriques, aucune source d'information n'était disponible sur les résultats obtenus. Aussi, nous avons procédé à l'évaluation de plusieurs programmes pluriannuels cantonaux, documents contenant la stratégie poursuivie par les différents cantons dans le cadre de la mise en œuvre de la NPR. Les annexes de ces documents mentionnent par ailleurs, tant que faire se peut, les actions concrètes que les différents cantons souhaitent entreprendre au cours de la période de programmation concernée.

Le chapitre 5 sera pour sa part consacré à l'analyse de la partie empirique, et permettra de tirer les enseignements de ce travail. Il intégrera en ce sens également les éléments issus des chapitres 3 et 4. Nous y confronterons notamment les résultats théoriques de notre grille d'analyse avec ce que le cadre pratique nous aura permis d'apprendre.

Enfin, le chapitre 6 nous permettra de conclure notre travail, en opérant tout d'abord un retour sur les questionnements initiaux avant de proposer quelques recommandations en vue de la poursuite de la mise en œuvre de la politique régionale en Suisse dans une perspective de durabilité.

Les fondements de notre travail étant ainsi posés, nous pouvons dès à présent entrer dans le vif du sujet. La présentation de la politique régionale suisse, objet du chapitre suivant, doit nous permettre de faire ce pas.

## 1.8 Note au lecteur

Le présent travail de recherche a été réalisé dans des conditions qui sortent de l'ordinaire pour une thèse de doctorat, et qui sont à mettre en relation avec le parcours professionnel de l'auteur.

Comme cela a été mentionné plus tôt dans notre texte, les études de cas sont pour la LIM, Interreg III et Regio Plus autant de mandats qui ont été réalisés pour le compte du SECO, en charge de la politique régionale en Suisse. L'auteur, alors collaborateur au sein de la CEAT, endossait le rôle de consultant. A ce titre, il a notamment réalisé des entretiens et participé à la réalisation des questionnaires, à leur dépouillement quantitatif et qualitatif, ainsi qu'à l'interprétation des résultats obtenus.

Lorsque plus tard il rejoint l'IPTEH et entreprend la rédaction d'un travail de doctorat dès 2006, il est loin de penser qu'il travaillera dès 2008 au sein du secteur politique régionale et organisation du territoire du... SECO. Tout en poursuivant sa thèse.

Ces changements de statut professionnel sont également autant de casquettes différentes avec lesquelles l'auteur a dû composer. De consultant critique cherchant à comprendre le point de vue des acteurs, il a passé au statut de promoteur d'une politique qu'il est appelé à défendre pour le SECO. Le scientifique et thésard a ainsi eu passablement de peine à trouver son chemin pour aboutir à un travail cohérent.

Aussi, si les propos tenus dans le cadre de la présente recherche mériteraient parfois d'être relativisés, ou a contrario d'avoir une position plus tranchée, le lecteur tiendra compte du fait qu'ils sont le fruit d'un contexte évolutif tel que décrit ci-dessus.

# Chapitre 2

## LA NOUVELLE POLITIQUE REGIONALE

Comme nous l'avons vu précédemment, la mise en place d'une politique régionale s'est progressivement révélée nécessaire, puis s'est imposée en Europe à différentes périodes, selon le pays considéré.

En Suisse, la politique régionale s'est peu à peu construite autour d'instruments visant à la promotion des régions périphériques. Parmi ceux-ci, les plus importants ont sans doute été la Loi sur l'aide à l'investissement en région de montagne (LIM), l'Arrêté fédéral en faveur des zones économiques en redéploiement (Arrêté Bonny), l'Arrêté fédéral instituant une aide à l'évolution structurelle en milieu rural (Regio Plus), ainsi que le programme communautaire Interreg de l'Union européenne.

Toutefois, il n'existait pas de politique régionale en tant que telle. L'avènement, au 1<sup>er</sup> janvier 2008, de la Nouvelle politique régionale a permis de combler cette lacune, mais aussi de revisiter les instruments en vigueur jusqu'alors.

Pour comprendre les changements intervenus, il est utile de nous pencher maintenant sur les raisons qui ont contribué à cette évolution<sup>2</sup>.

---

<sup>2</sup> Les éléments décrits ci-après sont issus du rapport de la commission d'experts en charge du réexamen et de la nouvelle conception de la politique régionale. Voir à ce sujet Commission d'experts (2003).



## 2.1 Nouveau contexte économique

Née dans les années '70, la politique régionale avait jusque-là pour but de pallier les disparités territoriales et d'enrayer notamment les mouvements de population des régions périphériques vers les centres. Les premières mesures ont ainsi cherché, par la construction de diverses infrastructures de bases, entre autres, à rendre les territoires périphériques attractifs.

Cette politique, globalement satisfaisante jusqu'alors, s'est vue confrontée à un changement majeur du contexte économique.

Avec l'avènement de nouvelles technologies dans les domaines de l'information et de la communication, la globalisation des relations économiques a connu un coup d'accélérateur sans précédent. Dans son sillage, les aspects liés à la qualification de la main d'œuvre, à l'attrait d'une place économique, à la qualité de vie ou à l'accessibilité d'un lieu, pour n'en citer que quelques-uns, ont gagné en importance.

Corollaires de ces développements, les disparités régionales touchent désormais non seulement les régions périphériques, mais également les centres urbains, d'autant plus fortement lorsque ceux-ci ne disposent pas d'une masse critique suffisante pour suivre le développement des plus grands centres. Or, plus que jamais, les agglomérations jouent désormais un rôle prépondérant dans les processus économiques territoriaux. Le risque est donc grand de voir, à l'avenir, le fossé se creuser entre les régions périphériques et les centres urbains, mais également entre ces derniers, suivant le principe toujours plus présent « *the winner takes all* ».

D'autre part, la Suisse doit également faire face à une stagnation de son économie. Le degré d'innovation particulièrement faible de l'économie nationale semble porter, en partie du moins, la responsabilité de cet état de fait. Si l'amélioration du degré d'innovation concerne avant tout les grands centres, universitaires notamment, qui sont mieux dotés pour répondre à cette attente, le problème concerne tout autant les régions périphériques. Dans ces dernières, le manque de productivité est également pénalisant, mais il s'explique par une orientation des activités sur le marché national plutôt que vers l'exportation.

Enfin, le contexte politique mondial cède à la libéralisation des marchés et accentue ainsi la concurrence entre les régions. La mobilité accrue des facteurs de production met ainsi la Suisse et ses petites régions en concurrence directe avec des entités territoriales majoritairement composées d'une métropole et de son aire d'influence. L'accent est désormais mis sur des espaces non plus administratifs mais fonctionnels.

## 2.2 Du débat politique...

Si le contexte économique a favorisé la remise en question de la politique régionale, le calendrier politique y a également contribué.

En effet, la révision de la LIM (1996) visait notamment à axer plus fortement cette politique sur les aspects liés à l'innovation. Cette volonté s'accompagnait de la mise en place de nouveaux instruments comme Regio Plus ou de la participation à l'initiative communautaire Interreg. La LIM demeurait cependant l'instrument central de la politique régionale, et force est de constater qu'elle restait majoritairement focalisée sur une logique de redistribution, ou était plutôt mise en œuvre dans ce but.

Cet aspect s'est révélé d'autant plus lourd de conséquences pour la promotion du développement territorial suisse que d'autres régions que celles du périmètre d'influence de la LIM étaient en proie à différents problèmes. D'une part, les centres urbains de petite et de moyenne taille connaissaient de plus en plus de difficultés à suivre le rythme imposé par les régions majeures du pays et du reste du continent. D'autre part, les régions transfrontalières devenaient un enjeu majeur pour la Suisse, suite à la non-adhésion à l'Espace économique européen. Une Europe qui, par ailleurs, voyait fleurir les programmes de promotion en matière d'innovation et utilisait pour cela des échelles de mise en œuvre bien plus conséquentes que les petites régions suisses, créées majoritairement dans le cadre de la LIM.

Aussi, la politique régionale alors en vigueur se voyait remise en question, au travers notamment de deux postulats :

- Le 23 janvier 2001, la Commission de l'économie et des redevances du Conseil national (CER-N) enjoignait le Conseil fédéral à « présenter au Parlement, d'ici à mi-2003, un rapport présentant un catalogue de mesures et de propositions susceptibles de combler les lacunes actuelles de la politique régionale » (Conseil national, 2001 : 1). Dans ce cadre, il devait être tenu compte du changement de contexte en lien avec la mondialisation, l'intégration européenne, la libéralisation des marchés et des services publics, la libre circulation des personnes, et les nouvelles technologies de l'information et de la communication. Mention était également faite d'une meilleure coordination des instruments de politique régionale.
- Au 1<sup>er</sup> mars 2001, la Commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats (CER-E) réclamait une révision des orientations stratégiques dans le domaine de la politique régionale. A cet effet, le Conseil fédéral était enjoint à examiner d'une part un possible regroupement des lois et arrêtés en vigueur, d'autre part à examiner la possibilité de piloter la politique régionale par le biais de programmes pluriannuels, de plafonds de dépenses et de crédits d'engagement.

Le Conseil fédéral ayant accepté les deux postulats, la révision de la politique régionale pouvait commencer. Dans le même temps, avec, en 1999, une nouvelle formulation des lignes directrices pour une politique économique orientée vers la croissance, le Département fédéral de l'économie posait les jalons pour une nouvelle politique régionale. Entre autres aspects, on y mentionnait que la Suisse devait réorienter son économie par la création de conditions-cadre permettant, à long terme, le développement de la capacité innovante, l'amélioration de la compétitivité et la création d'emploi. On y relevait également qu'il n'y pas de contradiction majeure entre croissance, bien-être social et protection de l'environnement.

Un groupe d'experts se voyait ainsi chargé de réfléchir à une nouvelle politique régionale, du point de vue conceptuel et opérationnel.

### **2.3 ... à la révision de la politique régionale**

Pour le groupe d'experts, les enjeux auxquels la Suisse, et plus particulièrement la politique régionale, doit faire face sont les suivants.

La croissance du pays est faible, et il n'est de sorte pas souhaitable de poursuivre une simple politique de redistribution. Au contraire, il est essentiel d'accroître la productivité de l'ensemble des régions suisses afin d'atteindre, au final, une amélioration du bien-être national.

Par ailleurs, les développements internationaux enseignent que la concurrence ne se fait plus entre pays mais entre régions. Or, dans ce contexte, la Suisse doit revoir ses structures qui semblent trop petites et inappropriées puisque non orientées selon les principes régissant les espaces fonctionnels.

Or, pour répondre à ces enjeux, il est nécessaire de revoir le concept mis en place pour la politique régionale depuis la fin des années '90. Et ce à plus forte raison qu'une première tentative de renouvellement (soit la Nouvelle orientation de la politique régionale formulée par le Conseil fédéral en 1996) n'a pas été mise en œuvre de manière conséquente. Car jusqu'alors, les résultats obtenus ne sont guère probants : on continue de favoriser l'esprit d'assisté, et la mise en réseau ainsi que la promotion de potentiels endogènes ne se font que difficilement. Le constat est flagrant : la logique de subvention qui prévaut alors se révèle être inefficace à plus d'un titre.

A l'étranger, le contexte évolue rapidement. L'objectif y est d'utiliser pleinement le potentiel de développement, mais également d'insister plus fortement sur les facteurs dits souples en liens directs avec le capital humain. Au sein de l'Union européenne plus particulièrement, on vise à l'équité des chances ou encore au développement de l'ensemble des régions au travers de lieux clés, en général des centres urbains. La formation, l'apprentissage,

l'échange et le transfert de connaissances ainsi que l'innovation y occupent une place importante.

La Suisse n'est cependant pas en reste, et le contexte est également en pleine évolution. D'une part, et comme mentionné préalablement, les nouvelles lignes directrices pour une politique économique orientée vers la croissance posent les premiers jalons d'une rupture avec le passé. Elles incluent les politiques touchant à la compétitivité, aux finances, à la formation et à l'innovation, mais également aux affaires étrangères et aux mesures de stabilisation. D'autre part, la nouvelle péréquation financière et répartition des tâches (RPT) de la Confédération doit permettre une redistribution des richesses par un canal autre que celui de la politique régionale. Si elle n'est pas encore validée par le peuple, elle représente néanmoins un changement de taille dont l'influence sur une nouvelle conception de la politique régionale n'est pas anodine. Pour cette dernière, cela signifierait tout simplement qu'elle serait désormais à même de soutenir tout projet de développement économique indépendamment de sa localisation en région périphérique ou non.

Constatant ces changements, et de manière très succincte, les travaux du groupe d'experts ont abouti à différentes recommandations. Il est ainsi nécessaire :

- D'améliorer la compétitivité de toutes les régions du pays, en travaillant à une échelle adéquate.
- De réussir à promouvoir l'innovation. Pour cela, il est important d'insister sur les systèmes de valeur ajoutée, sur l'accès aux savoirs-faire ainsi que sur le rôle des centres urbains et des impulsions données par ceux-ci.
- De mettre en place un système de programme d'actions, dont la mise en œuvre doit être mieux articulée entre les dimensions verticales et horizontales.
- De parvenir à mieux coordonner les politiques sectorielles. On pense ici notamment à la péréquation financière, à la formation ou aux autres politiques territoriales comme celle des agglomérations.
- De créer un réseau de connaissances dans le domaine du développement territorial est souhaitable en vue de faire évoluer constamment cette nouvelle politique.

## **2.4 Le projet de Nouvelle politique régionale**

La nouvelle politique proposée par le groupe d'experts rompt ainsi avec l'idée directrice régissant la politique régionale jusqu'alors. En effet, d'une logique de redistribution des richesses, on passe maintenant à une logique de promotion économique des espaces régionaux. Il est à noter toutefois que lors de la mise en consultation du message relatif à la

Nouvelle politique régionale en 2004, les espaces urbains d'importance nationale ont été évincés de l'aire d'action de cet instrument.

Par ailleurs, cela signifie également que l'Etat adopte désormais un comportement plutôt proactif. La redistribution de moyens financiers nécessite une approche *ex-post* : il faut tout d'abord pouvoir identifier les espaces en proie aux disparités de développement avant de pouvoir leur venir en aide par le biais de subventions. Avec la nouvelle orientation prise, la politique régionale peut désormais abandonner son rôle réactif au profit d'une position résolument proactive.

Aussi, la Nouvelle politique régionale souhaite encourager financièrement des projets à même de créer de la valeur ajoutée, de maintenir et de créer de l'emploi et dont le périmètre géographique tend à s'étendre au niveau suprarégional. Les buts et principes régissant cette nouvelle loi seront exposés ultérieurement, dans le cadre de la partie consacrée aux premiers résultats de la NPR.

Le tableau suivant permet d'avoir un meilleur aperçu des changements souhaités par le groupe d'experts en 2003. Précisons que tous les changements n'ont pas été suivis, comme nous le verrons plus tard.

	<b>Politique régionale actuelle</b>	<b>Nouvelle politique régionale</b>
<b>Principal objectif</b>	Réduire les disparités régionales (redistribution entre régions)	Stimuler la compétitivité des régions en soutenant la croissance et l'innovation
<b>Lignes de force</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promotion des infrastructures</li> <li>• Encouragement d'entreprises individuelles</li> <li>• Promotion des réseaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promotion de processus d'innovation (système de création de valeur ajoutée et de clusters, accès au savoir-faire, utilisation des impulsions générées par les centres)</li> <li>• Intensification de la promotion des réseaux</li> <li>• Coordination avec les politiques sectorielles</li> <li>• Réseau de savoir-faire « développement régionale »</li> </ul>
<b>Bénéficiaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les régions de montagnes</li> <li>• Les régions ayant des problèmes économiques (fortement affectées par la désindustrialisation)</li> </ul>	La Suisse dans son ensemble et les régions limitrophes, comme cadre de référence pour le développement de programmes et de projets
<b>Niveau des mesures</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Petite échelle</li> <li>• Délimitation fixe (54 régions LIM, etc.)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Grande échelle</li> <li>• Géométrie variable</li> </ul>
<b>Approche</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration des facteurs d'implantation de sites (infrastructure)</li> <li>• Création de places de travail (diversification)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création de valeur ajoutée et d'innovation</li> <li>• Observation des principes du développement durable</li> </ul>
<b>Impulsion de développement</b>	<i>Top-down et bottom-up</i>	<i>Bottom-up</i> (entrepreneurs, innovateurs)
<b>Tâches de la Confédération</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promotion et cofinancement de concepts de développement régional</li> <li>• Approbation et cofinancement de projets individuels</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Encouragement de pôles régionaux d'innovation (clusters) et de réseaux</li> <li>• Soutien de projets pilotes</li> <li>• Encouragement à l'auto-organisation</li> <li>• Etablissement de règles du jeu</li> <li>• Monitoring et évaluation</li> </ul>
<b>Instruments de financement</b>	Financement de projets par : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le fond LIM</li> <li>• Des crédits annuels pour des programmes spécifiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contributions globales à des (grandes) régions pour des concepts novateurs</li> <li>• Eventuellement « Fondation en faveur des régions de montagne » et « Fonds à l'innovation »</li> </ul>

Tableau 5 : Comparaison synoptique entre la politique régionale de 1997 et la nouvelle politique régionale

Source : traduction personnelle d'après Commission d'experts (2003 : 12)

Il est intéressant de relever qu'avec la mutation opérée, la Suisse a pu rattraper son retard et même devenir avant-gardiste en matière de politique régionale. Dans les pays de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), un consensus semble s'être formé pour reconnaître que la politique régionale doit pouvoir s'appliquer à toutes les régions sans restriction, afin que celles-ci puissent tirer pleinement profit de leurs potentiels respectifs, et devenir ou demeurer compétitives du point de vue économique.

Ce nouvel état d'esprit constitue en soi une rupture, et les experts n'hésitent pas à parler de changement de paradigme comme nous avons pu le voir précédemment. Ce changement est résumé dans le tableau suivant.

	<b>Ancien paradigme</b>	<b>Nouveau paradigme</b>
<b>Objectifs</b>	Compenser temporairement les handicaps géographiques des régions en perte de vitesse.	Exploiter le potentiel sous-utilisé dans toutes les régions afin de promouvoir la compétitivité régionale.
<b>Unité d'intervention</b>	Unités administratives	Régions économiques fonctionnelles
<b>Stratégies</b>	Approche sectorielle	Projets de développement intégré
<b>Outils</b>	Subventions et aides publiques	Ensemble de capital physique et de capital immatériel (stock de capital, marché du travail, cadre économique, capital social et réseaux)
<b>Acteurs</b>	Administration centrale	Différents niveaux d'administration

Tableau 6 : Ancien et nouveau paradigme de la politique régionale  
Source : adaptation d'après OCDE (2006 : 62)

## 2.5 La Nouvelle politique régionale, en vigueur depuis 2008

D'une manière générale, la proposition faite par le groupe d'experts a été validée. Seul un changement majeur est à signaler. Alors que la proposition faisait état d'une politique destinée à l'ensemble du territoire national, la consultation a révélé le désir d'exclure les grands centres urbains de la zone d'action de cette nouvelle politique régionale.

Aussi, le Message du Conseil fédéral du 16 novembre 2005 concernant la nouvelle politique régionale fait état des éléments suivants au sujet de la politique actuellement en vigueur.

Comme le stipule l'article 1 de la Loi fédérale sur la politique régionale, la NPR « vise à améliorer la compétitivité de certaines régions et à y générer de la valeur ajoutée, contribuant ainsi à la création et à la sauvegarde d'emplois dans ces régions, à l'occupation décentralisée du territoire et à l'élimination des inégalités régionales » (Confédération suisse, 2006 : 1).

Les principes suivant régissent cette nouvelle loi :

- a. les exigences du développement durable sont prises en considération ;
- b. les régions prennent des initiatives afin d'améliorer la compétitivité et de générer de la valeur ajoutée ;
- c. les centres régionaux sont les moteurs du développement ;
- d. les cantons sont les interlocuteurs principaux de la Confédération et assurent la collaboration avec les régions ;
- e. les services fédéraux collaborent étroitement entre eux et avec les institutions et organisations suisses ou étrangères.

Avec l'avènement de la NPR, trois grands changements peuvent être observés ; ils concernent la soumission des projets, l'échelle de ceux-ci ainsi que la mise en œuvre de la politique régionale.

Alors que la LIM prévoyait des structures claires pour chaque région, aidant au montage de projets, du point de vue administratif et financier, la NPR rompt avec cette « tradition ». Si, dans la plupart des cas, les secrétariats régionaux seront maintenus au vu de leurs apports dans le cadre de la LIM, la nouvelle loi délègue aux cantons la compétence de définir ces unités ainsi que leur nombre, en s'appuyant sur les espaces fonctionnels. En d'autres termes, les régions ne seront plus définies administrativement comme jusqu'alors, mais seront établies selon une stratégie à géométrie variable en fonction de la nature du projet envisagé.

Ensuite, constatant les problèmes d'échelles au cours des dernières expériences, il a été jugé souhaitable que le nombre de régions diminue. Avec la LIM, tout le territoire suisse n'était pas concerné dans son ensemble, et pourtant ce n'étaient pas moins de 54 régions qui avaient vu le jour. Dès lors, l'objectif de la NPR est de pouvoir générer des projets dont l'échelle est suprarégionale (en référence à la LIM) ou supracantonale, voire internationale. Ainsi, il devrait être possible d'orienter les projets vers l'exportation, soit au-dehors de la



région d'ancrage, amenant par là même une plus-value notable. Il est à relever que la base d'exportation est sous-jacente à la philosophie de la NPR et à sa recherche de plus-value.

Enfin, la mise en œuvre de la politique régionale passe en majeure partie en main des cantons. Si la Confédération gère le fond global disponible pour les projets, une convention est signée entre chaque canton et la Confédération. Cette convention porte sur un montant défini et dont le canton aura la charge quant à la répartition en termes de financement pour chacun des projets qui lui seront soumis. Même si la Confédération coopère, ce sont ainsi les cantons qui ont un pouvoir de décision sur les projets à soutenir, ce qui permet également d'être bien plus proche des réalités du terrain et des besoins de l'économie de chaque région.

Ainsi, des aides financières peuvent être octroyées aux projets qui (Confédération suisse, 2006) :

- a. encouragent l'esprit d'entreprise et l'activité entrepreneuriale dans une région donnée;
- b. renforcent la capacité d'innovation dans une région donnée ;
- c. exploitent les potentiels régionaux et mettent en place ou améliorent des systèmes de valeur ajoutée ;
- d. améliorent la coopération entre les institutions publiques et privées, entre régions ou avec les agglomérations.

Les projets doivent en outre répondre à un caractère novateur, et répondre à des problèmes spécifiques aux régions de montagne.

Afin de pouvoir répondre aux enjeux d'une telle politique, la NPR a été conçue autour de trois volets complémentaires, réglant dans une certaine mesure les tâches des différents partenaires de la politique régionale suisse (SECO, 2008) :

Volet 1            Le volet 1 est le niveau du projet. Ce volet représente la partie appliquée de la politique régionale. Mettant en scène principalement les acteurs locaux et cantonaux, ce niveau doit permettre aux différentes régions d'accroître leur compétitivité par le biais de projets pouvant bénéficier du soutien financier de la NPR.

Volet 2            Le volet 2 relève de la stratégie au niveau de la Confédération. La politique régionale doit avoir un effet sur les territoires périphériques ou non-urbains. Mais d'autres politiques impactent ces espaces, même si de manière indirecte. L'objectif poursuivi par ce volet est donc de mieux coordonner les

différentes politiques sectorielles entre elles afin d'optimiser les synergies possibles.

Volet 3 Le volet 3 propose des mesures d'accompagnement aux deux volets précédents, sous la responsabilité de la Confédération. Le développement régional est désormais considéré comme un système à même d'intégrer et de générer des connaissances. Aussi, ce volet-ci va chercher à mettre en exergue les savoirs pertinents d'une part, mais également à en développer d'autres afin que les acteurs régionaux puissent en profiter au travers de formations spécifiques par exemple.

Si le volet 1 reste la partie la plus importante de cette politique, il n'en demeure pas moins que le succès opérationnel de ce nouvel instrument dépend largement de la coordination entre ces trois volets.

## **2.6 Conclusion**

Le constat est clair : la politique régionale suisse se trouve à un tournant. D'un outil de redistribution, elle passe à un instrument de promotion économique poursuivant une logique d'efficacité. Dès lors, la prise en compte des considérations environnementales peut paraître bien restreinte. Comme nous l'avons vu dans le premier chapitre, différentes questions émergent alors dans le cadre de ce travail auxquelles il s'agira de donner une réponse.

Dans ce qui précède, nous avons tout d'abord posé le cadre de référence de notre recherche, puis nous avons élaboré trois hypothèses de travail et détaillé la situation actuelle de la politique régionale suisse.

Afin de pouvoir faire le lien entre ces trois éléments, il est maintenant nécessaire de construire un cadre théorique pertinent. C'est l'objet du chapitre suivant.



# Chapitre 3

## CADRE THEORIQUE

Le cadre théorique doit nous permettre de mieux cerner certains enjeux, et notamment de définir le lien entre les stratégies économiques choisies et le développement durable.

### **3.1 Introduction au cadre théorique**

#### **3.1.1 Economie et développement durable : bref historique**

L'intégration des préoccupations environnementales dans les théories économiques est un phénomène somme toute assez récent, et qui trouve son origine au cours des années 1950. A l'instar du concept de développement durable, ce mouvement prendra de l'ampleur au cours des années 1970 – '80. Le Rapport Meadows, commandité par le Club de Rome en 1972, ou encore le Rapport Brundtland, publié sous l'égide de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement en 1987, représentent à cet égard des travaux majeurs. On reconnaît à Solow et aux économistes néoclassiques le rôle de précurseurs quant à l'intégration du paramètre environnemental dans les théories économiques. Si Keynes (1930) considérait déjà l'aspect social du développement au travers de ses écrits sur la redistribution des richesses, Solow est l'un des premiers à se pencher sur la problématique environnementale à la suite du Rapport Meadows, qui mettait en perspective le phénomène d'épuisement des ressources naturelles. Son modèle d'une économie à

l'équilibre date en fait des années '50, mais trouvera un écho particulier au travers de son texte sur l'économie des ressources (Solow, 1974).

Il faudra cependant attendre les années '90, et notamment le Sommet de Rio, pour que la prise en compte des préoccupations environnementales connaisse un essor particulier. Le terme de développement durable va alors se généraliser et progressivement s'imposer dans tous les discours. Son but est de réussir à gérer l'ensemble des conditions qui permettent le maintien de la croissance du revenu et du bien-être social – selon un principe d'équité intra- et intergénérationnelle – tout en préservant le cadre environnemental.

Pour y parvenir, il faut maîtriser la croissance démographique, favoriser les innovations technologiques, modifier les structures de production, adapter les réglementations (en mettant en place, par exemple, un système de tarification des ressources naturelles), etc. Dans les écrits économiques, on peut dès lors distinguer deux approches (Turner et al. 1993) :

- *L'approche technocentrique : la durabilité faible (ou weak sustainability)*

Cette approche, qui correspond à la vision des économistes classiques, part du principe qu'il est possible de consommer les ressources naturelles pour autant que l'on donne aux prochaines générations les moyens technologiques d'assurer leur bien-être propre. Pour les partisans de cette approche, il est donc en ce sens possible de substituer le capital artificiel au capital naturel.

- *L'approche écocentrique : la durabilité forte (ou strong sustainability)*

Basée sur la position inverse, cette approche découle de l'idéologie écologiste et part du principe que sans capital naturel – qui doit être considéré tant sous son aspect de stock de ressources que de source d'aménités – il n'y a pas de vie possible sur Terre. N'étant pas substituable, il faut donc transmettre le capital naturel dans la mesure du possible de manière intacte aux générations futures.

Dans ses considérations sur la notion de durabilité, le Rapport Brundtland (CMED, 1987) recommande, entre autres, de diminuer la pauvreté pour améliorer les conditions environnementales. Les économistes néoclassiques se retrouvent ainsi sur leur terrain de prédilection : si la régulation du marché par les prix permet une allocation optimale des ressources ainsi qu'une croissance du revenu, alors la redistribution des richesses chère à Keynes doit permettre d'aller dans le sens d'une amélioration conjointe de la qualité de vie sociale et de la protection de l'environnement.

### 3.1.2 Une prise en compte problématique à résoudre

Malgré tout le bon sens qui entoure sa philosophie, le développement durable a eu beaucoup de peine – et peine encore – à s'imposer, en raison notamment des logiques économiques héritées depuis le début de l'ère industrielle. Comme nous l'avons déjà vu dans la partie introductive de notre recherche, deux logiques doivent toutefois être considérées, et il n'est pas vain de les rappeler brièvement :

- *L'environnement comme contrainte économique*

Pour le monde industriel, le respect de l'environnement est souvent considéré comme une contrainte. La pollution étant une externalité négative, sa prise en charge par l'entreprise émettrice serait synonyme de coûts supplémentaires que devrait supporter cette dernière. Vu de cette manière, on peut comprendre que les entreprises soient réticentes à internaliser ces coûts. Cependant, les charges supportées ainsi par la collectivité, comme les problèmes de santé ou l'épuisement de ressources naturelles (ou paysagères), vont pousser cette dernière à légiférer et à réglementer dans ce domaine, et à contraindre l'entreprise à internaliser ces coûts.

Cette solution, à priori correcte, ne permet toutefois pas de résoudre le problème dans son ensemble. Les entreprises vont certes chercher à dépolluer, mais jusqu'à un certain point seulement : « La relation directe entre la diminution de la pollution et l'augmentation des coûts supportés par l'entreprise conduit à calculer un « niveau optimal de pollution », défini comme le niveau à partir duquel les coûts marginaux pour réduire l'impact sur l'environnement deviennent supérieurs à la réduction des coûts associés aux dommages causés à l'environnement. (...) Il existe donc un niveau de rejet dit « optimal » permettant d'équilibrer les coûts supportés par l'entreprise et les dommages subis par la collectivité » (Boiral, 2004 : 2). En d'autres termes, il serait possible de dépolluer plus encore, mais l'entreprise n'y a pas intérêt et peut déjà se justifier au travers des premiers efforts consentis.

- *L'environnement comme opportunité économique*

Pour d'autres, dont l'économiste américain Michael E. Porter (cité par Boiral, 2004), éminent spécialiste des questions touchant à la compétitivité, une entreprise a tout à gagner en s'investissant dans la prise en compte de préoccupations environnementales, selon un modèle « win-win ». Porter reconnaît que l'environnement peut être perçu comme une contrainte au vu de l'investissement à réaliser pour respecter les normes établies. « Cependant, la réponse à ces contraintes entraîne également des efforts d'innovation afin d'améliorer les procédés, d'utiliser de façon plus efficiente les intrants et de trouver de nouveaux débouchés pour les sous-produits de la production. (...) De fait, le renforcement des contraintes réglementaires dans certains pays, loin de freiner la compétitivité des entreprises par

rapport à des concurrents qui ne sont pas soumis aux mêmes normes, la stimule et tend à améliorer la position concurrentielle des firmes les moins polluantes sur les marchés internationaux » (Boiral, 2004 : 4). Cette théorie, aussi plaisante soit-elle, n'a toutefois été vérifiée empiriquement qu'à de rares occasions.

Faut-il en conclure qu'il doit être possible de recourir à un développement « économique-écologique » ? C'est ce que pense Franck-Dominique Vivien (2005), allant jusqu'à prétendre que la fameuse main invisible d'Adam Smith serait en fait verte. Les entreprises calculant systématiquement leurs avantages au moment de choisir tel chemin ou d'entreprendre telle action, la solution la plus efficace serait de leur laisser prendre en charge la question des externalités liées à l'environnement. Vivien justifie cette explication via le théorème de Coase, qui stipule entre autres qu'une intervention de la part de l'Etat n'est pas forcément nécessaire en cas d'une défaillance de marché, comme par exemple la production de déchets.

Dans cette même perspective, l'idée de créer un marché pour les déchets est à l'origine de l'écologie industrielle et de l'économie de fonctionnalité, notions abordées dans la section suivante.

### **3.1.3 Quelle mise en œuvre ?**

Nous l'avons vu, que l'on soit fervent partisan du laisser-faire économique ou non, on peut trouver des arguments pour faire progresser la cause de la durabilité. Cependant, certains courants font de cette cause un objectif en soi. Dès lors, parmi les solutions que d'aucuns proposent pour mettre en œuvre le développement durable, nous retiendrons plus particulièrement l'écologie industrielle et l'économie de fonctionnalité.

L'écologie industrielle s'impose progressivement comme une référence, notamment grâce à sa stratégie de symbiose industrielle, au travers de son exemple le plus connu se situant dans la ville de Kalundborg, au Danemark. En lui-même, le principe de symbiose industrielle n'a rien de compliqué. Simplifié à l'extrême, il s'agit en fait de mettre en place un réseau permettant à une entreprise de valoriser les déchets produits par d'autres firmes. Sa mise en œuvre peut par contre poser différents problèmes en relation avec la croyance économique des acteurs industriels, ou leur façon d'appréhender et de réfléchir sur certaines problématiques. Nous reviendrons sur cette stratégie plus tard.

Pour sa part, l'économie de fonctionnalité poursuit une autre logique. La stratégie de dématérialisation des activités économiques, comme son nom l'indique, vise à limiter le plus possible la quantité de matières premières et d'énergie utilisées par les processus de production, d'échange et de consommation de biens et services. Cette stratégie très globale de mise en œuvre du développement durable est en lien avec un ensemble diversifié d'approches, de méthodologies et d'outils, tels que l'éco-efficacité – parfois aussi appelée

éco-efficience –, la production propre (*cleaner production*), le management environnemental, l'éco-conception, le métabolisme industriel, les analyses de cycle de vie, etc. C'est également dans cet axe que s'inscrit clairement la stratégie thématique sur l'utilisation durable des ressources naturelles, récemment lancée par la Commission européenne (Commission européenne, 2005), qui vise à développer des prescriptions en vue de l'intégration de la notion d'éco-efficacité dans les critères des politiques gouvernementales, avec pour objectif de parvenir à une dissociation - ou à un découplage - entre croissance économique et consommation de ressources. Comme on s'attachera à le démontrer ultérieurement, cet objectif est précisément celui que poursuit l'économie de fonctionnalité.

### **3.1.4 Pertinence pour notre recherche**

Notre travail cherchant à investiguer le lien entre économie et environnement au travers de la politique régionale, nous recourons aux stratégies d'économie fondée sur la connaissance, d'écologie industrielle, et enfin d'économie de fonctionnalité.

Ce choix peut être justifié de la manière suivante.

L'économie fondée sur la connaissance est une stratégie dont il doit être tenu compte. D'une part, elle est la base sur laquelle la Nouvelle politique régionale est largement construite, mais elle est également le fondement de la politique européenne de développement régional au travers de la Stratégie de Lisbonne. D'autre part, même si ce point est discutable, les partisans de la cause environnementaliste estiment que l'économie de la connaissance doit permettre un développement plus en phase avec la notion de durabilité au sens large, la production de connaissance ne générant a priori pas de déchets. Une approche par cette stratégie doit permettre de vérifier sa pertinence quant à la durabilité économique.

Pour sa part, l'écologie industrielle propose de poursuivre le développement économique, en y intégrant toutefois la notion de métabolisme. Cela signifie une meilleure gestion des flux, une meilleure intégration des déchets pour une économie plus verte au final. Par ailleurs, selon ses promoteurs, elle opère à un niveau local ou régional, et correspond par conséquent à l'échelle d'action d'une politique régionale. Une approche par cette stratégie doit permettre de tester le potentiel de cette dernière en politique régionale.

Enfin, l'économie de fonctionnalité propose une approche pour le moins novatrice en visant à vendre l'usage de la fonction d'un bien, plutôt que le bien lui-même. Ainsi, la production ne se fait plus en masse pour que chacun puisse posséder ce bien, mais pour que chacun puisse bénéficier de son usage. On cherche ainsi à promouvoir la valeur ajoutée sur une matière première, or c'est également le but poursuivi par l'actuelle politique régionale en Suisse. Tout comme pour l'écologie industrielle, le potentiel d'action de l'économie de fonctionnalité doit être étudié dans le contexte de la politique régionale. Voyons ces stratégies plus en détail.



Toutefois, il nous semble important de garder à l'esprit que ces trois éléments n'ont pas le même statut. Alors que l'écologie industrielle et l'économie de fonctionnalité sont des stratégies économiques, l'économie de la connaissance est pour sa part bien plus un concept bien établi. Cela se reflète notamment dans le fait que cette dernière est bien renseignée au niveau théorique, avec une large littérature, alors que les stratégies à caractère environnemental que nous avons choisies sont bien plus le fait de descriptions de cas concrets et donc plutôt des modèles opérationnels.

## **3.2 L'économie fondée sur la connaissance**

La politique régionale, telle qu'elle se présente actuellement en Suisse, repose conceptuellement sur le principe d'économie fondée sur la connaissance. Les pages qui suivent donnent un aperçu de ce que l'on entend par là.

Nous nous intéresserons ainsi tout d'abord à ce qu'est la connaissance, puis à ce que l'on entend par économie fondée sur la connaissance. Adoptant ensuite une approche plus territoriale, nous aborderons également les notions de proximité et de capital humain, ces dernières étant à notre sens primordiales au sein d'une économie fondée sur la connaissance.

### **3.2.1 A propos de la connaissance**

On retrouve la connaissance dans la plupart des discours de politiques économiques, les médias en parlent régulièrement, ses partisans sont nombreux, mais elle possède également ses détracteurs. Cependant, un constat s'impose : l'économie fondée sur la connaissance focalise l'attention d'une multitude d'acteurs.

La connaissance est un objet d'étude repris par beaucoup de personnes, par ailleurs pas toutes issues du même milieu. En conséquence, on retrouve dans la littérature tour à tour les termes de capitalisme cognitif, d'économie cognitive, d'économie du savoir, d'économie de la connaissance, d'économie fondée sur la connaissance, etc. Souvent synonymes, ces termes peuvent toutefois présenter certaines nuances selon les cas.

Utilisées invariablement la plupart du temps, les notions d'économie fondée sur la connaissance et d'économie du savoir sont les plus courantes ; en tant que concepts, elles servent ici de cadre d'analyse. Cependant, au terme de savoir qui peut sembler très pointu et connoté scientifiquement, la préférence sera donnée à celui de connaissance qui se veut bien plus large et qui nous semble mieux tenir compte du contexte social notamment. Cette position peut d'ailleurs se comprendre en considérant l'origine du mot savoir. Le sens actuel du terme trouve ses racines au Moyen Age où le savoir est synonyme de sagesse (Le

Robert, 2006). Il y a là une dimension manifestement intellectuelle qui corrobore nos précédents propos.

Par ailleurs, dans le cadre de ce travail, notre intérêt se portera sur les modalités de collaboration entre les différents acteurs d'un système économique territorialisé, toutefois bien plus au niveau de la mise en place de conditions cadres favorables au développement territorial que de la conception de produits économiques. Or, considérant ce qui est dit plus haut, nous pensons que la collaboration doit justement plus à la connaissance d'un milieu et des acteurs qui le compose qu'au savoir qu'il recèle.

Cette différenciation entre savoir et connaissance fait également l'objet d'un débat au sein de la psychologie cognitive notamment. Dans la section suivante, nous présentons le thème de la connaissance tel que compris par les milieux de la psychosociologie.

### **3.2.2 La connaissance en psychosociologie**

En psychologie, de même qu'en sociologie, la connaissance et la manière dont elle est générée, échangée ou acquise, fait l'objet d'un large champ d'étude.

Si l'on s'en réfère à Perrenoud, « (les savoirs) seraient universels, impersonnels, sans propriétaires, sans trace de leur genèse, sans référence à leurs usages sociaux. Les connaissances seraient au contraire la face subjective des savoirs, tels qu'ils existent dans l'esprit humain, contextualisés, personnalisés, voire englués dans l'ensemble de ses structures mentales » (Perrenoud, 1998 : 493). On ne peut dès lors concevoir l'existence de savoir sans connaissances préalables. Ceci reviendrait en quelque sorte à vouloir déconnecter le savoir d'un sujet connaissant. Même si Perrenoud conçoit que, dans un monde où les supports de savoirs ne cessent de se multiplier, grâce notamment aux prouesses techniques liées aux usages informatiques et à la numérisation, on puisse imaginer qu'il est possible d'extérioriser le savoir, il s'oppose à cette idée réductrice. « (...) le savoir est une *représentation du monde* qui n'a d'existence que dans et pour un esprit humain. (...) On peut tenter de « faire abstraction » des porteurs concrets d'un savoir, de le décontextualiser, d'effacer toute « trace de présence humaine ». L'abstraction qui en résulte n'aura, en fin de compte, de sens que si elle est pensée par quelqu'un, qui la recontextualisera immédiatement en la reliant à d'autres représentations, à son passé, à ses projets, à sa place dans la société » (Perrenoud, 1998 : 494).

Il faut noter à ce stade que les anglophones n'utilisent en général qu'un seul terme pour parler à la fois de savoir et de connaissance : *knowledge*. Cela dit, le débat autour de la terminologie à utiliser semble également prendre peu à peu racine dans le monde anglophone. Ibert (2007) propose ainsi d'opérer une différenciation entre les termes de *knowledge*, s'apparentant au savoir en tant qu'objet, et *knowing*, faisant plutôt appel à la connaissance en tant que construction humaine et sociale.

Historiquement, la connaissance a fait l'objet de bien des discours, et ce depuis longtemps. Si Aristote déjà insistait sur le besoin de l'homme à découvrir le monde, c'est notamment sous l'impulsion des travaux de Descartes puis de Rousseau que la connaissance prend une dimension anthropocentrée. L'Homme est non seulement capable d'assimiler des informations mais également de créer sur cette base de nouvelles connaissances (Bronckart, 2006).

Le début du XX<sup>ème</sup> siècle va pourtant marquer un tournant dans la psychologie et la sociologie cognitive, avec les apports de deux courants majeurs : d'une part, l'œuvre de Jean Piaget sur le constructivisme génétique, et d'autre part l'interactionnisme social inspiré des travaux de Marx et Vygotski.

### ***Le constructivisme génétique***

Dans ses travaux sur le constructivisme génétique, Piaget part du principe que la connaissance est en somme le résultat des informations qu'un individu a à disposition et des « filtres » qu'il utilise pour les traiter. Ainsi, la connaissance est une construction mentale propre à chaque individu. Dans sa théorie, il utilise un vocabulaire très spécifique, où chaque terme est également un concept. Pour les besoins du présent travail, nous en retiendrons deux : l'abstraction réfléchissante et l'équilibration.

#### 1) L'abstraction réfléchissante

Dans les concepts définis par Piaget, l'abstraction réfléchissante fait suite en quelque sorte à l'abstraction empirique, soit l'observation d'un objet ou d'une réalité dont on peut tirer empiriquement une connaissance. L'abstraction réfléchissante pour sa part trouve la définition suivante : « Toute connaissance nouvelle suppose une abstraction, car, malgré la part de réorganisation qu'elle comporte, elle ne constitue jamais un commencement absolu et elle tire ses éléments de quelque réalité antérieure. On peut alors distinguer deux sortes d'abstractions selon leurs sources exogènes et endogènes (...). Il existe tout d'abord un type d'abstraction que nous appellerons « empirique » (...) parce qu'elle tire son information des objets eux-mêmes (...). Mais (...) il en existe une seconde, qui est fondamentale, car elle recouvre tous les cas d'abstractions logico-mathématiques : nous l'appellerons l'« abstraction réfléchissante » parce qu'elle est tirée, non pas des objets, mais des coordinations d'actions (ou d'opérations), donc des activités mêmes du sujet » (Piaget, *in* Montangero & Maurice-Naville, 1994 : 83).

La formation de connaissance est ainsi propre à chaque individu, puisqu'il associera à l'observation d'un objet toutes les connaissances, expériences ou savoirs déjà acquis jusque-là. Dans l'ouvrage consacré à Piaget, Montangero et Maurice-Naville (1994) soulignent les trois étapes du processus de formation de connaissance. En résumé, si la première étape est celle de l'observation empirique, la deuxième allie le réfléchissement

des connaissances de l'individu à l'objet observé. Enfin, le troisième temps est constitué d'une réflexion au sujet de l'objet, générant une nouvelle connaissance pour l'individu au terme d'un processus dynamique transcendant les deux premières étapes.

## 2) L'équilibration

Ce concept-ci met au cœur de sa philosophie le processus de rétroaction pour le sujet, permettant une mise à jour constante de ses connaissances : « C'est un processus d'équilibration (...) dans le sens, aujourd'hui précis grâce à la cybernétique, d'une autorégulation, c'est-à-dire d'une suite de compensations actives du sujet en réponse aux perturbations extérieures et d'un réglage à la fois rétroactif (système en boucle ou feed-back) et anticipateur constituant un système permanent de telle compensations » (Piaget, in Montangero & Maurice-Naville, 1994 : 136).

Il est intéressant de comprendre ici l'importance du feed-back dans la construction des connaissances, et ce à l'échelle de l'individu. Chaque nouvelle expérience, qui n'est par définition pas conforme aux connaissances de la personne considérée, la pousse en quelque sorte à remettre en question ses propres connaissances. Cette incitation à transformer ses propres connaissances serait due, selon Montangero et Maurice-Naville (1994), à l'existence d'un processus inhérent à l'être humain, visant à l'optimisation des connaissances.

Les deux concepts que nous venons de décrire peuvent être catalogués dans les processus dynamiques à même d'expliquer l'évolution cognitive chez l'individu. Sur la base de ces définitions, on peut déduire que l'équilibration laisse plus de place aux processus interactifs puisqu'elle fait appel « aux perturbations extérieures », soit les connaissances d'autres individus. Toutefois, Piaget ne parle jamais ou que très rarement d'apprentissage, un état qu'il considère comme une conséquence de connaissances données, et non pas comme une cause (Bronckart, 2006). Cette dernière idée n'est toutefois pas partagée par tous les psychologues, et notamment pas par les partisans de l'interactionnisme social – ou socioconstructivisme – défendu par le russe Lev Vigotsky.

### ***L'interactionnisme social***

L'interactionnisme social pour sa part tient pleinement compte de l'environnement dans lequel évolue un individu, environnement qui peut avoir une influence directe sur la nature de ses connaissances.

En nous basant sur les écrits de Bronckart (2006) revisitant Vigotsky, deux aspects nous semblent particulièrement importants. Premièrement, l'individu se voit confronté dès sa naissance à tout un système physique et normatif construit par les générations passées et présentes. Deuxièmement, toujours dès sa naissance, l'individu est pris en charge par la

société en ce sens qu'elle va chercher à l'intégrer d'emblée en son sein. Il se verra ainsi imposer un certain nombre de normes sociales par le groupe.

Dès lors, l'interactionnisme social permet de générer des connaissances nouvelles, mais toujours dans le cadre normatif des activités communes. Contrairement au constructivisme génétique et à la pensée piagétienne, l'apprentissage est ici un facteur important puisqu'il permet de reproduire, voire d'améliorer, les connaissances du groupe.

En résumé, qu'il s'agisse d'un individu ou d'un groupe, la connaissance et les processus liés à son émergence et à sa diffusion sont des éléments indissociables et centraux dans l'évolution de l'être humain. Aussi, il n'est pas étonnant de constater que ce thème gagne en importance dans les logiques économiques, comme nous allons le voir.

### **3.2.3 Economie et connaissance : approche historique**

Ce qui peut paraître évident aujourd'hui ne l'était pas forcément hier. Aussi, les grands penseurs du monde économique n'ont-ils pas considéré la connaissance comme un facteur important dans les théories qu'ils construisaient. Les premiers économistes à avoir mis le doigt sur l'importance économique que représentait la connaissance ne participaient qu'à un courant resté longtemps marginal.

Mais qu'appelait-on alors connaissance ? Aujourd'hui, une différenciation est faite entre l'information et la connaissance. La première doit être considérée comme un ensemble de données brutes, facilement transmissibles et dénuées de tout contexte. La connaissance, par contre, est plus qu'un simple corpus d'informations, « (...) elle implique l'aptitude à étendre, à extrapoler et à déduire des données. Nous pouvons en conclure qu'une personne, ou qu'une équipe, maîtrise un domaine particulier de savoir si elle est capable de se livrer à ces activités dont les résultats n'apparaîtront pas à première vue, mais qui auront néanmoins leur utilité » (Steinmueller, 2002 : 164). Pourtant, en économie, les scientifiques qui se sont confrontés à la question de la connaissance n'ont que très rarement dissocié les deux termes. Machlup lui-même, pourtant personnage incontournable de l'économie fondée sur la connaissance, reconnaît ne pas faire ni voir de différence entre connaissance et information (Machlup, 1982). Revenons maintenant sur l'histoire du concept qui nous concerne ici.

#### ***A la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle déjà...***

En 1890, lorsqu' Alfred Marshall publie son ouvrage *Principles of Economics*, il devient par la même occasion un des premiers auteurs à mentionner les externalités positives issues de la proximité géographique, et avance que la connaissance partagée est un élément fort de l'économie.

Cela étant, les économistes de l'époque n'accordent que peu d'importance à ces propos, quant bien même ils reconnaissent la qualité du reste de l'ouvrage. Cette période est en effet marquée par une forte croyance : le marché répond à une logique quasi mathématique, et tend systématiquement à la recherche d'un équilibre parfait. Les acteurs opèrent ainsi des choix sur la base des connaissances qu'ils ont du marché, et ce sont là les seules connaissances qui importent réellement.

La grande inconnue dans cette logique mathématique réside dans la difficulté à faire des projections futures. C'est dans ce contexte qu'intervient en 1937 l'article de Hayek intitulé *Economics and Knowledge*. Pour lui, les acteurs économiques tiennent compte de leurs expériences passées pour prendre leurs décisions, et il introduit la notion de temps dans les modèles d'analyse de l'équilibre des marchés. Hayek aborde ainsi différentes notions intéressantes aujourd'hui, comme la constitution des connaissances ou la différenciation de celles-ci.

En 1955, dissertant sur le développement économique et les disparités en termes de revenu, Kuznets relève l'importance des aspects démographiques et sociaux, mais également des aspects politiques et institutionnels afin de mieux comprendre les processus permettant un meilleur développement économique. Ce faisant, même s'il ne le dit pas dans ces termes, Kuznets laisse entendre qu'il faut accorder une importance certaine à la connaissance que l'on a du fonctionnement d'un territoire donné. Il reviendra à la charge en 1973, considérant la croissance économique en relation étroite avec le cadre institutionnel et idéologique. La consommation de masse a ainsi permis, par exemple, d'augmenter le stock de connaissances par la recherche fondamentale et appliquée, et d'accélérer les processus liés à l'innovation technologique (Kuznets, 1973).

Arrow (1962) apportera une contribution non négligeable à l'économie fondée sur la connaissance, en développant un argumentaire sur l'importance de la connaissance et des processus d'apprentissage permettant son acquisition. Il lance ainsi la réflexion sur la production et la transmission de connaissances, dont l'importance est peu à peu reconnue. Pour Arrow, la production de connaissance est le fait de recherches ou d'observations, et il est indispensable que les acteurs puissent se comprendre, parler le même langage, afin de transmettre ces connaissances. Dans ce cadre, il estime que le contact personnel est le plus à même de convaincre du bien-fondé d'une innovation (Arrow, 1969).

Cette proximité qu'offre le contact personnel est également à l'origine des travaux menés par Polanyi à la même époque. Etudiant notamment la connaissance au sein du travail dit intellectuel, il est à l'origine de la différenciation faite entre connaissance tacite et codifiée (Polanyi, 1966). Cette mise en lumière ne sera pas sans influence sur les théories de développement économique, qui considèrent que le but de toute région économique est d'arriver à se différencier des autres en produisant autre chose, ou en produisant différemment. Or, pour atteindre cet objectif, le secret réside très souvent dans les

connaissances, qu'il n'est que difficilement possible de codifier et donc de transmettre autrement que par apprentissage. Pour les théories du développement endogène, la dimension tacite revêt ainsi une importance toute particulière (Gertler, 2003).

### ***L'œuvre fondatrice de Machlup et la montée des théories de croissance endogène***

Si ces considérations sont à mettre en relation avec une dimension sociospatiale, la connaissance restera pourtant largement perçue, à l'instar de Maunoury (1972), comme un produit de l'éducation, soulignant ainsi l'importance des hautes écoles et de l'enseignement dispensé. Dans ce contexte, l'œuvre de Machlup débutée en 1982, qu'il n'aura malheureusement pas le temps de terminer, apportera une vision nouvelle et marquera sans doute un des tournants majeurs de l'économie fondée sur la connaissance.

Contrairement à ses prédécesseurs qui ne voyaient dans la connaissance qu'un paramètre permettant d'améliorer la productivité, ce que Maunoury (1972) appelle par ailleurs une intellectualisation de la production, Machlup souhaite considérer la production de connaissance comme une activité économique en soi, avec tout ce que cela implique : « In other words, 'producing knowledge' will mean (...) not only discovering, inventing, designing, and planing but also disseminating and communicating. (...) The production of knowledge is an economic activity, an industry, if you like. Economists have analyzed agriculture, mining, iron and steel production, the paper industry, transportation, retailing, the production of all sorts of goods and services, but they have neglected to analyze the production of knowledge » (Machlup, 1982 : 8-9). Dans sa quête, il différenciera ainsi :

- cinq formes de connaissance (pratique, intellectuelle, informelle, spirituelle, et accidentelle) ;
- six industries de connaissance (éducation, recherche et développement, création artistique et communication, communication médiatique, services d'information, et machine d'information).

Au cours de la même décennie, et convaincus de l'importance des connaissances tacites, Nelson et Winter (1982) expliquent le changement économique par une théorie évolutionniste fondée notamment sur l'importance du cadre institutionnel dans toute sa complexité. Ce faisant, ils tiennent compte de l'apprentissage, du changement des connaissances, des compétences et des externalités positives que ces dernières peuvent engendrer. Les connaissances deviennent ainsi une partie intégrante de l'économie et de son évolution.

La montée des théories de développement endogène fait d'ailleurs la part belle aux connaissances, tant scientifiques que pratiques. Dans les théories liées à l'innovation, Kline et Rosenberg (1986) mentionnent l'importance qu'il faut accorder à la connaissance des

acteurs économiques en dehors des activités de recherche. On cherchera ainsi à privilégier les connaissances déjà disponibles dans son entourage avant de se tourner vers la recherche scientifique. Ces auteurs proposent ainsi un *chain-linked model* mettant en exergue les processus de rétroaction, où les connaissances ont pour base l'expérience empirique, et fonctionnent comme intrant de premier ordre dans les processus innovants. Ces connaissances sont dès lors présentes au cours de la quasi-totalité du parcours d'une idée novatrice, soit de la phase de production/invention d'un produit jusqu'à sa commercialisation. Aussi, « The process of innovation must be viewed as a series of changes in a complete system not only of hardware, but also of market environment, production facilities and knowledge, and the social context(s) of the innovation organization » (Kline & Rosenberg, 1986 : 275).

A la suite des travaux de Romer (1986) notamment, on accordera une importance croissante au capital humain en tant que stock de connaissances, et dont l'accumulation dans le temps permet de nourrir un processus endogène de croissance économique (Polèse & Shearmur, 2005). Cette croyance poussera même certains économistes, comme Florida (2002a ; 2002c ; 2003), à prétendre qu'à l'heure actuelle, les gens appartenant à « la classe créative », soit le capital humain le plus intéressant parce qu'innovant, auraient tendance à s'installer en des lieux donnés sur la base de critères sociaux et culturels, et non plus professionnels. Dès lors, les entreprises ne chercheraient plus à attirer les « talents », mais iraient à leur rencontre en s'installant dans ces mêmes lieux. Les firmes peuvent ainsi pleinement profiter de la présence d'une main-d'œuvre hautement qualifiée, mais également des externalités positives émanant d'un milieu qui se veut créatif et donc empreint d'un fort dynamisme.

L'approche historique nous permet de nous rendre compte que la connaissance est depuis longtemps présente dans les raisonnements économiques, plus ou moins fortement selon les périodes considérées. Mais pourquoi donc un tel regain d'intérêt ? C'est ce que nous verrons dans la partie qui suit.

### **3.2.4 L'économie fondée sur la connaissance : quoi de neuf ?**

La différenciation exercée entre savoir et connaissance dans le cadre de la psychologie cognitive a été abordée précédemment dans cette recherche. S'il était utile de justifier notre choix quant à l'utilisation du mot connaissance plutôt que de savoir, il nous faut maintenant procéder au même exercice sur l'utilisation souvent indifférente des terminologies d'économie de la connaissance et d'économie fondée sur la connaissance – ou, pour reprendre la terminologie anglo-saxonne, *knowledge economy* et *knowledge-based economy*.

Dans leur argumentaire, Cooke et Leydesdorff (2006) partent du principe que le premier nommé est plus ancien que le second et qu'il fait davantage référence à la qualité ou à la



composition du facteur de production qu'est le travail. L'économie fondée sur la connaissance fait pour sa part plutôt référence à une certaine systémique, traitant de la nature structurelle des avancées technologiques. En d'autres termes, cette dernière tient compte également du contexte permettant d'utiliser ou de générer ces connaissances. C'est sur cet aspect que nous porterons notre attention.

Cependant, parler d'une économie fondée sur la connaissance ne fait pas toujours l'unanimité, et les débats sont nombreux sur sa nature d'une part, et sur son côté novateur d'autre part. Les pages à suivre reviennent sur ces aspects. Il est à relever que d'autres terminologies seront parfois utilisées afin de conserver l'esprit voulu par leurs auteurs respectifs.

### ***D'une question de terminologie...***

Pour Benoît Godin (2006), l'économie fondée sur la connaissance est avant tout une terminologie nouvelle reprenant un ensemble de concepts (et leurs composantes) déjà connus dans le domaine des sciences régionales, comme les districts industriels, les milieux innovateurs ou les régions apprenantes. Ce constat est partagé notamment par Hudson (1999) pour qui la création de connaissances est implicite à toute économie se réclamant du capitalisme. Godin reconnaît néanmoins trois points positifs à ce qu'il considère comme étant un « umbrella concept ». Tout d'abord, l'économie fondée sur la connaissance a le mérite de remettre le savoir scientifique et la formation sur le devant de la scène politique. Ensuite, les indicateurs statistiques pertinents à même de relater les performances de l'économie contemporaine, jusqu'alors inadéquats, sont revus et adaptés à la réalité actuelle ; enfin, le concept génère d'autres approches importantes comme le discours autour du « knowledge management ».

Pour sa part, Geneviève Azam (2005) estime que la terminologie d'économie de la connaissance a remplacé celle de nouvelle économie en ce début de XXI<sup>ème</sup> siècle, mais qu'elle n'en est pas plus légitime. Pour l'auteure, cette terminologie laisse en effet croire que la connaissance n'avait jusque-là qu'un rôle secondaire dans le monde économique, mais qu'elle permet aujourd'hui un changement majeur dans le processus productif. Ceci laisse craindre pour la nature de la connaissance en soi, et de sa production : « La définition même d'un bien économique, à laquelle renvoie « l'économie de la connaissance », est d'être un bien produit par du travail humain, un bien dont la rareté justifie une valeur marchande. (...) L'émergence d'une « économie de la connaissance » correspond donc à un approfondissement du capitalisme par la transformation d'un bien gratuit en un bien marchand et par la construction d'un discours qui légitime cette transformation au nom de l'efficacité économique » (Azam 2005 : 34-35).

En s'appuyant sur les travaux de Polanyi et de Marx, elle en arrive à la conclusion qu'à force de vouloir dissocier la connaissance du « binôme de production » humain - société, on va

finir par aboutir à un produit neutre, issu d'un processus purement technique. En d'autres termes, la marchandisation économique de la connaissance pourrait finir par tuer la connaissance en tant que bien collectif. Ce point de vue est également partagé par l'anthropologue Hernandez (2006), qui relativise toutefois en insistant sur le paradoxe actuel de la connaissance. Utilisée comme un bien marchand, la connaissance se voit soumise à un processus d'autonomisation comme le sont tous les biens marchands. Pourtant, l'attention devrait être portée sur les modalités et les conditions d'appropriation de la connaissance, ceci en analysant les acteurs et les agencements des connaissances dans l'espace : « Ce qui *semble être* un phénomène d'autonomisation de la connaissance, plausible puisqu'elle ne se rapporte plus au social ou au politique, est en fait un processus dans lequel toutes les médiations entre la connaissance et le capital ont sauté » (Hernandez, 2006 : 270).

Cependant, pour d'autres auteurs, l'économie fondée sur la connaissance représente un changement de grande importance en ce qui concerne la compréhension et la mise en œuvre du système économique contemporain.

### ***... à l'entrée dans une ère nouvelle***

Si l'utilisation de connaissances et d'informations a de tout temps été au cœur de processus permettant la croissance économique, Castells (1998) estime néanmoins qu'une rupture nette est apparue avec l'avènement des nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC). Pour lui, l'information n'est plus simplement un élément intégré dans le processus de production, mais un produit en soit qui va ensuite pouvoir être utilisé par une multitude d'agents économiques. Ceux-ci à leur tour n'auront de cesse de rechercher, de traiter et d'échanger cette information et les savoirs y relatifs, créant ainsi une économie organisée en réseau.

La connaissance est dès lors perçue à la fois comme une ressource intangible et comme un facteur de production, qui se trouve être d'autant plus important qu'il permet l'innovation et qu'il permet donc à une entreprise de perdurer dans un climat de concurrence accrue. La connaissance intervient désormais au long de toutes les phases d'une activité économique, de la naissance d'un produit à sa commercialisation. En effet, un produit est aujourd'hui le fruit d'une réflexion menée sur toutes ces phases à la fois. De fait, on assiste à un éclatement des frontières entre industrie classique et entreprise de service, ce qui rend bien plus complexes les processus d'innovation.

De plus, contrairement à l'information, la connaissance ne bénéficie pas de l'ubiquité. Ce qui la caractérise, c'est l'accélération des mutations économiques, notamment dans les régions à même de présenter un investissement important en R&D. Dans ce contexte, les intellectuels, au sens large du terme, contribuent pour une part essentielle au développement d'une économie fondée sur la connaissance. Foray et David parlent

d'ailleurs des communautés de savoirs comme agents de transformation de nos économies : « L'économie du savoir apparaît lorsqu'un ensemble de personnes coproduisent (c'est-à-dire produisent et échangent) intensivement des connaissances nouvelles à l'aide des technologies de l'information et de la communication. Nous avons donc trois constituantes : la production et la reproduction de nouvelles connaissances sont assumées par un ensemble non négligeable de membres de la communauté (les sources de l'innovation sont diffuses), la communauté crée un espace « public » d'échange et de circulation des savoirs, l'usage des nouvelles technologies d'information et de communication est intensif pour codifier et transmettre les connaissances nouvelles » (David & Foray 2002 : 18).

On peut toutefois distinguer deux courants en ce qui concerne la définition de l'économie fondée sur la connaissance : le discours des économistes durs, défenseur d'une vision au sein de laquelle l'espace n'a pas de place, et celui des économistes adeptes d'une vision territorialisée du développement. Cette différenciation est également observée par Baslé et Renault (2004), même s'ils ne reprennent pas exactement ces termes.

D'une part, ces auteurs mettent l'accent sur la dimension économique de la connaissance, soit les critères permettant son analyse économétrique (nombre de brevets, licences, taux de capital intangible, etc.). D'autre part, ils reconnaissent l'importance de la dimension sociale, et, par extrapolation, du territoire : « Le constat est ici que la valeur ajoutée dans l'économie par la matière grise est croissante. On pourrait résumer cela par un slogan : C'est ce que nous savons qui compte aujourd'hui pour l'économie et le social. Il est vrai que les connaissances individuelles, les connaissances partagées grâce à l'école et à l'acquisition collective de diplômes, les savoirs, le savoir-faire mais aussi le savoir-être et plus généralement le capital social, font non seulement la qualité intrinsèque du secteur de l'enseignement et de la recherche mais aussi la différence entre les systèmes productifs et expliquent les différences de performances. Ils attendent des changements technologiques et institutionnels incessants (...) qui sont à la source d'une vie meilleure » (Baslé & Renault 2004 : 7).

Voyons maintenant plus en détail ce que recouvre cette dichotomie dans la littérature contemporaine.

### **3.2.5 La connaissance comme notion dépourvue d'ancrage spatial**

Pour les économistes durs, la connaissance se trouve être indépendante de toute réalité territoriale, et représente de sorte un bien marchand, comme nous avons pu le voir précédemment chez Azam. Pour les partisans de ce courant, deux raisons majeures sont à l'origine du basculement mettant le savoir au centre des préoccupations en matière de développement économique (Foray, 2005) : une concurrence internationale accrue et l'avènement des TIC.

- *Une concurrence internationale accrue*

Dans un monde toujours plus fortement soumis à la concurrence mondiale, on assiste à une hausse sans précédent des investissements. Or, ces derniers ont pour terrain privilégié tout ce qui touche au capital intangible, soit les activités R&D, la formation (continue), la gestion des savoirs ainsi que le marché des propriétés intellectuelles. Il s'agit là d'un renversement des tendances depuis la fin des années 70, moment jusqu'auquel on investissait prioritairement dans les infrastructures, soit le capital tangible. La connaissance devient même un nouveau facteur de production, et il faut lui attribuer un rôle central dans l'économie contemporaine. L'augmentation des investissements dans les capitaux intangibles entraîne en effet également une croissance significative de l'innovation, considérée comme nécessaire au développement économique.

- *L'avènement des TIC*

Ces technologies représentent un grand intérêt général, tant il est vrai que leurs applications sont présentes dans une multitude de domaines, pour ne pas dire tous. Les conséquences pour le savoir sont d'une part l'ubiquité des informations codifiables, et d'autre part l'élargissement du domaine des savoirs codifiables (notamment par les multimédias interactifs).

Ainsi, l'économie du savoir n'est pas le fruit d'un changement brutal, mais bien plus une évolution comme le montre l'augmentation du nombre de nouveaux savoirs et de biens informationnels. Si de nos jours l'information est constituée d'articles divers ou même de jeux en réseau par exemple, le savoir se veut, lui, productif, sous la forme d'une base de données travaillée ou d'articles scientifiques notamment. Selon Foray (2000), il faut distinguer l'information de la connaissance en ce sens que la première est facilement reproductible, avec un coût extrêmement faible, alors que la seconde demande de passer par un processus plus fastidieux et complexe d'apprentissage. Pour l'auteur, l'économie fondée sur la connaissance, c'est la capacité à réunir ces deux ressources.

### ***L'entreprise comme lieu de cristallisation***

La connaissance caractérise avant tout les branches appartenant au domaine des industries de haute technologie, ce que tend à prouver la part sans cesse croissante de la R&D dans ces segments porteurs de l'économie. La pression induite par l'accroissement de la compétitivité favorise par ailleurs les changements rapides que permettent l'utilisation intensive de savoir, tant dans les processus de production que d'organisation. Une grande flexibilité et le recours croissant aux spécialistes des entreprises de services sont désormais des atouts majeurs pour les entreprises qui sont à même d'en faire bon usage et de les valoriser correctement, à l'image du secteur du design, aujourd'hui omniprésent.

On retrouve d'ailleurs souvent dans le discours des économistes une dimension se rapportant essentiellement à l'entreprise lorsqu'ils parlent de connaissances. « C'est la théorie évolutionniste (néo-Schumpétérienne) de la firme, à travers le concept clé de routines, qui permet le mieux de rendre compte de cette dimension de création de ressources par la firme. La firme y est expliquée comme un faisceau hétérogène de ressources qui gagne désormais ses avantages compétitifs de ses ressources spécifiques que les autres firmes ne peuvent pas imiter. (...) La routine est un processus cognitif tacite qui reproduit spontanément, dans un certain contexte et de manière quasi-irréfléchie, une pratique apprise par l'organisation (...) » (Diani, 2004 : 127).

La connaissance est alors associée au processus de production, à la vente, à la commercialisation, et l'entreprise fournit le cadre et les incitations propices à l'usage et à la transformation des connaissances. Au niveau de l'entreprise, cette même idée est en grande partie à l'origine des travaux de Nonaka et Takeuchi (1997). Considérant l'environnement en constante mutation d'une firme, ils se penchent sur les processus d'apprentissage organisationnel et sur la création de connaissance à l'interne. Pour ces auteurs, qui s'inspirent largement de l'exemple de Honda City, il ne fait aucun doute que l'entreprise qui souhaite rester compétitive ne peut l'être qu'en améliorant et en générant de manière systématique des connaissances au sein d'un système organisationnel.

La connaissance doit donc être gérée par des agents au sein des firmes, et lorsque celle-ci est codifiée (comme une information statistique par exemple), elle peut être soumise aux lois du marché et peut se voir assigner une valeur marchande. Mais si un marché lié aux transactions de brevets est réalisable, il en va autrement pour les connaissances dont le potentiel en termes de marché est faible. Car si la connaissance est reconnue économiquement comme un bien de première importance, il s'agit malgré tout d'un bien immatériel dont la marchandisation est de facto très faible. Si l'avènement des technologies de l'information et de la communication permet une plus large diffusion des données et des informations, cela ne suffit toutefois pas à mettre en place les conditions nécessaires à un réel marché des connaissances (Le Bas, 2004).

La connaissance est immatérielle et trouve son application de manière contextuelle. Au sein du discours économique, elle ne donne sa pleine mesure que dans l'accomplissement d'un produit et de sa commercialisation. Elle se révèle alors sous sa dimension économique comme facteur dynamisant. Au niveau de l'entreprise, la connaissance se décline sous quatre formes (Lundvall et Johnson, 1994, cité par Strambach, 2004) : *know-what*, *know-why*, *know-who* et *know-how*. Le terme de *know-what* fait référence à des connaissances très factuelles, alors que le *know-why* possède déjà une dimension que l'on peut qualifier de plus scientifique puisqu'il inclut des procédés ou autres lois. Dans les deux cas, il est davantage fait référence à des connaissances codifiables et donc facilement transmissibles. En revanche, les terminologies de *know-who* et de *know-how* sont deux genres de connaissances majoritairement tacites, ou alors difficilement codifiables, et donc peu ou pas

du tout transférables. Le *know-who* fait en effet référence au capital social et aux connaissances personnelles d'un individu, et le *know-how* aux compétences et aux capacités d'un individu. Dans les deux cas, ce dernier se retrouve au centre du débat. On peut dès lors aisément comprendre la difficulté rencontrée quant à la reproductibilité de ces deux genres de connaissances.

La connaissance est également présente dans les processus d'apprentissage internes à l'entreprise, et l'on peut distinguer quatre catégories en croisant la dimension épistémologique de la connaissance avec sa dimension ontologique (Lam, 2002) : les connaissances enregistrées, incorporées, codifiées et ancrées.

		Dimension ontologique	
		Connaissances individuelles	Connaissance collectives
Dimension épistémologique	Connaissances explicites (ou codifiées)	Connaissances enregistrées	Connaissances codifiées
	Connaissances implicites (ou tacites)	Connaissances incorporées	Connaissances ancrées

Tableau 7 : Dimensions épistémologique et ontologique de la connaissance au sein de l'entreprise  
 Source : D'après Lam (2002 : 78)

Nous nous sommes déjà penchés précédemment sur la dimension épistémologique de la connaissance présentée dans le tableau ci-dessus, nous n'allons donc pas y revenir. Concernant les connaissances ontologiques, et plus spécifiquement au sein de l'entreprise, on retiendra qu'elles peuvent être individuelles, ou alors collectives en cela qu'elles sont partagées par l'ensemble des collaborateurs d'une unité, voire par l'entreprise toute entière. « (...) les connaissances individuelles peuvent se transmettre ; elles se déplacent avec les individus qui les possèdent ; leur conservation et leur accumulation peuvent donc poser des problèmes. Les connaissances collectives (...) s'accumulent au sein de l'organisation, imprégnant les règles et les normes, les procédures et les habitudes communes qui facilitent la résolution des problèmes et régissent les différents modes d'interaction entre les membres de l'organisation » (Lam, 2002 : 78).

Lam (2002) nous donne les définitions suivantes de ces quatre types de connaissances. Les connaissances enregistrées sont caractérisées par un apprentissage via l'enseignement théorique, soit une situation standard pour les pays occidentaux où la formation dispensée par les hautes écoles est largement reconnue. Les connaissances incorporées sont pour leur part orientées vers la mise en œuvre pratique, ce sont celles que l'on acquiert au travers

d'un apprentissage professionnel de type CFC en Suisse. Au sujet des connaissances codifiées, il faut comprendre par là un ensemble de règles et de procédures écrites à l'attention des membres d'une même entreprise. Enfin, les connaissances dites ancrées sont un ensemble de normes, de pratiques ou encore d'habitudes intrinsèques à l'entreprise et que l'on ne peut pas formaliser.

Dans son article sur les modèles nationaux et régionaux d'apprentissage et d'innovation, Alice Lam poursuit la réflexion sur les différentes formes de connaissance pour les assimiler à des modèles organisationnels, comme le montre le tableau suivant.

	<b>Individus</b>	<b>Organisation</b>
<b>Travail standardisé</b>	Bureaucraties professionnelles ( <i>Connaissances enregistrées</i> )	Bureaucraties mécaniques ( <i>Connaissances codifiées</i> )
<b>Travail non standardisé</b>	Adhocraties fonctionnelles ( <i>Connaissances incorporées</i> )	Organisations de type japonais ( <i>Connaissances ancrées</i> )

Tableau 8 : Formes de connaissance et modèles organisationnels

Source : Lam (2002 : 79)

Pour l'auteur (Lam, 2002), si les bureaucraties professionnelles sont des formes organisationnelles permettant un travail très efficace, elles sont en revanche incapables d'innover en raison, notamment, d'une capacité d'apprentissage étroite. Les bureaucraties mécaniques répondent à une logique de production, mais à l'instar des bureaucraties professionnelles, le degré d'innovation et les capacités à gérer le changement sont très faibles. Les adhocraties fonctionnelles se situent par contre dans un contexte fortement marqué par l'apprentissage et l'interaction. Ainsi, il s'agit d'un modèle organisationnel très flexible et prolifique en matière d'innovation, mais qui dépend fortement des acteurs qui le composent, ou justement le « décomposent » suite à leur départ. Restent les organisations de type japonais dont les connaissances sont largement ancrées dans les pratiques de l'entreprise, par un esprit d'équipe marqué ainsi qu'une culture commune de ses membres. Ceci facilite l'amélioration des produits ou des procédés de fabrication, mais constitue également un obstacle pour les innovations marquant une rupture.

Si, à l'heure actuelle, la connaissance gagne en importance au sein des entreprises, c'est parce que la nécessité d'être innovant prend de l'ampleur. Le constat d'une forte augmentation d'investissement dans le capital intangible au détriment, si l'on peut dire, des infrastructures lourdes amène d'ailleurs Dominique Foray (2000) - qui reprend notamment les travaux de Carter - à s'interroger sur l'importance du changement dans l'économie. Le changement serait en effet au cœur des économies actuelles, et il serait susceptible d'expliquer l'avènement d'une économie fondée sur la connaissance ainsi que la part toujours plus forte et non négligeable des ressources immatérielles dans le fonctionnement

économique. « Le changement devient l'activité économique principale. (...) Ce nouveau régime serait un régime d'innovation permanente ; une économie de changement continu (...) » (Foray, 2000 : 29). Si les technologies de l'information et de la communication jouent ici un rôle important, tant dans la diffusion des connaissances que dans leur utilisation, il y a également lieu de relever une sorte de mécanisme d'entraînement du changement qui lui-même génère le changement.

Dès lors, il faut être capable de tirer profit des connaissances disponibles, et si possible à moindre coût. Temple estime qu'il existe deux façons « low cost » d'y parvenir. La première est éminemment liée à l'entreprise elle-même, la seconde est d'ordre organisationnel. « How can [the firms] specialize in earlier stages of the product cycle ? It goes without saying that highly motivated and skilled staff are essential, but it is also important that the firm competes in markets on the basis of its cumulative learning experience. (...) Put another way, the experiences of today must become the opportunities of tomorrow » (Temple, 1999 : 9).

Nous avons maintenant jeté un regard sur un discours issu d'une logique économique dure, auquel il convient d'ajouter le discours des sciences régionales. Car, en accord avec Crevoisier, « (...) les notions économiques les plus simples ne devraient pas être conçues indépendamment de leur contexte spatial et temporel » (2003 : 80).

### **3.2.6 Le discours des régionalistes**

Pour le courant des économistes dits régionalistes, l'espace occupe une place importante dans la réflexion économique, et la création de connaissance est notamment perçue comme étant tributaire d'éléments tant sociaux que culturels (Rooney, 2003). Dès lors, la genèse d'une connaissance est forcément contextuelle, notamment dans les processus économiques, et dépend donc des conditions que l'on peut rencontrer à un moment et dans un lieu précis.

D'ailleurs, pour Lam (2002), il existe plusieurs formes d'économie du savoir que l'on peut différencier selon leur degré d'intégration socio-institutionnelle, ce qui mène à la création d'avantages inégalement répartis en termes de compétitivité aux échelles régionales et nationales dans les domaines de l'innovation ou de la spécialisation régionale.

Dans un contexte territorialisé, le savoir est décrit comme un processus complexe basé sur une logique essai – erreur (Popper 1999 ; Feldman, 2002 ; Metcalfe & Ramlogan, 2005), ainsi que sur l'interaction entre acteurs et plus spécialement le contact dit « face-to-face » (Storper & Venables, 2003). Le savoir tacite est tout particulièrement d'importance pour les industries en début de cycle de vie. Dès lors, la connaissance doit être mise en relation avec les concepts d'économies ou de régions apprenantes, puisque le savoir à lui seul ne peut pas être garant du succès économique. Il nécessite en effet l'apprentissage nécessaire à



son utilisation. En ce sens, le cluster est, selon Maskell (2001), une forme d'organisation très adéquate pour générer le savoir. L'agglomération urbaine en serait une autre.

### ***De l'importance de l'apprentissage***

La création de connaissance se manifeste tout particulièrement dans les lieux où les acteurs sont simultanément membres de plusieurs organisations ; ils connaissent ainsi parfaitement le fonctionnement des différentes entités à même de générer du savoir. Ces acteurs sont dès lors les vecteurs de cristallisation d'un nouveau savoir né de la compilation de connaissances existantes.

La connaissance doit donc être considérée comme émergeant d'un système complexe au sein duquel les agents possèdent la capacité de créer des connaissances nouvelles par le truchement de facteurs et de caractéristiques ancrés territorialement, sous l'influence des diverses connexions existantes dans ce même milieu (Antonelli, 2006). Dans ce contexte, on retiendra tout particulièrement la définition que donnent Lundvall et Johnson de la connaissance au sein du concept de région apprenante : « The learning economy is, and has to be, a mixed economy in a very fundamental sense. In such economies, there are important roles for the public sector and for different kind of policy. But its very basic institutions – its firms and markets – are mixed. Its market(s?) are embedded in habits, rules and norms and are organised for communication and exchange of qualitative, non-price type of information. Its firms show a diversity of different organisational forms which influence communication between different persons and departments. Its continually changing institutional set up forms the environment for interactive learning-by-producing and learning-by-searching processes which are the main mechanism for recombining and introducing new knowledge in the economy » (Lundvall & Johnson, 1994 : 41).

L'apprentissage apparaît ici comme un processus clé, ce qui se révèle être le cas également pour une économie fondée sur la connaissance. Un concept par ailleurs très proche de celui de *learning region* (ou région apprenante) dont l'émergence renvoie au discours de régionalistes pour qui la connaissance et ses modes de transmission sont essentiels à l'innovation et à la croissance économique (Florida, 1995 ; Asheim, 1996 ; Lundvall & Johnson, 1994 ; Lundvall, 2004). L'apprentissage (ou *learning*, suivant la littérature) doit être considéré sous toutes ses formes, et, concernant les régions apprenantes, Maillat et Kébir (1999) distinguent quatre processus différents :

- **Le *learning* interactif :** par interaction, les différents acteurs d'une entité territoriale parviennent à échanger, à intégrer et à mettre en œuvre les différentes connaissances dans les processus de production ou d'innovation. Les connaissances tacites sont ici particulièrement importantes, ceci par le fait que, contrairement aux connaissances codifiées, elles sont spécifiques à l'individu et à son milieu. Il s'agit avant tout d'une forme de collaboration horizontale, mais qui peut intégrer tous les agents d'un même milieu et non pas

seulement au sein d'une même entreprise. Apprendre à interagir, voilà l'enjeu de ce premier processus d'apprentissage.

- **Le *learning* institutionnel :** le terme institutionnel doit ici être compris au sens large, car on tient compte des aspects tant formels (institutions liées au gouvernement par exemple) qu'informels (soit un ensemble de normes, de valeurs, de façons de faire, etc.) que l'on retrouve dans un milieu, et dans lesquels se reconnaissent également les acteurs qui les partagent. Le *learning* institutionnel doit permettre aux agents économiques (notamment, mais pas uniquement) d'anticiper le comportement des autres acteurs et de réduire ainsi les incertitudes. Ces institutions doivent toutefois pouvoir se remettre en question, et muter le cas échéant, si elles entendent continuer à représenter un avantage pour une économie régionale, et non un handicap comme cela pourrait être le cas sur le long terme par exemple. Apprendre le mode de fonctionnement institutionnel d'une entité territoriale, voilà l'enjeu de ce deuxième processus d'apprentissage.

- **Le *learning* organisationnel :** chaque entreprise, respectivement chaque région, possède son propre mode de fonctionnement et s'organise en conséquence. Aussi, afin de pouvoir assurer un fonctionnement aussi coulant que possible, il est important que chaque acteur puisse apprendre à saisir les modalités organisationnelles en vigueur. Ceci doit permettre, à l'instar du *learning* institutionnel, de réduire les incertitudes. De même, le *learning* organisationnel doit permettre, le cas échéant, de réformer les modalités mises en place si l'évolution économique l'exige. Apprendre à percevoir et à comprendre les tenants et aboutissants de l'organisation au sein de l'entreprise et de la région, voilà l'enjeu de ce troisième processus d'apprentissage.

- **Le *learning by learning* :** lors d'un processus d'apprentissage, l'individu développe de nouvelles compétences qui lui permettront ultérieurement d'être plus efficace dans le cadre d'un nouvel apprentissage. Par ailleurs, cela augmentera également l'envie d'apprendre puisque cela se fait d'autant plus facilement que l'individu possède de bonnes compétences en matière d'apprentissage. Apprendre à apprendre, voilà l'enjeu de ce quatrième processus d'apprentissage.

A ces quatre processus d'apprentissage, Maillat et Kébir (1999) ajoutent encore le principe du *forgetting*, soit l'oubli (momentané) d'un état ou de connaissances. Ceci permet de dépasser les croyances existantes et de parvenir à un nouveau niveau d'innovation. Les « anciennes » connaissances peuvent alors réapparaître et apporter une expérience précieuse et parfois indispensable aux acteurs.

Si l'apprentissage revêt un enjeu majeur, c'est notamment parce qu'il permet de transmettre ou de générer les connaissances tacites. Or, lorsqu'un territoire réussit à tirer profit de ce genre de connaissance, c'est le plus souvent par le biais d'une mise en œuvre de savoir-faire aboutissant à un processus innovateur. Pour Crevoisier (2004), le savoir-faire doit être

considéré comme une ressource en soi, que les acteurs d'un milieu font évoluer, parfois réinventent, au travers de leurs activités, via les divers processus d'apprentissage.

Cette interaction entre les différents acteurs d'une même entité territoriale amène Rooney à définir la connaissance de la manière suivante, en la considérant dans son contexte économique : « A connected characteristic of knowledge is that it tends to grow through sharing. As people exchange ideas in conversation the parties to the conversation tend to increase their knowledge and in all likelihood create new knowledge. This is particularly so in the case where ideas are shared between people with complementary knowledge working in related areas » (Rooney, 2003 : 8). La connaissance n'est ainsi pas à considérer comme l'apanage d'un seul individu, mais bien plus comme celui d'une collectivité (Crevoisier, 2004) que Rooney (2003) estime être le seul niveau à même de développer et d'intégrer ladite connaissance. Soit un environnement de sociabilité, où domine la liberté d'échange. La section suivante revient sur cet aspect.

### ***La connaissance, entre bien privé et bien public***

Dans un système territorialisé, la connaissance peut ainsi être vue comme un processus itératif entre une entreprise, par exemple, et son environnement. Si l'entreprise « consomme » des connaissances sous forme de capital humain, elle en « rejette » également sous une forme améliorée ou des compétences nouvelles, comme c'est le cas pour les *spin-offs*. Il y a donc une interaction continue entre le système local et l'entreprise, qui a une fonction d'accélérateur de la dynamique cognitive (Poma & Sacchetti, 2004).

Pour François Ascher (2005), qui pour sa part préfère utiliser le terme d'économie cognitive, l'économie fondée sur la connaissance est en fait un cadre général au sein duquel agissent les différents acteurs économiques, et qui accorde une place très importante tant à la production qu'à l'usage et à la vente de connaissances. Il existe en tout lieu des conditions-cadre, différentes selon les cas considérés, qui permettent l'émergence de connaissances ; des connaissances, par ailleurs, qui peuvent être considérées comme des biens tant publics que privés. Cette différenciation n'a d'ailleurs pas toujours été observée, tant il est vrai que la connaissance a longtemps été perçue comme un bien public uniquement avant que n'apparaissent brevets et autres droits à la propriété intellectuelle. Aujourd'hui enfin, la reconnaissance du rôle important des savoirs exogènes dans les processus de fabrication ou d'évolution de connaissances locales met en valeur l'importance de la diffusion des connaissances nouvelles, et du marché qu'elles représentent.

Dans ce contexte, Antonelli (2006) décrit trois formes de savoirs : le savoir comme bien public, le savoir comme bien privé et le savoir comme processus collectif. Ceux-ci sont classés selon leurs caractéristiques, leurs processus, le genre de gouvernance qu'ils impliquent, le genre de politiques concernées, leurs domaines d'applications ainsi que leurs limites.

Le savoir en tant que bien public est caractérisé par le rôle central de l'Etat, ce dernier étant le garant d'un bon régime de gouvernance du savoir entre structures de recherche académiques et entreprises privées. Dans un tel modèle, les universités sont spécialisées dans la production de connaissances scientifiques, alors que les firmes sont à même d'utiliser ces connaissances pour proposer des solutions à des problèmes concrets. La demande émanant du secteur public pour des produits intensifs en savoir ainsi que les subventions proposées par ce dernier sont considérées ici comme les moteurs de l'innovation. Aussi, le savoir public se caractérise-t-il notamment par l'indivisibilité, par la non-rivalité et par la non-appropriation, issues de processus orientés *top-down* dans un contexte d'Etat-nation.

Le savoir en tant que bien privé fait en revanche référence à un contexte de marché global, il insiste sur les aspects codifiés ou tacites des connaissances. La logique *bottom-up* prévaut ici en termes de processus. La seule production de savoirs ne suffit plus dès lors qu'ils sont perçus comme des biens privés, donc négociables, et la valorisation de ceux-ci par leur mise en œuvre devient un instrument permettant de rester compétitif. Aussi, on accorde une attention particulière aux possibilités de protéger ces connaissances, ainsi qu'aux porteurs de savoirs.

Selon Antonelli toujours, le constat d'une incitation ainsi que d'une demande insuffisante pour la production de savoirs dits privés a permis de mettre en lumière les effets positifs et le rôle central des externalités technologiques. Ces dernières sont en effet primordiales dans les processus de création de nouveaux savoirs, le savoir étant issu du savoir lui-même en termes de production (Cooke, 2002). Dans ce contexte, la proximité géographique se révèle particulièrement pertinente pour analyser et pour comprendre la façon dont le savoir est assimilé, puis développé. Les innombrables interactions existant au sein d'une région permettent dès lors de mettre en œuvre conjointement des savoirs divers afin de parvenir à produire des savoirs nouveaux. On arrive ainsi à la notion de savoir collectif, défini de la manière suivante : « Collective knowledge in other words is a shared activity that can be implemented only by interactive agents that belong to a community of action understanding » (Antonelli, 2006 : 21).

On retrouve dans cette citation, même si en filigrane, des éléments qui participent tous à l'économie fondée sur la connaissance comprise au sens des régionalistes, qu'il s'agisse par exemple d'apprentissage ou encore de création de connaissances privées ou publiques. Ces éléments constituent également le fondement de notre propre compréhension de ce concept.

### ***Enseignement pour le présent travail***

Aussi, on peut considérer que l'économie fondée sur la connaissance est en grande partie issue de processus institutionnels comme les décrivent Maskell et Malmberg (1995) : la création de savoir dans les réseaux industriels est fortement promue par les relations

sociales et les dotations institutionnelles d'un territoire, qui intègrent à la fois le niveau local, régional et national. Par dotation institutionnelle d'une région, il faut comprendre les différentes formes gouvernementales, le secteur public, les processus décisionnels et de mise en œuvre des politiques publiques ou encore l'entrepreneuriat.

Cette approche institutionnelle est d'ailleurs soutenue par Sokol (2004) pour qui ne considérer que la connaissance comme vecteur de réussite pose deux problèmes.

Premièrement, parlant de niveau de développement, est-ce la connaissance qui amène la prospérité ou l'inverse ? Dans le cas où la prospérité devait précéder la connaissance, il y aurait fort à parier qu'une telle économie ne ferait qu'accroître les disparités existantes. Une idée que corroborent les propos de Piccaluga (2004) qui estime pour sa part que les différentes régions qui souhaitent s'inscrire dans une logique économique fondée sur la connaissance doivent faire face à des réalités souvent très différentes, en raison de leur situation de départ, pour se lancer dans une telle aventure. Or, à situation différente, il faut une recette différente puisque la dotation territoriale est susceptible de varier d'une région à l'autre.

Deuxièmement, il est inquiétant de constater que le concept d'économie fondée sur la connaissance ne mentionne jamais les rapports de force. Or, ceux-ci non seulement existent mais ils sont également très importants, voire sont au cœur du binôme connaissance-riche. Aussi, Sokol estime que si la connaissance gagne effectivement en ampleur, c'est avant tout par l'accentuation contemporaine de transformations à l'intérieur du système capitaliste : « Consequently, the institutions of labour, state (local, regional, national, supranational) and capital (productive and financial), seem to have continuing salience in shaping socioeconomic transformations » (Sokol, 2004 : 227).

Si la volonté de s'inscrire dans une économie fondée sur la connaissance relève parfois d'un phénomène de mode (Piccaluga, 2004), il n'en demeure pas moins qu'elle permet de valoriser les connaissances déjà présentes au sein d'une région. Pour Hilpert (2006a), bien des connaissances aujourd'hui très prisées n'ont pu se développer qu'au travers d'une tradition parfois séculaire, parfois remise au goût du jour. Dès lors, les aspects culturels et traditionnels d'une région ne sont pas à négliger pour aller de l'avant dans une telle économie. La connaissance peut ainsi être considérée à trois niveaux différents : celui où la connaissance est issue de la région (sur une base traditionnelle), celui où l'on considère la connaissance dont dispose une région (au travers des différentes politiques publiques), et finalement celle que l'on peut importer dans une région (par des collaborations ou des partenariats extrarégionaux).

Considérant les aspects présentés au sein de ce chapitre, et nous appuyant sur les travaux de Cooke et al. (2004) ainsi que de Rooney (2003) notamment, nous proposons pour les besoins du présent travail la définition suivante : une économie fondée sur la connaissance

se doit de considérer les dimensions subjectives, sociales et de mise en réseau de la connaissance. Elle s'appuie ainsi sur un processus institutionnel et organisationnel transdisciplinaire à même de générer des connaissances utiles à l'innovation, mais également à la mise en place de politiques publiques adéquates.

Le rôle des pouvoirs publics gagne ainsi en importance, et c'est sur cet aspect que se focalise le prochain sous-chapitre.

### **3.2.7 Le rôle des pouvoirs publics dans l'économie de la connaissance**

Au vu de ce qui précède, le niveau régional<sup>3</sup> semble particulièrement intéressant dans les processus de production et d'utilisation de connaissances. Ce niveau est en effet à même de proposer et de mettre en œuvre conjointement les éléments importants exposés jusqu'ici, soit les besoins d'interaction, de proximité directe, les opportunités d'apprentissage ainsi qu'un niveau institutionnel adéquat.

#### ***Stratégie de mise en œuvre au niveau régional***

La région apparaît comme étant une échelle territoriale pertinente et adéquate pour traiter des aspects de politique publique liés à l'économie fondée sur la connaissance, à condition d'utiliser cette dernière comme un concept transcendant. Dans le processus innovant, ce n'est pas une mais plusieurs politiques mises en place qui impactent positivement tout le processus. Se positionner dans une économie fondée sur la connaissance suppose donc une approche à caractère holistique des politiques publiques (Torbianelli & Chieruzzi, 2005).

De ce fait, comme le soulignent parfaitement Asheim et Coenen (2006), le système d'innovation régional devient un réel terrain de jeu pour les politiques publiques visant à améliorer les processus d'apprentissage afin d'assurer l'activité innovante. Grâce à la proximité géographique qu'elle offre, cette échelle d'action permet de mettre idéalement en relation les différents acteurs en présence au travers, notamment, d'une gouvernance à même de fournir les conditions-cadre spécifiques et nécessaires à une région donnée. « The core of the argument is that close proximity between actors and organisations strongly facilitates the creation, acquisition, accumulation and utilisation of knowledge rooted in inter-firm networking, interpersonal relationships, local learning processes and 'sticky' knowledge grounded in social interaction » (Asheim & Coenen, 2006 : 167).

Sur cette base, force est de constater que la connaissance au sens large du terme peut être considérée comme une matière première à part entière sur laquelle il est possible de construire une économie endogène florissante. C'est bien là l'attrait du concept : en théorie,

---

<sup>3</sup> Le terme de région fait l'objet d'un large débat quant à sa définition (voir à ce sujet Nicole Girard « La région : une notion géographique ? », *Ethnologie française* 1/2004 (Vol. 34). Aussi, nous nous limiterons à considérer une région comme une entité territoriale fonctionnelle.

et pour les plus optimistes de ses partisans, il doit permettre à toute région de se développer, sans égard à sa localisation ou à sa dotation en facteurs de production, si ce n'est le capital humain (Rutten et al., 2000 ; Sokol, 2004).

La création de connaissance est fortement tributaire de la proximité physique des acteurs, Internet n'étant ici considéré que comme un moyen de diffusion d'une information codifiée. Dans cette optique, les universités, les institutions de recherche ainsi que la mise en réseau des mondes scientifiques et économiques se révèlent être d'une grande importance et sont même déterminants s'agissant de la performance d'une région ou d'un pays. Par contre, on ne sait pas encore comment les conditions-cadre socio-institutionnelles influencent les processus d'innovation et d'apprentissage ne relevant pas des domaines technologiques.

Les relations de collaboration et de compétition que les acteurs développent dans une même région (*regional embeddedness*) permettent de développer le facteur confiance, une caractéristique qui explique en grande partie les phénomènes de différenciation spatiale contextuelle (Boekma & Rutten, 2004).

Cette confiance, au même titre que l'éthique, la réciprocité, la communication ou encore la collaboration, sont autant de paramètres jugés très importants par Ronney (2003) dès lors que l'on s'intéresse un peu plus au contexte d'émergence de la connaissance. Dans une économie fondée sur la connaissance, on ne peut plus simplement chercher à analyser des problèmes en termes de marché. Au contraire, se basant sur les enseignements du système écologique, il estime nécessaire de faire le pas vers une considération plus holistique et intégrée de cette économie. Pour cet auteur toujours, un des enjeux politiques d'une économie fondée sur la connaissance devrait ainsi être la gestion de l'environnement cognitif plutôt que de la connaissance elle-même.

En tant que concept transcendant, l'économie de la connaissance doit donc agir de manière plutôt organique, au travers des processus économiques. Et non pas, comme cela a été le cas jusqu'à présent, de manière mécanique, à l'exemple de toute stratégie de transfert de technologie ou de stratégie de cluster.

### ***Importance d'une approche conjointe entre milieu privé et public***

Parvenir à faire collaborer les acteurs d'un même milieu, cela implique également de parvenir à faire collaborer le secteur public avec le secteur privé. Or, dans un contexte d'économie fondée sur la connaissance, on remarque que les pouvoirs publics sont de plus en plus mis à contribution à des fins de développement économique. On leur attribue en effet toujours plus fortement un rôle proactif, avant tout dans la mise en place de conditions-cadre permettant l'émergence et le bon fonctionnement d'une telle économie.

Par ailleurs, une économie fondée sur la connaissance doit permettre à un territoire de se construire un avantage afin de rester compétitif face à une concurrence désormais mondiale. Cette construction procède d'un savoir mis en exergue par le truchement de quatre aspects<sup>4</sup> (Cooke & Leydesdorff, 2006) :

- Economie : Développement économique régionalisé, système ouvert d'interactions entre entreprises, production et commercialisation intégrée de savoir.
- Gouvernance : Gouvernance multiniveaux, soutien aux innovateurs, budget plus élevé pour la recherche, et stratégie visionnaire des pouvoirs publics.
- Infrastructure de savoirs : Travail concerté des universités, médias, consultants et autres acteurs à même de promouvoir et de diffuser la connaissance.
- Communauté et culture : Tolérance sociale, capital humain de « talent », environnement culturel créatif.

On peut en conclure que l'avantage construit n'est pas simplement le fruit d'un changement au sein de l'activité économique, mais également le résultat d'une stratégie en termes de politiques publiques axées sur la résolution concrète de problèmes que peuvent connaître tant les entreprises que les structures académiques, diverses organisations, voire même les décideurs politiques (Cooke & Leydesdorff, 2006).

Le rôle important de la gouvernance territoriale est d'ailleurs de plus en plus souvent cité comme élément déterminant (Cooke 2002). La collaboration entre pouvoirs publics et milieux privés, lorsque celle-ci est bien menée, permet d'allier force financière et esprit d'innovation et de joindre ainsi la logique incitative *top-down* et la logique de projet *bottom-up*.

Le rôle des pouvoirs publics est ainsi indéniablement plus important aujourd'hui qu'hier lorsque l'on parle de développement économique, principalement endogène. Hilpert (2006b) estime même qu'il n'est pas possible de comprendre les processus liés à la connaissance au niveau régional sans considérer le rôle des pouvoirs publics. Par exemple, les gains de compétitivité d'un territoire sont de plus en plus le fait d'éléments immatériels, souvent construits par la société elle-même. Aussi, l'enjeu tourne-t-il autour des compétences spécifiques, de la faculté à collaborer ou à faire collaborer, de la pertinence des projets et de la solidité des institutions. Et dans ce cadre, l'Etat peut jouer un rôle fondamental au travers de ses structures régionales et des connaissances qu'elles ont de leur territoire, ce qui permet ainsi de dynamiser significativement ce dernier (Veltz, 2006). On retrouve là tout l'intérêt de la mise en place d'une stratégie commune de politique publique à l'intention tant des entreprises que des milieux publics (Cooke & Leydesdorff, 2006). Une idée que partage Castells (1998), estimant qu'il est du devoir des gouvernements d'apporter un soutien

---

<sup>4</sup> Pour plus de détails à ce sujet, cf. Cooke & Leydesdorff, 2006



inconditionnel aux domaines de la formation et du développement technologique s'ils entendent permettre à leurs entreprises de rester concurrentielles dans un marché désormais global.

Favoriser l'interaction entre milieux privés et milieux publics au sein d'une même région, cela revient à mettre en place à cet effet des conditions cadre idéales, comme l'affirment par ailleurs Asheim et Coenen (2006). Ces auteurs insistent sur l'attention particulière qui doit être portée sur la manière dont les régions périphériques peuvent garder ou attirer des industries offrant des emplois qualifiés et à forte valeur ajoutée, intensifs en savoir, afin de pouvoir retenir les jeunes personnes du cru au sein de ces territoires, voire d'attirer d'autres « talents ». Pour cela, il est essentiel de profiler les territoires périphériques dans l'économie fondée sur la connaissance afin de promouvoir innovation et esprit d'entreprise. Le secteur public est ici appelé à financer les idées issues des différents acteurs d'un territoire, notamment privés, sous peine de voir de nouvelles formes de disparités territoriales apparaître. Cependant, le principal souci d'un territoire qui se veut compétitif reste, à l'instar d'une entreprise, l'obsolescence toujours plus rapide de ses connaissances. En ce sens, un gouvernement conscient de ce fait se doit de faire attention à préserver une base cognitive de haut niveau, de la promouvoir, et de la mettre en lien au niveau régional avec les opportunités émanant des différents acteurs de la société (Hilpert, 2006a et 2006b).

Toutefois, si l'on suit Jessop (2000), l'émergence de disparités pourrait également être le fruit des différentes logiques d'action entre les secteurs public et privé : la création de connaissances à des fins de compétitivité nécessite du temps, ce qui va à l'encontre de la logique financière actuelle des marchés où le retour sur investissement doit être rapide. Il est toutefois difficile de se prononcer plus spécifiquement sur ce sujet dans le cadre du présent travail.

Nous avons ainsi pu observer l'importance que peut revêtir une stratégie de développement endogène fondée sur la création et sur l'exploitation de connaissances. Il nous semble dès lors pertinent de nous attarder sur les propositions d'approche territoriale de cette dernière. C'est de cet aspect que traite le prochain sous-chapitre.

### **3.2.8 L'approche territoriale de la connaissance**

Etre à l'écoute des différents partenaires régionaux et connaître ces derniers peut être une première étape pour prévenir cette obsolescence aux conséquences négatives. C'est ce dont parle Camagni en remettant l'économie fondée sur la connaissance dans son contexte social : « (...) il faut s'entendre sur la notion même de société de la connaissance, car on s'arrête souvent à l'indication des pré-conditions fonctionnelles d'une telle société : savoir-faire et compétence (...), éducation et culture de base, investissement en recherche scientifique et en R&D, capacité entrepreneuriale. Mais probablement, les plus importantes de ces conditions sont celles que j'appelle les pré-conditions cognitives de la société de la

connaissance, qui résident dans l'intégration, l'interaction et la synergie des conditions précédentes » (Camagni, 2005 : 4).

Dans une économie fondée sur la connaissance, les acteurs doivent faire preuve d'une flexibilité accrue s'ils entendent rester compétitifs sur une scène désormais mondiale. Or, la flexibilité n'est possible que lorsqu'elle peut se reposer sur une base solide. Et c'est là le rôle du territoire : aux sucres rapides que nécessite la compétitivité économique quotidienne des régions, le territoire fournit les sucres lents permettant de tenir sur la distance (Veltz 2004). Les règles institutionnelles d'un territoire, les collaborations qui voient le jour entre les différents acteurs d'une région et donc la connaissance qu'ils ont de cette dernière font partie de ces sucres lents. La question est alors de savoir de quelle manière ces relations s'établissent pour permettre un meilleur développement régional dans un contexte d'économie fondée sur la connaissance.

Dans cette optique, Camagni (2007) (re-)propose de considérer le territoire sous l'angle du capital territorial. Cette approche repose sur cinq systèmes modelant le territoire économique, soit le système d'externalité de localisation, le système de localisation des facteurs de production, le système de proximité relationnelle localisée, le système de valeurs et d'éléments culturels localisés, et finalement le système de régulation définissant la gouvernance locale. Ce qui importe au final, c'est de procéder par une approche cognitive des relations humaines : « The shift is not merely terminological : a cognitive approach is increasingly superseding the traditional functional approach to show that cause-effect, deterministic relationships should give way to other kinds of complex, inter-subjective relationships which impinge on the way economic agents perceive economic reality, are receptive to external stimuli, can react creatively, and are able to co-operate and work synergetically » (Camagni 2007 : 2).

Camagni estime qu'à l'avenir, une attention particulière devrait être portée sur des éléments moins étudiés jusqu'à présent par la science régionale. Il propose ainsi deux représentations schématiques du territoire, l'une traditionnelle et l'autre dite de l'innovation.

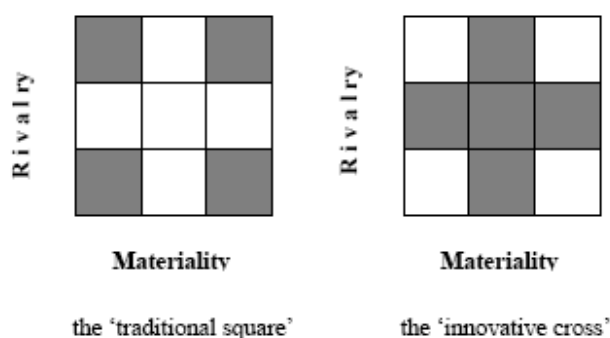


Figure 3 : Facteurs traditionnels et innovants du capital territorial

Source : Camagni (2007 : 5)

C'est sur cette dernière qu'il souhaite focaliser l'attention en mentionnant les champs d'étude lui semblant pertinents dans le contexte actuel, dans l'optique d'une conceptualisation consolidée du capital territorial. Ces aspects se fondent avant tout sur les relations intermédiaires entre les différents agents du développement territorial. L'idée n'est plus de focaliser sur un résultat, mais plutôt de réfléchir à un « méta-niveau ». C'est donc le processus permettant d'obtenir un résultat à partir d'intrants qui importe, et qu'il faut prendre en considération dans les schémas de politiques publiques visant au développement territorial.

<b>Rivalry</b>	High rivalry (private goods)	<u>Private fixed capital stock</u>  <u>Pecuniary externalities (hard)</u>  <u>Toll goods (excludab.)</u> <i>c</i>	<u>Relational private services operating on:</u> - external linkages for firms - transfer of R&D results <u>University spin-offs</u> <i>i</i>	<u>Human capital:</u> - entrepreneurship - creativity - private know-how <u>Pecuniary externalities (soft)</u> <i>f</i>
	(club goods)  (impure public goods)	<u>Proprietary networks</u>  <u>Collective goods:</u> - landscape - cultural heritage (private "ensembles") <i>b</i>	<u>Cooperation networks:</u> - strategic alliances in R&D and knowledge - p/p partnerships in services and schemes <u>Governance on land and cultural resources</u> <i>h</i>	<u>Relational capital:</u> - cooperation capability - collective action capability - collective competencies <i>e</i>
	(public goods)  Low rivalry	<u>Resources:</u> - natural - cultural (punctual)  <u>Social overhead capital:</u> - infrastructure <i>a</i>	<u>Agencies for R&amp;D transcoding</u>  <u>Receptivity enhancing tools</u> <u>Connectivity</u> <u>Agglomeration and district economies</u> <i>g</i>	<u>Social capital:</u> - institutions - behavioural models, values - trust, reputation - associationism <i>d</i>
	<b>Tangible goods (hard)</b>	<b>Mixed goods (hard + soft)</b>	<b>Intangible goods (soft)</b>	
	<b>Materiality</b>			

Tableau 10 : Taxonomie théorique des composants du capital territorial  
 Source : Camagni (2007 : 6)

Dans son modèle, lorsqu'il parle de méta-niveau et de processus, Camagni en réfère aux notions de capital humain ou social, ainsi qu'à la proximité. Au sein d'une économie fondée sur la connaissance, ce sont là également des éléments clés qu'il nous faut prendre en considération. La partie qui suit nous en apprend plus à ce sujet.

### 3.2.9 Connaissance, proximité et capital social

Cela a déjà été mentionné plusieurs fois maintenant : dans un monde soumis toujours plus fortement à la mondialisation, la concurrence entre les espaces repose sur la compétitivité et la productivité. La capacité de réponse à ces contraintes économiques fortes discrimine les territoires, et les résistances constatées de certains espaces (Angeon & Callois, 2006) montrent l'importance des modalités d'organisation sociales relevant de collaborations particulières. Ces modes de coordination locale dans le développement territorial sont appréhendés par l'approche théorique du capital social.

Le terme de capital social, selon Rey-Valette (2006), prend surtout en compte les interactions sociales non-marchandes. En se basant sur le principe de confiance réciproque, il permet d'échanger des connaissances ou de l'information à moindres coûts. Aussi, les réseaux sociaux sont-ils des canaux de diffusion et de mise en relation très importants quant au développement économique à l'échelle régionale, les acteurs cherchant généralement à trouver d'abord une solution, des connaissances ou des compétences au sein de leur communauté (Brökel & Binder 2007). Ainsi, « le capital social recouvrirait (...) à la fois des ressources existantes et latentes liées à un réseau relationnel stable plus ou moins activé » (Angeon & Callois 2006 : 3).

Le capital social se révèle un facteur d'autant plus déterminant dès lors que l'économie se fonde de plus en plus sur l'immatériel. Et si l'on suit Granovetter dans ses écrits (1973), la connaissance serait avant tout issue de processus sociaux et culturels, et tirerait par conséquent profit de ce genre d'ancrage. Un constat qui serait valable à la fois pour sa création, son utilisation, et sa diffusion : « However, both networks [of mutually adjusting and mutually beneficial relationships] and the diffusion of knowledge through them are highly dependent on social capital and communication expertise if they are to be exploited effectively. In this case, good inter-personal, inter-firm and government-industry relationships (based on trust, ethics, cooperation, reciprocity, collaborative expertise, and open, effective communication that fosters rich and meaningful conversations) are essential » (Rooney, 2003 : 9).

L'interaction et l'apprentissage permettant l'émergence de connaissances sont intimement liés au capital social, et plus précisément au capital social cognitif (Lorenzen, 2007). Mais contrairement à la connaissance qui, une fois codifiée, peut être diffusée à l'échelle planétaire (Gertler, 2003), l'échelle pertinente pour le capital social est inférieure au niveau national car la densité des relations augmente avec la proximité (Lorenzen, 2007). Certes, avec l'aide des nouvelles technologies, il est possible d'entretenir des liens sociaux avec des personnes très éloignées d'un point de vue géographique. Cependant, en matière de développement régional, ces liens dits faibles n'ont pas l'impact des liens dits forts, même si ce sont les premiers qui parfois peuvent présenter un apport déterminant quant au positionnement d'un territoire (Angeon & Callois, 2006).

Boschma (2005) s'est ainsi interrogé sur la distance nécessaire au bon fonctionnement des relations de proximité, relations qu'il dénombre à cinq : cognitive, organisationnelle, sociale, institutionnelle et géographique. Pour lui, trop ou trop peu de distance peut favoriser ou, à l'inverse, nuire au processus d'apprentissage ou d'innovation. Il reste cependant convaincu que la proximité relationnelle entre acteurs est un élément clé de ce processus. Suire (2005) estime d'ailleurs qu'elle est un enjeu majeur pour les politiques de développement territorial : « (Pour le décideur territorial) stimuler les espaces relationnels ainsi que les frontières sociales semblent être la stratégie territoriale la plus porteuse d'ancrage de connaissances à long terme. Etant entendu que les frontières sociales peuvent se situer au sein ou en dehors du territoire. Ainsi, les décideurs locaux peuvent activement inciter pour que les individus émigrés à l'étranger reviennent d'une part et continuent à maintenir leur réseau professionnel d'autre part, de manière à connecter la nouvelle destination » (Suire, 2005 : 570).

### **3.2.10 Economie de la connaissance et durabilité**

Nous l'avons vu, l'économie de la connaissance représente un champ d'étude relativement vaste. Il est dès lors d'autant plus difficile de cerner les aspects contribuant à la durabilité au sein de cette (ou de ces) théorie(s), en regard notamment de la prise en compte différenciée de la connaissance par les économistes d'inspiration néo-classique et les régionalistes.

La littérature nous permet toutefois de constater différents aspects intéressants qu'il convient de considérer. Si la dimension économique ne fait pas débat, les deux autres déterminants de la durabilité peuvent être repris ici.

Il y a d'une part l'aspect social. Si l'économie fondée sur la connaissance permet de réaliser des gains substantiels en matière de productivité (pour ce qui concerne l'industrie notamment) ou de créer de nouveaux services en ce qui concerne le tertiaire, force est de constater que ces richesses ne profitent pas à tout le monde. Ou alors de manière très inégale. C'est le constat dressé par Paulré (2000) qui, se fondant sur une étude sur l'économie américaine, révèle l'existence d'une classe dominante dont les acteurs, généralement très qualifiés, permettent le changement et l'innovation. A l'opposé se trouve la classe dominée, qui n'a aucune influence sur le changement, et qui, en conséquence, ne touche pas les mêmes rétributions. Une inégalité salariale qui se répercute bien évidemment sur la qualité de vie sociale, creusant ainsi un fossé entre acteurs qualifiés et non qualifiés, ou riches et pauvres.

Le changement toujours plus rapide que permet l'intégration de la connaissance dans les processus de production représente dès lors un défi de taille pour la société. Tout comme cela a été et reste le cas avec les TIC (Vodoz & Reinhard, 2006), l'économie de la connaissance pousse les acteurs économiques à devoir se former continuellement s'ils n'entendent pas rester sur le carreau. Or, chacun ne dispose pas des mêmes capacités

intellectuelles ni même financières lui permettant de répondre à ces besoins ; il en résulte une fracture de plus en plus large entre personnes bien et continuellement formées et celles disposant uniquement d'une formation de base.

La question de la temporalité est par ailleurs également au centre des préoccupations de Godard (2004b) pour qui l'économie de la connaissance risque non seulement de « déqualifier » et d'exclure certains groupes sociaux, mais également de pousser au renouvellement de l'offre, et donc des produits mis sur le marché avec un impact non négligeable sur la consommation de matières premières. Dès lors, dans un contexte de durabilité, il est nécessaire de revoir la dimension sociale : « Tout cela fait de la perspective d'une société de la connaissance qui serait seulement conçue comme une interpénétration étroite entre science, technologie et économie une source de danger majeur si cette imbrication ne s'accompagnait pas d'une nouvelle régulation sociale ayant d'autres repères que celui de l'accélération du rythme d'une machine à produire de la nouveauté technologique » (Godard, 2004b : 14). Dans ce contexte, il cite notamment le problème de la privatisation des connaissances : bien sûr, le développement durable nécessite le développement des connaissances, mais leur privatisation va à l'encontre de l'épanouissement intellectuel de la société.

D'autre part, il y a l'aspect environnemental. Cette dimension doit ici être considérée au travers du changement que l'on peut observer dans l'économie. En effet, l'économie de la connaissance permet également de proposer des produits désormais dématérialisés. Vercellone (2004) constate ainsi que les biens collectifs ainsi que les investissements immatériels sont des aspects clés dans le système économique contemporain. Pour cet auteur, l'économie de la connaissance peut donc être vue comme une chance pour le développement durable puisqu'elle permet la « substitution graduelle des activités intensives en connaissance et immatérielles aux activités matérielles réduisant en même temps et de manière drastique l'intensité énergétique de la production » (Vercellone, 2004 : 377).

Toutefois, Vercellone reconnaît aussi le défi social qui s'impose, avec une conclusion à laquelle nous pouvons également adhérer : « (...) la mutation actuelle du capitalisme (...), qualifiée de transition vers le capitalisme cognitif, est un phénomène éminemment conflictuel et contradictoire : elle accentue les effets de domination et les tendances à la polarisation de l'économie mondiale, tout en contenant en son sein la possibilité d'un modèle de développement socialement et écologiquement soutenable, basé sur la rencontre et l'hybridation de la pluralité des savoirs qui traversent l'économie monde » (Vercellone, 2004 : 379).

### **3.2.11 Synthèse**

L'économie fondée sur la connaissance peut donc être comprise comme un champ relativement vaste, au sein duquel différents aspects spécifiques peuvent être définis. En ce

sens, la notion de « umbrella concept » de Godin n'est probablement pas fautive, si ce n'est qu'il faut reconnaître un réel changement face à la valeur que l'on accorde désormais à la connaissance.

Toutefois, ce que nous devons retenir de ce chapitre consacré à l'économie fondée sur la connaissance, c'est le rôle important joué par le méta-niveau, soit le processus.

Ici, ce sont surtout les acteurs d'une part, mais également tous les nouveaux moyens issus des technologies de l'information et de la communication d'autre part, qui endossent une importance toute particulière. Ils sont en effet à la fois les filtres et les catalyseurs de la connaissance. La mise en réseau, le bon usage et la bonne collaboration entre tous ces éléments permettent d'aller de l'avant, de se montrer innovant et de faire progresser la connaissance. Car le processus se veut itératif, nous l'avons vu : la connaissance naît de la connaissance.

Dès lors, il convient d'attacher une attention particulière à ce méta-niveau, et à son bon fonctionnement. A notre sens, c'est de lui que dépend en grande partie le développement de l'économie de la connaissance.

Confrontée à notre grille de lecture, l'économie fondée sur la connaissance nous laisse les enseignements suivants.

En accord avec les régionalistes, le concept étudié ici requiert un certain niveau de confiance entre acteurs afin que ces derniers puissent procéder à des échanges de connaissance à même d'en générer de nouvelles. Les relations que l'on peut observer ici nécessitent dès lors une proximité spatiale, certes, mais surtout une proximité d'esprit et de valeurs.

Ce dernier point amène avec lui deux constats. D'une part, l'espace n'est pas forcément limité et peut être observé sous ses formes les plus diverses, jusqu'au multi-local. D'autre part, dès qu'elle n'a pas à être nécessairement physique, la proximité permet de travailler en réseau et avec des modalités souvent combinatoires, selon les besoins du moment.

Aussi, on peut vérifier l'émergence des mondes domestique et du projet principalement. Pour sa part, le monde industriel est également présent dès lors que l'on considère la connaissance comme une ressource utilisable à tous les niveaux pour un produit, de sa conception à sa commercialisation, voire son recyclage. Et force est de reconnaître que le monde de l'inspiration prend une place plus importante qu'il n'y paraît, puisque systématiquement présent dans les processus innovants.

Les mondes marchand et de l'opinion, quant à eux, interviennent également au sein de cette stratégie. Mais, à notre sens, il s'agit dans ce cas plutôt d'effets secondaires dont l'impact n'est pas déterminant.

Mondes	Grandeur		Composantes territoriales		
	Principe supérieur	Base des conventions	Espace	Temps	Relations
<b>Monde domestique</b>	Confiance	Réputation Estime	Ici et ailleurs Idiosyncrasie Local et régional	Passé Tradition Habitude	Proximité relationnelle et spatiale
<b>Monde industriel</b>	Efficacité	Standardisation	Homogène National et International	Avenir Stabilité Routine, Planification	Fonctionnelles Anonymes
<b>Monde marchand</b>	Concurrence	Prix	Partout et nulle part Homogène Mondial	Le moment présent	Opportunistes
<b>Monde civique</b>	Solidarité	Intérêt collectif La Loi	Le tout et ses parties Espace englobé et englobant Hiérarchie	Le passé et l'avenir Contrôle	Egalitaires Hiérarchiques Subsidiaries
<b>Monde de l'opinion</b>	Célébrité	Image de marque Succès	Espace-réseau médiatique	Ephémère (mode) Postérité	D'influence, d'identification et de reconnaissance.
<b>Monde de l'inspiration</b>	Création	Singularité Originalité	Le corps et l'esprit L'univers	Irrégularité Jaillissement	Informelles Spontanées Relation au « tout »
<b>Monde du projet</b>	Activité Autonomie	Partage d'expérience Liberté et engagement	Réseau ouvert en extension Mobilité et nomadisme	Action à réaliser Parallélisme Enchaînement, succession	Ouvertes Combinatoires

Tableau 11 : Mondes et territoires de l'économie fondée sur la connaissance

Source : d'après Crevoisier &amp; Gigon (2000 : 657-682)

A notre sens, comme mentionné en début du présent travail, l'économie fondée sur la connaissance reste ancrée dans les théories traditionnelles de développement, où la marche économique est au centre des préoccupations. Or, des voies alternatives existent, dont l'objet n'est pas uniquement focalisé sur l'économique justement. Les prochains sous-chapitres abordent ce thème, présentant deux modèles de développement certes économiques, mais dont le but est de également de préserver l'environnement.



### **3.3 L'écologie industrielle**

L'écologie industrielle est un domaine d'étude relativement récent, dont l'apparition remonte au début des années '90. Les spécialistes de cette discipline s'accordent à reconnaître un article de Robert Frosch et Nicholas Gallopoulos (1989) comme étant à l'origine de la stratégie (Erkman, 2004 ; Chertow, 2007). Ces deux auteurs remettent en question, pour la première fois dans l'histoire industrielle, le principe régissant la production : à la phase de consommation et de transformation de matières premières s'ajoute, en fin de cycle, le stockage des déchets ainsi produits. Par opposition à ce principe, ces deux hauts responsables de General Motors mentionnent l'idée d'une industrie intégrant mieux les préoccupations environnementales et notamment la gestion des déchets qu'elle produit au travers d'un modèle s'inspirant de la nature : un écosystème industriel.

#### **3.3.1 De quoi parle-t-on ?**

Même si elle demeure a priori simple à comprendre, la vision de Frosch et Gallopoulos se heurte à un grand problème. Sa mise en œuvre nécessite en effet une approche totalement novatrice des dogmes prévalant dans le monde industriel, et il faut sans doute citer Hawken dont les propos illustrent pleinement ce changement : « Nous devons nous soumettre à l'idée que les déchets sont des ressources et éliminer la notion de déchet de notre système de production industrielle » (Hawken, 1993 : 209).

Cette idée va faire son chemin, et l'écologie industrielle se trouve actuellement en plein essor. Pour Boiral, « L'écologie industrielle se traduit donc par une recherche d'optimisation de l'usage des ressources qui vise, d'une part, la réduction de la quantité de déchets dans les systèmes de production et de consommation et, d'autre part, leur utilisation comme matières premières dans différents procédés industriels » (Boiral & Kabongo, 2004 : 4).

La proposition est séduisante, et à un moment historique où la classe politique est de plus en plus souvent interpellée sur des questions relevant de préoccupations environnementales, elle représente également un moyen concret de mettre en œuvre le principe de développement durable.

Si les définitions de l'écologie industrielle divergent parfois (Erkman, 2004), on peut y reconnaître les éléments principaux suivants :

- Il s'agit d'une approche intégrante et holistique ;
- L'analyse des différents flux en lien avec les activités humaines est au cœur de la stratégie ;
- La proximité géographique d'activités industrielles souvent similaires est une condition clé pour sa mise en œuvre.

Pour sa part, la mise en œuvre de l'écologie industrielle peut être observée à trois niveaux différents (Chertow, 2000). Tout d'abord celui de l'entreprise, en considérant les équipements et leur conception, ou les moyens à mettre en œuvre, techniques ou de management, pour permettre la prévention de la pollution par exemple. Ensuite, le niveau inter-entreprise où se manifeste plus spécialement la symbiose industrielle sur laquelle nous reviendrons par la suite. Enfin, le niveau régional permet de considérer les flux de matière notamment dans le cadre du métabolisme industriel. Ces deux derniers niveaux sont ceux qui peuvent potentiellement intéresser le domaine de la politique régionale puisqu'ils touchent directement aux avantages de localisation.

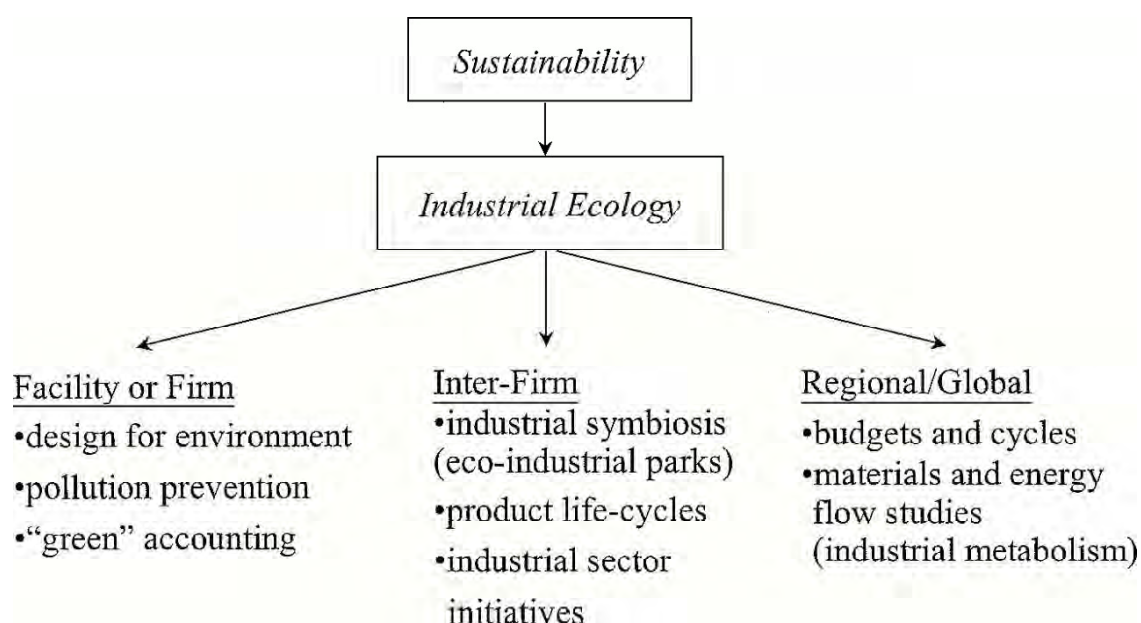


Figure 4 : Industrial ecology operates at three levels  
Source : Chertow (2000 : 315)

Le métabolisme industriel est en fait une application de la célèbre maxime du XVIII<sup>ème</sup> siècle attribuée au chimiste français Lavoisier : « rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme ». Ainsi « (...) l'approche du métabolisme industriel cherche à refléter quantitativement et qualitativement la dimension proprement physique des activités économiques, à savoir les flux et les stocks de matière (et pas seulement d'énergie) qui forment le substrat de toute activité industrielle. La méthodologie du métabolisme industriel consiste donc à établir des bilans de masse, à estimer les flux et les stocks de matière, à retracer leurs itinéraires et leurs dynamiques complexes, mais également à préciser leur état physique et chimique » (Erkman, 2004 : 68). Fort de ce constat, Erkman estime que le recours à cet outil devrait devenir une condition sine qua non pour tous les acteurs concernés par les enjeux socioéconomiques d'un territoire. A l'échelle locale, les symbioses industrielles cristallisent cette volonté.

### 3.3.2 La symbiose industrielle

Nous l'avons vu, la valorisation des déchets ainsi que la gestion des flux de matière et d'énergie sont au cœur de l'écologie industrielle. Et peut-être même à son origine. En effet, suite aux déclarations de Frosch et Gallopoulos en 1989, il était nécessaire de pouvoir prouver de manière empirique le bon fonctionnement de la théorie.

#### ***L'exemple de Kalundborg***

Si le terme de symbiose industrielle n'est apparu que plus tard, l'exemple de l'écosystème industriel de Kalundborg – progressivement mis en place au cours des années '70-'80 – a été érigé en modèle à suivre par les partisans de l'écologie industrielle.

Mais de quoi parle-t-on ? Chertow aborde le sujet de la manière suivante. « The part of industrial ecology known as industrial symbiosis engages traditionally separate entities in a collective approach to competitive advantage, involving physical exchange of materials, energy, water, and by-products. The keys to industrial symbiosis are collaboration and the synergistic possibilities offered by geographic proximity » (Chertow, 2000 : 314).

Si l'économie permet d'apporter des réponses aux enjeux sociaux, l'inverse se vérifie également : le tissu social est parfois lui-même créateur de richesse. C'est là notamment le propos des théories de croissance endogène, qui mettent le capital social au cœur des processus d'innovation ou de création de connaissances<sup>5</sup>. Et c'est précisément ce qui semble s'être produit dans le cas danois.

A son départ, la symbiose industrielle de Kalundborg comptait cinq partenaires principaux représentant des industries issues de domaines différents : une raffinerie, une centrale électrique, une entreprise phytopharmaceutique, un fabricant de gypse ainsi que la municipalité de Kalundborg. En raison de la proximité réunissant ces entreprises, et de la connaissance que chacune avait des autres, des échanges ont vu le jour : « Au fil des ans, les principales entreprises de Kalundborg ont commencé à échanger des « déchets » : de la vapeur, de l'eau (à différentes températures et différents degrés de pureté), ainsi que divers sous-produits. A la fin des années 1980, les responsables du développement local ont réalisé qu'ils avaient progressivement et spontanément créé un système, qu'ils baptisèrent *symbiose industrielle* » (Erkman, 2004 : 28).

Le schéma suivant représente un modèle des échanges principaux ayant lieu entre ces différentes entreprises :

---

<sup>5</sup> Les concepts d'économie régionale que sont le milieu innovateur, la région apprenante, le *cluster* ou encore le district industriel se fondent en grande partie sur le capital social.

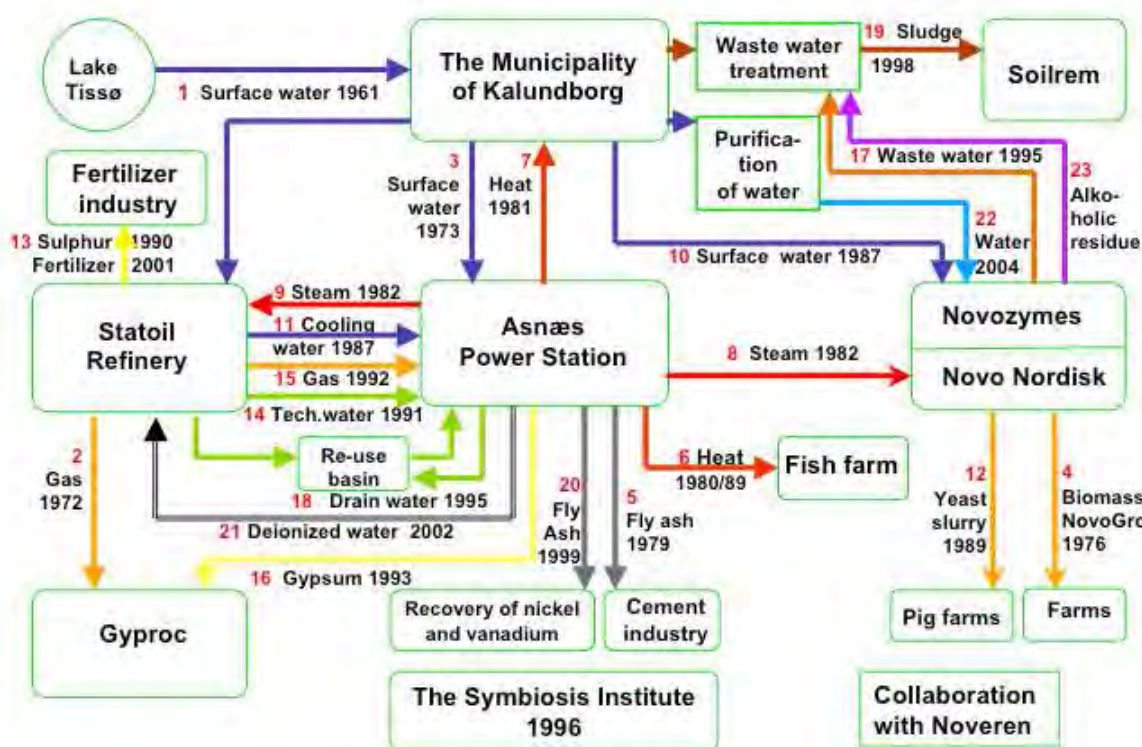


Figure 5 : Les principaux échanges entre les partenaires de la symbiose industrielle de Kalundborg  
 Source : Christensen (2006 : 44)

Le fonctionnement de ce modèle n'est pas le fruit du simple hasard. Pour Chertow (2000), il est évident que le succès que connaît cet exemple est largement dû à une mentalité partagée, commune aux acteurs impliqués. Les échanges commerciaux de déchets répondent certes à des logiques économiques, mais la mise en place de ce genre de système d'échange ne fait pas partie d'un marché conventionnel.

Si c'est bel et bien la recherche de profit qui guide les partenaires, ce modèle nécessite par contre une planification conjointe des parties en présences. La confiance et les contacts informels fréquents entre les acteurs du milieu, ainsi que la complémentarité des entreprises sont également à la base du succès de ce modèle (Erkman, 2004), de même qu'une philosophie partagée sur les enjeux environnementaux (Beurain & Brulot, 2011).

### ***Un exemple à suivre ?***

La question qui se pose dès lors est de savoir si un tel modèle est reproductible dans un contexte totalement différent. Au travers de la littérature existante sur le sujet<sup>6</sup>, on constate que la création de parcs éco-industriels, à l'image de ce qui se fait à Kalundborg, est souvent avancée comme modèle de développement économique à l'échelle locale ou régionale. La définition que donne le Conseil du Président des Etats-Unis sur le développement durable (USPCSD) de ces parcs éco-industriels est d'ailleurs éloquente à ce sujet : « [It is] A community of businesses that cooperate with each other and with the local community to efficiently share resources (information, materials, water, energy, infrastructure and natural habitat), leading to economic gains, gains in environmental quality, and equitable enhancement of human resources for the business and local community » (Chertow, 2007 : 15).

Les Etats-Unis ont ainsi tenté de mettre en œuvre cette stratégie, parfois dans des régions dites défavorisées, comme en Virginie par exemple. Les buts poursuivis étaient de redynamiser ces régions, de promouvoir l'emploi et d'encourager un développement durable (Chertow, 2007). Pourtant, les choses ne paraissent pas simples et différentes barrières à ce genre de développement ont été identifiées, comme les problèmes d'opérationnalisation. Dans une majorité de cas, les tentatives d'instaurer ce genre de parc dans une région se sont avérées infructueuses et l'on est en droit de se demander si le modèle de symbiose industrielle ne devrait pas être amélioré, en dépit des réussites rencontrées (Chertow, 2007).

La symbiose industrielle telle que présentée par l'administration américaine relève avant tout d'une logique d'ingénierie. Celle-ci trouve ses limites dès lors qu'interviennent les logiques comportementales des différents acteurs concernés. Une telle symbiose ne peut être issue d'un phénomène de génération spontanée, il faut au contraire un terreau fertile préexistant. Si l'opérationnalisation pose un problème, c'est qu'il manque probablement une certaine connaissance du milieu, ainsi que les compétences nécessaires à convaincre les partenaires de suivre un mode de coopération dynamique convenable. Raison pour laquelle, par ailleurs, il a été jugé utile de mettre en place une cellule de coordination à Kalundborg une fois la symbiose révélée (Chertow, 2007).

### **3.3.3 Ecologie industrielle et politique de développement**

L'écologie industrielle ne saurait se limiter aux seules mesures techniques proposées par une ingénierie environnementale (Erkman, 2004). Boiral et Kabongo (2004) constatent au contraire que des processus d'apprentissage prennent forme et se révèlent nécessaires pour une entreprise qui s'engage dans ce genre de système de production. « Parce qu'elles résultent d'un apprentissage collectif de nouveaux comportements et de nouvelles

---

<sup>6</sup> A ce sujet, voir Chertow (2000) pour un tour d'horizon.

technologies, qu'elles reposent sur la mobilisation de nouvelles connaissances spécifiques relatives aux procédés, aux matières résiduelles et aux différentes façons de les valoriser, les pratiques d'écologie industrielle sont susceptibles de constituer des compétences clés pour les organisations » (Boiral & Kabongo, 2004 : 7). Savoir-faire, mobilisation de compétences, mais aussi formation sont ici des notions dont l'importance ne saurait être niée.

Ces notions étant souvent au centre des théories de développement territorial, quel est donc la place de l'écologie industrielle au sein de celles-ci ? Il est indéniable que les similitudes sont fortes, et qu'à bien des égards on y retrouve les mêmes principes directeurs comme l'importance de la confiance, la proximité, ou un langage commun.

D'ailleurs, comme cherchent à le démontrer différents travaux (Brulot, 2006), on pourrait même en venir à considérer l'écologie industrielle comme un système de production local particulier.

<b>Caractéristiques d'un réseau d'EI</b>	<b>Caractéristiques d'un système productif local</b>
Concentration d'activités économiques	Concentration d'activités économiques
<i>Activités intersectorielles</i>	<i>Spécialisation d'activités</i>
Sur un territoire donné	Sur un territoire donné
<i>L'ensemble des acteurs économiques du territoire considéré (en théorie)</i>	<i>PME – PMI essentiellement</i>
Relation de coopération nécessaire, basée sur la confiance réciproque des acteurs	Relation de coopération nécessaire, basée sur la confiance réciproque des acteurs
<i>Flux d'échanges essentiellement matériels</i>	<i>Flux d'échanges essentiellement immatériels</i>
Nécessite une forte mobilisation des entreprises	Nécessite une forte mobilisation des entreprises
Nécessite une gouvernance territoriale basée sur des partenariats public/privé	Nécessite une gouvernance territoriale basée sur des partenariats public/privé

Tableau 12 : Comparatif entre un système de production local et un réseau d'écologie industrielle

Source : adaptation d'après Brulot (2006 : 12)

On peut néanmoins remettre ici en question le fait qu'un système de production locale ne concerne qu'essentiellement les PME – PMI, dès lors que l'on connaît l'importance que les structures de recherche et de formation prennent dans ces systèmes. Ainsi, sur les huit aspects considérés, cinq d'entre eux présentent a priori de fortes similarités du point de vue de l'organisation territoriale de la production.

Toutefois, on peut remarquer une divergence notable quant aux flux échangés. L'écologie industrielle tire sa substance de l'échange de flux matériels, à l'inverse des systèmes territoriaux de production au sein desquels l'échange est avant tout immatériel (Grosjean, 2001 ; Courlet, 2001). En effet, lorsque l'on parle de systèmes territoriaux de production, on en réfère principalement à la capacité innovante de ces derniers, une capacité fortement tributaire de l'échange de flux immatériels que sont la connaissance ou le savoir-faire par exemple. Nous sommes dès lors en position de nous interroger sur la capacité à innover d'un système fondé sur une stratégie d'écologie industrielle.

La place de l'innovation au sein de l'écologie industrielle ne nous semble en effet pas claire. Dans un premier temps, il est évident que la mise en place d'une telle stratégie permet de réorganiser les flux de déchets et leur réutilisation, ce qui correspond tout à fait à une innovation au sens schumpétérien du terme. Cet aspect est d'ailleurs mis en évidence par Beurain & Brulot (2011), qui mentionnent également toute l'importance de la proximité géographique et institutionnelle dans les symbioses industrielles. Ces formes de proximité seraient par ailleurs autant de critères d'attractivité et de différenciation d'un territoire.

A l'évidence, bien que fondamentalement correcte, cet argumentaire perd de sa crédibilité dès lors que l'on s'intéresse aux travaux de Boschma (2005) sur la proximité. L'auteur démontre, dans un article consacré au lien entre la proximité et l'innovation, qu'une trop grande proximité institutionnelle ou organisationnelle, et même géographique, engendre un fort risque de *lock-in*, autrement dit d'enfermement dans un processus qui réduit à néant les efforts visant à l'innovation. Sur cette base, il faut se poser la question de savoir si la (trop) forte proximité du modèle de symbiose ne nuit pas au potentiel innovant des entreprises. D'une part, trop de proximité organisationnelle ne laisse pas suffisamment de place à la flexibilité dont on a besoin des processus innovants, et, d'autre part, trop de proximité institutionnelle ne laisse que peu de place à l'expérimentation dont se nourrit l'innovation.

A notre sens, le problème que rencontre l'écologie industrielle dans ce contexte est l'absence de la dimension temporelle. A la lecture de Beurain & Brulot (2011) par exemple, on remarque que cette stratégie n'est jamais ou alors rarement projetée dans le temps. On cherche certes à démontrer que l'on peut optimiser, à un moment donné, les résultats d'une économie industrielle en mutualisant certaines activités ou en gérant les flux de matières. Mais l'évolution dans le temps d'une structure comme la symbiose n'est pas suffisamment documentée : on ne sait donc pas comment évolue un tel modèle économique dans un monde devenu fortement sujet à la concurrence, ni comment il se comporte dans un contexte de changement structurel notamment. La réponse dépend probablement du type de liens qui s'établissent, à savoir s'il s'agit d'une écologie industrielle forte comme celle de Kalundborg, ou s'il s'agit d'un modèle plus basique à partir de deux ou trois échanges seulement.

S'agissant de la mise en œuvre de l'écologie industrielle, elle peut se faire à l'échelle d'un territoire, et dépend en ce sens de conditions culturelles, politiques, économiques et sociales, elle rencontre des barrières différentes. En ce sens, il est notamment certain que la nature des déchets échangés va avoir une influence directe sur l'échelle des activités, en raison d'un effet de seuil. Les exemples d'usines d'incinération ou de traitement de déchets sont significatifs à cet égard. Si le modèle de Kalundborg plaide en faveur d'une mise en œuvre à l'échelle locale, Lyons (2007) estime toutefois qu'il n'existe pas d'échelle optimale pour implémenter cette stratégie. Au contraire, à l'instar d'autres activités, il s'agit bien plus de parvenir à combiner les différents niveaux que sont le local, le régional, le national et le global.

### **3.3.4 Synthèse**

L'écologie industrielle, et plus spécifiquement la symbiose industrielle, propose des pistes intéressantes en matière de développement économique.

S'appuyant sur un modèle « win-win » tel que préconisé par Porter, elle doit permettre de réaliser des gains à la fois sur l'achat de matières premières et sur la vente de résidus de production. De plus, cela permet de réduire les coûts de production et donc de proposer un produit à prix compétitif sur le marché.

La grande inconnue de ce modèle réside toutefois dans les opportunités de mise en œuvre.

D'une part, l'implémentation du principe de symbiose, par exemple, présuppose l'existence d'une industrie suffisamment complémentaire afin de pouvoir procéder à des échanges utiles. D'autre part, il faut questionner la structure de notre économie. En effet, nous vivons dans une société où les activités dites de service supplantent de plus en plus les activités du secteur secondaire, surtout en Suisse. Celles-ci vont bien sûr continuer d'exister à l'avenir, mais la question de la pertinence d'une telle stratégie se pose tout de même dans nos contrées. Bien sûr, des résultats pourront être obtenus, mais la limite pourrait être vite atteinte.

Confrontées à notre grille de lecture, l'écologie industrielle et plus spécifiquement son modèle de symbiose industrielle nous permettent de dresser le profil suivant.

Tout d'abord, il est entendu qu'ici également, la confiance et la proximité jouent un rôle fondamental. Cette fois-ci cependant, contrairement à une stratégie d'économie fondée sur la connaissance, la distance physique peut représenter un handicap certain.

Ensuite, les acteurs cherchent à profiter des opportunités qui se présentent, en échangeant des flux de matières. Ces échanges sont alors réglementés par des contrats, garantissant une qualité précise des produits. On constate ainsi que des relations se créent jusqu'à



développer une innovation de type organisationnel ; celle-ci est ensuite exploitée par les partenaires en misant sur la durée afin de gérer efficacement ces différents flux. On observe donc la recherche d'une forte stabilité dans les relations, qui visent bien sûr à améliorer la compétitivité des entreprises locales sur un marché concurrentiel, et le plus souvent à l'échelle internationale. Mais cette stabilité tend également à restreindre l'activité innovante des entreprises considérées individuellement.

Dès lors, on peut observer l'émergence des mondes domestique et industriel.

A cela s'ajoute ce qu'il convient d'appeler l'effet discours. Dans les faits, on observe pour les entreprises un gain d'image dès lors qu'elles se positionnent en faveur de l'environnement. Aussi, le monde de l'opinion est également sollicité.

Nous l'avons vu, le modèle de symbiose repose sur un réseau d'entreprises qui échangent des flux divers entre elles. Il peut donc paraître étonnant de ne pas voir le monde du projet représenté ici, alors même que le réseau est au cœur de son mode de fonctionnement, comme nous avons pu le voir. Mais en nous intéressant de plus près à cet aspect, on constate que le réseau, dans le cas de l'écologie industrielle, n'est pas un moyen utilisé pour parvenir à générer un nouveau produit. Bien plus, il est la conséquence d'un contrat de prestations entre partenaires économiques, et nous pensons dès lors qu'il n'est pas justifié de parler de réseau au sens de Boltanski & Chiapello.

Mondes	Grandeur		Composantes territoriales		
	Principe supérieur	Base des conventions	Espace	Temps	Relations
<b>Monde domestique</b>	Confiance	Réputation Estime	Ici et ailleurs Idiosyncrasie Local et régional	Passé Tradition Habitude	Proximité relationnelle et spatiale
<b>Monde industriel</b>	Efficacité	Standardisation	Homogène National et International	Avenir Stabilité Routine, Planification	Fonctionnelles Anonymes
<b>Monde marchand</b>	Concurrence	Prix	Partout et nulle part Homogène Mondial	Le moment présent	Opportunistes
<b>Monde civique</b>	Solidarité	Intérêt collectif La Loi	Le tout et ses parties Espace englobé et englobant Hiérarchie	Le passé et l'avenir Contrôle	Egalitaires Hiérarchiques Subsidiaries
<b>Monde de l'opinion</b>	Célébrité	Image de marque Succès	Espace-réseau médiatique	Ephémère (mode) Postérité	D'influence, d'identification et de reconnaissance.
<b>Monde de l'inspiration</b>	Création	Singularité Originalité	Le corps et l'esprit L'univers	Irrégularité Jaillissement	Informelles Spontanées Relation au « tout »
<b>Monde du projet</b>	Activité Autonomie	Partage d'expérience Liberté et engagement	Réseau ouvert en extension Mobilité et nomadisme	Action à réaliser Parallélisme Enchaînement, succession	Ouvertes Combinatoires

Tableau 13 : Mondes et territoires de l'écologie industrielle

Source : d'après Crevoisier & Gigon (2000 : 657-682)

Si l'écologie industrielle concerne avant tout le secteur secondaire, c'est à l'inverse dans le contexte d'une tertiarisation de l'économie qu'il faut situer l'économie de fonctionnalité, sur laquelle nous allons maintenant nous pencher.

### 3.4 L'économie de fonctionnalité<sup>7</sup>

Depuis la fin de la Seconde Guerre Mondiale, les activités de services n'ont cessé de prendre de l'ampleur dans l'économie. De nos jours, 50 à 70% des emplois des pays de l'OCDE sont concentrés dans le secteur tertiaire. « Cette évolution, engagée dès le milieu du 20<sup>e</sup> siècle, résulte à la fois d'un effet d'offre (progrès technique et augmentation de la productivité dans le secteur agricole et dans le secteur industriel) et d'un effet de demande, les consommateurs ayant de plus en plus tendance à se tourner vers les services » (Jouyet & Lévy, 2006 : 16). Cette tendance à la tertiarisation s'est notamment vue renforcée suite à l'avènement des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC). C'est précisément grâce ce constat – ou à cette évolution – qu'une stratégie comme celle de l'économie de fonctionnalité a pu être conçue.

#### 3.4.1 Introduction

Une des explications de l'ampleur du phénomène décrit ci-dessus est la tendance lourde à la financiarisation qui pèse sur les entreprises. Celles-ci se voient ainsi obligées de maximiser leur retour sur investissement pour satisfaire aux exigences toujours plus élevées des investisseurs. Il s'agit dès lors pour elles, en vue de rester compétitives sur le marché, de dégager une plus-value toujours plus élevée. Dans un contexte de saturation du marché, l'avantage compétitif repose souvent sur la capacité à se différencier de ses concurrents. En ce sens, on distingue en particulier deux stratégies.

La première est le recours intensif à l'innovation. Or, celle-ci ne se limite désormais plus à la seule activité de Recherche & Développement ; elle est au contraire maintenant présente dans toutes les fonctions de l'entreprise, notamment celles qui sont proches dans leur esprit des activités du secteur tertiaire, comme le marketing, la logistique et la communication.

Corollaire à cette évolution, on assiste à un élargissement du spectre des activités des entreprises jusqu'alors résolument ancrées dans le secteur secondaire. Ce qui nous mène à la deuxième stratégie. Aux traditionnelles activités de conception et de production vient désormais s'ajouter au produit de base toute une série de services additionnels – conseil, service après-vente, entretien et maintenance, etc.. On peut facilement vérifier ce phénomène dans le domaine de l'informatique par exemple, dans lequel les innovations les plus radicales concernent les logiciels, alors que le matériel évolue selon une trajectoire d'amélioration incrémentale, et où les sociétés spécialisées dans les *Softwares* génèrent des chiffres d'affaire importants sur la base d'une offre essentiellement immatérielle.

---

<sup>7</sup> Les éléments de ce chapitre ont fait l'objet d'une présentation lors du colloque joint de la European Regional Science Association (ERSA) et de l'Association de science régionale de langue française (ASRDLF) tenu à Paris en 2007 (Reinhard & van Niel, 2007).

Suite aux travaux fondateurs de Walter Stahel et Orio Giarini (1989), une autre stratégie est apparue. Celle-ci consiste à essayer de dégager un avantage compétitif en associant des services aux offres classiques de biens de consommation. Cette stratégie doit désormais permettre de joindre performance économique et conscience écologique.

L'idée défendue au travers de leur stratégie dite d'économie de fonctionnalité (*functional economy*, initialement appelée *service economy*) est d'assurer la satisfaction des besoins du consommateur en lui vendant l'usage d'un produit, au lieu de lui vendre le produit en tant que tel. Ce faisant, l'activité économique cherche à utiliser un minimum de matières premières, pour vendre un maximum de produits immatériels (ou presque).

### **3.4.2 L'économie de fonctionnalité : définition**

L'économie de fonctionnalité consiste en la substitution de la vente d'une fonction d'usage – soit un service – à celle d'un produit. « The Functional Service Economy, which optimises the use or function of goods and services, focuses on the management of existing wealth in the form of goods, knowledge and natural capital. The economic objective of the Functional Service Economy is to create the highest possible use value for the longest possible time while consuming as few material resources and energy as possible. The aim is thus to achieve a higher competitiveness and increased corporate revenues (...) » (Stahel, 2006 : 145).

L'idée sous-jacente à cette stratégie est que, pour le consommateur, la valeur d'un produit réside dans le bénéfice qu'il retire de son utilisation, et non dans la possession du produit en question. Les biens, les technologies et l'énergie mis en œuvre lors de cette utilisation ne sont dès lors considérés que comme de simples moyens d'assurer la satisfaction des besoins des utilisateurs : dans une économie de fonctionnalité, les consommateurs achètent de la mobilité plutôt qu'un véhicule, un confort climatique plutôt que du gaz ou de l'électricité, un service de nettoyage plutôt qu'un lave-linge, etc. Dans une telle optique, la valeur économique du produit ne repose donc plus sur sa valeur d'échange, mais sur sa valeur d'usage. Il en découle de profonds changements dans les relations entre producteurs et consommateurs.

Dans un système traditionnel, le producteur cherche à vendre son produit au prix le plus élevé possible, et le consommateur à l'acheter au prix le plus bas possible. Cela conduit à des situations d'inadéquation de l'offre et de la demande : alors que le consommateur recherche un produit fiable et de qualité, le producteur a tendance à lui proposer des produits surdimensionnés ou dotés de fonctions souvent superflues, tout en cherchant à réduire au maximum les coûts de fabrication, en général au détriment de la qualité des parties du produit qui ne sont pas contrôlables lors de l'achat. L'obsolescence programmée (Fishman, Gandal et al., 1993; Utaka, 2000) de certains composants essentiels au bon fonctionnement du produit constitue de fait une pratique courante dans le milieu des

fabricants de biens « durables », dans le but d'en accélérer le taux de remplacement et donc d'augmenter le volume des ventes de produits neufs. Par ailleurs, la recherche, tant par le producteur que par le client, du plus faible prix de vente possible a également pour conséquence l'absence de prise en compte des coûts liés à l'ensemble du cycle de vie du produit, en particulier ceux de la phase d'utilisation. Or, White et al. (1999) ont démontré qu'un véhicule automobile ou un réfrigérateur peuvent consommer jusqu'à 10 fois plus d'énergie durant leur phase d'utilisation qu'il n'en est utilisé durant leur fabrication.

La nouvelle compréhension de la notion de valeur inhérente au modèle de l'économie de fonctionnalité a pour résultat une modification de la relation des acteurs du marché au produit. « In the traditional industrial mindset, producers are seen as creators of value while customers are seen as value destroyers. In the functional economy, producers become providers of value while customers become users of value. It becomes in the interest of both parties to make sure that the function is incessantly fulfilled and the value is continuously provided » (Mont, 2004 : 30).

De conflictuels, les objectifs des deux parties deviennent donc plus convergents. Au lieu de passer par les traditionnelles ventes de produit, les échanges se basent sur des « ventes fonctionnelles », dans lesquelles la transaction se fait au travers de la fonction du produit et non du produit en lui-même. Autrement dit, dans le cas d'un photocopieur, on ne paiera pas la machine mais le nombre de copies effectuées (Lindahl & Ölundh, 2001).

Dans la pratique, notamment dans le cadre de services entre entreprises, les ventes fonctionnelles prennent souvent la forme de contrats de leasing à moyen ou long terme. Le passage à de tels modes de transaction a pour conséquence que les efforts des acteurs du marché se concentrent moins sur le prix de vente que sur le coût de la phase d'utilisation des biens supports de cette fonction. Au lieu de dépendre du nombre de produits vendus, c'est du nombre d'unités fonctionnelles délivrées au client, quels que soient les moyens utilisés pour les générer, que provient le profit réalisé par le producteur.

Les produits, dont le producteur conserve la propriété, deviennent donc pour lui une forme de capital qu'il a tout intérêt à gérer efficacement, au même titre que ses autres capitaux (biens de production, investissements financiers, main d'œuvre, ...). Le consommateur, quant à lui, cherche à obtenir un moyen de sécuriser la satisfaction de ses besoins plutôt qu'à posséder le produit censé remplir cette fonction. Puisque l'investissement initial est à la charge du producteur, ce sont donc les conditions de l'accès à cette fonction – c'est-à-dire le coût de la phase d'utilisation – qui deviennent sa principale source de préoccupation.

### **3.4.3 Fonctionnalité et durabilité**

Tels qu'ils ont été exposés jusqu'ici – sur la base de la définition de Walter Stahel – les objectifs de l'économie de fonctionnalité relèvent de la pure rationalité économique : création de richesses par la recherche de nouvelles formes de valeur ajoutée et réduction des coûts de revient par une gestion efficace et économe des stocks de capitaux existants.

Outre conserver la propriété de ses produits, dont, comme on l'a vu, il ne vend plus que la fonction d'usage, le producteur porte également la responsabilité des impacts du cycle de vie de ses produits et celle d'entretenir ceux-ci de manière à être en mesure d'assurer une provision stable de services de qualité. Cela suppose notamment la mise en œuvre de stratégies entrepreneuriales à contre-courant de l'approche industrielle traditionnelle, qui est basée sur la production et la vente de produits en masse.

Dans une économie de fonctionnalité, en vue d'augmenter sa marge bénéficiaire, le producteur doit chercher à assurer un service contractualisé pour le coût de revient le plus faible possible. Il doit pour cela développer de nouveaux centres de profits à travers des solutions qui soient les plus dématérialisées possible, ainsi qu'établir des relations contractualisées de long terme avec ses clients. Cela passe en général par l'élargissement de son cœur de métier à la conception de systèmes d'offre intégrée, basés sur des réseaux d'acteurs transsectoriels et sur la fourniture de services complémentaires : formation, entretien, recyclage, financement et développement de structures, élimination du produit en fin de vie, ...

Pour Stahel (2006), l'économie de fonctionnalité est un instrument tout à fait pertinent afin de coupler les activités économiques à la nécessité d'un développement durable. Il combine d'ailleurs les deux approches en revisitant le triangle de la durabilité.

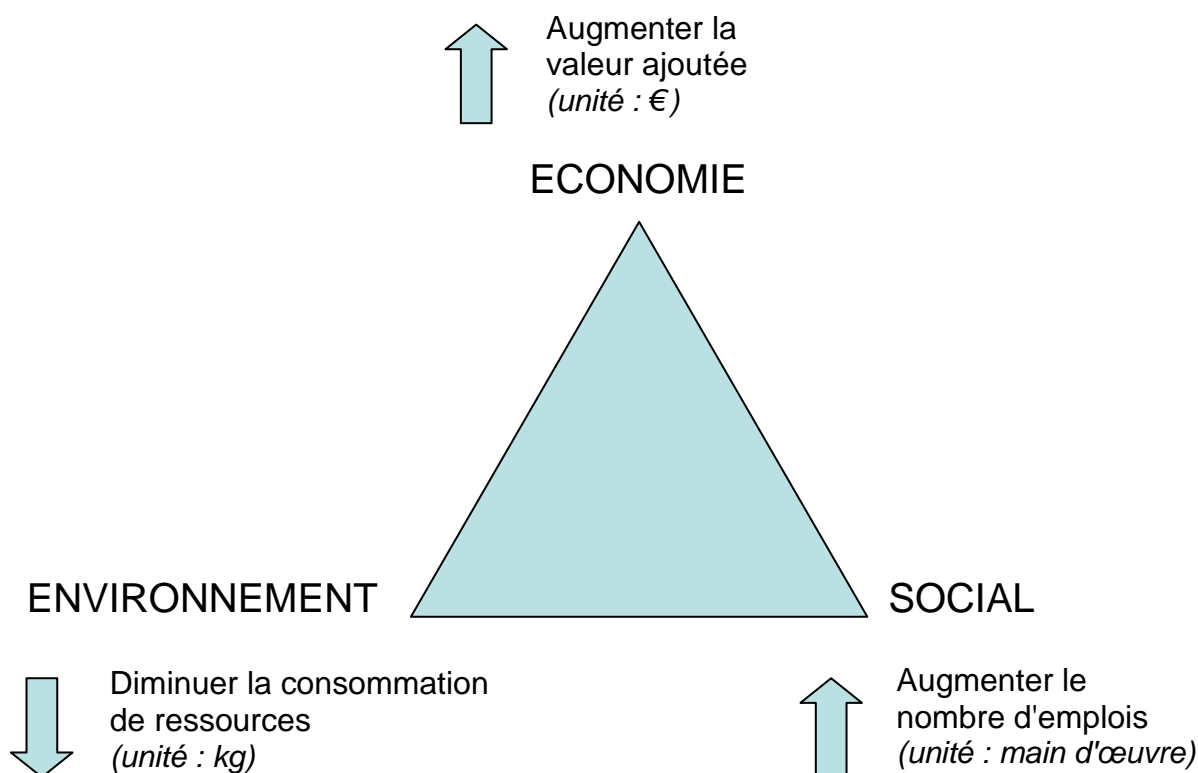


Figure 6 : Les enjeux de durabilité vus par l'économie de fonctionnalité  
Source : adaptation personnelle, d'après Stahel (2006)

Or, le coût de revient des produits intègre désormais également leurs coûts de fonctionnement, de maintenance et de traitement en fin de vie. Leur durabilité et leur faible consommation deviennent donc le principal facteur de la rentabilité économique du producteur. Ce dernier a donc tout intérêt à s'orienter vers des modes de conception et de production maximisant la durée de vie opérationnelle de ses produits, et minimisant la consommation de ressources, non seulement lors de leur production, mais également pendant leur phase d'utilisation. Comme l'indique Oksana Mont (2002), des économies considérables en matériaux et en coûts de traitement des déchets pourraient potentiellement être réalisées. Mais cela suppose d'une part une réglementation adéquate, et d'autre part une refonte des processus de production. Dans un contexte de raréfaction des ressources, qui se traduit par une augmentation de leur prix, ce mode de fonctionnement gagne en pertinence.

Outre une conception et une fabrication visant leur pérennité et des économies d'usage, les biens se doivent aussi d'être modulables et facilement démontables, dans le but de faciliter la rénovation, l'amélioration, la réutilisation ou le recyclage de leurs différents composants et matériaux. Bien que cela ne soit pas présent dans la dernière définition en date de cette stratégie, c'est donc bien aussi une visée à caractère environnemental que poursuit l'économie de fonctionnalité, sa mise en pratique supposant notamment l'augmentation de la

durée de circulation des produits dans le processus économique et l'optimisation de leur taux d'utilisation. Au-delà d'une réduction du coût de revient des produits, il y a donc là également un fort potentiel en termes de diminution des intrants en ressources dans l'économie – et donc, par extrapolation, des rejets – autrement dit une diminution des impacts environnementaux négatifs.

Dans le contexte contemporain, il devient presque nécessaire pour une entreprise de se positionner par rapport à la problématique environnementale. L'économie de fonctionnalité peut à cet effet être considérée comme une véritable stratégie proactive qui permet de transformer une contrainte pesante en un avantage compétitif. Les entreprises qui ont mis en œuvre cette stratégie (voir l'exemple du cas de Xerox ci-après) ont bien compris le double avantage qu'elles pouvaient en retirer, par opposition à des démarches telles que la certification environnementale, où elles doivent déboursier des sommes non négligeables et se soumettre à des procédures contraignantes pour avoir le droit d'afficher une image d'entreprise dite « verte ». Se basant sur une étude menée auprès d'une vingtaine d'entreprises du secteur manufacturier de Grande-Bretagne, Cook et al. constatent ainsi que : « (...) firms that were receptive to PSS concepts tended to have a corporate commitment to improving environmental performance and argued that this approach to environmental issues created opportunities to expand their businesses and secure competitive advantage. PSS concepts has been developed as a win-win concept – to improve the environmental and economic performance of firms, in other words to be more sustainable<sup>8</sup> » (Cook et al., 2006 : 1462).

L'économie de fonctionnalité apparaît donc bien comme une approche permettant de dissocier croissance économique et dégradation environnementale, et semble donc constituer une voie prometteuse en matière d'opérationnalisation du développement durable. C'est ce constat qui avait amené Walter Stahel, dans un de ses articles antérieurs, à commenter ainsi la définition de cette stratégie: « The functional economy is therefore more sustainable, or dematerialised, than the present economy, which is focused on production as its principal means to create wealth and material flow » (Stahel, 1997 : 91).

#### **3.4.4 L'économie de fonctionnalité : exemple de mise en œuvre**

Il existe à travers le monde de nombreuses initiatives relevant, à des degrés d'aboutissement divers, de la mise en œuvre d'une économie de fonctionnalité. Selon que l'on considère les initiatives qui relèvent d'une interprétation un peu élargie de cette stratégie

---

<sup>8</sup> On traduit ici PSS (*Product Service System*) par économie de fonctionnalité. Cela se justifie par le fait que le terme PSS est entendu dans ici dans un sens très global de passage de la vente de produits à celle de service, sans que soit précisé à quelle catégorie de PSS il est plus spécifiquement fait référence. Nous employons donc le terme d'économie de fonctionnalité en nous basant sur l'hypothèse que les cas d'étude ne consistent pas uniquement en des PSS orientés produit (pour lesquels, rappelons-le, les producteurs ne conservent pas la propriété de leurs produits) mais qu'au moins certains d'entre eux relèvent des deux autres catégories.



– par exemple les services dits éco-efficients<sup>9</sup> ou les différentes formes de systèmes de produit(s) et de service(s)<sup>10</sup> – il est possible de recenser une large diversité de démarches, allant des boucles d'alimentation locales jusqu'aux services de gestion intégrée de produits chimiques (*Chemical Management Services*), en passant par la mutualisation de véhicules (*car sharing*), les services de nettoyage de textiles – qu'il s'agisse de laveries automatiques, de leasing de lave-linge ou de services contractualisés consistant à mettre à disposition du client un stock de draps, serviettes ou vêtements de travail – ou encore le leasing de matériel médical.

### **Le cas emblématique de Xerox**

Un des exemples d'économie de fonctionnalité les plus cités est celui de Xerox, dont le succès commercial repose en grande partie sur un pari réussi visant à réaliser des bénéfices économiques. Ces derniers ont été réalisés d'une part en se basant sur une stratégie de gestion intégrée des produits, combinée d'autre part à une offre consistant à vendre aux clients non pas un produit, mais un service de satisfaction de leurs besoins. « Everything that Xerox delivers to customers is designed to be returned – whether it's a machine, a cartridge, a spare, or packaging. All of these items, once returned, are processed for reuse or recycling » (Xerox Corporation, 1997 : 2).

Xerox pratique depuis longtemps le leasing de ses équipements, à l'origine dans le but de pénétrer un marché frileux à investir dans des technologies novatrices de reproduction de documents. En 2000, l'ensemble de la gamme des offres de leasing représentait environ 50% des revenus de l'entreprise (Fishbein, McGarry et al., 2000). Ces offres comprennent des services de location et de maintenance de l'équipement à mensualités fixes, avec en fin de contrat la possibilité pour le client d'acheter le produit pour une somme symbolique, de le retourner au producteur, de le conserver ou de le remplacer par un autre produit pour une

---

<sup>9</sup> *Eco-efficient services* : terme générique regroupant, d'après Mont (2004), les *eco-services* (Behrendt, Jasch et al., 2003) – généralement des services traditionnels destinés aux consommateurs privés, mais considérés comme étant plus respectueux de l'environnement – et les *eco-efficient producer services* (Zaring, Bartolomeo et al., 2001) – principalement des services additionnels destinés aux entreprises, pouvant être offerts sous la forme de ventes fonctionnelles (*functional sales*).

<sup>10</sup> *Product-Service Systems* (PSS) : ce concept, qui connaît un franc succès depuis le début des années 2000 parmi les experts de la production et de la consommation durables, a été l'objet de plusieurs définitions et classifications (voir par exemple Goedkoop, van Halen et al., 1999 ; Tukker, Tischner et al., 2006 ; UNEP, 2002). On peut s'essayer à synthétiser celles-ci sous la forme suivante : *un PSS est un système intégré de produits et de services conçus conjointement dans le but de satisfaire les besoins du consommateur. Destinés à être à la fois compétitifs et respectueux de l'environnement, les PSS font généralement intervenir un large réseau d'infrastructures et de parties prenantes, du producteur au client final.*

Notons que les PSS ne relèvent pas tous de l'économie de fonctionnalité telle que définie par Walter Stahel. Celui-ci critique d'ailleurs dans son dernier ouvrage (Stahel, 2006) l'usage « marketing » qui en est fait : « *Le terme PSS est devenu populaire au début du 3ème millénaire mais dans la plupart des cas passe à côté de la problématique de la performance et de la responsabilité, qui sont des éléments clés de l'économie de fonctionnalité.* » Cela est tout particulièrement visible à travers la classification la plus répandue des applications possibles du concept. (Hockerts, 1999). Selon cette classification, les différentes catégories de PSS sont :

- les PSS orientés produit : le PSS fournit un service additionnel au produit vendu (financement, maintenance, reprise en fin de vie, ...),
- les PSS orientés usage : l'usage du produit est vendu, non le produit lui-même (location, leasing, mutualisation et partage),
- les PSS orientés résultat : le producteur garantit la satisfaction des besoins du consommateur, sans aucune considération d'ordre matériel (Least Cost Planning, Facility Management Services, ...).

Lors de la fourniture d'un service relevant de la première catégorie (PSS orientés produit), la propriété du produit passe du producteur au consommateur. Il est donc en effet légitime de considérer que ce type d'offre de service ne relève pas de l'économie de fonctionnalité telle que définie ici.

nouvelle durée d'exploitation, ainsi que des services de reproduction avec paiement « à la copie ». L'entreprise propose également des services de sous-traitance intégrale de la gestion des documents de ses clients (*document-management services*) qui sont, dans la pratique, similaires à des contrats de leasing.

Comme pour les ventes traditionnelles, le prix des offres de leasing est calculé de façon à couvrir l'ensemble des coûts de production des produits, auxquels vient s'ajouter la marge de profit qui correspond au bénéfice réalisé par l'entreprise. A l'inverse cette fois du système des ventes traditionnelles, il convient de tenir compte dans le calcul des coûts et bénéfices des offres de leasing ceux découlant de la conservation par l'entreprise de la propriété du produit, en particulier à la fin de son cycle de vie. En effet, si elle décide de se débarrasser de ce déchet qui l'encombre, c'est à des coûts supplémentaires qu'elle aura à faire face : démantèlement, coûts et taxes diverses liées à l'incinération, la dépollution, la mise en décharge des déchets, etc. Par contre, si elle considère ce résidu d'exploitation comme un gisement de composants et de matériaux dont il est possible d'extraire au moins une partie de la valeur résiduelle, celui-ci devient dès lors une source potentielle de bénéfices supplémentaires.

Ce constat a été déterminant pour Xerox. L'entreprise parvient ainsi à limiter le recours aux matières premières, mais également à diminuer les coûts liés à la gestion des stocks de matière première, cette dernière étant « entreposée » chez le client. Sur cette base, Xerox décidait de lancer en 1991 un vaste programme de récupération du capital présent dans ses produits en fin de vie. « Product Stewardship maintains a focus on every stage of a product's life cycle : development and design, procurement of parts and raw materials, manufacturing operations, delivery, customer use and service, recovery from customer premises at the end of life, re-manufacturing, reprocessing of parts and recycling of materials. Once Rank Xerox became aware of the opportunities in Product Stewardship implementation, this approach no longer applied to the product per se, but to the business cycle of the entire company » (Maslenikova, 1998 : 89).

Ce programme, rendu notamment possible grâce à la combinaison de l'infrastructure et de la stabilité des flux de produits usagés de ses opérations de leasing, a induit pour Xerox une mutation de son mode de fonctionnement à différents niveaux. Outre la mise en œuvre de nouvelles méthodes de conception et de production, tels que l'écoconception des produits (*Design for Environment*) et les activités de recyclage et de refabrication des produits en vue de leur réutilisation (*Asset Recovery Management*), son schéma organisationnel lui-même s'est vu transformé. La communication entre les différents secteurs de l'entreprise a ainsi été fortement développée : les équipes de conception et de design travaillent en étroite collaboration avec les ingénieurs spécialisés dans le démantèlement et la refabrication des produits, de même qu'avec les experts en sécurité et en environnement, en vue de concevoir des produits qui soient facilement démontables et récupérables en fin de vie. De même, puisque les activités de refabrication sont dépendantes d'un flux continu de produits usagés,

les commerciaux chargés des opérations de leasing sont tenus d'informer les équipes de refabrication des prévisions sur les quantités d'équipements qui seront retournées en fin de contrat.

Le cas de Xerox représente ainsi un modèle exemplaire en matière d'écoconception des produits. En cherchant dès la phase de conception à optimiser la valeur résiduelle et à réduire les impacts environnementaux des produits en fin de vie, et en privilégiant en ce sens les activités de récupération les plus rentables (dans l'ordre décroissant : réutilisation, refabrication, recyclage et mise en décharge), d'impressionnants gains d'efficacité ont pu être réalisés. A titre d'exemple, les produits incorporent désormais un nombre de composants et une variété de matériaux dix fois moins élevés qu'auparavant, les systèmes de fixation permettent un démontage rapide et aisé, les composants sont interchangeables d'une machine à l'autre, les matériaux sont choisis au regard de leur pertinence vis-à-vis de la durabilité du produit, et non uniquement de leur coût, les substances dangereuses sont clairement répertoriées et leur localisation bien spécifiée en vue de faciliter leur récupération, les matériaux recyclables – plastiques notamment – sont privilégiés, et même les encres sont choisies de façon à pouvoir être facilement nettoyées à l'eau et au savon.

Le coût des opérations de refabrication, qui nécessitent la mise en œuvre de procédures supplémentaires assez coûteuses – nettoyage, démontage et remontage, tests divers –, représente pour Xerox approximativement le double du coût de la production d'équipement neuf. Ceci est cependant plus que compensé par la réduction des coûts en matières premières que permet la réutilisation de composants à haute valeur ajoutée. En 1999, Xerox a ainsi estimé avoir économisé 200 millions de dollars grâce à ses opérations de refabrication, auxquelles 90% de ses équipements étaient désormais éligibles, et avoir parallèlement réduit de 24 000 tonnes le volume de déchets mis en décharge. (Fishbein, Mc Garry et al., 2000).

### **3.4.5 Aspects économiques traditionnels sous l'angle de l'économie de fonctionnalité**

Comme nous l'avons vu précédemment, l'économie de fonctionnalité remet en question certaines croyances économiques fondamentales, notamment en ce qui concerne les conditions d'un développement industriel réussi. Une stratégie de production en masse se justifiait pleinement à une époque où l'amélioration de la qualité de vie de la population passait par la diffusion à grande échelle de technologies et de biens de consommation novateurs – électricité, automobile, produits électroménagers, etc. – ainsi que par la construction des infrastructures nécessaires à leur acheminement et à leur fonctionnement. Le développement des activités industrielles et l'impressionnante amélioration de la productivité obtenue en passant de modes de production artisanaux à des méthodes dites

d'organisation scientifique du travail<sup>11</sup> comptent indéniablement parmi les instruments qui ont permis d'opérer en quelques décennies un bond sans précédent en termes d'amélioration des conditions de vie, et donc de bien-être des populations occidentales.

Grâce d'une part à une amélioration progressive de la productivité des technologies et de la main d'œuvre et, d'autre part, du fait des économies d'échelle, une diminution du coût unitaire des produits a rendu possible la satisfaction des besoins de la quasi-totalité de la population des pays industrialisés, en donnant à ses couches les moins favorisées l'accès à des produits et services jusqu'alors rares et coûteux, et donc réservés aux plus aisés.

Cette période, que l'on peut qualifier de réel développement, tant d'un point de vue économique que social, s'est cependant achevée au moment où le marché est arrivé à saturation. L'offre alors encore en pleine croissance est devenue largement supérieure à une demande qui ne portait plus sur des besoins en équipements nouveaux – la majorité de ceux-ci ayant désormais été satisfaits – mais s'était globalement stabilisée à un niveau répondant au renouvellement des produits obsolètes. Pour écouler leurs stocks de produits surnuméraires, les entreprises ont dès lors dû faire appel à des procédés tels que le marketing en vue de susciter le désir d'acheter des citoyens, désormais considérés sous un angle nouveau : celui de consommateur.

Le gain de quelques parts de marché fait de nos jours l'objet de luttes parfois féroces, et tous les moyens sont exploités pour doper les ventes : campagnes de propagande publicitaire, stratégies de différenciation basées sur l'adjonction au produit de base de fonctions parfois superflues<sup>12</sup>, augmentation du taux de remplacement des produits via une obsolescence programmée de certains de leurs composants vitaux, trajectoires d'innovation incrémentales consistant à mettre périodiquement sur le marché des versions toujours plus performantes du même produit<sup>13</sup>, etc.

Pourtant, en l'état actuel des choses, du point de vue environnemental, la question de la pertinence d'un système de création de richesse, basé sur la production en masse de biens de consommation, devient récurrente, alors même que, ainsi que le résume Dominique Bourg<sup>14</sup>, « dans un système basé sur le modèle économique actuel, toute richesse produite a dorénavant<sup>15</sup> systématiquement pour contrepartie des externalités environnementales négatives ».

---

<sup>11</sup> Autre nom du taylorisme, modèle dont s'est par la suite inspiré le fordisme, et plus récemment le toyotisme.

<sup>12</sup> L'exemple des téléphones cellulaires est ici éloquent : à la fonctionnalité de téléphonie s'ajoute aujourd'hui toute une panoplie de fonctions accessoires rarement (plus ou moins) utilisées : photographie numérique, dictaphone, agenda, GPS, bloc-notes, connexion internet, jeux, musique, ... Notons qu'un cumul de fonctionnalités au sein d'un même appareil constitue dans le principe une voie intéressante en termes d'éco-conception, dans une optique de réduction des flux de matières liés à nos modes de consommation. Dans la pratique, ces fonctions étant déjà remplies plus efficacement par d'autres produits, l'utilité de tels gadgets s'en trouve très limitée.

<sup>13</sup> Le matériel informatique, notamment les ordinateurs personnels, constitue un exemple symptomatique de ce phénomène.

<sup>14</sup> Cité lors de la conférence « Du climat en philosophie », donnée par Dominique Bourg à l'Université de Lausanne le 29 mai 2007.

<sup>15</sup> On pourrait remettre en cause l'utilisation de cet adjectif, tant il est vrai que cela a toujours été le cas.

Un constat s'impose : dans un système fini qui se caractérise de plus en plus par la rareté<sup>16</sup> et par la distribution inégale des ressources, la perpétuation d'un tel modèle sous l'hypothèse ceteris paribus ne peut qu'aboutir, à plus ou moins longue échéance, à une aggravation des problèmes environnementaux. Cependant, l'objectif n'est pas ici de remettre en question la légitimité d'une société basée sur un modèle de croissance indéfinie de la richesse. Il s'agit plutôt de s'intéresser à la façon dont le fonctionnement d'un tel modèle peut être aménagé afin de s'inscrire à l'intérieur des limites de son support matériel et d'en respecter les contraintes. La stratégie d'économie de fonctionnalité apporte quelques éléments de réponse en ce sens. Dans ce qui suit, nous nous intéresserons ainsi à la production, aux mécanismes marchands, à la capacité d'innovation ainsi qu'à la relation au marché.

### ***Modes de production***

Ainsi qu'on a pu le voir précédemment, un producteur qui s'inscrit dans une démarche d'économie de fonctionnalité reste propriétaire et responsable de ses produits – et des matériaux qu'il contient – durant tout leur cycle de vie. Au lieu de les fabriquer au plus bas coût de production possible, il va s'orienter vers la mise en œuvre d'une démarche systémique visant à diminuer l'ensemble des coûts de revient qu'il lui incombe désormais de supporter, respectant ainsi de fait la rationalité économique. Quitte à supporter un coût initial un peu plus élevé, le producteur va dès lors « écoconcevoir » ses produits, de façon à minimiser leur consommation à l'usage, à favoriser leur entretien et leur réparation et, à travers la rénovation et la réutilisation des composants ainsi que le recyclage des matériaux qu'ils contiennent, à en extraire la plus grande valeur résiduelle possible en fin de vie.

En dehors de l'amélioration de la qualité de ses produits, il va aussi s'efforcer d'en limiter la quantité en cherchant à maximiser leur taux d'utilisation<sup>17</sup> et leur durée de circulation dans le processus économique. Cette nouvelle conception du rôle des produits – qui passent du statut de biens marchands à celui d'actifs de l'entreprise, c'est-à-dire au même niveau que la main d'œuvre ou les moyens de production – remet profondément en question les stratégies de production en masse : bien que la nécessité de répondre aux besoins de nombreux clients puisse toujours nécessiter des modes de production en série, les économies ne dépendront plus essentiellement de l'effet d'échelle.

### ***Mécanismes marchands***

La recherche de l'accumulation du profit est, selon Christian Comelieu (2006), l'une des caractéristiques fondamentales de nos « sociétés de marché ». Elle se vérifie à travers les

---

<sup>16</sup> Il ne s'agit pas ici, comme le souligne Christian Comelieu (2006), de la rareté relative dont s'occupent les économistes à travers le système des prix, mais bien d'une rareté absolue. Celle-ci découle de la loi de l'entropie croissante : dans un univers matériel clos, les ressources énergétiques se dégradent inéluctablement et les ressources physiques utilisables diminuent.

<sup>17</sup> On peut imaginer en ce sens des offres marketing consistant à promouvoir les phénomènes de mutualisation et de partage, par exemple sur la base de contrats proposant des prix dégressifs en fonction du nombre d'usagers.

relations marchandes par une maximisation des ventes des produits et des services. Si le mécanisme de base demeure inchangé, c'est la forme que vont prendre ces relations marchandes qui va changer dans cette approche alternative du fonctionnement du processus économique qu'est l'économie de fonctionnalité.

Au lieu de chercher à maximiser les ventes traditionnelles de produits, les producteurs vont répondre aux besoins – artificiellement créés ou non – de leurs clients en passant avec eux des contrats portant sur la mise à disposition de fonctions d'usage et la fourniture des services qui s'y rattachent (maintenance, formation ou prise en charge du fonctionnement par exemple). La contractualisation à moyen ou à long terme, qui peut prendre la forme de locations, de leasings – avec reprise du produit par le producteur en fin de contrat – ou de ventes fonctionnelles (*functional sales*, voir plus haut), constitue de fait le mécanisme marchand qui va permettre d'implémenter la stratégie dans la sphère économique. Notons que, dans la sphère individuelle, les pendants de ce mécanisme sont ceux de la mutualisation et du partage de l'usage des biens et services (van Parijs & De Roose, 1991).

### ***Processus d'innovation***

L'approche traditionnelle de l'innovation – qui s'inscrit dans une stratégie de vente de nouveaux produits – peut conduire à des résultats dont la pertinence est discutable si l'on se positionne dans une optique de limitation de consommation de ressources matérielles et énergétiques. Ainsi, l'obsolescence recherchée de certains produits repose parfois sur d'indéniables prouesses technologiques (par exemple les téléphones portables), mais elle conduit par contre à une utilisation plus conséquente de matières premières et, par effet de cascade, à une production supplémentaire de déchets. La constatation est la même pour ce qui est de la mise sur le marché continue de « biens prétendument neufs, alors qu'ils ne sont neufs qu'à la marge, subtile composition de design revisité et d'options ajoutées sans que les clients n'en aient véritablement constaté la nécessité » (Bourg & Buclet, 2005 : 36).

Dans ce cas bien précis, l'innovation est surtout le fait d'un marketing remarquable, et qui n'a pour seul but que de susciter le désir d'acheter des consommateurs.

L'économie de fonctionnalité ne semble pas constituer un frein à l'innovation des entreprises. La recherche d'une maximisation du nombre d'unités fonctionnelles vendues, au travers, par exemple, des offres reposant sur la mutualisation de l'usage de produits (*car sharing*, locations...), passe logiquement par une utilisation intensive de ces derniers. De l'usure rapide de certains de leurs organes ou composants va découler une fréquence de remplacement élevée de ces actifs. Cette rotation de leur parc de produits va ainsi permettre aux producteurs, lors des opérations de re-fabrication, d'y intégrer les innovations les plus récentes.

La seule différence notable avec l'approche actuelle réside dans une orientation différente de la logique de ces innovations : la recherche, par les producteurs, de l'augmentation constante des bénéfices va se traduire par des stratégies qui, au lieu d'être orientées vers la maximisation du nombre de produits vendus, vont viser au contraire à la minimisation du coût de revient des unités fonctionnelles vendues à leurs clients, et donc des flux de ressources consommées. Ces stratégies peuvent tout aussi bien intégrer des innovations incrémentales (par exemple optimisation de l'efficacité des produits en fonctionnement) que des innovations radicales (passage à des technologies nouvelles).

Notons encore que les changements profonds dans le fonctionnement des entreprises qu'implique le passage à une économie de fonctionnalité (mutation organisationnelle et contractuelle, nouveaux modes de conception et de production, nouvelles formes de relations avec les différents acteurs du marché, ...) constituent déjà en soi des innovations organisationnelles.

### ***Connaissance et relations au marché***

Le passage à un modèle entrepreneurial basé sur la fourniture de fonctionnalités d'usage implique des changements significatifs dans la façon dont l'entreprise se positionne par rapport aux différents acteurs du marché. Ainsi que le souligne Oksana Mont (2004), alors que les relations entre producteurs et utilisateurs sont souvent inexistantes dans une économie où les flux de matière suivent un trajet long et unidirectionnel (de l'extraction à la mise en décharge ou centre de tri), une des conditions du succès des systèmes d'offre fonctionnelle est justement l'existence d'un lien entre les différents acteurs impliqués à des degrés divers dans la chaîne des produits. Si ce lien permet d'une part de limiter les impacts environnementaux (par exemple par la reprise en fin de vie du produit par le producteur), il est avant tout indispensable pour concevoir une offre qui permette de satisfaire au mieux les besoins du consommateur, et ainsi en optimiser la valeur ajoutée. En effet, il ne sert à rien de proposer un service qui ne trouvera pas preneur sur le marché. S'assurer de connaître au mieux les besoins et les attentes des clients est donc essentiel pour l'économie de fonctionnalité.

D'ailleurs, à partir du moment où on leur laisse la possibilité d'élargir leurs critères de choix au-delà de la seule contrainte du coût d'investissement, on constate que les demandes des consommateurs se recentrent bien moins sur des notions telles que l'image ou le prestige véhiculé par le produit qu'autour de l'objectif essentiel d'amélioration de leur qualité de vie. Mont et al. (2006), dans une étude sur la réutilisation des landaus de bébé en Suède, démontrent ainsi que la préoccupation essentielle des parents porte sur la sécurité de l'objet, et non sur son aspect esthétique. De même, selon une étude de Halme et al. (2006) sur les services durables aux particuliers (*sustainable homeservices*), la principale condition pour qu'une modification de leurs habitudes soit acceptée de la part des consommateurs est que

celle-ci leur procure une plus-value en termes de bonheur (*happiness*), avant même la possibilité d'effectuer de substantielles économies financières.

Pour réussir à s'imposer sur le marché, les offres de services fonctionnels doivent donc avant tout viser à une amélioration de la qualité de vie des consommateurs, par exemple en termes de facilité d'utilisation, de confort, d'épanouissement personnel ou encore de respect de la vie privée. Les acteurs et la connaissance du marché sont donc deux éléments clés pour la mise en œuvre de démarches d'économie de fonctionnalité<sup>18</sup>. Différentes études portant sur les conditions d'une implémentation réussie de la stratégie débouchent d'ailleurs sur des constatations allant très nettement dans ce sens. Morelli (2006 : 1497) mentionne ainsi que : « [PSS] emphasises direct and indirect relationships between the actors in the system (...) The design of PSS (...) focuses on systemic aspects and is based on the assumption that its final result is co-produced by a network of social actors ».

Maxwell et al. (2006) en concluent pour leur part que concevoir une offre fonctionnelle ne peut se faire isolément. Il est au contraire impératif de la développer comme partie intégrante d'un processus clairement structuré et basé sur une approche coopérative, autrement dit en intégrant le point de vue de tous les acteurs, y compris les consommateurs.

Dans la pratique, les producteurs souhaitant se lancer dans des offres relevant de l'économie de fonctionnalité doivent donc prendre en compte, lors de la conception de celles-ci, la très probable nécessité d'impliquer tout un réseau d'acteurs issus de secteurs divers (sous-traitants, distributeurs, centres d'entretien et de maintenance, etc.), voire même d'acteurs nouveaux, qui pourraient jouer un rôle dans le bouclage du cycle de vie des produits supports des fonctions vendues. En vue d'optimiser les coûts, et surtout de s'assurer la conservation du contrôle de leur offre<sup>19</sup>, il peut ainsi s'avérer pertinent pour les producteurs de s'associer plus étroitement avec ces différents acteurs, par exemple sous la forme de rapprochements (fusion, intégration verticale, ...) ou d'accords contractuels (contrats de sous-traitance, d'exploitation, de formation, ...).

### **3.4.6 Globalisation économique et économie de fonctionnalité : vers un retour à la régionalisation**

L'évolution des structures économiques contemporaines est fortement marquée par une globalisation économique, mais aussi politique, sociale et culturelle. Steger et Korte (2001) identifient plusieurs caractéristiques majeures de ce phénomène. Les progrès en matière de technologie et de communication ont conduit à une *érosion des frontières* traditionnelles du monde économique. De ce gommage des barrières historiques découle *une mobilité accrue*, tant des biens et services que des facteurs de productions que sont le capital physique et financier, mais également la connaissance et la main d'œuvre.

<sup>18</sup> On notera sans trop de surprise qu'il s'agit là de critères très similaires à ceux du concept de gouvernance.

<sup>19</sup> Ces deux notions font l'objet d'une description détaillée par Stahel. Pour plus d'informations, voir Stahel, 2006 : 67-68).



Face à une globalisation largement avérée, d'aucuns proposent un retour à la régionalisation de l'économie dans son rapport producteur – consommateur. Les sections suivantes reprennent ces deux aspects.

### ***Critique de la globalisation du point de vue de l'économie de fonctionnalité***

La migration des personnes, comme le souligne Blondel (2004), ne se fait en effet désormais plus uniquement de la périphérie vers le centre, mais entre régions économiquement faibles ou fortes du globe. La globalisation des échanges commerciaux s'accompagne donc non seulement d'un accroissement des quantités de matériaux et d'énergie nécessaires à la production des biens que l'on va désormais destiner à l'exportation lointaine, mais aussi d'un accroissement des ressources consommées pour le transport de ces biens sur des distances de l'ordre de plusieurs milliers, voire dizaines de milliers de kilomètres.

En outre, la généralisation à l'échelle mondiale des exigences de croissance indéfinie des richesses se traduit, comme le montre Christian Comélieu (2006), par un accroissement des inégalités, tant internationales qu'internes aux pays, avec bien sûr des exceptions. Certains pays arrivent en effet à tirer leur épingle de ce nouveau jeu de rapports de force, notamment certains des pays dits émergents, comme la Chine, Taïwan ou encore la Corée, qui jouent simultanément sur les tableaux de la main d'œuvre bon marché et de l'industrie technologique de haut niveau.

Ce phénomène a pour conséquence une fragilisation de l'équilibre économique des pays riches, qui se voient fortement exposés à la délocalisation de leurs activités économiques, ce qui les contraint à rester compétitifs dans des domaines à haute valeur ajoutée tels que la recherche de pointe. Les pays les plus pauvres, qui restent quant à eux le plus souvent exclus de ces processus globaux, se retrouvent également fragilisés du fait de la mobilité accrue des capitaux et des personnes.

Les modèles de l'économie néoclassique, malgré une volonté sans doute authentique de prendre en compte les problématiques environnementales, continuent de faire confiance aux lois du marché pour résoudre les problèmes énumérés ci-dessus, sans que n'ait lieu aucun changement notable dans le paradigme dominant. Or, ce nécessaire changement se doit de passer avant tout par une volonté de réduire les disparités. « Selon Sachs, la croissance économique, même si elle est forte et accompagnée d'une modernisation des structures de production, ne conduit pas au développement. Au contraire, elle débouche généralement sur un accroissement des inégalités sociales, qui sont responsables d'une bonne part de la dégradation de l'environnement. Il y a du gaspillage quand la richesse des uns amène à la consommation de produits superflus et quand la misère des autres provoque une surexploitation des rares ressources disponibles » (Vivien, 2005 : 85).

### ***Plaidoyer pour un retour de l'économie à l'échelle régionale***

Partisan de l'écodéveloppement, Ignacy Sachs insiste sur la nécessité de passer à une économie dont l'échelle opérationnelle serait le local ou le régional. On retrouve également dans bon nombre de discours l'idée que le niveau régional est le niveau optimal pour l'application du développement durable. Pour ce dernier, à titre d'exemple, un des instruments principaux de sa mise en œuvre, l'Agenda 21, a une portée avant tout locale. De même, l'écologie industrielle s'exprime avant tout dans des contextes très locaux – même si, selon Lyons (2007) et comme déjà mentionné, il n'existe pas d'échelle d'application spécifique à cette stratégie.

L'économie de fonctionnalité, dont on a montré précédemment qu'elle peut permettre de contribuer à l'effort de découplage entre croissance économique et consommation de ressources, présente également des prédispositions à une application à l'échelle de la ville ou de la région. En effet, selon Walter Stahel (2006 : 56), « (...) many activities of the Lake and Loop Economy (...) are best done locally, where the clients and the goods are located ». La notion de *Lake and Loop* est ici à comprendre comme une économie fonctionnant en circuit fermé, et donc intégrant le recyclage ou la réutilisation de matières premières<sup>20</sup>.

Outre une réduction des flux de matières et d'énergie nécessaires à la production des biens, la mise en œuvre d'une stratégie d'économie de fonctionnalité représente donc également une opportunité évidente de limiter plusieurs des effets néfastes de la globalisation. Oksana Mont (2004 : 79) apporte l'éclairage suivant à cet effet : « Physical location of actors, especially in relation to private customers, significantly affects the environmental impact of the systems because transportation is sometimes responsible for the largest part of the overall life cycle environmental impact ».

En limitant les transports nécessaires à l'acheminement des produits et aux déplacements des acteurs du système, la relocalisation des activités liées aux offres de services fonctionnels permettrait donc d'en réduire significativement les impacts environnementaux. De plus, à l'inverse de la tendance actuelle qui consiste à délocaliser les opérations de fabrication dans les pays où la main d'œuvre est bon marché, ces offres de services contribueraient à la redynamisation du bassin d'emploi du territoire sur lequel elles sont proposées. En effet, des créations d'emploi seraient nécessaires pour répondre à des besoins de main d'œuvre *in situ*, par exemple pour effectuer les opérations de maintenance, d'entretien ou de réparation du matériel support des fonctions vendues, pour assurer le

---

<sup>20</sup> Les enseignements tirés du projet *Pay-per-Wash*, expérimenté par Electrolux sur l'île de Gotland, en Suède, sont très parlants à cet égard. Dans l'idée de vendre à leurs clients une fonction de nettoyage pour laquelle ceux-ci paieraient non le produit, mais l'usage de celui-ci (sur la base d'une facturation par cycles machine), l'entreprise avait en effet prêté à 50 foyers des machines à laver connectées à des compteurs électriques intelligents permettant d'effectuer le suivi à distance de leur consommation électrique. L'expérience a été arrêtée par Electrolux au bout d'un an, sur les quatre prévus. La raison en est la perte de contrôle du service par Electrolux, qui était devenue totalement dépendante de la société qui contrôlait les compteurs électriques et s'occupait de la facturation du service.

conseil et le suivi des clients, pour gérer le réseau de récupération, de réutilisation et de recyclage des produits en fin de service.

### **3.4.7 Synthèse**

En soi, l'économie de fonctionnalité se montre séduisante. Elle s'inscrit dans les logiques actuelles de développement économique qui se tournent de plus en plus vers les activités de service. Par ailleurs, elle cherche également à maximiser le profit sur chaque unité de matière première, ce qui correspond en tout point à une conception économique des activités.

Toutefois, la place laissée à l'innovation n'est pas claire. Si, dans la littérature, les promoteurs d'une telle économie se veulent enthousiastes, il n'en demeure pas moins que l'intégration des innovations se fait au travers de processus de recyclage. Or, l'innovation est souvent le fait d'entreprises de sous-traitance. Dès lors, cela signifierait que le recyclage devrait être partagé entre l'entreprise principale et ses sous-traitants. Ce qui n'est pas impossible bien sûr, mais quel en est le prix ? A notre sens, de cette réponse dépend notamment l'intérêt de la stratégie dans bien des situations.

Confrontée à notre grille de lecture, l'économie de fonctionnalité nous laisse les enseignements suivants.

Comme nous avons pu le voir, la relation producteur-consommateur est au cœur de cette stratégie. Il est dès lors nécessaire dans le cas présent, pour le producteur, de pouvoir s'assurer de l'accès au marché, mais également, pour le consommateur, de pouvoir s'assurer de l'accès au producteur. La proximité physique est dès lors une condition indispensable si l'on souhaite user de cette stratégie. L'espace d'action est donc très restreint : de niveau local idéalement, voire régional.

On constate également que les produits ainsi créés, contrairement à la logique qui prédomine actuellement dans bien des cas, sont fabriqués pour durer. On se fonde donc sur une grande stabilité et sur le besoin de planifier au mieux les processus et activités divers.

Dès lors, sur la base de ce constat, on observe principalement l'émergence de deux mondes selon notre grille de lecture, à savoir le monde domestique et le monde industriel. Le monde marchand joue pour sa part un rôle fondamental si l'on relativise les données de notre grille. C'est en effet ce dernier qui permet la rencontre entre producteur et consommateur, qui s'entendent pour la production et la vente d'un bien avec le souci de préserver l'environnement. Si l'on peut parler d'opportunisme et de moment présent pour la transaction, la logique qui sous-tend cette action s'inscrit pour sa part dans la durabilité.

Le monde de l'opinion apparaît également si l'on part du principe qu'une entreprise joue sur le gain d'image, à l'instar de ce qui a été dit pour l'écologie industrielle. Quant au monde de l'inspiration, il peut également se manifester ici si l'on prend exemple sur le nombre d'artistes notamment qui jouent sur le recyclage, des œuvres qui trouvent parfois le chemin de la commercialisation.

Mondes	Grandeur		Composantes territoriales		
	Principe supérieur	Base des conventions	Espace	Temps	Relations
<b>Monde domestique</b>	Confiance	Réputation Estime	Ici et ailleurs Idiosyncrasie Local et régional	Passé Tradition Habitue	Proximité relationnelle et spatiale
<b>Monde industriel</b>	Efficacité	Standardisation	Homogène National et International	Avenir Stabilité Routine, Planification	Fonctionnelles Anonymes
<b>Monde marchand</b>	Concurrence	Prix	Partout et nulle part Homogène Mondial	Le moment présent	Opportunistes
<b>Monde civique</b>	Solidarité	Intérêt collectif La Loi	Le tout et ses parties Espace englobé et englobant Hiérarchie	Le passé et l'avenir Contrôle	Egalitaires Hiérarchiques Subsidiaries
<b>Monde de l'opinion</b>	Célébrité	Image de marque Succès	Espace-réseau médiatique	Ephémère (mode) Postérité	D'influence, d'identification et de reconnaissance.
<b>Monde de l'inspiration</b>	Création	Singularité Originalité	Le corps et l'esprit L'univers	Irrégularité Jaillissement	Informelles Spontanées Relation au « tout »
<b>Monde du projet</b>	Activité Autonomie	Partage d'expérience Liberté et engagement	Réseau ouvert en extension Mobilité et nomadisme	Action à réaliser Parallélisme Enchaînement, succession	Ouvertes Combinatoires

Tableau 14 : Mondes et territoires de l'économie de fonctionnalité

Source : d'après Crevoisier & Gigon (200 : 657-682)

Les trois stratégies que nous souhaitons aborder ont ainsi été présentées, et l'on peut maintenant procéder à une synthèse de ces dernières.

### **3.5 Synthèse de la théorie**

Les trois stratégies que nous venons d'exposer (soit, pour rappel, l'économie de la connaissance, l'écologie industrielle et l'économie de fonctionnalité) présentent donc potentiellement des solutions théoriques à un développement économique durable des territoires. Toutefois, le présent travail traitant de la politique régionale, il nous faut vérifier leur apport théorique aux buts poursuivis par celle-ci. Ces derniers consistent en l'amélioration de la compétitivité, la création de valeur ajoutée, et indirectement la création et la sauvegarde de l'emploi, l'occupation décentralisée du territoire ainsi que l'élimination des inégalités régionales.

Aussi, en guise de synthèse de cette partie, et afin de pouvoir présenter une vue d'ensemble, il nous faut réaliser un comparatif entre les diverses stratégies. C'est l'objet des sous-chapitres suivants.

Pour ce faire, nous allons d'une part confronter ces résultats à notre grille de lecture, et ainsi vérifier quels sont les mondes émergents que l'on peut observer du point de vue théorique. D'autre part, nous allons résumer les points convergents de chaque stratégie en lien avec les objectifs fixés par la politique régionale.

Précisons toutefois que, en accord avec le texte de loi formant sa base, la politique régionale telle qu'elle se présente aujourd'hui se réalise principalement au travers des deux premiers aspects mentionnés ci-dessus. On peut en effet prétendre qu'en améliorant la compétitivité des régions d'une part, et en générant de la valeur ajoutée d'autre part, on parvient à influencer indirectement l'emploi, l'occupation décentralisée des régions ainsi que la réduction des inégalités régionales.

#### **3.5.1 Analyse des stratégies via les géographies de la grandeur**

##### ***Du point de vue de la NPR***

La grille de lecture que nous avons présentée précédemment nous a permis de dresser un portrait conceptuel des différentes stratégies. Nous devons à présent procéder à une synthèse de ces dernières.

De l'utilisation de la grille de lecture issue des géographies de la grandeur, nous pouvons tirer différents enseignements. Néanmoins, il paraît nécessaire de préciser que si l'esprit des mondes est clairement vérifié lorsque ceux-ci sont sollicités, l'interprétation que l'on peut en faire varie selon les situations et il faut faire preuve de souplesse dans ce cas.

On remarque ainsi que les mondes domestique et industriel sont à chaque fois présents, mais que, dans le cadre des composantes territoriales, seule la relation de proximité peut

être observée dans tous les cas. Si l'écologie industrielle recourt également au principe supérieur de la confiance, avec pour base des conventions la réputation et l'estime, elle n'utilise pas toutefois pas du monde domestique à des fins de création. Ceci contrairement à l'économie fondée sur la connaissance ou de fonctionnalité, dont les relations de proximités ont pour objectifs l'échange et l'aboutissement d'un produit commun ou innovation commune.

Autre constat émergent, les spatialités ne sont pas homogènes, bien au contraire. Si les stratégies environnementales se retrouvent dans les dimensions locale et régionale, l'économie fondée sur la connaissance se meut dans des espaces pluriels et complexes. Ce qui ne signifie toutefois pas, du moins pour l'écologie industrielle, que les activités commerciales issues des stratégies environnementalistes présentées ne se situent qu'à une échelle locale ou régionale ; elles peuvent tout à fait s'étendre au reste du monde également.

Nous avons là un fait que l'on peut également observer du point de vue temporel. Pour leur part, l'écologie industrielle et l'économie de fonctionnalité misent sur le long terme, via la stabilité ou la planification, et se situent ainsi dans la continuité. A l'inverse, l'économie fondée sur la connaissance mise plutôt sur les séquences de courte durée, soit des enchaînements. La référence au passé et à l'avenir démontre ici l'origine d'une connaissance et la projection d'un produit par exemple. Dans ce cas, les références temporelles sont de nature ponctuelle. Mais la construction de ces connaissances repose le plus souvent, nous l'avons vu, sur des processus d'apprentissage qui nécessitent du temps et des conditions relativement stables pour se développer. L'aspect ponctuel est donc à relativiser.

Stratégie	Mondes émergents	Composantes territoriales		
		Espace	Temps	Relations
Economie fondée sur la connaissance	<i>Domestique</i> <i>Industriel</i> <i>Marchand</i> <i>Opinion</i> <i>Inspiration</i> <i>Projet</i>	<i>Ici et ailleurs</i> <i>National et international</i> <i>Mondial</i> <i>Espace-réseau</i> <i>Réseau ouvert</i> <i>Mobilité</i>	<i>Passé</i> <i>Tradition</i> <i>Avenir</i> <i>Ephémère</i> <i>Jaillissement</i> <i>Action à réaliser</i> <i>Enchaînements</i>	<i>Proximité</i> <i>Informelles</i> <i>Ouvertes</i> <i>Combinatoires</i>
Ecologie industrielle	<i>Domestique</i> <i>Industriel</i> <i>Opinion</i>	<i>Local et régional</i> <i>Médiatique</i>	<i>Tradition</i> <i>Stabilité</i>	<i>Proximité</i> <i>Fonctionnelles</i> <i>Identification</i> <i>Reconnaissance</i>
Economie de fonctionnalité	<i>Domestique</i> <i>Industriel</i> <i>Marchand</i> <i>Opinion</i> <i>Inspiration</i>	<i>Local et régional</i> <i>Médiatique</i>	<i>Stabilité</i> <i>Planification</i> <i>Jaillissement</i>	<i>Proximité</i> <i>Fonctionnelles</i> <i>Identification</i> <i>Reconnaissance</i>

Tableau 15 : Comparatif des stratégies selon les mondes et territoires  
Source : adaptation personnelle

Si l'on complète ces résultats avec la grille initialement conçue et se trouvant à l'origine de cette analyse via les géographies de la grandeur (cf Tableau 3), nous pouvons en déduire que les différentes stratégies étudiées peuvent, théoriquement, contribuer à certains objectifs visés par la NPR.

Concernant l'économie fondée sur la connaissance, on constate dès lors qu'avec la présence de tous les mondes à l'exception du civique, cette stratégie est théoriquement à même de répondre aux buts principaux poursuivis par la politique régionale actuelle, hormis la réduction des inégalités.

Pour sa part, l'écologie industrielle mobilise les mondes domestique, industriel et de l'opinion, répondant ainsi aux objectifs de compétitivité, de valeur ajoutée, d'emploi et d'occupation décentralisée du territoire. A l'exception d'un seul, à savoir la réduction des inégalités, tous les buts peuvent donc théoriquement être atteints en usant de cette stratégie. Il faut cependant relativiser cette déclaration en ce qui concerne l'occupation décentralisée.

En effet, l'écologie industrielle nécessite une base industrielle préexistante pour pouvoir être mise en œuvre. Aussi, on peut prétendre que cette stratégie permet plutôt de maintenir une occupation décentralisée du territoire là où une industrie est déjà présente, plutôt que de la promouvoir ou de la générer à proprement parler.

Enfin, l'économie de fonctionnalité fait pour sa part référence aux mondes domestique et industriel, ainsi qu'aux mondes marchand, de l'opinion et de l'inspiration. A l'instar de l'écologie industrielle, seule la réduction des inégalités ne peut être poursuivie par le biais de cette stratégie.

Stratégie	Mondes émergents	Correspondances aux objectifs de la NPR
Economie fondée sur la connaissance	<i>Domestique</i> <i>Industriel</i> <i>Marchand</i> <i>Opinion</i> <i>Inspiration</i> <i>Projet</i>	<i>Compétitivité</i> <i>Valeur ajoutée</i> <i>Emploi</i> <i>Occupation décentralisée</i>
Ecologie industrielle	<i>Domestique</i> <i>Industriel</i> <i>Opinion</i>	<i>Compétitivité</i> <i>Valeur ajoutée</i> <i>Emploi</i> <i>Occupation décentralisée</i>
Economie de fonctionnalité	<i>Domestique</i> <i>Industriel</i> <i>Marchand</i> <i>Opinion</i> <i>Inspiration</i>	<i>Compétitivité</i> <i>Valeur ajoutée</i> <i>Emploi</i> <i>Occupation décentralisée</i>

Tableau 16 : Comparatif des stratégies selon les mondes et objectifs NPR

Source : adaptation personnelle

### **Du point de vue de l'environnement**

Dans la partie traitant de la construction de notre cadre d'analyse, nous avons également pu démontrer que l'environnement naturel peut être pris en compte dans les différents mondes composant notre grille. Il est dès lors également intéressant de voir le lien que l'on peut établir entre les stratégies, les mondes qui en émergent, et donc le degré ou la nature de la prise en compte dudit environnement.



Stratégie	Mondes émergents	Représentations de la nature
Economie fondée sur la connaissance	<i>Domestique</i> <i>Industriel</i> <i>Marchand</i> <i>Opinion</i> <i>Inspiration</i> <i>Projet</i>	<i>Patrimoine naturel</i> <i>Matière première à transformer, intègre la production</i> <i>Ressource exploitable économiquement</i> <i>Nature culturelle, paysage symbolique</i> <i>Au-delà spirituel, sacralisation</i> <i>Thème, vision, défi</i>
Ecologie industrielle	<i>Domestique</i> <i>Industriel</i> <i>Opinion</i>	<i>Patrimoine naturel</i> <i>Matière première à transformer, intègre la production</i> <i>Nature culturelle, paysage symbolique</i>
Economie de fonctionnalité	<i>Domestique</i> <i>Industriel</i> <i>Marchand</i> <i>Opinion</i> <i>Inspiration</i>	<i>Patrimoine naturel</i> <i>Matière première à transformer, intègre la production</i> <i>Ressource exploitable économiquement</i> <i>Nature culturelle, paysage symbolique</i> <i>Au-delà spirituel, sacralisation</i>

Tableau 17 : Comparatif des stratégies selon les mondes et la représentation de la nature

Source : adaptation personnelle

Ainsi, l'on constate qu'au sein de l'économie fondée sur la connaissance, si la nature peut être considérée comme une matière première ou une ressource économique, elle est également un patrimoine et un symbole. Toutefois, elle représente surtout un défi et une vision par le biais du monde du projet.

Dans un contexte d'écologie industrielle, la nature est considérée comme une matière première. Toutefois, cette stratégie se veut alternative dans sa manière d'aborder le processus de production. Aussi, si les dimensions patrimoniale et symbolique sont également présentes, nous pensons que leur présence doit être interprétée comme un

discours ou une autre labellisation au sens de Latour, soit comme un soutien au monde marchand.

L'économie de fonctionnalité suit une logique similaire. A la différence de l'écologie industrielle, le monde marchand est ici présent est marqué de son empreinte les relations entre consommateur et producteur, mais c'est pourtant le monde industriel qui fixe le rapport à la nature. Ce dernier est par ailleurs guidé par la philosophie du monde de l'inspiration qui sort la nature de sa simple fonction de matière première pour en faire également un élément spirituel.

Ces résultats permettent certes d'y voir un peu plus clair et de se faire une première idée sur ce que les stratégies mobilisées peuvent apporter à la politique régionale actuelle. Cependant, des explications plus approfondies nous paraissent nécessaires afin de corroborer ou de relativiser ces résultats.

Aussi, nous procédons ci-après à une synthèse des différentes stratégies au regard des objectifs principaux de la politique régionale actuelle.

### **3.5.2 Améliorer la compétitivité des régions**

Selon notre grille d'analyse, cet objectif peut être atteint par l'ensemble des stratégies que nous avons mobilisées. Nous partageons ce constat, que nous aimerions toutefois compléter en y apportant quelques nuances.

Du point de vue de l'amélioration de la compétitivité, une région est gagnante dès lors que son économie se montre concurrentielle sur un marché désormais international. Cela suppose que ses entreprises et d'autres facteurs économiques soient à la hauteur de la concurrence, et donc à même de relever ce défi.

Or, au niveau des entreprises justement, on remarque que les trois stratégies proposent un avantage du côté des intrants. En effet, si la connaissance peut être source d'avantages au travers des savoirs-faire ou de l'apprentissage (entre autres), l'écologie industrielle propose, elle, d'utiliser des déchets comme matières premières, alors que l'économie de fonctionnalité se fonde sur l'utilisation maximale des matériaux. Au sein du processus de production, cela signifie que le prix de revient d'un produit devrait se situer plus bas que celui d'une concurrence ne faisant pas appel à ce genre de stratégie. Ce qui, sur le marché, se devrait se traduire potentiellement par un prix de vente plus faible.

Du côté des sorties, les trois stratégies ne sont pas en reste et peuvent contribuer à l'amélioration de la compétitivité. Si la connaissance est présente tout au long d'un processus de production, elle peut également être un produit en soi. Quant à l'économie de fonctionnalité, le but poursuivi est d'améliorer le revenu et la compétitivité par la vente d'une

fonction. Du point de vue de l'écologie industrielle, le raisonnement est bien plus matériel puisqu'il est possible de vendre désormais des déchets dont on ne savait que faire, voire pour lesquels il fallait même payer afin de s'en débarrasser.

La compétitivité d'une région dépend également de sa capacité à renouveler son offre, ou à améliorer les produits qu'elle propose. En cela, les activités de recherche et développement sont un aspect central. Or, les trois stratégies étudiées y font référence, dans un contexte toutefois différent. Pour l'économie de la connaissance, les activités R&D sont un business en soi dont dépend la bonne marche du système, et dont le produit peut également se vendre. L'écologie industrielle ainsi que l'économie de fonctionnalité adoptent ici une optique différente. Pour ces stratégies, il s'agit avant tout de parvenir à de meilleurs modes de production. Dans le cadre de l'économie de fonctionnalité, on cherche à satisfaire le client avant toute chose, en cherchant à produire la fonction qui lui conviendra le mieux. Pour sa part, l'écologie industrielle va chercher de nouvelles formes de coopération et de procédés de fabrication en vue d'intégrer aussi bien que possible les déchets dans la production, et d'en tirer le meilleur profit.

Toutefois, comme nous avons pu le voir, si l'économie de la connaissance et l'économie de fonctionnalité s'appuient largement sur des processus liés à l'innovation, l'écologie industrielle, elle, ne tient compte de cette dimension que de manière que nous nous permettrons d'appeler secondaire. Les intrants « humains » sont en effet largement sous-représentés ici, alors même qu'ils forment la base nécessaire à tout processus innovant. A la logique organique actuellement prônée afin de promouvoir toute démarche novatrice, l'écologie industrielle préfère des principes plus mécaniques, limitant ainsi drastiquement le potentiel d'innovation une fois les échanges contractualisés.

Améliorer la compétitivité des régions dans le cadre de la politique régionale, cela signifie parvenir à valoriser les potentiels régionaux. Dans ce cadre, l'économie de la connaissance est une approche pertinente puisqu'elle propose d'exploiter au mieux un système territorialisé et complexe de connaissances. L'écologie industrielle tire elle aussi avantage des éléments existants au sein d'une région. Dans le cadre de la symbiose industrielle, le but est clairement de mettre les entreprises en parfaite relation afin de pouvoir tirer profit des flux des unes et des autres. Pour l'économie de fonctionnalité, la donne est quelque peu différente. Alors que les stratégies précédentes interviennent au niveau de l'offre, en valorisant le système de production local ou régional, l'économie de fonctionnalité cherche à connaître tout d'abord – et satisfaire ensuite – les besoins du client. On se situe donc du côté de la demande. Cela se comprend notamment par le fait que la production, au sein de cette stratégie, est souvent l'œuvre d'une seule entreprise, et non d'un système d'acteurs.

Ce dernier constat nous conduit à la question de l'échelle d'action, et force est de constater que les trois stratégies en présence répondent à des logiques différentes. L'économie de fonctionnalité se révèle agir à un niveau très local, selon ses promoteurs. Tant la production

que la vente ou encore le service après-vente se situent à une échelle relativement petite. Pour sa part, l'écologie industrielle intègre des composantes fortement localisées pour tout ce qui touche à la production, en raison de la proximité requise par la stratégie, comme l'illustre le cas de Kalundborg. Par contre, les ventes peuvent s'effectuer à l'échelle mondiale. L'économie de la connaissance, quant à elle, se retrouve à cheval sur deux logiques. D'une part, elle tire grand avantage des ressources cognitives présentes au sein d'un espace local, voire régional. D'autre part, en raison de la nature également explicite de la connaissance, elle se laisse influencer par ce qui se fait ailleurs dans le monde. Aussi, cette stratégie agit au travers d'une logique dont l'échelle est d'une part locale, mais également globale, par le biais d'un réseau multilocal.

L'évolution des potentialités locales présente également une divergence notoire au sein des trois stratégies. En se focalisant sur le recyclage ou la production de matériel à longue durée de vie, l'économie de fonctionnalité ne favorise pas les processus innovants, entendus comme l'évolution d'un produit. En cela, elle ne permet pas non plus à une région de rester compétitive sur le long terme. L'écologie industrielle suit une logique quelque peu similaire. En se fondant sur un tissu industriel déjà existant dont on peut améliorer la compétitivité, elle se sert de contrats entre entreprises garantissant l'achat et la vente de déchets à un certain degré de qualité. Ces contrats ne laissent potentiellement pas la marge de manœuvre nécessaire aux entreprises pour rester continuellement innovantes. Il faut pour cela attendre la fin d'un contrat. En ce sens, l'économie de la connaissance propose une logique diamétralement opposée et prône le changement continu des activités qui la composent. Une connaissance, ou l'intégration de celle-ci, se doit d'évoluer pour rester intéressante sur le marché, elle qui par ailleurs se réinvente continuellement via les acteurs en présence. Ainsi, l'évolution des potentiels se fait ici dans la continuité.

En termes de compétitivité, l'avènement du New Green Deal proposé durant la récente crise financière pourrait cependant donner un avantage non négligeable aux stratégies environnementalistes. Une tendance lourde semble en effet se dessiner, favorisant l'éco-attitude des entreprises. Si cela devait perdurer, cet avantage devrait largement bénéficier à l'écologie industrielle et à l'économie de fonctionnalité. Pour sa part, l'économie de la connaissance voit son action environnementale réduite à une faible utilisation des matières premières, puisqu'elle est principalement immatérielle. Potentiellement, elle pourrait par contre largement contribuer à l'émergence de nouvelles technologies dites vertes.

### **3.5.3 Générer de la valeur ajoutée dans les régions**

En accord avec le résultat obtenu au travers de notre grille d'analyse, on retrouve au sein des trois stratégies des éléments ayant trait à la valeur ajoutée et à l'augmentation de cette dernière.

Ainsi, l'économie de la connaissance propose-t-elle d'augmenter la valeur ajoutée d'un produit en intégrant de nouvelles connaissances tout au long du processus de production, et même au dernier échelon qu'est la vente du produit. Le principe est d'augmenter le niveau des ressources immatérielles disponibles au sein de la fabrication d'un produit.

Cette logique est également celle poursuivie par l'économie de fonctionnalité. Au-delà du recyclage ou de l'utilisation durable d'un produit, on cherche à proposer toute une série de services en relation avec ce dernier. Cela étant, il est intéressant ici de constater que le niveau d'action est en relation directe avec le consommateur. La recherche de valeur ajoutée se fait donc bien plus au travers des services proposés au client qu'au travers du produit matériel qui lui est loué.

Pour sa part, l'écologie industrielle est plutôt guidée par la recherche de profit pour une production déjà existante. Les entreprises augmentent la valeur ajoutée en baissant le prix d'achat des matières premières, ou en gagnant de l'argent sur la vente des déchets.

On peut déduire de ce qui précède que la recherche de nouvelles formes de valeur ajoutée se trouve relativement restreinte pour une stratégie telle que l'écologie industrielle, une fois les premiers échanges de flux réalisés. En revanche, la marge de manœuvre disponible en ce sens pour l'économie de fonctionnalité ou pour l'économie de la connaissance semble confortable. En effet, dans le premier cas, de nouveaux services peuvent être créés et proposés en permanence. De même, dans le second cas, l'intégration de nouvelles connaissances peut se faire de manière continue pour un produit.

#### **3.5.4 Créer et sauvegarder l'emploi dans les régions**

L'analyse réalisée via les géographies de la grandeur nous enseigne que nos trois stratégies participent à la création ou au maintien de l'emploi. Si tel est effectivement le cas, des nuances doivent cependant être apportées.

La création ou la sauvegarde de l'emploi n'est pas considérée comme un but en soi, si l'on considère les stratégies d'économie de la connaissance ou d'écologie industrielle. Les effets sur l'emploi sont bien plus une résultante des deux premiers aspects mentionnés, à savoir la recherche d'une meilleure compétitivité et la recherche d'une valeur ajoutée plus élevée. Si l'économie régionale se porte bien, cela devrait avoir, à terme, des incidences positives sur l'emploi.

Concernant l'économie de fonctionnalité, deux aspects sont à considérer : le recyclage (ou la conception durable du produit), et la création de services autour du produit. Dans le premier cas, de nouveaux emplois sont créés, mais on est en droit de se demander s'il ne s'agit pas d'un simple transfert. L'achat de produits recyclés ou plus durables aura un effet négatif sur la fabrication de produits neufs, ce qui pourrait potentiellement se traduire, dans ce domaine,

par des pertes d'emplois. A l'inverse cependant, la proposition de toute une gamme de services accompagnant les produits issus de cette logique de fonctionnalité favorise la création d'emplois. Concernant la maintenance, ces nouveaux emplois devraient même être créés à l'échelle locale ou régionale, en raison de la proximité que cela nécessite.

### **3.5.5 Assurer une occupation décentralisée du territoire**

L'occupation décentralisée du territoire, tout comme pour l'emploi, va dépendre de la santé économique de la région. En soi, les différents mondes ne parlent bien sûr pas directement du thème de l'occupation décentralisée comme l'entend la politique régionale. Toutefois, selon notre interprétation, notre grille d'analyse montre que chacune des stratégies peut contribuer à sa manière à cet objectif. A l'instar de l'emploi, il nous faut ici également nuancer les résultats. A cet égard, on peut relever les aspects suivants.

L'économie de fonctionnalité est surtout tributaire de sa clientèle. Pour qu'une économie de ce genre puisse se réaliser, il est nécessaire de disposer d'un certain seuil de population. Or, la masse critique requise pour assurer la rentabilité d'une telle économie ne se trouve que rarement dans les régions périphériques en mal de croissance économique.

Un constat similaire peut être fait pour l'écologie industrielle. Cette dernière agit principalement à l'échelle locale, et nécessite avant tout une base industrielle déjà existante. Ces difficultés liées à l'opérationnalisation de la stratégie en font un outil peu efficace dans le cas présent.

Pour sa part, l'économie de la connaissance connaît également certaines limites. La connaissance se veut souvent contextuelle et n'est de sorte pas systématiquement transférable. En revanche, elle peut favoriser la concentration des activités. La connaissance est en effet un processus itératif, qui s'effectue entre les entreprises, les acteurs et leur milieu. Ainsi, une région dont le niveau et le genre de connaissances sont reconnus est à même d'attirer d'autres personnes morales ou physiques. Ce qui est même souhaitable puisque cela permet également d'intégrer des connaissances venant de l'extérieur, via l'arrivée de ces nouveaux acteurs.

L'occupation décentralisée d'un territoire peut donc potentiellement être réalisée au travers d'une stratégie calquée sur l'économie de la connaissance, d'autant plus que cette dernière, dans certains cas précis, permet une utilisation de connaissances nouvelles provenant du reste du monde tout en restant sédentaire, grâce notamment aux technologies de l'information et de la communication.

### **3.5.6 Eliminer les inégalités régionales**

La réduction ou l'élimination des inégalités territoriales reste un objectif ambitieux et difficile à atteindre. Un constat que les résultats issus de la grille d'analyse renforcent, puisque, selon cette dernière, aucune stratégie ne permet de poursuivre cet objectif. Or, la théorie que nous venons de passer en revue nous engage à nuancer cela, sans pour autant contredire les résultats obtenus.

Nous l'avons déjà mentionné, l'écologie industrielle ne permet a priori pas de répondre à ce défi en raison de la nécessité d'avoir une industrie en partie déjà existante afin de pouvoir opérationnaliser la stratégie. Cela dit, si la base industrielle s'avère suffisante, cette stratégie semble tout à fait pertinente pour relancer ladite économie.

Pour sa part, nous l'avons vu dans la théorie avec Rutten et al. (2000) notamment, l'économie fondée sur la connaissance peut, en théorie, apporté son concours au développement économique en tout lieu moyennant la présence d'un capital humain suffisant, ainsi que de conditions-cadre suffisantes.

L'économie de fonctionnalité, quant à elle, permet de créer des richesses, à condition de pouvoir disposer d'un seuil de population suffisant afin de pouvoir écouler ses produits. En cela, elle suit un chemin similaire à l'écologie industrielle. Dans les deux cas, on remarquera qu'une zone fortement peuplée, pour ne pas dire urbanisée, semble la plus appropriée pour l'implémentation de ces stratégies.

Il faut encore remarquer que ces deux stratégies ne satisfont que difficilement la logique de base d'exportation que promeut la politique régionale. Afin de pouvoir améliorer la situation économique d'une région, une des conditions à remplir, selon la NPR, est d'orienter plus fortement la production vers l'exportation. Or, si l'écologie industrielle permet d'augmenter la valeur ajoutée d'un produit en raison de la baisse du prix de revient, elle n'en réoriente pas pour autant son marché. De même, l'économie de fonctionnalité ne permet à priori pas de viser l'exportation au vu de la nature régionale du système économique qu'elle cherche à promouvoir.

L'économie de la connaissance semble pour sa part confrontée à une logique duale. D'un côté, la stratégie répond à la préoccupation de gommer les inégalités régionales. En effet, tout territoire possède des connaissances spécifiques à valoriser, les effets d'apprentissages peuvent être présents en tout lieu, et le changement technologique, notamment, améliore la qualité de vie. Par contre, les sources de connaissances en tant que telles, soit les hautes écoles par exemple, sont souvent concentrées dans les régions plus urbaines et dynamiques. Aussi, on assiste ainsi à la création d'avantages inégalement répartis sur le territoire, signifiant que l'économie de la connaissance permet de gommer, d'une part, mais également de renforcer, d'autre part, les inégalités. Ce qui nous renvoie à la question de

savoir si, en accord avec Sokol (2004), c'est une stratégie fondée sur la connaissance qui mène à l'égalité ou si c'est l'inverse.

Le tableau 8 que nous proposons ci-après résume les objectifs que nous venons de présenter.



Buts de la Nouvelle politique régionale	Stratégies théoriques		
	<i>Economie de la connaissance</i>	<i>Ecologie industrielle</i>	<i>Economie de fonctionnalité</i>
	<i>Améliorer la compétitivité des régions</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Capital à valoriser (facteur de production)</li> <li>• Peut intervenir à tous les stades de production</li> <li>• Source d'avantages via les savoirs-faire, l'amélioration des connaissances</li> <li>• Facteur dynamisant, favorise les activités de R&amp;D</li> <li>• Emergent d'un système complexe, territorialisé</li> <li>• Cercle « vertueux » : la connaissance se réinvente via les acteurs</li> <li>• La connaissance est une affaire collective, multiniveau</li> <li>• Notion de capital social</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Utilisation des déchets comme matière première</li> <li>• Se fonde sur un tissu industriel déjà existant dont on peut améliorer la plus-value (matières premières moins chère, vente des déchets)</li> <li>• Augmentation des effets de synergie</li> <li>• Intégration de nouvelles connaissances pour de meilleurs produits</li> <li>• Agit principalement au niveau local ou régional</li> </ul>
<i>Générer de la valeur ajoutée dans les régions</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création de valeur ajoutée par l'introduction de connaissances nouvelles</li> <li>• Augmentation des ressources immatérielles dans l'économie</li> <li>• Remise « au goût du jour » de connaissances traditionnelles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recherche de profit pour les entreprises, de part et d'autre de la chaîne</li> <li>• Importance du facteur confiance</li> <li>• Processus d'apprentissage et intégration de nouvelles connaissances doivent permettre une meilleure valorisation des produits</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Valeur ajoutée fondée sur l'immatériel</li> <li>• Possibilité d'inventer de nouvelles formes de valeur ajoutée</li> <li>• Augmentation de la valeur ajoutée d'un produit, par son utilisation plus intensive et sa longévité</li> <li>• La recherche de valeur ajoutée va se faire par la minimisation du coût de revient des produits vendus</li> </ul>
<i>Créer et</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Néant, si ce n'est de mentionner que nous avons ici des résultats issus du</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Néant, si ce n'est de mentionner que nous avons ici des résultats issus du</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les relations marchandes changent, la nature et le nombre d'emplois</li> </ul>

<p><i>sauvegarder l'emploi dans les régions</i></p>	<p>croisement entre 1 et 2</p>	<p>croisement entre 1 et 2</p>	<p>probablement aussi</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Néant, si ce n'est de mentionner que nous avons ici des résultats issus du croisement entre 1 et 2</li> <li>• Besoin d'un service de maintenance de proximité</li> </ul>
<p><i>Assurer une occupation décentralisée du territoire</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• N'est pas systématiquement transférable, majoritairement contextuelle</li> <li>• Processus itératif entre une entreprise et son milieu</li> <li>• La connaissance peut favoriser la concentration des activités</li> <li>• Outil pour les politiques territoriales</li> <li>• Intégrer les connaissances de l'extérieur</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Difficultés liés à l'opérationnalisation</li> <li>• Nécessité d'un terreau existant</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour qu'une telle économie se mette en place, il faut une demande, soit un seuil de population d'une certaine grandeur. Peut représenter un aspect positif, mais également négatif.</li> </ul>
<p><i>Éliminer les inégalités régionales</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tout territoire possède des connaissances spécifiques à valoriser</li> <li>• Le changement technologique améliore la qualité de vie</li> <li>• Effets d'apprentissage</li> <li>• Création d'avantages inégalement répartis</li> <li>• Sources de connaissances (Hautes écoles) souvent concentrées</li> <li>• La connaissance amène-t-elle la prospérité ou est-ce l'inverse ?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Difficile de faire « sortir de nulle part » un processus d'écologie industrielle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création de richesse au niveau régional, sur l'existant. Cf. commentaire sur ce point au chapitre écologie industrielle</li> </ul>

Tableau 18 : Synthèse des stratégies en corrélation avec les buts de la NPR

Source : élaboration personnelle

Nous avons désormais une bonne vision de ce qu'est tout d'abord l'économie fondée sur la connaissance, de même que l'écologie industrielle et l'économie de fonctionnalité. Du point de vue théorique, nous avons également mis ces stratégies en lien avec les objectifs poursuivis par la politique régionale actuelle.

Ainsi, nous pouvons clore le chapitre consacré à la partie théorique de notre recherche et passer à l'aspect plus pratique traitant du potentiel de mise en œuvre de ces éléments au sein de la politique régionale. Il est donc utile de comprendre comment fonctionne cette implémentation. C'est l'objet du chapitre suivant.

# Chapitre 4

## **MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE REGIONALE**

Comme nous l'avons vu dans la partie consacrée à la méthodologie, la politique régionale que nous connaissons aujourd'hui en Suisse s'inspire dans une large mesure des instruments en fonction jusqu'à fin 2007. Si la philosophie actuelle est certes différente en ce qui concerne les objectifs poursuivis, les anciens principes de mise en œuvre sont encore bien présents. Ainsi, la LIM a légué le principe de structure régionale, Regio Plus a laissé l'héritage d'un mode de fonctionnement par projets, et Interreg a tout simplement été intégré à la NPR. Pour cette raison, il est utile de se pencher sur la mise en œuvre ainsi que sur les résultats obtenus par ces instruments afin de comprendre comment fonctionne la politique régionale actuelle. Il sera ainsi possible de juger de la pertinence ou non de notre approche.

En guise de synthèse, nous présenterons les résultats de chaque étude de cas à la lumière de sous-chapitres thématiques qui reprennent la définition de la durabilité selon l'OCDE, sous l'angle des objectifs poursuivis par la NPR. De manière succincte, le but est ici de présenter la politique régionale, telle que nous la connaissons jusqu'ici. Il ne s'agit donc aucunement d'évaluer la durabilité de cette dernière, mais bien plus de vérifier en quoi elle apporte une contribution à la construction d'un développement durable.

Enfin, les économies de la grandeur viendront à nouveau nous soutenir dans notre exercice de comparaison. Sur cette base, nous montrerons quels sont les mondes mobilisés par les différents instruments de politique régionale auxquels nous faisons appel pour la dimension empirique de notre recherche.

## **4.1 Loi sur l'aide à l'investissement en région de montagne (LIM)**

La Loi sur l'aide à l'investissement en région de montagne (LIM) doit son avènement au contexte socioéconomique existant au cours des Trente Glorieuses. Cette période, s'étalant de la Seconde Guerre Mondiale à la crise pétrolière des années '70, a été marquée en Suisse par une activité économique extrêmement forte.

Captant l'essentiel de la croissance, les centres urbains sont alors devenus de véritables aimants pour la population. Deux tendances lourdes sont dès lors descriptibles. D'une part, comme mentionné, les régions de montagne se vident de leurs habitants ; d'autre part, de fortes disparités régionales voient le jour. Seuls l'Arc jurassien (autour de son industrie horlogère) et la Suisse orientale (industrie textile) se montrent capables de rivaliser économiquement avec les centres du plat pays helvétique. Pour ces deux régions, cette situation exceptionnelle prendra fin avec la crise pétrolière de 1973.

Aussi, il n'est pas étonnant de voir les prémices de la LIM naître dans les cantons de montagne que sont les Grisons et Uri, par l'intermédiaire de deux motions présentées en 1966 aux Chambres fédérales par Georg Brosi (GR) et Ludwig Danioth (UR). Leur constat est simple : la mise en place d'un outil d'aide au développement économique des régions de montagne dans le cadre d'une politique globale de développement devient une nécessité (OFDE, 1999).

Après avoir occupé des groupes de travail divers, la future LIM a été adoptée par le Conseil fédéral en 1973. Les Chambres fédérales ont voté en faveur du projet de loi en 1974 et la LIM a été mise en œuvre en mars 1975. Ayant fait l'objet d'une révision en 1997, la LIM s'est vue remplacée en 2008 seulement, par la Nouvelle politique régionale.

### **4.1.1 Principe**

La LIM visait à l'amélioration des infrastructures en région de montagne et à contribuer ainsi à une meilleure qualité de vie dans ces régions, ceci en vue de freiner l'exode de la population mais également de favoriser le maintien, voire l'implantation, d'entreprises.

A cet effet, un fond ad hoc, géré par la Confédération, a été créé, permettant l'octroi de prêts sans intérêts ou à taux préférentiel pour la construction ou la mise à niveau des infrastructures. Cette aide était accordée aux régions aux conditions suivantes (OFDE, 1999) :

- Mise en place d'une structure intercommunale disposant d'un secrétariat, avec pour mission de stimuler le développement et de valoriser le potentiel de la région ainsi créée.

- La majorité des communes d'une région dite LIM devait se situer en zone de montagne et démontrer la nécessité d'une aide provenant de la Confédération.
- Elaboration d'un programme pluriannuel de développement, contenant les mesures et les tâches que la région souhaitait accomplir.

Au total, entre 1974 et 1983, ce ne sont pas moins de 54 régions qui ont ainsi vu le jour. Toutes sont pourvues d'un organe exécutif, soit un secrétariat régional fonctionnant comme interlocuteur et partenaire privilégié pour toute question relative à la politique et au développement régional. Ces secrétariats sont également responsables de la mise en œuvre de la LIM, conformément au dernier point mentionné ci-dessus. La carte suivante montre la répartition spatiale de ces régions.

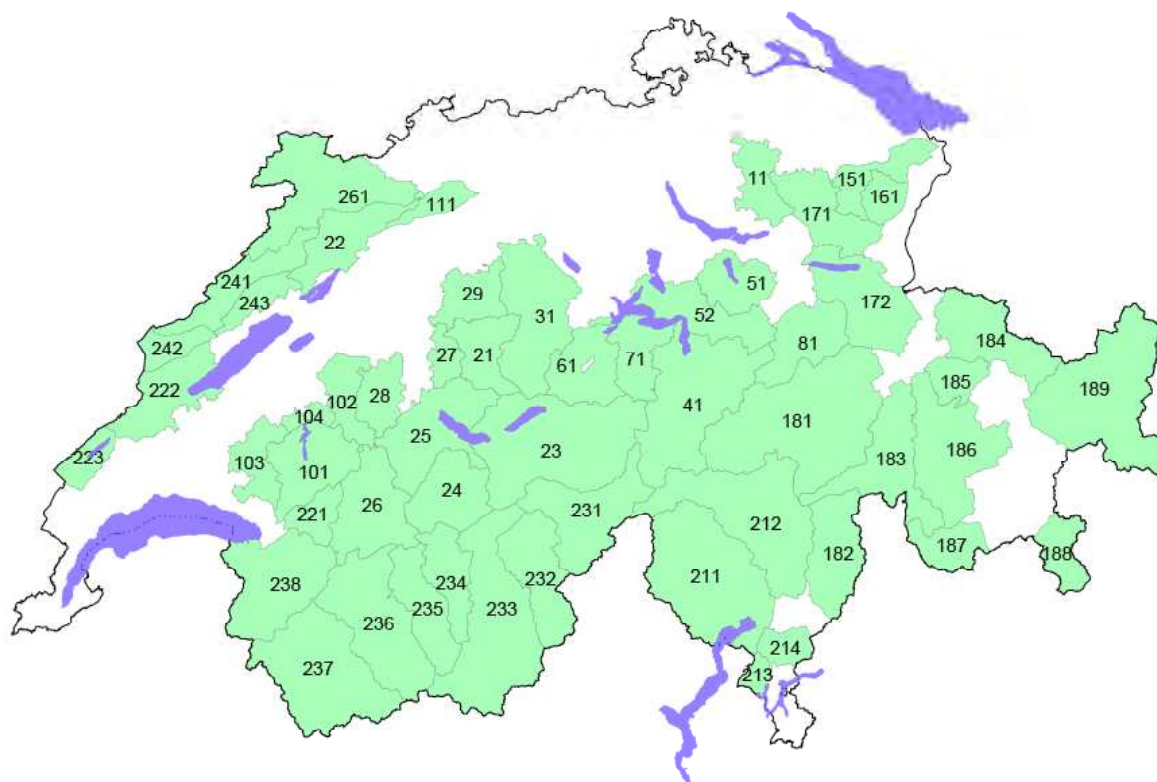


Figure 7 : les 54 régions LIM sur le territoire suisse  
Source : Bieger, Rey et al. (2004 : 6)

Comme nous avons pu le voir, la loi de 1974 poursuivait avant tout une politique de rééquilibrage entre les régions, au travers d'une amélioration des conditions de vie. Cependant, pour les besoins du présent travail, nous nous concentrerons uniquement sur la LIM à partir de 1997, soit après la révision de la loi de 1974. Si les infrastructures demeurent centrales, la loi révisée cherche à améliorer la compétitivité des régions LIM plutôt que les conditions de vie, celles-ci évoluant néanmoins en parallèle.

Afin de contribuer à la réduction des disparités économiques et sociales, les buts poursuivis par la loi de 1997, comme stipulé dans son article premier, sont les suivants (Confédération suisse, 1997a) :

- a. Créer des conditions favorables au développement économique et accroître la compétitivité dans les régions de montagne ;
- b. Favoriser l'exploitation des potentiels régionaux ;
- c. Contribuer au maintien de l'occupation décentralisée du territoire et préserver les particularités socioculturelles et la diversité du pays ;
- d. Garantir le développement durable des régions de montagne ;
- e. Renforcer la coopération entre communes, sous-régions et régions.

Enfin, notons que cette loi s'inscrit pleinement dans le fédéralisme suisse. Si c'est bien la Confédération qui était en charge de la LIM, une contribution financière égale était attendue de la part des cantons au sein de chaque projet soutenu.

#### **4.1.2 Méthodologie utilisée**

La Loi sur l'aide à l'investissement en région de montagne a fait l'objet d'une évaluation au plan national en 2004 (Bieger, Rey et al., 2004). Les résultats présentés par la suite sont issus de cette enquête. Si cette dernière tient compte des données disponibles depuis 1974, l'accent a toutefois été mis, en ce qui concerne les structures régionales, sur la période 1997-2004, soit depuis l'introduction de la LIM révisée.

L'évaluation est fondée sur des données quantitatives et qualitatives, respectant les différents effets que l'on peut attendre d'une politique publique dans ce domaine (MEANS, 1999) :

**Output :** Il s'agit des résultats ou produits obtenus directement par le biais de la politique considérée. Il s'agit avant tout de données quantitatives.

**Outcome :** Par ce terme, il est fait référence aux effets obtenus, à court et à moyen terme, par la politique considérée. Si des données quantitatives apparaissent encore à ce stade, l'emphase se fait sur les aspects qualitatifs.

**Impact :** Il faut comprendre ici les effets obtenus à long terme, ou durables, au travers de la politique considérée. A ce niveau, seuls les aspects qualitatifs entrent en considération.

Considérant la problématique de la présente recherche, nous nous concentrerons sur le dernier niveau, sans pour autant nous y limiter.

En vue d'obtenir les données nécessaires à cette évaluation, nous avons procédé au dépouillement de différentes bases de données, et à différents entretiens dans le cadre d'études de cas thématiques et spatiales. Cependant, pour le niveau Impact, nous nous sommes largement appuyés sur les informations recueillies au travers d'un questionnaire à l'intention des secrétariats régionaux. Parmi les 54 questionnaires envoyés, 43 nous sont revenus dûment complétés, ce qui correspond à un taux de réponse de 79,6%.

Le prochain chapitre présente les résultats ainsi obtenus et ayant trait au domaine de la durabilité économique.

### **4.1.3 Résultats**

L'évaluation de la LIM a permis de relever beaucoup d'informations que l'on peut confronter avec les objectifs poursuivis par la loi. Dans ce qui suit, nous nous attarderons sur le développement des régions LIM, sur l'aide octroyée par la LIM, sur l'analyse des structures régionales et sur l'efficacité des institutions.

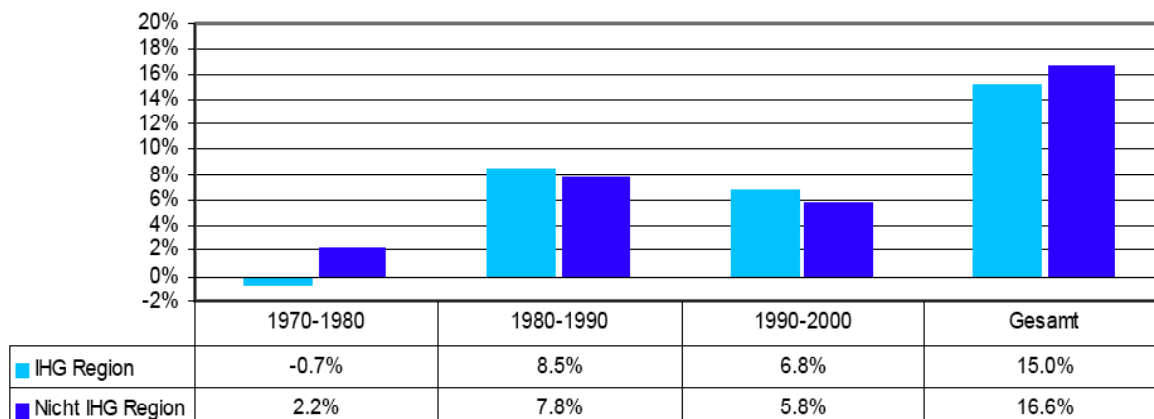
#### ***Développement des régions LIM***

Nous utilisons ici différents indicateurs qui nous semblent pertinents pour juger du développement des régions concernées. Parmi eux, nous considérons notamment l'évolution de la population et de la situation de l'emploi.

##### *Population*

On constate que le maintien de la population dans les régions périphériques peut globalement être jugé satisfaisant. Comparativement aux régions ne faisant pas partie du territoire d'action de la LIM, on constate que la population a observé un taux de croissance affichant des valeurs similaires de 1970 à 2000, comme illustré par le tableau suivant.





Graphique 1 : Evolution de la population  
 Source : Bieger, Rey et al. ( 2004 : 24)

Toutefois, il est tenu compte ici des régions LIM dans leur ensemble. Force est de constater que si le Valais par exemple affiche un taux de croissance global au-dessus de la moyenne, c'est l'inverse qui se vérifie dans l'Arc jurassien pour les régions de Thal, de Jura-Bienne, du Centre-Jura ou encore de la Vallée de Joux.

Pour sa part, la structure de la population peut également être jugée satisfaisante, en ce sens qu'elle ne présente pas ou peu de différences avec la moyenne nationale. Mais là également, des disparités régionales existent et un canton comme le Tessin, par exemple, présente une population vieillissante, alors que l'inverse se vérifie pour les Alpes fribourgeoises.

### Emploi

D'une manière globale, l'offre d'emplois dans les régions de montagne a augmenté de près de 60'000 unités entre 1985 et 2000. En pourcentage, cela représente une hausse de 9,4%, ce qui est donc bien en deçà des régions hors LIM qui présentent une augmentation de plus de 12%.

A l'instar de la population, de fortes disparités entre les différentes régions peuvent être observées, en termes relatifs. Ainsi, une région comme Schanfigg présentera sur cette période une diminution de plus de 22%, alors que la Haute-Sarine pourra se prévaloir d'une augmentation de plus de 47%. C'est ce que met en évidence la carte ci-dessous.

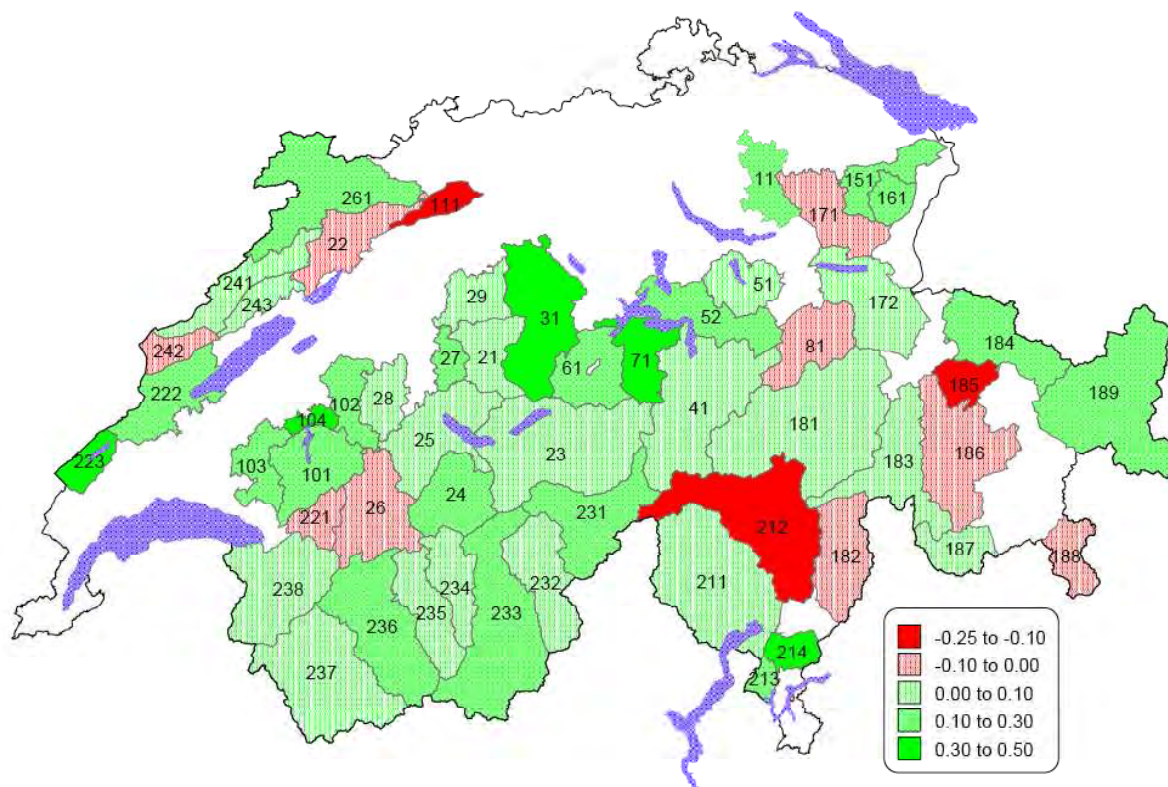


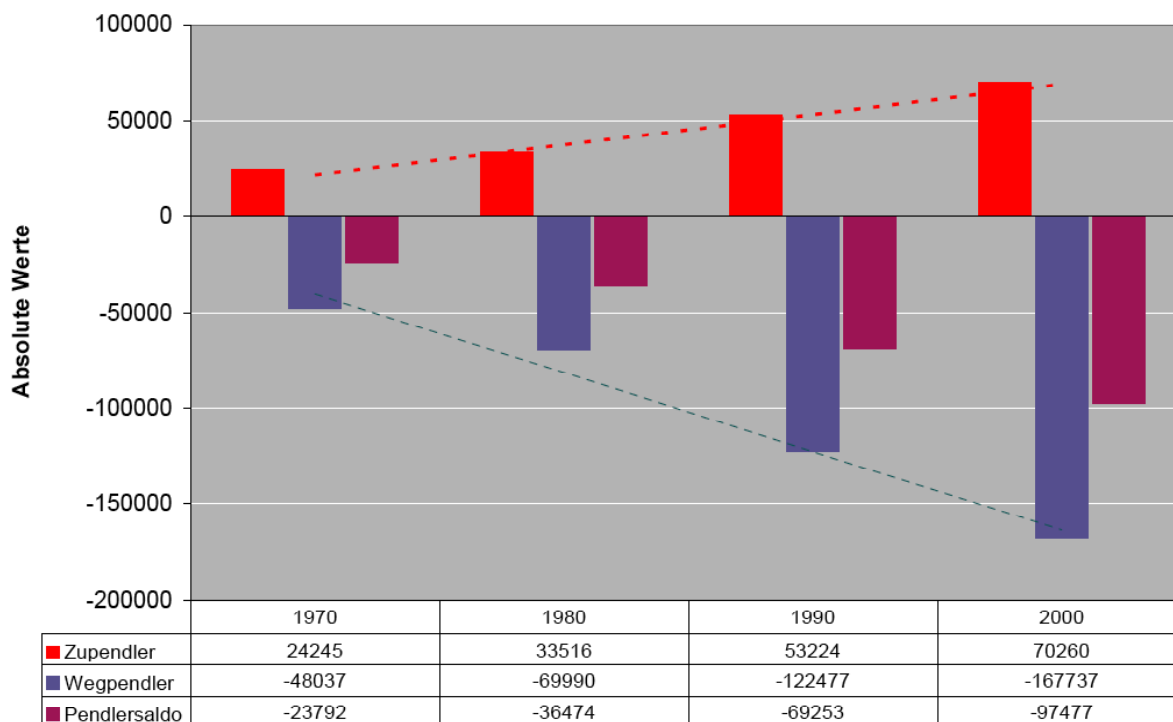
Figure 8 : Evolution des emplois en régions de montagne  
Source : Bieger, Rey et al. (2004 : 27)

Ces chiffres ne correspondent sans doute plus à la réalité actuelle. En effet, sous l'impulsion d'une horlogerie florissante depuis le début de ce siècle, l'Arc jurassien dans son ensemble a sans doute fait un bond en avant, tout comme certaines régions alpines bénéficiant du regain d'intérêt des touristes étrangers pour la Suisse. Toutefois, les effets de la crise financière pourraient mettre un sérieux coup de frein à cet élan. Il reste cependant difficile de faire un quelconque pronostic sur l'évolution de ce secteur.

En relation avec la situation du marché de l'emploi, deux autres indicateurs sont également pertinents : le taux de pendulaires et le taux de chômage.

Comme on peut s'y attendre, en référence à ce qui se passe ailleurs en Europe, le nombre de pendulaires a augmenté de manière constante au cours des dernières décennies. Ainsi, même si on observe des mouvements pendulaires vers les régions périphériques, plus de 11% de la population active des régions de montagne travaille hors de celles-ci. Ce qui représente un différentiel de près de 100'000 personnes, comme illustré ci-dessous.

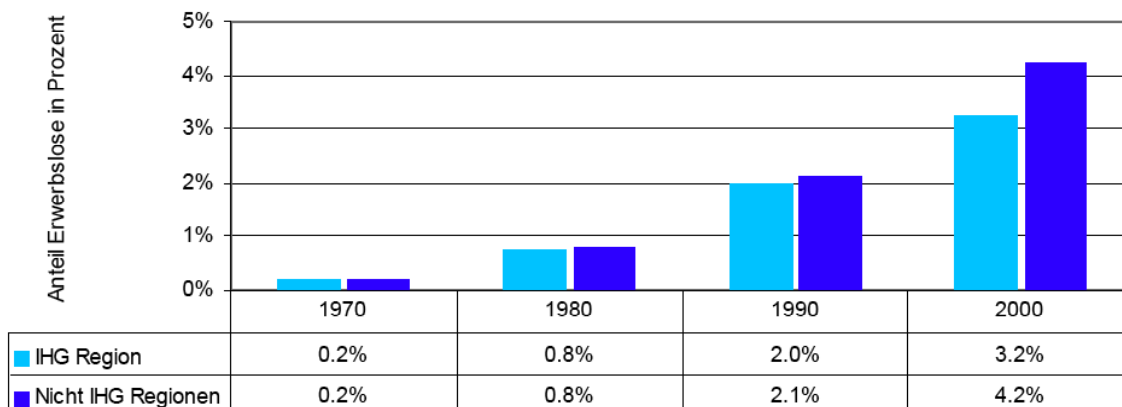
Les mouvements pendulaires sont par contre beaucoup plus forts dans les régions proches d'une agglomération. Ils peuvent à l'inverse se révéler faibles dès l'instant où la région compte un centre d'importance en son sein, situation souvent rencontrée dans les régions touristiques.



Graphique 2 : Evolution des mouvements pendulaires

Source : Bieger, Rey et al. (2004 : 29)

Les mouvements pendulaires sont par contre beaucoup plus forts dans les régions proches d'une agglomération. Ils peuvent à l'inverse se révéler faibles dès l'instant où la région compte un centre d'importance en son sein, situation souvent rencontrée dans les régions touristiques.



Graphique 3 : Evolution du taux de chômage

Source : Bieger, Rey et al. (2004 : 29)

A l'inverse des autres éléments présentés précédemment, les disparités entre les différentes régions LIM sont minimes en ce qui concerne le taux de chômage. Seule l'une ou l'autre région présente des valeurs supérieures à l'ensemble des régions hors LIM.

Pour conclure, mentionnons encore la structure de l'emploi dans les régions LIM. Hormis les régions alpines, la plupart des régions présentent une forte proportion d'emplois dans les secteurs primaire et secondaire.

La majorité des emplois créés dans l'Arc jurassien provient des secteurs de production, à l'inverse des régions touristiques où le domaine des services est fortement représenté. Toutefois, le phénomène de tertiarisation ayant tendance à augmenter dans notre société, il est fort probable, et même souhaitable, qu'un changement structurel intervienne ou se poursuive dans les régions de montagne.

### ***Aide financière de la LIM***

L'objectif primaire de la LIM était d'aider les régions de montagne à se développer, en investissant notamment dans les projets d'infrastructures de base (permettant le maintien des conditions d'existence, objectif poursuivi notamment par la LIM de 1974) ou de développement (favorisant l'attractivité de la place économique, objectif poursuivi prioritairement par la LIM de 1997).

En trente ans de mise en œuvre, soit de 1975 à 2004, la LIM a soutenu 8'332 projets (dont 6'977 par le biais de prêts sans intérêt). Au final, la Confédération a investi CHF 2,9 milliards pour un volume total d'investissement de CHF 19 milliards. Ainsi, chaque franc investi par la Confédération aura généré plus de 5,5 francs provenant de fonds externes.

La carte suivante montre le pourcentage de projets du domaine des infrastructures de développement sur l'ensemble de la période de financement LIM, la moyenne de l'ensemble des régions s'élevant à 34,27%.

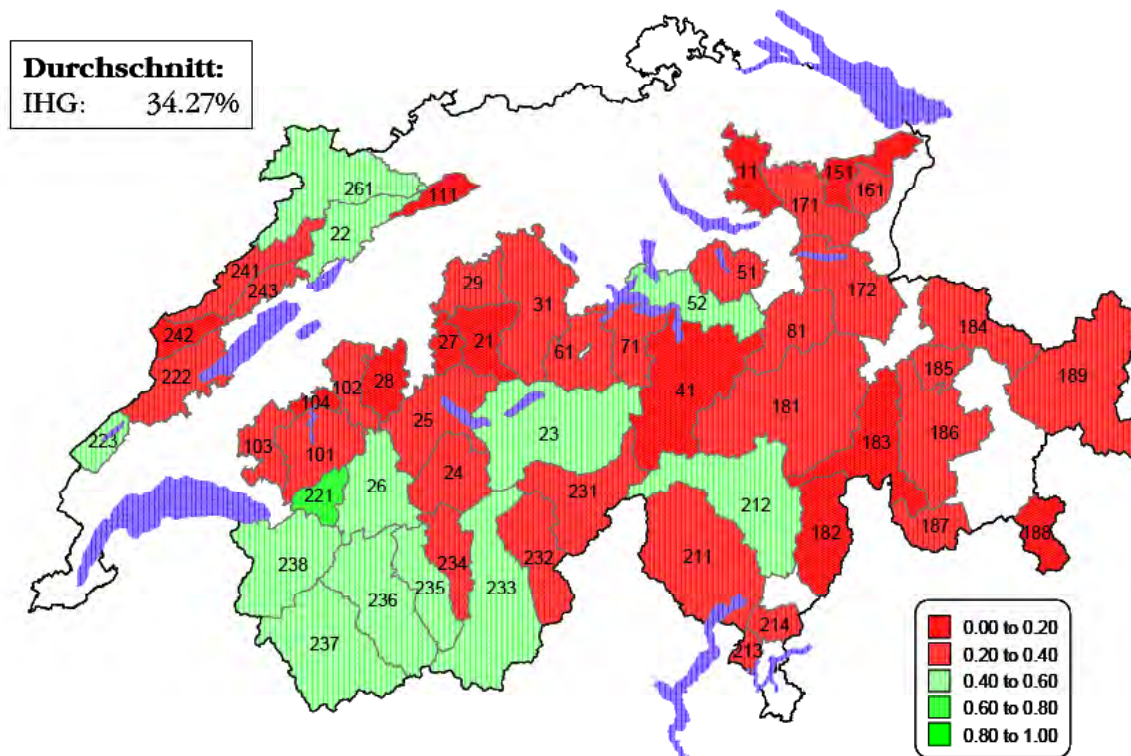


Figure 9 : Pourcentages de projets d'infrastructures de développement  
Source : Bieger, Rey et al. (2004 : 46)

En moyenne, chaque région aura bénéficié de 54,6 millions CHF. Mais les différences régionales sont ici également fortes, la région la moins active ayant obtenu un peu plus de 6 millions CHF alors qu'un montant final de plus de 160 millions a été alloué à la région la plus active.

La répartition spatiale de cette aide révèle des divergences qu'il faut toutefois relativiser. Avec la révision de 1997, les cantons ont été amenés à jouer un rôle grandissant dans le développement régional. Certains d'entre eux ont donc mis sur pied des structures ou des fonds permettant d'aider les différentes régions à développer leurs infrastructures. Aussi, selon les besoins et les montants mis à disposition par les cantons, les régions auront plus ou moins axé leur stratégie sur les infrastructures de base ou de développement. Et selon la force financière de leur canton respectif, elles auront eu plus ou moins recours à l'aide de la Confédération.

Par ailleurs, toutes les régions ne présentent pas une masse de population identique. On remarque, dans l'absolu, que les régions les plus peuplées sont également celles dont la demande de financement est la plus élevée.

On notera encore que, concernant les financements octroyés, il est difficile de vérifier une tendance quelconque. Les divergences en termes de population, de nécessité

d'investissement, de localisation et d'appartenance cantonale notamment rendent l'exercice difficile.

### ***Analyse des structures régionales***

Pour comprendre au plus près les apports de la LIM, il est nécessaire de se pencher sur le travail accompli au travers des structures régionales mises en place dans le cadre de cette politique. Nous nous pencherons ci-dessous sur les organes stratégiques, sur le rôle du secrétariat ainsi que sur les réseaux et les structures de coopération.

#### *Organes stratégiques*

Nous l'avons vu précédemment, une des conditions nécessaires à l'obtention des prestations de la LIM était la mise en place d'une structure intercommunale dotée d'un secrétariat. Or, en-dehors d'un rôle purement administratif, ces structures se sont avérées utiles à d'autres titres.

D'une manière générale, on peut reconnaître au sein de ces régions trois niveaux. A côté de la structure opérationnelle qu'est le secrétariat, on trouve également un organe de direction ainsi qu'un organe législatif.

Rattachés au niveau communal, les secrétariats de régions de montagne ont tout d'abord été le lieu où les objets touchant différentes communes, souvent voisines, étaient débattus. Peu à peu cependant, et surtout depuis la révision de la loi en 1997, les organismes régionaux ont cherché à se rapprocher du monde privé. L'envie, et parfois le besoin, d'assumer de nouvelles tâches en parallèle de celles qui étaient assumées sur le plan légal a été à l'origine de ce basculement. En 2004, près de la moitié des régions (44,2%) mentionnent la présence d'acteurs issus du secteur privé ou de la société civile au sein de leurs organes exécutifs, législatifs, voire parfois des deux.

Si les acteurs publics restent largement dominants dans les organes de fonctionnement, on retrouve toutefois de plus en plus de représentants des secteurs privés ou civils au sein des commissions spécialisées ou des groupes de travail, plus particulièrement dans le domaine du tourisme et du développement économique.

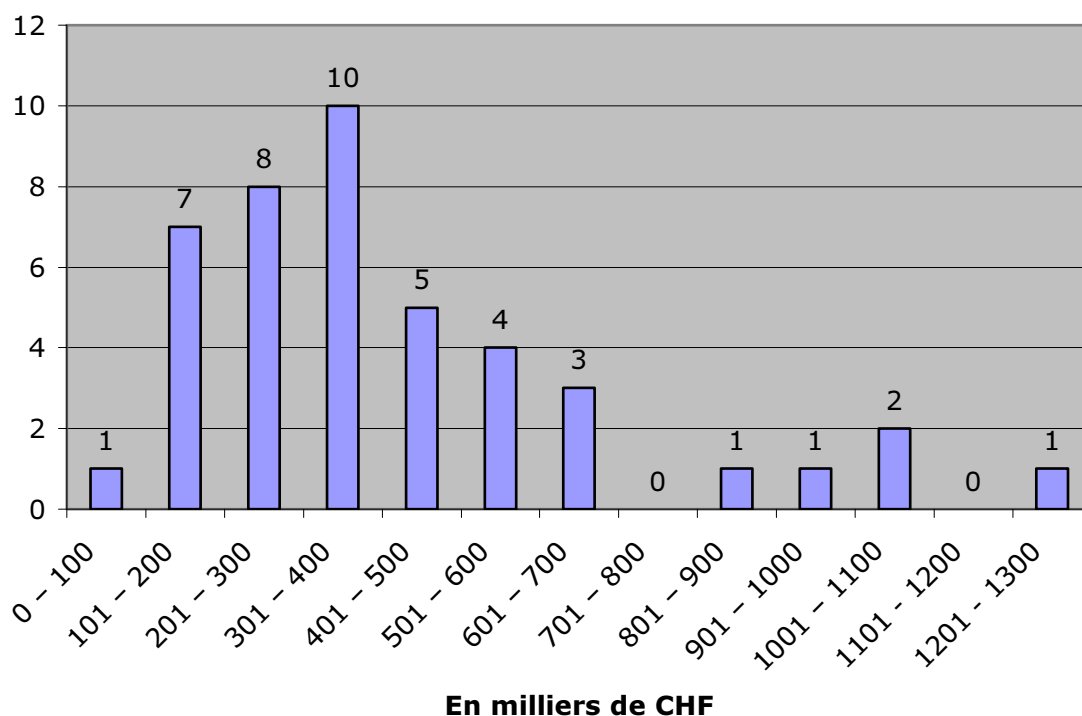
Pour sa part, il faut relever que le secrétariat régional est dans la grande majorité des cas une petite structure. À côté d'un ou d'une secrétaire régional/e travaillant à 100%, personnage central du fonctionnement de la région, on trouve rarement plus d'un poste administratif, équivalent à 50 ou à 100% de temps de travail.

Aussi, afin de pouvoir répondre au mieux aux tâches dévolues, le ou la secrétaire régional/e n'avait d'autre choix que de parvenir à travailler en réseau pour étendre son champ de

compétences, voire d'engager occasionnellement un collaborateur spécialisé si nécessaire, acquérant ainsi au-dehors les compétences lui faisant défaut.

Cela s'observe bien sûr également dans le budget de ces régions. Pour 72,1% de ces dernières, le budget annuel global n'excède pas CHF 500'000, émanant des fonds publics principalement.

### Budget total



Graphique 4 : Budget global par région  
Source : Bieger, Rey et al. (2004 : 61)

Bien que marginale, notons enfin qu'une partie du budget annuel global est financée par des prestations facturées du secrétariat régional. En effet, la moyenne du temps de travail dévolu à la LIM traditionnelle n'excède que de justesse les 30%. Les deux autres tiers du temps de travail du secrétaire régional sont consacrés à des tâches de développement territorial dans sa dimension étendue – comme le management de projet, les tâches de conseil ou la promotion économique –, part dont la tendance est à la hausse depuis la révision de la loi.

On constate donc que, en-dehors de la promotion de la collaboration intercommunale, les tâches assumées par le secrétariat s'orientent de plus en plus fortement vers la promotion et la valorisation du potentiel de développement régional.

### *Rôle du secrétariat*

Par essence, ou plutôt légalement, le rôle du secrétariat est clairement défini autour de la LIM. Pourtant, nous venons de le voir, les activités gérées par la structure régionale dépassent aujourd'hui largement ce cadre.

Le secrétaire régional est devenu un personnage clé, tant pour le fonctionnement d'une région dans sa dimension intercommunale que pour le développement de cette dernière. Cet état de fait est à mettre au crédit, notamment, d'une activité qui s'est diversifiée au fil du temps. Figure de l'intercommunalité, le secrétariat de région de montagne est devenu le lieu de rencontre des communes, un lieu où elles pouvaient échanger sur des problèmes communs. C'est donc d'une manière toute naturelle que le secrétariat a été peu à peu chargé d'autres tâches, ce qui lui a permis de gagner de nouvelles compétences et d'élargir son horizon.

L'acteur public reste ainsi le « client » privilégié du secrétariat et des prestations qu'il fournit. Une situation somme toute normale puisque les communes financent le fonctionnement de la structure régionale, voire l'acquisition de savoirs-faire nouveaux, par cette dernière afin de répondre à leurs besoins. Par contre, il est difficile de savoir dans quelle mesure une telle structure peu répondre aux attentes de la société civile d'une part, mais également des acteurs privés d'autre part.

Pourtant, c'est bien dans ce domaine que l'effort doit être porté. En tant qu'animateur au sein d'une région, le secrétariat est au cœur d'un processus qui voit les cantons prendre de plus en plus appui sur les entités régionales dès lors qu'il s'agit de pouvoir gérer ou régler une situation. Ainsi, pour des questions relevant de la dynamique économique régionale ou encore pour les questions de transports et autres politiques sectorielles, la région devient un interlocuteur privilégié pour l'instance cantonale. Mais à l'autre bout du tunnel, c'est la société civile qui souhaite bénéficier de ces prestations. Intégrer le civil et le privé est donc, sans doute aucun, un enjeu d'importance pour les structures régionales.

En étant la personne de référence pour les commissions et par le travail qu'il réalise au sein des régions, le secrétaire, et la structure qu'il gère, devient un nœud central pour mobiliser à la fois les connaissances et les acteurs nécessaires au développement territorial.

Que ce soit pour des tâches de coordination, pour mettre différents acteurs en relation ou encore pour aller chercher des compétences nouvelles à l'extérieur, le travail en réseau effectué par ces structures est essentiel. En effet, il permet de générer des processus collectifs d'apprentissage, d'augmenter le stock de capital relationnel mais également de thésauriser les connaissances régionales liées au développement territorial. Et le secrétariat est au centre de toutes ces dynamiques.



Aussi, on assiste à une phase de transition entre un fonctionnement très administratif et celui d'une réelle structure proactive de management territorial.

### *Réseaux et structures de coopération*

Nous l'avons mentionné précédemment, le recours au réseau est devenu une constante dans la manière de travailler des secrétariats régionaux. Toutefois, force est de constater que ces réseaux sont avant tout structurés autour des acteurs publics d'une région, et à l'intérieur de celle-ci. Si l'on exclut l'acteur qu'est le canton, les liens ainsi créés s'enracinent au sein d'une seule et même région dans la grande majorité des cas.

Ainsi, on constate que la proximité reste un élément important dans la manière de fonctionner des structures régionales. Trente ans de mise en œuvre ont ici apporté des résultats satisfaisants, mais il n'est pas certain que ces structures soient en mesure d'évoluer afin de présenter des résultats identiques en travaillant à plus grande échelle, ou avec d'autres acteurs, institutionnels ou non.

Cependant, il faut reconnaître que la proximité reste un élément important lorsque l'on souhaite lancer un projet. Si la LIM représente une incitation financière de type *top-down*, elle n'aura de chance de connaître une réussite certaine que si les acteurs locaux se l'approprient sous forme de projet *bottom-up*. Si la LIM n'avait pas fonctionné à l'échelle d'une petite région, permettant justement une forte proximité, peut-être n'aurait-elle pas connu les mêmes résultats.

### ***Efficacité des institutions***

Mesurer l'efficacité des institutions revient, dans notre cas, à vérifier si ces dernières ont permis d'atteindre les objectifs de la LIM. Toutefois, il est difficile d'attester de la causalité d'un seul instrument, et ce pour différentes raisons.

Tout d'abord, la politique régionale dispose à ce moment-là – soit avant 2008 – de quatre instruments principaux, chacun contribuant à sa façon au développement territorial. Difficile dans ces conditions d'attribuer un résultat à un seul instrument. Ensuite, selon les régions, les cantons se sont plus ou moins impliqués dans les stratégies de développement aux côtés de la Confédération. Enfin, ajoutons à cela la volonté des communes d'augmenter le degré de travail dans le domaine de l'intercommunalité, et l'on peut dresser le constat suivant : vérifier les résultats de la LIM à l'échelle locale revient à considérer un ensemble de mesures complémentaires visant au développement territorial.

Cependant, ces mesures se matérialisent dans leur grande majorité au travers de la structure régionale mise en place par la LIM ; il est dès lors intéressant de voir comment les institutions ont fonctionné et évolué pendant la période de mise en œuvre de la LIM. L'accent

sera mis sur la contribution de ces structures à la réalisation des objectifs de la loi, ainsi que sur leur apport à la construction d'un savoir-faire en matière de management régional.

### *Contribution des structures régionales à la réalisation des objectifs de la LIM*

De manière simplifiée, la loi révisée de 1997 avait trois objectifs thématiques : tout d'abord améliorer la compétitivité économique, ensuite assurer une occupation décentralisée du territoire, et enfin favoriser la coopération entre communes et régions.

Nous l'avons vu, depuis la révision de la loi notamment, les tâches incombant aux secrétariats régionaux ont passablement évolué et se sont diversifiées pour n'accorder en moyenne qu'un peu plus de 30% du temps de travail aux activités liées à la LIM. Or, parmi les 70% restants, une large part est consacrée à la promotion du développement économique endogène. Ce d'autant plus que les régions, selon les cantons toutefois, sont directement impliquées dans la mise en œuvre de la politique cantonale visant à la promotion économique. Par ailleurs, le niveau communal n'est pas en reste dans ce domaine et la valorisation des compétences ou des potentiels locaux fait partie des tâches que les communes confient désormais à l'organe de développement régional qu'elles ont créé.

Cela signifie, d'une part, que la logique d'équité et de solidarité voulue par la LIM se voit soudain confrontée à une logique d'efficacité économique induite par l'attente de résultats de la part des communes. D'autre part, le secrétariat doit être à même de fournir de nouvelles prestations. Or, l'élaboration et le management de projet ne font pas partie des tâches de base du secrétariat. Aussi, à côté de la recherche de compétences à l'extérieur d'une structure trop petite, une large part d'apprentissage du type *learning by doing* doit être effectuée, permettant l'acquisition des savoirs-faire nécessaires.

Rappelons ici la faible dotation en personnel des secrétariats, qui préterite la mission visant à fournir de nouvelles prestations. En cela les secrétariats de régions de montagne reflètent bien les entités territoriales qu'ils animent. La promotion du développement régional, au-delà de l'intention, se heurte à la petitesse des régions, à une population faible et donc à un manque de ressources mobilisables. L'absence de centre urbain, même de petite taille, ou d'institution de formation préterite la génération d'impulsions économiquement exploitables. Il s'agit alors pour les politiques publiques de valoriser le potentiel existant et de susciter par l'extérieur un esprit innovant ou entrepreneurial.

Un constat simple subsiste : dès lors que les tâches dépassent la mise en œuvre de la LIM, les régions s'avèrent le plus souvent trop petites pour assurer l'objectif de compétitivité économique.

L'image est cependant différente en ce qui concerne l'objectif de maintien d'une occupation décentralisée du territoire. Ici, la proximité des acteurs a permis de préserver les

particularités socioéconomiques des régions ainsi que le sentiment identitaire face à des entités plus grandes comme les cantons par exemple. Cependant, même si la tendance négative ne s'est pas renforcée, les disparités régionales persistent et sont même loin de s'inverser.

Cela n'empêche toutefois pas de pouvoir relever un développement positif et durable de ces territoires. En effet, de par son rôle central au sein de la région, le secrétariat de région de montagne permet de tenir compte des différentes politiques sectorielles, et ce de manière transversale. Au final, il s'ensuit une meilleure considération des dimensions économiques, sociales et environnementales.

D'autre part, toujours dans le même esprit, la taille réduite de ces régions encourage les petits projets axés sur l'exploitation du potentiel que représente le plus souvent le capital naturel, en le gérant ou en le préservant du mieux possible. C'est le cas des nombreux projets dont l'ambition est de promouvoir un tourisme doux.

Enfin, toujours du point de vue de la durabilité, la proximité entre acteurs d'une même entité régionale a permis un ancrage particulier des différents projets. Ceci s'est fait notamment au travers de processus participatifs ou d'apprentissage, capables en général de s'inscrire dans la durée.

Ce type de coopération se retrouve également entre les acteurs publics, ce qui constitue, au sens large, le troisième objectif de la LIM. Comme déjà mentionné, l'intercommunalité et le travail ainsi fourni ont été au centre du développement des régions, ne serait-ce que par le capital social ainsi généré. Notons cependant que si la coopération peut être qualifiée de réussie à l'interne des régions, elle l'est moins à l'échelle interrégionale.

Une des raisons que l'on peut invoquer ici est le manque de connaissance des autres régions et des acteurs pouvant servir de porte d'entrée. Si les régions travaillent très bien à l'interne, elles peinent à sortir du cercle habituel de partenaires. Des exceptions existent, certes, mais elles demeurent encore trop rares. La faible taille des régions et le manque de ressources humaines mobilisables expliquent peut-être également cet état de fait.

#### *Construction d'un savoir-faire en matière de management régional*

Devenues peu à peu des lieux nodaux pour toutes questions liées au développement régional, les structures régionales ont amassé au fil des ans un savoir important dans ce domaine.

Tout d'abord, les régions de montagne ont changé la manière de jouer leur rôle dans le cadre de la LIM. Ainsi, elles sont devenues parties prenantes et actrices actives de la politique régionale. D'ailleurs, l'aide attendue de la Confédération n'est plus celle d'une

simple subvention, mais bien plus un appui au montage et à la réalisation de projets naissants au sein des régions.

Avec le temps, la LIM a permis aux régions d'expérimenter des pistes et d'amener à maturité des activités dans le cadre régional avant de traduire ces dernières en projets de politique régionale. Ainsi, la politique régionale est peu à peu devenue plus concrète, souvent fédératrice, se légitimant même par une prise de conscience collective et un renforcement du sentiment identitaire.

Les structures régionales existent depuis une trentaine d'années et sont donc garanties d'une certaine pérennité, permettant notamment la diffusion des expériences et des connaissances accumulées. Il s'agit en fait d'un principe de régionalisation pour lequel les quatre facteurs suivants peuvent être relevés :

- L'ancrage

Grâce à l'intercommunalité notamment, les structures régionales bénéficient d'un bon ancrage territorial favorisant le captage de propositions ou initiatives de type *bottom-up*. L'obligation d'établir un programme de développement génère une forme d'apprentissage permettant l'élaboration de stratégies communes. En outre, les processus démocratiques en matière de prise de décisions constituent des vecteurs de diffusion de l'apprentissage. Ainsi, la confiance, la légitimité dont bénéficient les organisations régionales aident à lever les réticences face à des projets novateurs.

- Les contenus de l'apprentissage

Il s'agit avant tout de savoirs-faire spécialisés, directement liés au contexte et aux spécificités de la région considérée. Ainsi, les prestations fournies par les secrétariats sont directement liées à la demande, aux besoins des acteurs. Ce vecteur d'apprentissage ainsi que la place toujours grandissante de la promotion endogène ont eu une incidence directe sur le fait que les activités se centrent désormais sur le projet en lui-même. On assiste dès lors à l'avènement de la fonction de structure de gestion pour le secrétariat régional.

- La fonction d'articulation des organismes régionaux

L'apprentissage trouve souvent sa place au sein de structures tant horizontales que verticales. Jouant le rôle de relais entre les acteurs régionaux, les organismes de développement se situent également à l'interface entre les milieux locaux et le Canton ou la Confédération. On assiste ainsi à l'émergence de communautés apprenantes, par le biais d'une collaboration intense s'inscrivant dans la durée. Les secrétariats LIM ont, dans ce contexte, favorisé cet état de fait.

Dans un premier temps, la mise en œuvre de la LIM a contribué à rapprocher entre elles les communes d'une même région, révélant ainsi des préoccupations de même nature. Très vite, les organes régionaux ont joué le rôle d'interface entre communes et cantons, favorisant ainsi la prise en compte des préoccupations mutuelles des acteurs en présence.

La régionalisation ainsi créée s'est vue matérialisée au travers de la création de réseaux d'acteurs engagés tant dans l'intercommunalité que dans la promotion endogène. Conscients de faire partie d'une communauté de destin, les acteurs locaux travaillent désormais de manière solidaire, partageant la responsabilité du devenir de la région à laquelle ils appartiennent.

- La pertinence de l'échelle d'action

Nous avons ici sans doute un aspect négatif de la régionalisation induite par la LIM. La taille souvent trop petite des régions, en superficie mais surtout en population, provoque un manque certain lorsqu'il s'agit de mobiliser les moyens nécessaires au dépassement des frontières. Le capital humain fait alors souvent défaut, et les difficultés surviennent pour l'acquisition de savoir-faire ou de connaissance en matière de coopération suprarégionale.

En résumé, la régionalisation née de la LIM est positive, notamment pour les aspects touchant à l'accumulation de connaissances en matière de développement régional, ainsi que pour la capacité de réponse aux attentes des acteurs locaux - grâce, entre autres, à la souplesse de la structure.

Cependant, ces compétences restent cantonnées à un échelon territorial donné. Dans un contexte de monde fonctionnant en réseau et à une échelle dépassant largement les régions LIM, les structures régionales ne disposent pour l'instant ni des moyens ni des compétences nécessaires à relever le défi d'un travail à plus grande échelle.

#### **4.1.4 Synthèse**

##### ***Revenu, emploi et répartition territoriale***

On retiendra ici que les centres continuent de concentrer la population, mais cette dernière a néanmoins crû de manière égale, en termes relatifs, dans les régions de montagne. Ceci se vérifie à la fois par le nombre et par la structure démographique si l'on compare les chiffres obtenus avec la moyenne nationale sur cette période. Toutefois, des divergences subsistent entre régions de montagne.

Par ailleurs, si la croissance de la population tient la comparaison, il n'en va pas de même avec l'emploi pour lequel les régions périphériques présentent une dynamique plus faible. Le niveau de chômage y est par contre également plus faible.

Enfin, notons encore que sur toute la période concernée, soit plus de 30 ans, la tendance de développement est positive.

### ***Capital social et humain***

L'organisation privilégiée par les régions de montagne est souvent celle du réseau et se fonde donc principalement sur le capital social que possèdent et développent les acteurs régionaux. La relation de confiance qui s'est établie entre ces derniers, favorisée par un contexte de proximité, est un facteur très important de la vie économique régionale.

Il convient toutefois de ne pas oublier de mentionner le manque de main d'œuvre qualifiée, ou de moyens pour l'engager, dès lors que l'on cherche à mobiliser des compétences spécifiques.

### ***Amélioration de la compétitivité et de la capacité d'innovation***

En se rapprochant du secteur privé, et en cherchant à améliorer les compétences dont ils avaient besoin, les secrétariats régionaux ont amélioré leur capacité d'innovation. Ils ont également su améliorer leur compétitivité en devenant des acteurs incontournables du développement local, en participant notamment aux processus de montage financier ou à la gestion de projets.

Grâce à la confiance dont elles bénéficient, les structures régionales ont ainsi pu développer des savoirs-faire spécifiques se situant à l'interface entre les différents acteurs en présence, publics ou privés. Par le biais de leurs diverses activités, ces structures ont été en mesure d'accumuler des connaissances multiples et de les diffuser ensuite au profit des autres projets suivis.

Aussi a-t-on pu observer des processus de régionalisation, favorisant l'identification mais aussi l'ancrage nécessaire à un projet innovant et permettant, même indirectement, de maintenir ou d'améliorer la compétitivité régionale.

L'envers de la médaille révèle toutefois que l'échelle d'action des régions est, dans la majorité des cas, trop petite pour obtenir des résultats réellement significatifs.

### ***Orientation vers une économie de marché***

L'orientation vers une économie de marché des mesures de politique régionale ne s'est faite qu'avec la révision de 1997. C'est à partir de ce moment-là seulement que cet aspect a fait

l'objet d'une attention plus particulière. Cela s'est vérifié notamment par une plus forte implication du secteur privé dans les structures régionales, mais pas forcément dans les projets.

C'est à partir de ce moment-là également que les secrétariats régionaux ont cherché à décrocher des mandats de gestion de projet notamment, et ainsi d'adopter une logique de travail non plus basée sur l'administration de fonds, mais sur le montage et le management de projets divers. Il convient de relever que si le but recherché était bien celui du lancement de projets aptes à s'autonomiser financièrement parlant, force est de constater que cet objectif n'a que rarement été atteint.

#### **4.1.5 La LIM dans notre cadre d'analyse**

L'étude de cas que nous venons de présenter peut également être retranscrite dans les géographies de la grandeur.

La LIM apparaît ainsi comme une construction qui se fonde sur les mondes domestique et civique. Ce constat est tout à fait cohérent avec la philosophie qui sous-tend cet instrument. En effet, la LIM a été conçue initialement pour permettre aux régions en difficulté d'opérer un rattrapage en termes d'infrastructures notamment. D'une part, le sentiment d'appartenance régional s'est ainsi intensifié, comme le prouve le degré de collaboration intrarégionale. D'autre part, du point de vue économique, les mesures proposées procédaient d'une redistribution des richesses du pays entier vers ses régions en crise, faisant preuve ainsi d'une solidarité nationale.

Néanmoins, avec la révision de 1997, l'accent a progressivement été mis sur le changement structurel de l'économie et l'orientation des aides vers de projets à forte connotation économique. Si les mondes domestique et civique dominant nettement, les premiers jalons se mettent en place ouvrant la voie à des actions relevant du monde de l'opinion ou du projet. On retrouve d'ailleurs ces deux mondes dans le cadre de la mise en œuvre de Regio Plus, un instrument conçu pour compléter la LIM.

On peut donc déduire de ce qui précède que la LIM est effectivement issue d'une génération d'instruments qui visaient encore à la réduction des disparités par le biais d'une redistribution des richesses. A l'inverse, en phase avec le nouveau paradigme de la politique régionale, les croyances actuelles vont dans le sens d'un renforcement de l'économie régionale dont le résultat positif en termes de compétitivité doit permettre de combler le retard observé du point de vue économique.

Mondes	Grandeur		Composantes territoriales		
	Principe supérieur	Base des conventions	Espace	Temps	Relations
<b>Monde domestique</b>	Confiance	Réputation Estime	Ici et ailleurs Idiosyncrasie Local et régional	Passé Tradition Habitude	Proximité relationnelle et spatiale
<b>Monde industriel</b>	Efficacité	Standardisation	Homogène National et International	Avenir Stabilité Routine, Planification	Fonctionnelles Anonymes
<b>Monde marchand</b>	Concurrence	Prix	Partout et nulle part Homogène Mondial	Le moment présent	Opportunistes
<b>Monde civique</b>	Solidarité	Intérêt collectif La Loi	Le tout et ses parties Espace englobé et englobant Hiérarchie	Le passé et l'avenir Contrôle	Egalitaires Hiérarchiques Subsidiaries
<b>Monde de l'opinion</b>	Célébrité	Image de marque Succès	Espace-réseau médiatique	Ephémère (mode) Postérité	D'influence, d'identification et de reconnaissance.
<b>Monde de l'inspiration</b>	Création	Singularité Originalité	Le corps et l'esprit L'univers	Irrégularité Jaillissement	Informelles Spontanées Relation au « tout »
<b>Monde du projet</b>	Activité Autonomie	Partage d'expérience Liberté et engagement	Réseau ouvert en extension Mobilité et nomadisme	Action à réaliser Parallélisme Enchaînement, succession	Ouvertes Combinatoires

Tableau 19 : Mondes et territoires de la LIM  
Source : d'après Crevoisier & Gigon (2000 : 657-682)



## 4.2 Programme communautaire INTERREG III Suisse

Afin d'atteindre les objectifs de cohésion sociale et économique entre ses diverses régions, l'Union Européenne (UE) s'est dotée d'un instrument permettant de travailler à l'échelle du projet sur les espaces transfrontaliers notamment, et appelé INTERREG.

La première initiative INTERREG a vu le jour en 1990, pour une période de programmation allant de 1991 à 1993, à laquelle les cantons ont participé sans l'appui de la Confédération. Il s'en est suivi une nouvelle mouture, sous l'appellation INTERREG II, mise en œuvre de 1994 à 1999, et à laquelle la Confédération a cette fois pris part. Contrairement à la première version, ce nouveau programme était subdivisé en trois volets (Conseil fédéral, 1999) :

- Volet A : concerne la coopération transfrontalière ;
- Volet B : concerne les réseaux énergétiques (volet dont la Suisse est exclue) ;
- Volet C : concerne la coopération transnationale en matière d'organisation du territoire.

A partir de 2000, et jusqu'à 2006, INTERREG III a pris le relais en gardant une subdivision en trois volets, mais en changeant leur contenu. Si le volet A reste dévolu à la coopération transfrontalière, le volet B concerne pour sa part la coopération au niveau transnational, alors que le volet C traite de coopération interrégionale.

### 4.2.1 Principe

Au travers de ce troisième programme, la Confédération souhaitait particulièrement tirer profit des différents projets initiés pour asseoir les trois politiques suivantes (Conseil fédéral, 1999) :

- Politique d'intégration : La coopération transfrontalière au niveau régional doit permettre une meilleure intégration de la Suisse au sein de l'UE.
- Politique régionale : La mise sur pied de projets communs entre partenaires suisses et européens doit favoriser la compétitivité des régions concernées et l'attractivité de la place économique suisse.
- Politique d'organisation du territoire : Assurer une meilleure coordination entre les niveaux suisse et européen.

Dans ce cadre, neuf objectifs ont été définis pour les trois domaines que nous venons de citer, non pas de manière précise mais plutôt comme orientation à la mise en œuvre. Le tableau suivant renseigne sur ce sujet.

<b>Politique d'intégration</b>	<b>Politique d'organisation du territoire</b>	<b>Politique régionale</b>
Renforcement des liens entre les régions d'Europe et les cantons et régions de Suisse	Création de mécanismes communs de coopération et de coordination	Renforcement de la compétitivité et de l'attractivité de la place économique suisse
Sensibilisation des régions et des cantons à la coopération transfrontalière et au rôle des échanges entre régions voisines	Mise au point de stratégies communes et coordination de projets ayant des incidences sur l'aménagement des espaces transnationaux et transfrontaliers	Renforcement de la cohésion et diminution des coûts des investissements publics et privés
Rapprochement institutionnel et politique entre les régions de Suisse et de l'UE	Coopération entre la Suisse (aspects généraux de l'aménagement du territoire) et l'UE dans la mise en œuvre du SDEC (représentation des intérêts suisses)	Cohésion nationale

Tableau 20 : les objectifs de la Confédération selon le message INTERREG III

Source : Schnell, Pfister et al. (2006 : 2)

Dans le cadre de la mise en œuvre d'INTERREG III, les cantons ont été des partenaires actifs, tant sur le plan financier que pour le suivi du projet. Chacun d'eux a donc nommé un délégué assurant du même coup une étroite collaboration avec les coordinateurs des sept subdivisions du programme. Ces coordinateurs fonctionnaient comme personnes de contact auprès des porteurs de projets.

#### **4.2.2 Méthodologie utilisée**

Le programme communautaire INTERREG III Suisse a été évalué dans le courant de l'année 2006 (Schnell, Pfister et al., 2006). Les résultats présentés ci-après sont issus de ce mandat d'évaluation. Comme pour la LIM, la chaîne d'effets *Output – Outcome – Impact* a servi de référence pour l'analyse des effets obtenus.

Afin de recueillir les informations voulues, nous avons procédé de différentes manières. Tout d'abord, divers documents relatifs à INTERREG III, notamment administratifs, ont été analysés, ainsi que différentes bases de données relatives aux projets soutenus. Ensuite, 10 entretiens qualitatifs ont été menés, dont quatre portaient sur les aspects de politique régionale et de coopération transfrontalière. Parallèlement à ces entretiens, un questionnaire a été envoyé aux porteurs de projets ayant bénéficié d'une aide dans le cadre du programme

INTERREG III. Le taux de retour s'est ici élevé à 26%, la représentativité globale étant toutefois assurée.

Enfin, dans l'optique de confronter les premiers résultats avec l'opinion des organes responsables, cinq ateliers de travail ont été organisés. Au vu de la structure du programme en trois volets, et de la subdivision en quatre régions pour le volet A, il était nécessaire d'éviter le mélange des différents enjeux inhérents à chaque région.

Le chapitre qui suit présente les résultats obtenus en matière de durabilité économique.

### **4.2.3 Résultats**

Le travail réalisé dans le cadre de l'évaluation du programme communautaire INTERREG III Suisse a révélé une masse considérable d'informations. Nous présenterons ci-après les résultats liés aux projets soutenus, les éléments mis à profit par les groupes cibles ainsi que les effets s'inscrivant dans la durée. Ces deux derniers points, au vu des objectifs formulés par la Confédération (cf. tableau ci-dessus), seront également abordés en termes de politique d'intégration, de politique d'organisation du territoire et de politique régionale.

#### ***Projets soutenus***

Au moment de l'évaluation du programme, ce ne sont pas moins de 492 projets qui avaient été soutenus, pour un montant global de CHF 586,9 millions. Parmi ces projets, 465 ont pu bénéficier de l'aide de la Confédération pour un montant total de CHF 32,5 millions. En comparaison, l'Union européenne a débloqué un peu moins de millions pour les 465 projets mentionnés. Le tableau ci-dessous renseigne plus en détail sur les chiffres clés concernant les projets soutenus par le programme communautaire INTERREG III Suisse.

Nous l'avons vu précédemment, le programme communautaire INTERREG III est subdivisé en trois volets. En moyenne, et jusqu'à mi-juin de l'année 2006, les projets relevant du volet A ont bénéficié d'un soutien avoisinant CHF 63'000 de la part des fonds INTERREG de la Confédération, alors que le montant global moyen des projets se montait à un peu moins de CHF 800'000. Le volet B présente un soutien moyen de près de CHF 131'000 pour un montant global moyen de près de CHF 4,8 millions. Pour le volet C, les montants sont de près de CHF 91'000 pour le soutien, et d'un peu plus de CHF 3,27 millions pour le montant global moyen.

Rappelons ici que le financement public des projets se répartit entre les partenaires du programme : l'UE, le pays membre et les régions d'une part, la Confédération et les cantons notamment d'autre part (cf. Tableau 21).

Octroi des crédits à la mi-juin 2006												
Volet/Région	Budget		Projets acceptés avec contribution INTERREG de la Confédération		Contributions financières aux projets acceptés avec participation suisse			Répartition des contributions suisses				
	FEDER	Confédération	Total		FEDER	Etranger	Suisse	INTERREG Confédération	Cantons	Confédération	Moyens propres	Tiers
	Millions CHF	Millions CHF	Nombre (*)	Millions CHF	Millions CHF	Millions CHF	Millions CHF	Millions CHF	Millions CHF	Millions CHF	Millions CHF	Millions CHF
<b>INTERREG IIIa</b>												
Rhin supérieur Centre-Sud	46.01	4.79	35 (2)	62.1	21.9	25.2	15.0	5.6	2.5	1.3	4.8	0.8
Alpes rhénanes – Lac de Constance – Haut-Rhin	25.46	4.66	72 (3)	44.8	12.8	15.8	16.3	5.3	6.2	0.5	2.6	1.6
France – Suisse	30.15	7.67	115 (10)	80.4	22.6	29.1	28.7	8.6	5.9	0.7	10.5	3.0
<i>Arc jurassien</i>		4.07	62 (1)	40.9	11.1	15.5	14.3	4.4	2.8	0.6	4.7	1.7
<i>Bassin lémanique</i>		3.60	53 (9)	39.5	11.5	13.6	14.4	4.2	3.1	0.1	5.8	1.3
Italie - Suisse	37.23	5.38	190 (12)	139.8	74.6	37.5	27.6	6.5	5.8	0.4	13.0	1.9
Total	138.86	22.50	465 (27)	327.1	131.9	107.6	87.6	26.0	20.4	3.0	30.9	7.3
<b>INTERREG IIIb</b>												
Total	718.48	4.30	42	200.8	91.2	95.6	14.1	5.5	3.4	0.5	4.0	0.8
<b>INTERREG IIIc</b>												
Total	426.81	1.70	11	33.3	17.8	13.4	2.2	1.0	0.2	0.0	0.7	0.3

\* sans contribution INTERREG de la Confédération

Tableau 21 : octroi des crédits INTERREG

Source : Schnell, Pfister et al. (2006 : 10)

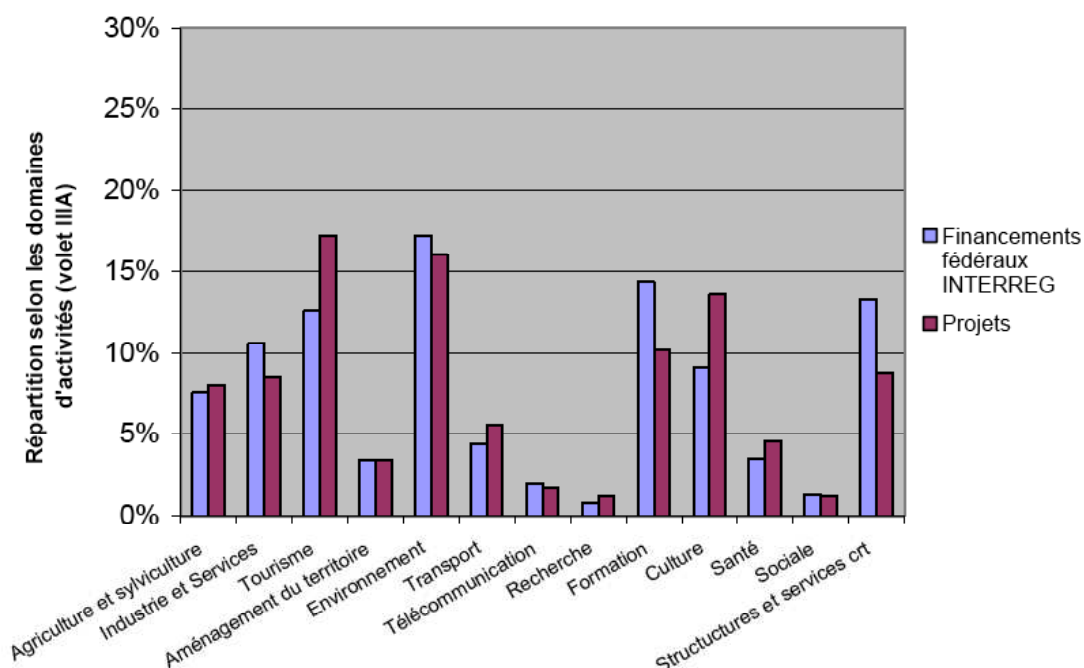
Le volet A est dédié à la coopération transfrontalière et subdivisé en quatre régions pour ce qui concerne la Suisse (cf. carte ci-dessous).



Figure 10: Les régions INTERREG IIIA en Suisse

Source : [www.interreg.ch](http://www.interreg.ch)

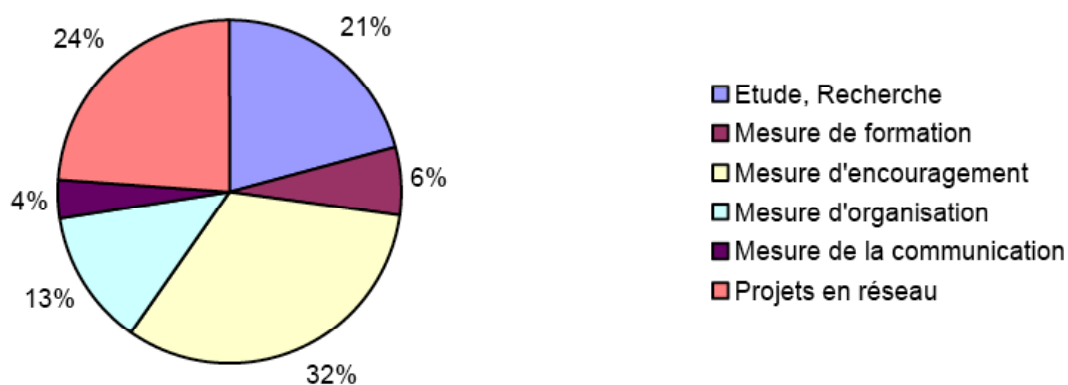
Il représente de loin le volet le plus important, tant par le volume financier engagé que par le nombre de projets. Mobilisant à chaque fois plus de 10% des projets, les domaines du tourisme, de l'environnement, de la culture et de la formation figurent aux premiers rangs des projets soutenus, comme le montre le graphique 5.



Graphique 5 : Répartition des projets soutenus (en %) et de la contribution des fonds fédéraux INTERREG (en %) selon les domaines d'activité pour le volet A

Source : Schnell, Pfister et al. (2006 : 15)

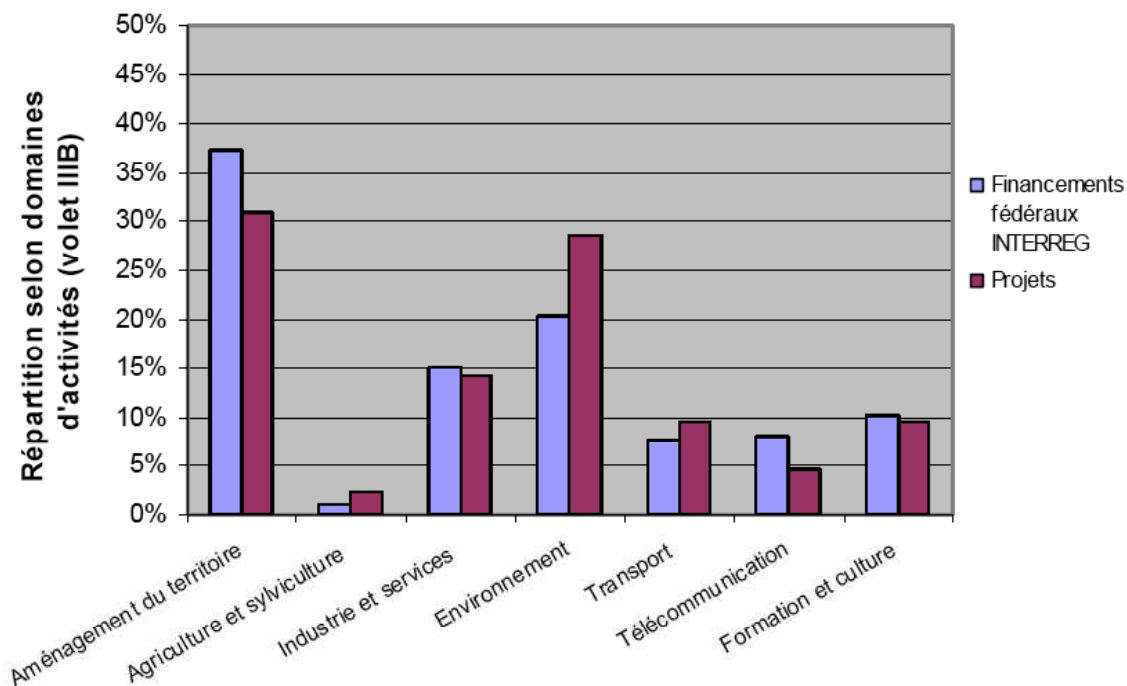
Dans le cadre du volet A, il est intéressant de mentionner que 24% des projets répondent à une logique de travail en réseau, et que 21% soutiennent des études ou des recherches, comme on peut le vérifier sur le graphique 2. La part du lion revient cependant à la catégorie *Mesures d'encouragement* avec 32%, résultat qu'il faut toutefois nuancer étant donné qu'il s'agit d'une catégorie générale. Cette typologie, utilisée par le SECO, mentionne en outre les mesures de formation, de communication et d'organisation. Notons que cette dernière catégorie concerne le soutien aux organisations s'occupant de la mise en place de réseaux et proposant parfois des formations.



Graphique 6 : Pourcentage de projets par typologie pour le volet A

Source : Schnell, Pfister et al. (2006 : 19)

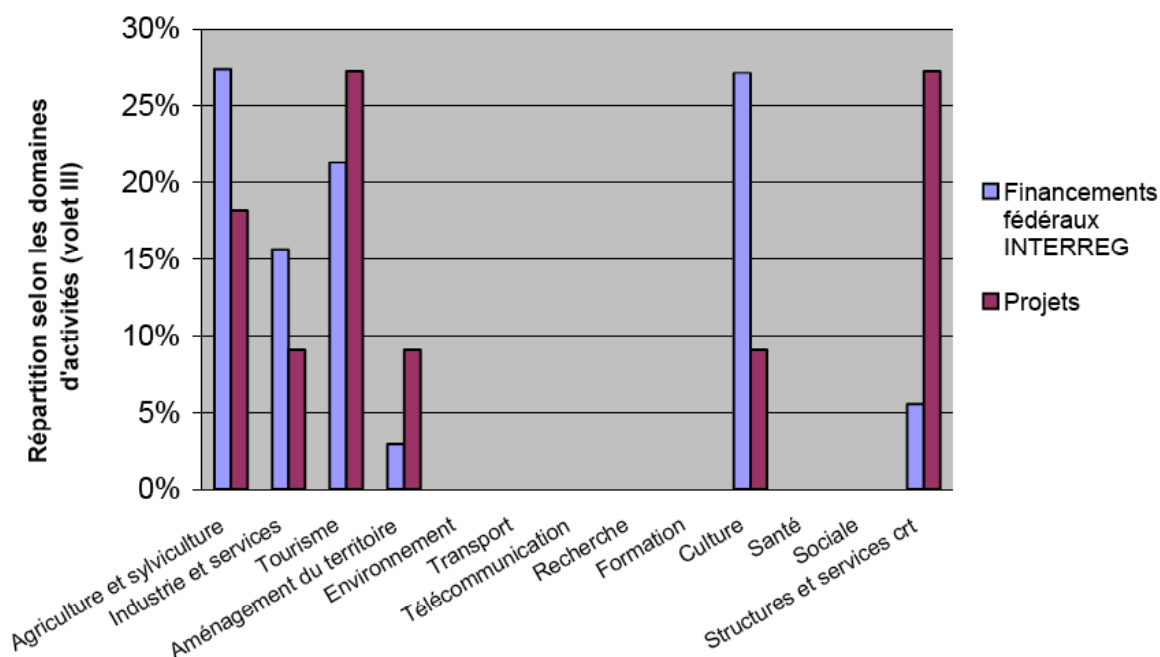
Le volet B touche à la coopération transnationale. Dans ce cadre, on observe que les problématiques liées à l'aménagement du territoire et à la prise en compte de l'environnement remportent, avec plus de 50% du total des projets, le plus grand intérêt de la part des porteurs de projets, suivies un peu plus loin par le domaine *Industrie et services* réunissant près de 15% des projets. Le graphique ci-dessous illustre ces constats.



Graphique 7 : Répartition des projets soutenus (en %) et de la contribution des fonds fédéraux INTERREG (en %) selon les domaines d'activité pour le volet B

Source : Schnell, Pfister et al. (2006 : 17)

Le volet C permet avant tout de travailler sur la coopération interrégionale. Aussi, comme le montre le graphique 4, il n'est pas étonnant de constater que les domaines *Structures et services de coopération transfrontalière* ainsi que *Tourisme* recueillent le plus grand nombre de projets. Notons toutefois que seuls onze projets ont été soumis dans le cadre du volet C ; il est dès lors difficile de tirer des enseignements pertinents pour cette échelle d'action.



Graphique 8 : Répartition des projets soutenus (en %) et de la contribution des fonds fédéraux INTERREG (en %) selon les domaines d'activité pour le volet C

Source : Schnell, Pfister et al. (2006 :16)

Concernant les projets soutenus, notons encore que malgré la faiblesse des moyens engagés par la Confédération en comparaison de ceux engagés par l'UE, les aides INTERREG ont été très demandées. A titre d'exemple, on peut mentionner le fait que 61% des porteurs de projets estiment que le financement apporté par le fonds INTERREG s'est avéré essentiel pour eux, et qu'ils affirment que leur projet n'aurait tout simplement pas vu le jour sans cette aide.

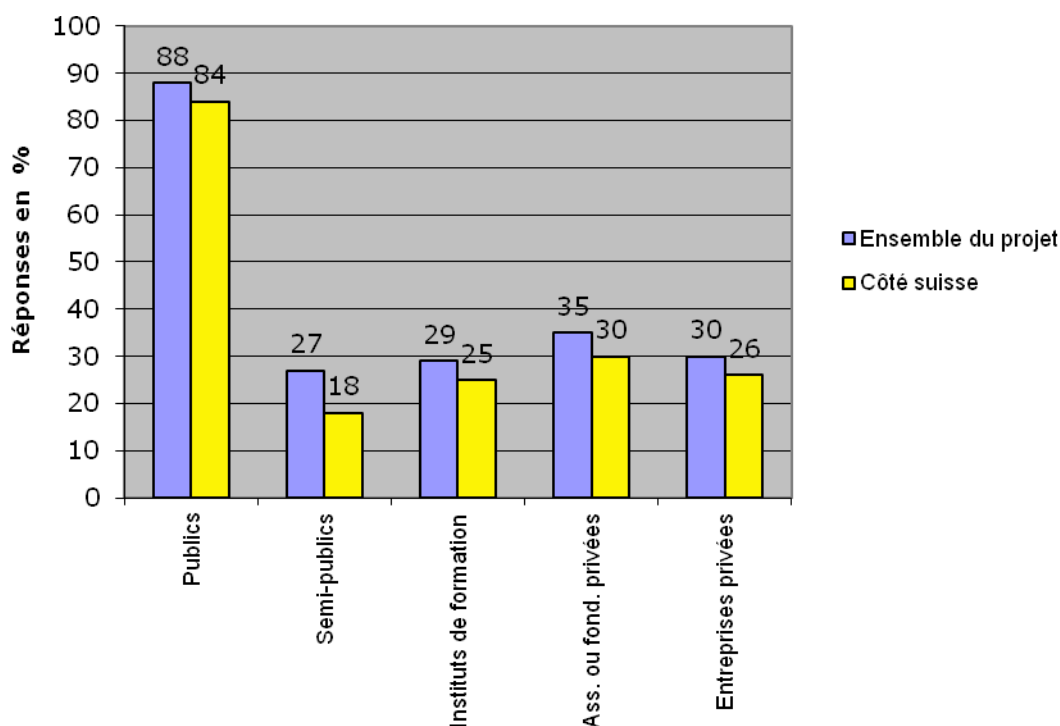
### **Mise à profit par les groupes cibles**

Dans cette section, l'objectif est d'aborder les éléments résultant de la mise en œuvre du programme communautaire INTERREG. En d'autres termes, nous nous penchons maintenant sur les informations se rapportant à la dimension *Outcome*.

Dans un premier temps, on constate que les projets INTERREG réunissent majoritairement des acteurs provenant du secteur public. Ce constat ressort clairement si l'on observe le graphique 9. Toutefois, si les cantons sont les partenaires privilégiés des projets, ceux-ci sont en général menés conjointement par un groupe d'acteurs dans lequel figurent en bonne position les associations ou fondations privées, suivies des entreprises privées.

De part et d'autre de la frontière, les acteurs collaborent dans la large majorité des cas sur l'ensemble de la durée du projet. Concrètement, cela signifie qu'ils planifient, montent et mettent en œuvre le projet de manière conjointe.





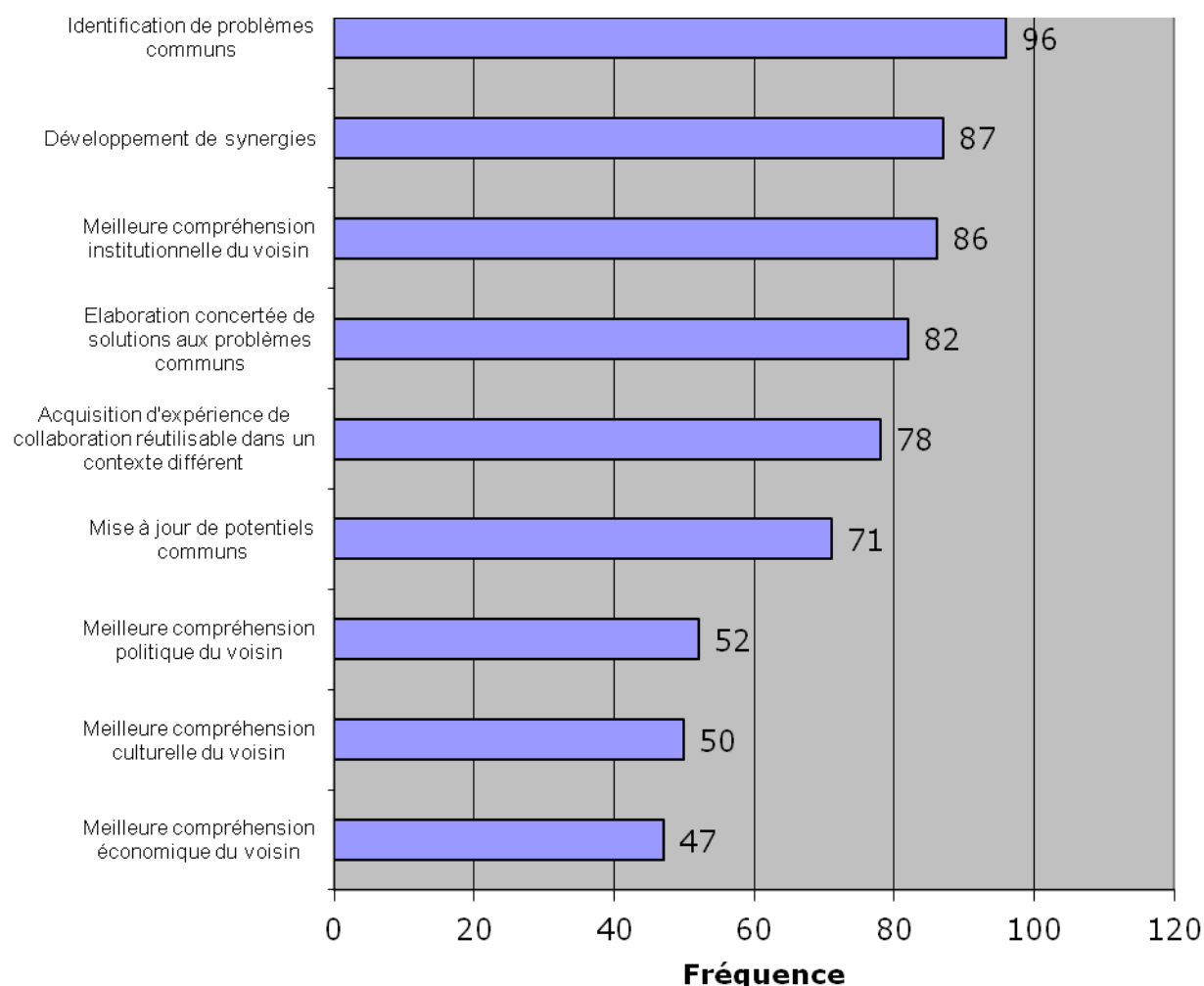
Graphique 9 : Nature des partenaires du projet

Source : Schnell, Pfister et al. (2006 : 22)

Seul bémol à cette harmonie, la participation financière ne se fait souvent pas à parts égales au vu de la faiblesse relative des moyens suisses. Cependant, l'importance du réseau prend ici le dessus : souvent, les acteurs suisses acceptent de participer à un projet INTERREG afin de permettre au partenaire européen de pouvoir bénéficier de la manne européenne mise à disposition par le programme.

Cette dimension *réseau* semble d'ailleurs fortement ancrée dans le processus voulu par le programme communautaire. En effet, dans le cadre d'INTERREG III Suisse, 45% des partenariats enregistrés avec l'étranger sont nouveaux. Si l'on rajoute à cela également les nouveaux partenariats créés en Suisse, on se rend compte que 67% des collaborations présentent un aspect novateur concernant le réseau.

La plus-value qualitative de ces « communautés de travail binationales » se vérifie à différents niveaux selon les porteurs de projets. Si l'on cherche avant tout à identifier et à solutionner des problèmes communs, les partenaires souhaitent surtout pouvoir bénéficier du développement de synergies. On va ainsi chercher de l'autre côté de la frontière des savoirs-faire complémentaires ; une expérience ainsi acquise que l'on espère pouvoir ensuite réutiliser dans un contexte peut-être différent. Le graphique 10 met en scène ces constats.



Graphique 10 : Plus-value des partenariats par le biais des projets

Source : Schnell, Pfister et al. (2006 : 26)

Il est intéressant de constater que les projets, et donc les partenariats, s'inscrivent dans le temps. D'un point de vue financier, et une fois la période de soutien INTERREG terminée, près de 50% des porteurs de projets affirment être à même de poursuivre leur aventure. Dans la plupart des cas cependant, c'est le secteur public qui est à l'origine de la pérennité financière des projets.

On constate par ailleurs que les collaborations initiées par le biais du programme communautaire perdurent dans le temps, même si la forme ou le domaine d'action ne sont pas toujours identiques. Dans 60% des cas rencontrés, une suite est clairement envisagée, comme le montre le graphique 7. Dans cette optique, les porteurs de projets mentionnent la création (effective ou en cours de réalisation) d'une structure pérenne, le plus souvent sous la forme d'un groupe de travail.



Graphique 11 : Avenir du partenariat issu du projet  
Source : Schnell, Pfister et al. (2006 : 28)

Concernant les effets produits par les projets, ils sont de trois ordres – les deux premiers étant largement dominants :

1. *Effets directement liés à la pratique de la coopération transfrontalière (ou interrégionale) :*

Les porteurs de projets ne s'en cachent pas, au travers de leur activité INTERREG ils estiment plaider en faveur d'une meilleure coopération transfrontalière (ou interrégionale). Une compréhension facilitée entre voisins frontaliers et l'émergence de processus d'apprentissage en matière de coopération sont des effets directs à mettre sur le compte des projets.

2. *Effets de développement régional*

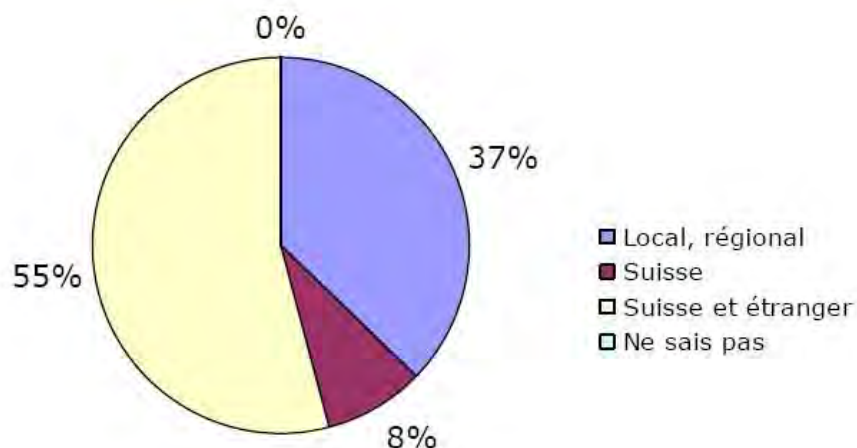
S'agissant de conditions cadres au développement, étendre les savoirs-faire, promouvoir la région « espace de vie » (par opposition à la région administrative) ainsi que la création d'impulsions permettant le développement régional sont des éléments dans lesquels les porteurs de projets se reconnaissent. Ces derniers mentionnent de plus le maintien ou la création d'emplois qu'a permis la mise en œuvre des projets.

3. *Effets structurants*

L'usage commun ou la mise en place de nouvelles infrastructures entre voisins étrangers apporte des changements dans la pratique territoriale des personnes

vivant dans une région. Les pouvoirs publics sont ici les acteurs principaux d'un résultat découlant de la mise en œuvre de politiques sectorielles. Le principal effet rencontré ici est celui de la régionalisation.

Ces trois types d'effets peuvent être observés à différentes échelles territoriales. En tête, et avec un taux de réponses favorables de 55%, on retrouve sans surprise, au vu de la forte proportion de projets s'inscrivant dans le transfrontalier, le niveau *Suisse et étranger*. Le niveau *Local/régional* est également bien représenté avec 37% des réponses obtenues.



Graphique 12 : Echelle principale des effets du projet  
Source : Schnell, Pfister et al. (2006 : 33)

Sous l'angle de la **politique d'intégration**, les effets produits par les projets peuvent être qualifiés de réussite. La pratique quotidienne de la coopération transfrontalière, transnationale ou encore interrégionale permet de contribuer de manière significative à la politique d'intégration. Comme cela a été mentionné auparavant, les acteurs concernés estiment avoir acquis une meilleure compréhension du fonctionnement des voisins européens, mais aussi avoir pu échanger des expériences, des savoirs-faire, ou encore avoir créé des réseaux de différents niveaux. Autant d'éléments favorisant l'intégration à l'échelle régionale.

Concernant la **politique d'organisation du territoire**, il faut bien convenir du fait que les projets ne contribuent que marginalement à ce domaine. Ici également, ce sont avant tout les réseaux créés qui ont un effet sur le développement territorial. Ces réseaux peuvent être de différente nature, et la participation suisse au volet B d'INTERREG a notamment permis aux partenaires suisses de collaborer au programme ESPON<sup>21</sup>, lieu d'excellence pour les politiques de développement territorial au niveau européen.

<sup>21</sup> ESPON (European Spatial Planning Observation Network) vise à accompagner les politiques de développement territorial de l'Union Européenne, et à créer une communauté scientifique dans ce même domaine. Le but est de parvenir à créer une structure à même de gérer les connaissances, les tendances et les impacts des politiques à incidence territoriale. Pour plus d'informations, voir le site Internet suivant : [www.espon.eu](http://www.espon.eu).

Le bilan pour la **politique régionale** est pour sa part quelque peu mitigé. Au regard des buts de la politique régionale suisse en vigueur jusqu'en 2007, les projets contribuent bien sûr aux objectifs poursuivis. Par contre, se référant à la NPR et à l'amélioration de la compétitivité régionale qu'elle souhaite poursuivre, le constat est moins évident. Ce d'autant plus que l'on se situe dans un contexte de coopération entre régions de différents pays, alors que celles-ci se livrent déjà à un exercice de concurrence économique. On retrouve cependant différents aspects à même d'améliorer la compétitivité régionale, notamment la création de conditions cadres. Une fois de plus, au regard du potentiel de développement territorial, l'importance des réseaux se fait sentir.

### ***Effets s'inscrivant dans la durée***

Nous abordons à présent les aspects présentant un intérêt certain sur le long terme, soit le niveau *Impact* de l'évaluation, issus de la mise en œuvre du programme INTERREG III Suisse. Dans les faits, il s'agit de vérifier si les objectifs à long terme fixés par la Confédération ont été atteints ou non (voir à cet effet le tableau 1).

### ***Politique d'intégration***

La politique d'intégration étant le but principal du programme communautaire, il est normal de pouvoir vérifier ici les meilleurs résultats. Avec un peu de recul, on peut légitimement affirmer que le programme INTERREG III Suisse a permis de rapprocher les communautés vivant de part et d'autre de la frontière.

Au travers des projets communément menés, les acteurs ont appris à créer un climat de confiance, dépassant ainsi les barrières linguistiques et culturelles. En identifiant et en solutionnant des problèmes en commun, il a été possible de favoriser l'échange et la création de connaissances et de savoirs-faire issus d'un contexte spécifique. Les offres de formation, les réseaux d'entreprises et autres groupes de travail sont en effet autant d'exemples individuels où le travail entre acteurs d'horizons différents permet de générer quelque chose de différent, si ce n'est de totalement nouveau.

De cette manière, c'est également l'éloge de la coopération transfrontalière, transnationale ou interrégionale qui est fait. La sensibilisation des acteurs à ces possibilités de collaboration doit toutefois se poursuivre, cette tâche incombant notamment aux responsables du programme.

Du point de vue institutionnel, les échanges qui ont lieu dans le cadre d'INTERREG III Suisse sont très nombreux. Les trois niveaux administratifs suisses étant presque systématiquement présents au sein des projets, et le fait que la situation soit similaire ou presque pour les partenaires étrangers, il est certain qu'un rapprochement et une meilleure

compréhension du voisin trouvent leur place. La collaboration transfrontalière, transnationale ou interrégionale n'en sera que facilitée à l'avenir.

#### *Politique d'organisation du territoire*

Si la politique d'organisation du territoire peut se voir prise en compte dans le programme INTERREG, il est certain qu'elle n'en est pas moins un aspect secondaire. Aussi, les résultats obtenus dans ce domaine ne sont-ils pas de la même importance que pour la politique d'intégration.

L'harmonisation des stratégies et des mesures constitue le point fort en matière d'organisation du territoire. On retrouve ici des thèmes différents comme la mobilité spatiale, la mise en place commune d'infrastructures ou la création de bases de données au niveau transfrontalier, transnational ou interrégional.

#### *Politique régionale*

Si la mise en œuvre de projets de type INTERREG produit des effets en matière de politique régionale, c'est avant tout en agissant sur les conditions cadres permettant d'améliorer la compétitivité régionale.

Ces effets indirects sur la compétitivité sont avant tout le fait des réseaux mis en place par le biais des projets. La mobilisation plus rapide de compétences ainsi que l'éventail plus large de ces dernières permettent de répondre plus facilement aux contraintes du marché. Dans ce contexte, les projets ont notamment permis la mise en place de clusters ou la promotion d'innovations dans les domaines de la recherche, de la formation et du développement de technologies.

Concernant les partenaires suisses impliqués dans ce programme, on peut encore mentionner que la cohésion au niveau national s'est vue renforcée. Le travail conséquent et de nature intercantonale qu'a nécessité la mise en œuvre d'INTERREG III Suisse a non seulement permis de mieux travailler avec l'étranger, mais également avec les partenaires suisses.

Au regard des moyens dont disposent les autres instruments de politique régionale, il faut mentionner encore qu'INTERREG ne peut que difficilement apporter une contribution significative à la politique régionale. Les moyens mis à disposition sont trop faibles pour espérer des résultats plus marqués dans ce domaine. Aucune aide ne peut par exemple être octroyée pour le développement d'infrastructures dont on pourrait attendre des effets directs, et la participation des PME se heurte à des obstacles d'importance non négligeable, comme la lourdeur administrative, souvent imposée par la coopération transfrontalière.

## **4.2.4 Synthèse**

### ***Revenu, emploi et répartition territoriale***

La plus grande partie des moyens est investie au travers du Volet A, cela signifie également que ce sont les régions transfrontalières – considérées comme les plus problématiques – qui sont aidées en priorité.

Si tous les projets ont pu contribuer directement ou indirectement à la sauvegarde ou au maintien de l'emploi, c'est dans les secteurs du tourisme, de la culture et de la formation que les effets se sont avant tout vérifiés.

### ***Capital social et humain***

La création de nouveaux réseaux est un élément fort du programme INTERREG III Suisse. Ainsi, ce sont également des échanges d'expérience et de nouveaux savoirs-faire, acquis ou créés, qui ont pu être réalisés. Mieux encore, ces réseaux sont souvent appelés à perdurer par la volonté même des acteurs qui les composent.

Une meilleure connaissance du voisin étranger permet par ailleurs d'augmenter le capital confiance, et de favoriser l'émergence de processus d'apprentissage, notamment en matière de coopération. Un saut qualitatif peut être observé dans ce domaine.

Enfin, on notera encore que la coopération transfrontalière permet de déboucher sur de nouvelles offres en matière de formation. Le capital tant social qu'humain y trouve une dimension nouvelle pour les régions concernées.

### ***Amélioration de la compétitivité et de la capacité d'innovation***

Les nombreux réseaux créés au travers du programme, et pour les besoins du projet, permettent potentiellement d'améliorer à la fois la compétitivité et la capacité d'innovation. L'élément de synergie est ici le facteur essentiel.

Par une meilleure compréhension du fonctionnement du partenaire, ce sont également les conditions cadres qui sont revisitées. En ce sens, on assiste à l'amélioration potentielle de la compétitivité des acteurs économiques régionaux, et ce d'autant plus fortement qu'il a été possible de créer de nouvelles compétences au sein d'une région « nouvelle » puisque désormais plus fortement transfrontalière. L'harmonisation des stratégies d'organisation territoriale en est un élément important.

Enfin, notons que les acteurs suisses ont eux-mêmes revu leur mode de fonctionnement au travers d'une collaboration plus intense et effective. Ici également, ce sont les conditions

cadres de l'économie qui s'en trouvent modifiées, avec une influence – même si indirecte – sur la compétitivité des territoires.

### ***Orientation vers une économie de marché***

La plupart des projets se trouvant dans les domaines de l'aménagement du territoire et de l'environnement, une orientation vers une économie de marché n'est que difficilement réalisable. En effet, seuls moins de 15% des projets relèvent du domaine de l'industrie et des services.

On notera toutefois une participation accrue des milieux privés dans les projets soumis ; une tendance plus forte en direction du marché pourrait dès lors se dessiner.

### **4.2.5 INTERREG III dans notre cadre d'analyse**

Confronté à notre grille d'analyse, cet instrument nous permet de tirer les enseignements suivants.

Poursuivant l'objectif de collaboration transfrontalière à l'échelle régionale, il n'est pas étonnant de constater que le monde domestique est ici bien présent. La confiance et la réputation sont, dans ce contexte, des principes importants.

Ensuite, à l'instar de ce que nous avons pu constater pour la LIM précédemment, INTERREG est aussi un instrument qui doit permettre aux régions transfrontalières de se développer et d'opérer un rattrapage. L'effet frontière permet en effet souvent d'expliquer le manque d'investissement des Etats dans ces régions par le passé. On peut donc ici faire le constat d'une logique de redistribution, ce qui explique largement l'émergence du monde civique.

A l'inverse de la LIM toutefois, on note ici la présence du monde du projet. L'échange d'expérience recherché au travers d'actions à réaliser explique cet état de fait. La philosophie d'INTERREG intègre donc à la fois la logique de rattrapage et la volonté d'intégration des régions transfrontalière. Le projet est donc un instrument adapté à la concrétisation de ces objectifs.



Mondes	Grandeur		Composantes territoriales		
	Principe supérieur	Base des conventions	Espace	Temps	Relations
<b>Monde domestique</b>	Confiance	Réputation Estime	Ici et ailleurs Idiosyncrasie Local et régional	Passé Tradition Habitude	Proximité relationnelle et spatiale
<b>Monde industriel</b>	Efficacité	Standardisation	Homogène National et International	Avenir Stabilité Routine, Planification	Fonctionnelles Anonymes
<b>Monde marchand</b>	Concurrence	Prix	Partout et nulle part Homogène Mondial	Le moment présent	Opportunistes
<b>Monde civique</b>	Solidarité	Intérêt collectif La Loi	Le tout et ses parties Espace englobé et englobant Hiérarchie	Le passé et l'avenir Contrôle	Egalitaires Hiérarchiques Subsidiaries
<b>Monde de l'opinion</b>	Célébrité	Image de marque Succès	Espace-réseau médiatique	Ephémère (mode) Postérité	D'influence, d'identification et de reconnaissance.
<b>Monde de l'inspiration</b>	Création	Singularité Originalité	Le corps et l'esprit L'univers	Irrégularité Jaillissement	Informelles Spontanées Relation au « tout »
<b>Monde du projet</b>	Activité Autonomie	Partage d'expérience Liberté et engagement	Réseau ouvert en extension Mobilité et nomadisme	Action à réaliser Parallélisme Enchaînement, succession	Ouvertes Combinatoires

Tableau 22 : Mondes et territoires d'Interreg III

Source : d'après Crevoisier & Gigon (2000 : 657-682)

### **4.3 Arrêté fédéral du 21 mars 1997 instituant une aide à l'évolution structurelle en milieu rural (Regio Plus)**

Regio Plus est un programme d'impulsion de la Confédération visant à soutenir le changement structurel dans les régions rurales. Le programme répond au credo qui affirme qu'en politique régionale seules resteront compétitives les régions ne s'opposant pas à l'évolution structurelle et sachant au contraire la saisir en tant qu'opportunité pour systématiquement se repositionner sur le marché. Par région rurale, il faut comprendre ici toutes les régions telles que définies dans le cadre de la LIM, ainsi que quelques autres régions préalablement définies par l'Arrêté fédéral en question.

Regio Plus est un instrument, à l'instar d'autres, avec lequel la Confédération veut soutenir les acteurs concernés par le processus de changement structurel, afin aussi de repositionner leurs régions sur la carte économique. Ce programme veut donc contribuer à l'amélioration de l'attractivité des régions rurales et ainsi augmenter la capacité concurrentielle de l'espace rural en tant que lieu d'habitation et de travail. Au travers d'un soutien financier pour des projets spécifiques, des impulsions, ainsi qu'une aide initiale, doivent être données afin de déployer les potentiels de développement.

Accepté en même temps que la révision de la LIM, et conçu comme complément à celle-ci, le programme Regio Plus était initialement censé prendre fin au 31 juillet 2007. Afin d'assurer la transition vers la Nouvelle politique régionale (NPR), le Parlement fédéral a décidé de prolonger le programme jusqu'à fin 2008.

Si les projets se différencient fortement quant au contenu, il s'agit pour tous d'une coopération transversale entre différentes branches ou types d'activités.

#### **4.3.1 Principe**

Regio Plus a pour but de soutenir le changement structurel dans l'espace rural. Afin d'atteindre cet objectif d'ordre supérieur, il faut que Regio Plus crée les conditions préalables nécessaires en favorisant le déploiement des potentiels régionaux de développement au travers de coopérations nouvelles entre les différents secteurs d'activités ainsi qu'entre les acteurs publics ou privés<sup>22</sup>. En tant que programme d'impulsion, Regio Plus représente une aide de départ pour de telles coopérations ou projets, et permet de mobiliser les potentiels et les compétences en friche.

---

<sup>22</sup> Cf. Arrêté fédéral du 21 mars 1997 instituant une aide à l'évolution structurelle en milieu rural.

Seuls les projets de nature organisationnelle, conceptuelle ou institutionnelle sont soutenus. A chaque fois cependant, il faut que le projet proposé ait valeur d'exemple et présente par conséquent un caractère novateur.

De plus, selon l'article 3 de l'Arrêté fédéral Regio Plus, les projets souhaitant bénéficier du soutien de Regio Plus devaient répondre à un ou plusieurs critères. Ainsi, pouvaient être soutenus les projets qui (Confédération suisse, 1997b) :

- sont réalisés en commun par des personnes physiques ou morales des secteurs publics et privés ;
- ont pour la région valeur de modèle par leur objectif ou par la démarche suivie ;
- sont propres à sauvegarder ou à créer des emplois en milieu rural ;
- permettent de mieux exploiter les ressources locales et régionales ;
- concordent avec les objectifs du programme régional de développement et avec les autres études de planification régionales et cantonales ;
- sont conformes aux objectifs de la protection de la nature et du paysage et aux principes de l'aménagement du territoire.

On notera encore que l'article 3 exclut d'emblée les projets ayant trait à la construction et aux infrastructures, la LIM fonctionnant déjà à cet effet.

En termes de financement, l'aide de la Confédération a été fixée à 50% au maximum du montant total du projet, et à une durée maximale de cinq années. Au final, de 1997 à 2008, la Confédération aura mis à disposition CHF 74 millions. Une partie des moyens mis à disposition (près de CHF 5 millions) a été utilisée dans le cadre des mesures dites d'accompagnement, visant à promouvoir l'échange d'informations et d'expériences, ainsi que pour les mesures de *controlling*.

#### **4.3.2 Méthodologie utilisée**

L'instrument de politique régionale qu'est Regio Plus a été évalué en 2007 (Osterwald et al., 2007). Les résultats présentés par la suite sont issus de cette enquête.

L'évaluation de Regio Plus s'est faite autour d'une articulation *Output – Outcome – Impact*, comme cela a été le cas pour la LIM. Toutefois, la collecte d'informations a été différente.

Le volet quantitatif *Output* a été réalisé sur la base de données existantes auprès de la Confédération. Le volet *Outcome* est le fruit du dépouillement des rapports finaux que les porteurs de projets doivent remettre à la Confédération une fois la période de financement

terminée. Quelques entretiens téléphoniques sont venus compléter ces informations. Enfin, le volet Impact est issu d'un questionnaire envoyé à tous les porteurs de projets ayant eu droit à un financement par le biais de Regio Plus. Le taux de réponse a été de 50% dans le cas présent. Les résultats ainsi obtenus ont ensuite été présentés aux porteurs de projets lors de deux ateliers de travail, afin de tester différentes hypothèses en relation avec la partie Impact.

Il est utile de préciser encore que le programme Regio Plus est un instrument servant à générer des impulsions afin de parvenir à créer les conditions nécessaires au changement structurel d'une région. Cela signifie que Regio Plus agit au niveau *Outcome* : les projets doivent par exemple générer de nouveaux réseaux, promouvoir de nouvelles formes de coopération et renforcer les compétences. Il s'agit d'améliorer les conditions préalables, afin que les régions soutenues puissent devenir concurrentielles et soutenir la comparaison avec d'autres lieux d'habitation et de travail. Une amélioration de la capacité à innover prend ici une place déterminante, au même titre qu'un positionnement concurrentiel des régions et de leurs produits et services.

Les projets Regio Plus se situent donc, d'un point de vue économique, en amont du marché et cherchent à agir sur les conditions cadres. Il est ensuite du devoir de l'économie locale et régionale de tirer le meilleur de cette situation améliorée grâce à Regio Plus ou, autrement dit, de réussir à donner forme au changement structurel. La transformation de *l'outcome* vers l'impact, soit vers le maintien ou la création d'emplois, est principalement du ressort des acteurs privés et non de Regio Plus.

Le prochain chapitre présente les résultats obtenus au cours de cette enquête.

### **4.3.3 Résultats**

Tous les résultats obtenus au cours de l'évaluation du programme ne sont pas pertinents dans le cadre de cette recherche. Aussi, nous nous limiterons à présenter les éléments ayant un intérêt certain pour notre travail.

Tout d'abord, afin de donner un contexte à cet instrument de politique régionale, nous dresserons un portrait des projets soutenus. Ensuite, nous passerons en revue les effets directs obtenus par la mise en œuvre de Regio Plus, avant de conclure sur les effets durables à même de permettre le changement structurel.

Enfin, précisons que les résultats présentés se réfèrent à 151 projets considérés pour les besoins de l'évaluation, dont 82 étaient encore en cours de réalisation, et donc au bénéfice du soutien de la Confédération.

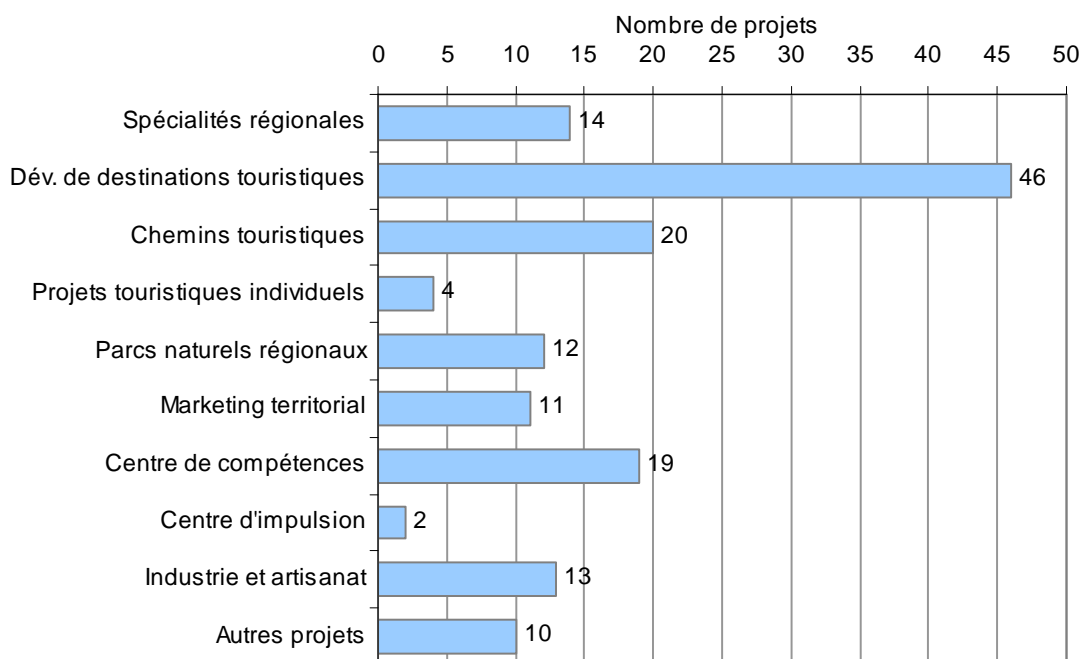
### Projets soutenus : caractéristiques

Les projets soutenus étant issus de domaines différents, nous avons tenté d'attribuer chacun d'eux à une thématique spécifique préalablement définie. Il a ainsi été possible de les regrouper au sein de dix clusters thématiques, comme on peut le constater dans le graphique 13.

S'il est un constat à faire, c'est l'existence d'une forte proportion de projets comportant une orientation touristique. Cela reflète l'importance du tourisme dans les régions rurales. Les projets d'autres catégories comme « Commercialisation et développement de spécialités régionales », « Chemins touristiques », et « Parcs naturels régionaux / Parcs Nationaux » s'apparentent également fortement au domaine touristique. Considérés de la sorte, près des deux tiers de l'ensemble des projets appartiennent au domaine touristique.

Par ailleurs, avec 19 projets à son actif, la catégorie « Centre de recherche, formation et développement (centre de compétences) » est également bien représentée. Ces projets sont particulièrement importants pour Regio Plus dans le cadre des mesures en faveur du transfert de savoir-faire et d'innovations.

En revanche, l'industrie et l'artisanat ne sont que faiblement représentés au sein de Regio Plus : seuls 15 projets apparaissent dans les clusters « Centre d'impulsion / Constitution de réseaux », et « Industrie et artisanat ».



Graphique 13 : Répartition des projets en dix clusters thématiques

Source : Osterwald et al. (2007 : 35)

Le paysage et la nature sont des ressources importantes de l'espace rural ; leur préservation et leur mise en valeur sont importantes pour la qualité environnementale et la qualité de vie d'une région. De sorte, ils constituent pour la région un facteur d'attractivité et d'avantage de localisation qu'on ne saurait négliger. Pourtant, la prédominance des clusters à caractère touristique ne répond pas à l'orientation voulue par Regio Plus. Il faut cependant relativiser quelque peu ce regard critique en considérant plus précisément ces projets : les projets touristiques au sens restreint sont avant tout des chemins touristiques ainsi que des projets touristiques « isolés » (individuels), représentant 24 projets sur 151 (env. 16%). A cela on peut ajouter le fait que la plupart de ces projets ont été conçus de manière à recouvrir plusieurs domaines d'activité, ce qui répond au but de mise en réseau voulu par Regio Plus. En raison de cette large assise des projets, leurs effets ne se vérifient donc pas uniquement dans le domaine du tourisme.

Du point de vue de la répartition géographique, sans grande surprise, ce sont les grands cantons à forte proportion rurale qui ont concrétisé le plus de projets. La carte suivante montre la répartition par canton de tous les projets Regio Plus. La grandeur des points indique le nombre de projets pour chaque canton. Parmi les cantons ayant droit à l'aide fédérale (les cantons de BS, GE et ZG sont ici exclus), on constate que seuls Appenzell Rhodes-Intérieures et Nidwald n'ont pas réalisé de projets Regio Plus.

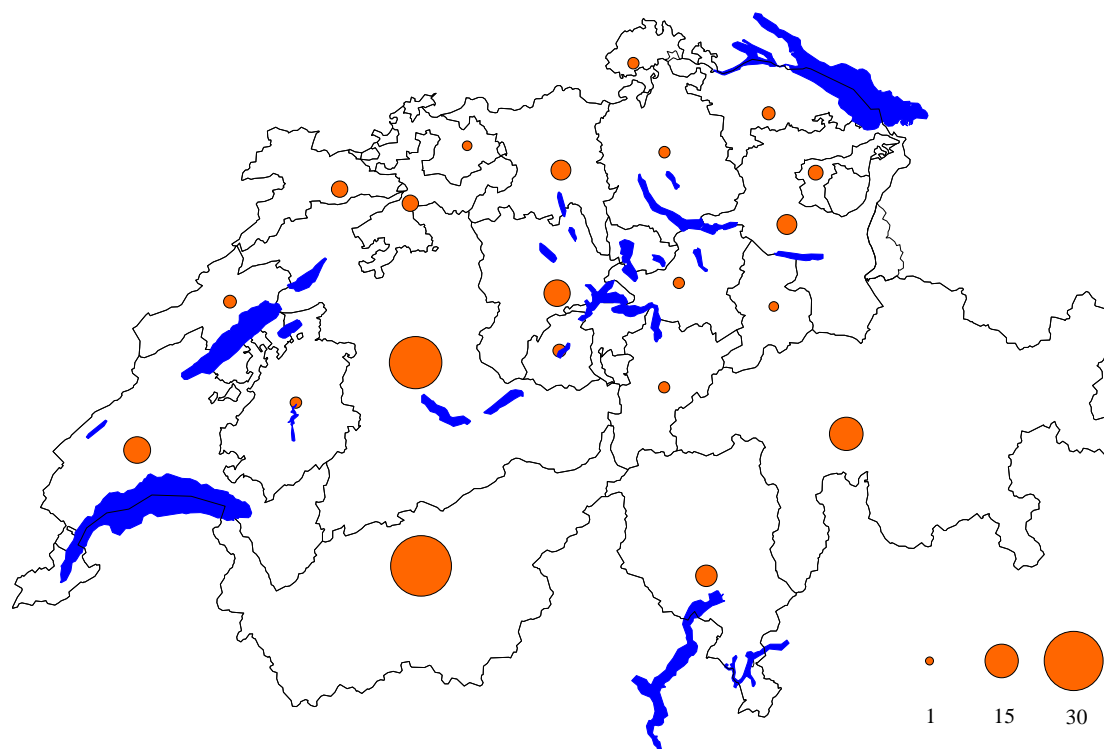


Figure 11 : Répartition cantonale des projets Regio Plus

Source : Osterwald et al. (2007 : 37)

Initialement prévu à hauteur maximum de 50% du coût total du projet, le soutien Regio Plus s'est finalement monté à 34% en moyenne. Un franc investi par la Confédération a donc permis de générer 2 autres francs, provenant principalement des porteurs de projets (27%) et de subventionnements cantonaux (12%)<sup>23</sup>.

En termes de financement Regio Plus par tête d'habitant, les résultats les plus élevés sont obtenus par des cantons dont une part importante du territoire est située en région de montagne ou dans une autre région rurale (Uri, Obwald, Appenzell Rhodes-Extérieures, Grisons, Valais et Jura). On remarque ainsi que ce sont les cantons dont les caractéristiques structurelles correspondent aux destinataires du programme d'impulsion Regio Plus qui se sont montrés très actifs.

Au final, les financements de Regio Plus ont été attribués avant tout aux cantons ruraux qui, pour leur part, sont devenus actifs et ont su saisir les opportunités proposées par Regio Plus. Ce constat est en adéquation avec les objectifs de Regio Plus, respectivement de la Nouvelle politique régionale : les soutiens financiers doivent concerner les régions rurales faisant preuve d'initiative et y contribuer, par le biais d'un esprit d'entrepreneuriat et d'innovation, à la création de valeurs ajoutées (Commission d'Experts, 2003 : 5). Dans le cadre de Regio Plus, « actif » signifie avant tout que les initiatives pour le lancement de projets doivent émaner des régions elles-mêmes (approche *bottom-up*). Il faut encourager les régions dans lesquelles des personnalités ou des entreprises faisant preuve d'initiative parviennent à concrétiser leurs idées de projet via leurs réseaux. L'ancrage des projets au sein de cette même région est un autre défi à relever.

### ***Mise en œuvre : effets directs observés***

Pour atteindre son objectif premier, soit le soutien au changement structurel, Regio Plus s'est appuyé sur différents buts à atteindre. Parmi ces derniers figurent notamment la mise en réseau, l'innovation, l'amélioration de la compétitivité régionale et la durabilité des projets.

#### *Mise en réseau*

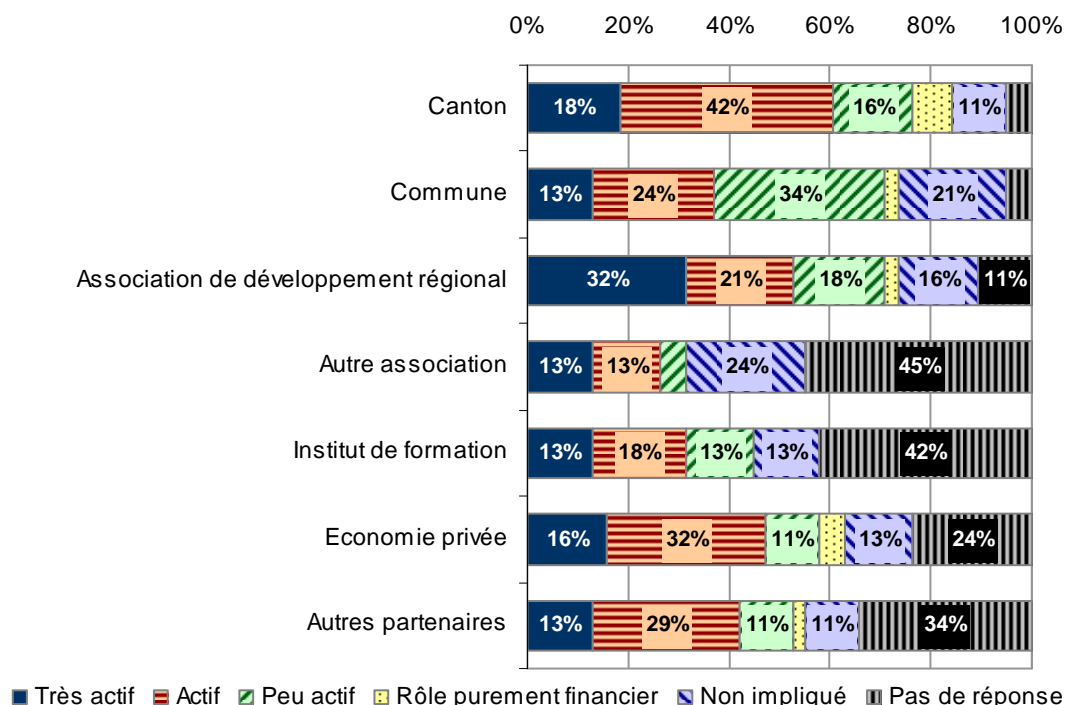
Les organes régionaux de développement, les cantons, mais également le secteur privé sont activement, voire très activement présents dans nombre de projets comme le montre le graphique 14. Dans la catégorie *secteur privé*, il s'agit le plus souvent de personnalités ou d'entreprises faisant preuve d'un bon esprit d'initiative et jouissant d'un fort ancrage régional. Celles-ci jouent souvent un rôle clé lors du démarrage d'un projet. En comparaison, il peut paraître étonnant que les communes ne s'impliquent pas aussi activement.

Conformément aux objectifs poursuivis par Regio Plus, les projets contribuent efficacement à la mise en réseau et à la collaboration des acteurs locaux afin de réaliser les conditions

---

<sup>23</sup> Notons ici que si un canton fait partie de l'équipe « porteurs de projet », sa contribution sera prise en compte sous cette rubrique.

nécessaires à la valorisation des potentiels régionaux. Dans ce cadre, le rôle joué par les cantons et par les organes régionaux de développement (p. ex. les secrétariats LIM) est de grande importance.



Graphique 14 : Partenaires et degré d'implication lors de la phase de mise en œuvre du projet  
 Source : Osterwald et al. (2007 : 81)

Force est de constater que la présence de particuliers faisant preuve d'initiative ainsi que l'appui des organes régionaux de développement et des cantons sont décisifs dans une région pour le démarrage et la réalisation de projets. Ce constat est renforcé par le fait que les communes où sont localisées les projets ne sont que rarement impliquées activement dans ces derniers. Ces constats montrent qu'un objectif important de Regio Plus – et de la NPR – est atteint : afin de générer avec succès une valeur ajoutée réalisée sur le marché libre (objectif d'ordre supérieur), l'initiative du projet doit provenir de la base (logique *bottom-up*), soit des entreprises locales ou de personnes innovantes, et non pas des pouvoirs publics (logique *top-down*).

### Innovation

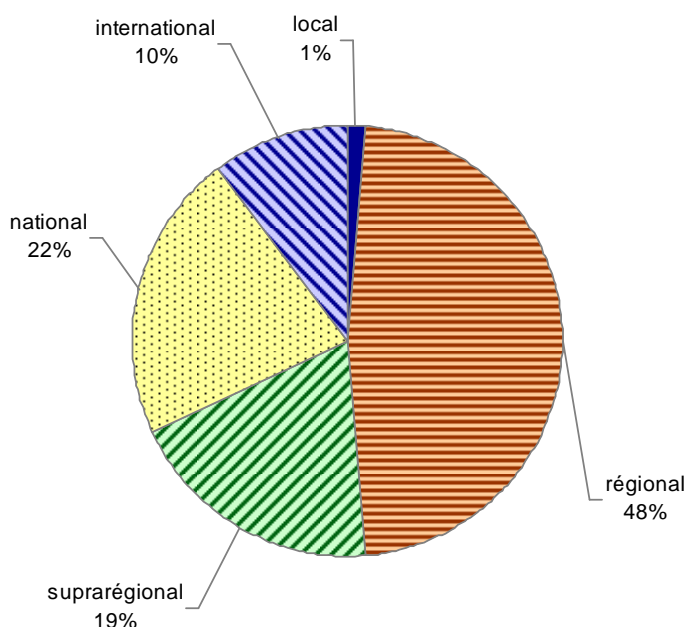
Le contenu innovant d'un projet est compris comme son degré novateur. Il faut en ce sens différencier les niveaux concernés :

- Local : un projet présente un aspect novateur, encore inédit dans la commune de localisation du projet, ou dans une commune voisine.



- Régional : nouveauté pour une partie du canton, ou tout le canton.
- Suprarégional : aspect novateur pour une partie du pays (p.ex. Suisse orientale).
- National : encore inédit en Suisse.
- International : avec le projet, c'est une première mondiale qui est réalisée.

Le dépouillement des rapports finaux ainsi que le questionnaire adressé aux porteurs de projets montrent que Regio Plus a soutenu, pour près de la moitié, des projets présentant un degré novateur de niveau suprarégional. Le graphique ci-dessous illustre ce fait.



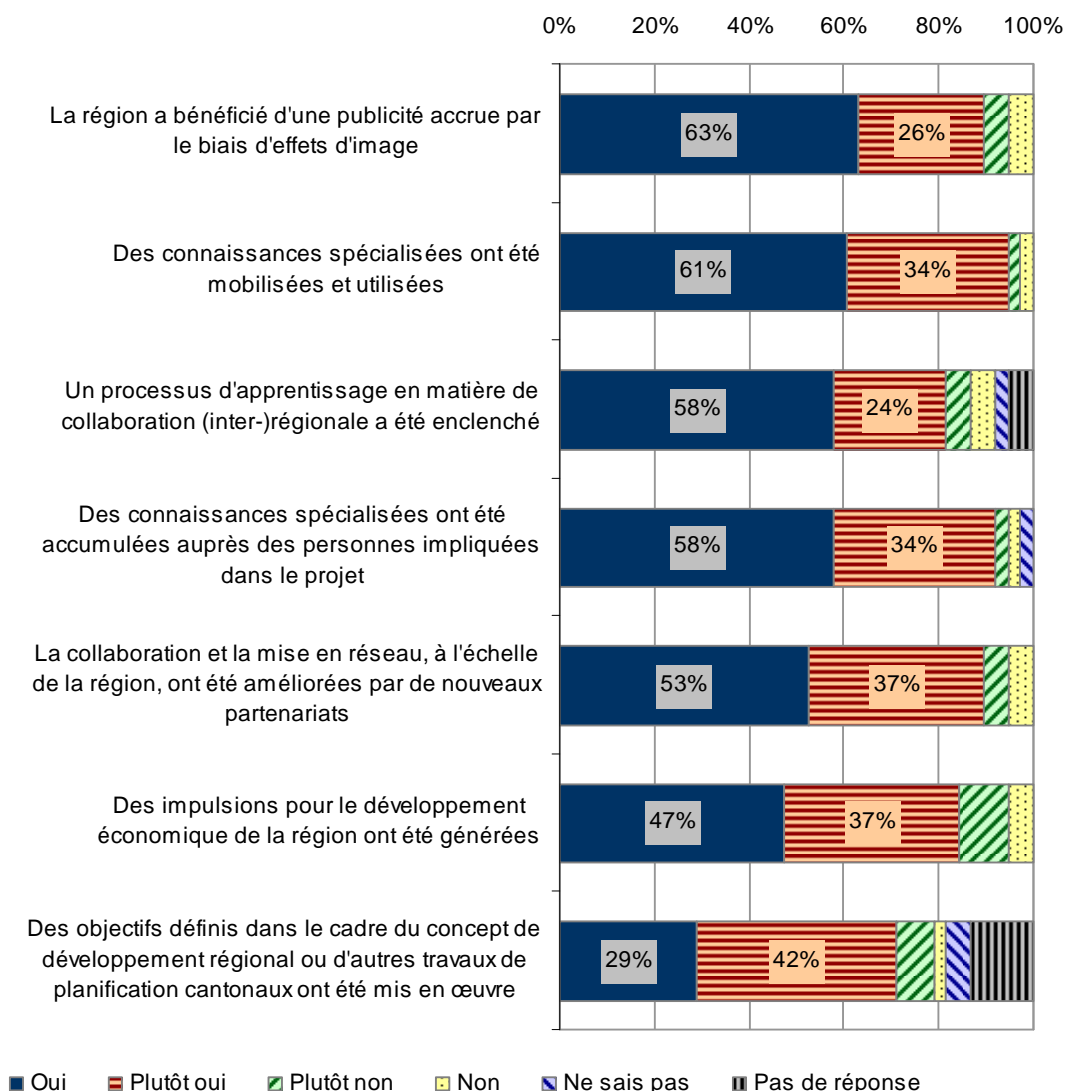
Graphique 15 : Aspect novateur des projets  
Source : Osterwald et al. (2007 : 12)

Afin de pouvoir valoriser les potentiels régionaux inutilisés, il est essentiel de réaliser des idées novatrices. En ce sens, l'évaluation montre que Regio Plus a soutenu des projets adéquats, soit ceux qui pouvaient être considérés comme novateurs. Cependant, la part des projets dont le degré innovant ne se situe « que » au niveau régional est encore conséquente. Dans l'optique d'une approche *bottom-up*, cela est positif en raison de la proximité recherchée avec le terrain. Mais dans le cadre de la Nouvelle politique régionale, la priorité sera clairement donnée à des projets possédant un rayonnement suprarégional.

#### *Amélioration de la compétitivité*

Les objectifs poursuivis par les différents projets sont très hétérogènes, mais le degré de réalisation de ces objectifs est jugé positif, tant par les porteurs de projets (questionnaire)

que par les directeurs de projets (dépouillement des rapports finaux). En conséquence, les évolutions induites indirectement par les effets produits par les projets sont également jugées positivement, comme on peut le voir dans le graphique 16.



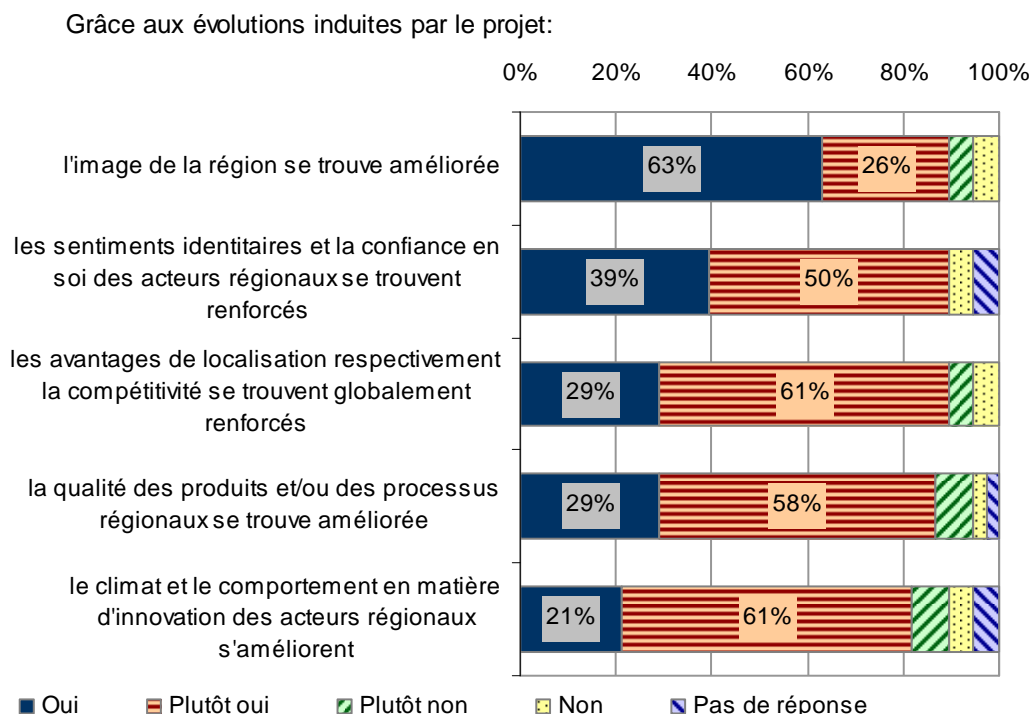
Graphique 16 : Evolutions induites par le projet

Source : Osterwald et al. (2007 : 14)

Les projets ont majoritairement atteint leurs objectifs et contribué par leurs effets à promouvoir l'attractivité de la place économique. Comme le montre le graphique 17, les effets produits renforcent dans la plupart des cas l'attractivité et la compétitivité du lieu : pour la moitié des projets concernés par le questionnaire, il est fait état d'une nette amélioration de l'image de la région. Les autres indicateurs montrent en général une amélioration dans la majorité des régions, la part des réponses *Oui* et *Plutôt oui* représentant 70% et plus.

En revanche, la part plutôt faible des *Oui* dans la partie inférieure du graphique 17 met en évidence la difficulté de démontrer l'influence des projets Regio Plus sur des facteurs tels que l'avantage de localisation, la qualité des produits ou des processus, ainsi que le climat

ou le comportement en matière d'innovation. Cela peut être imputé à des problèmes de mesure, mais également au fait qu'on ne doit pas s'attendre pour ces indicateurs, de la part d'un programme d'impulsion de la taille de Regio Plus, à des changements spectaculaires.



Graphique 17 : Amélioration de l'attractivité et de la compétitivité de la région grâce aux évolutions induites par le projet

Source : Osterwald et al. (2007 : 15)

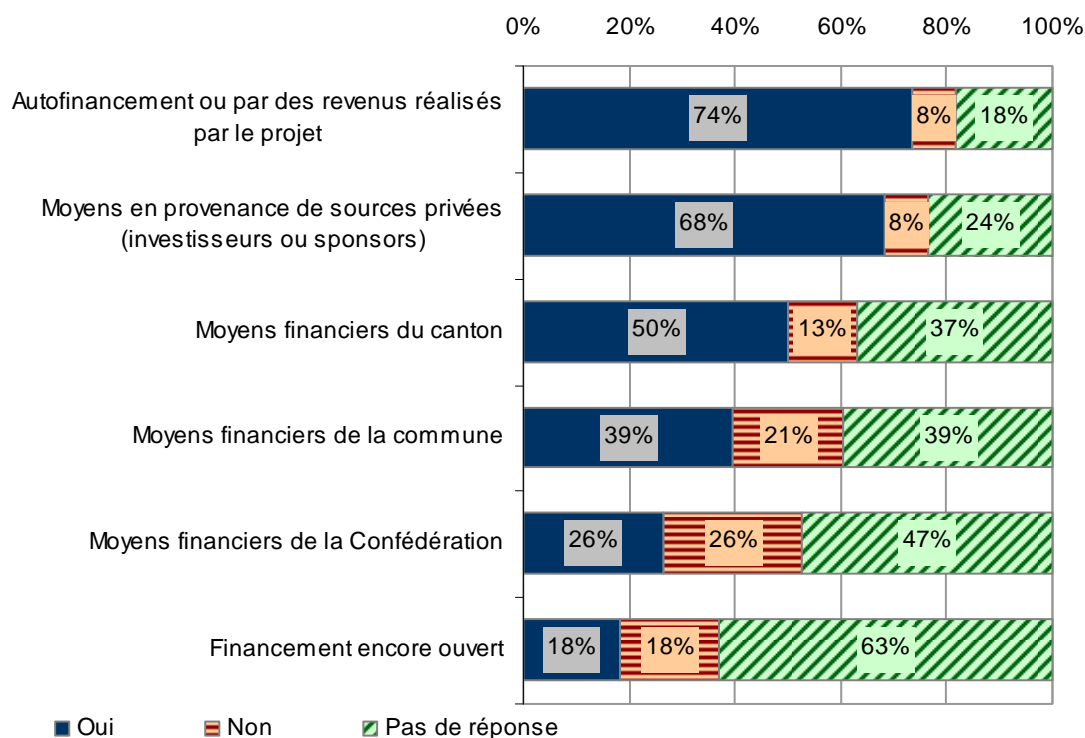
L'objectif d'ordre supérieur de Regio Plus est de créer les conditions nécessaires au soutien de l'évolution structurelle en milieu rural. Ces conditions sont créées par Regio Plus. Comme le montre le graphique 17, différents éléments relevant de ces conditions cadres ont été tendanciellement améliorés. On notera que seul un des cinq effets – soit l'image de la région – a reçu un *Oui* clair de la part de la majorité des porteurs de projets interrogés, qui ont jugé que les effets produits par les projets Regio Plus ont réellement amélioré la situation. Tous les autres aspects liés à l'attractivité, respectivement à la compétitivité, sont considérés comme n'apportant qu'une amélioration tendancielle relativement faible.

### *Durabilité des projets*

Dans les faits, 84% des personnes interrogées estiment que leur projet n'aurait pas pu démarrer sans l'aide de Regio Plus. Dès lors, il est important de s'assurer de la pérennité des projets une fois la subvention accordée par la Confédération terminée. En cela, le bilan de Regio Plus est extrêmement positif : plus de 80% des projets se poursuivent après la période de financement assurée par Regio Plus.

Comme le montre le graphique 18, le financement subséquent au soutien accordé par Regio Plus se base dans la plupart des cas sur un mélange de différentes sources. Seuls neuf des

38 projets investigués ne recourent pas à des financements provenant du secteur public (ils recourent à des financements ou des rentrées financières propres, ou des financements privés). Quatre de ces projets appartiennent au cluster *Développement de destinations* ; les autres sont répartis sur les clusters *Spécialités régionales*, *Chemins touristiques*, respectivement *Autres projets*.



Graphique 18 : Structure de financement subséquent au programme

Source : Osterwald et al. (2007 : 16)

D'une manière générale, de nombreux projets nécessitent encore l'aide du secteur public une fois la période de financement Regio Plus terminée. Considérant le fait que la plupart des projets Regio Plus présentent des caractéristiques de biens publics (p.ex. les parcs naturels, les chemins touristiques, mais également des projets se situant en amont du marché, comme les centres de compétences), ce constat n'est ni étonnant ni problématique. Mais il ramène à la réalité les personnes qui auraient des attentes trop élevées en matière de viabilité économique de ce type de projets.

Les financements publics à la suite des contributions Regio Plus sont utilisés aux fins suivantes :

- Approfondissement ou élargissement des activités initiales
- Création ou entretien d'un réseau
- Recherche et formation (continue)

- Tâches administratives
- Construction d'infrastructures, commercialisation

Aussi, on constate qu'une minorité de projets est financièrement autonome après la période de financement Regio Plus. Une raison majeure à cela est le nombre important de projets dont les services relèvent du domaine (semi-)public. D'un point de vue économique, il est facile à comprendre que les projets de cette nature nécessitent en permanence un soutien financier de la part du secteur public (Confédération, cantons et communes).

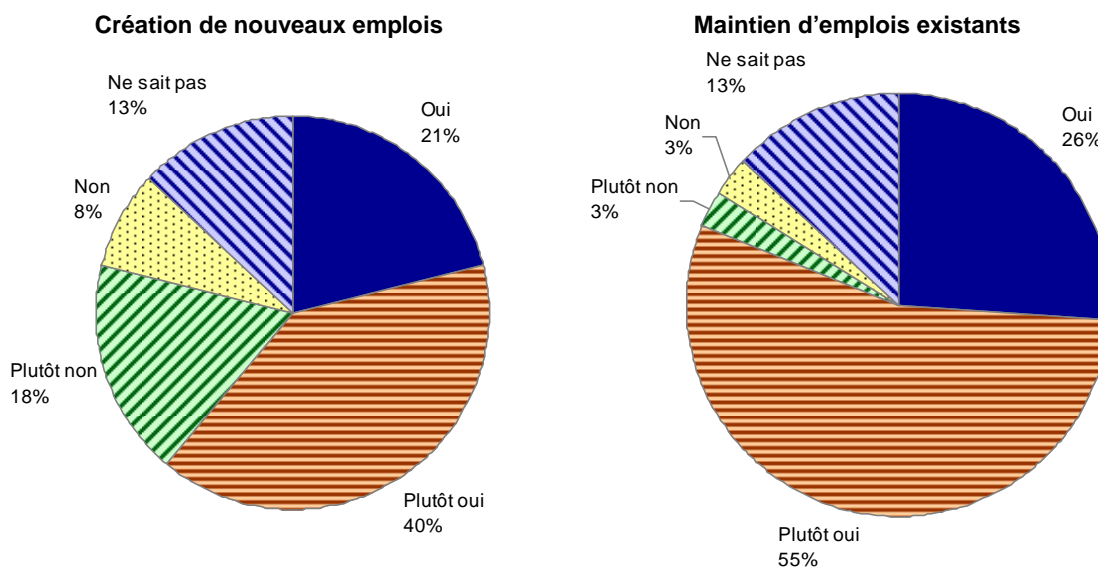
Pour les projets dits « proches du marché », les perspectives d'autofinancement sont fondamentalement meilleures. Mais les informations récoltées par rapport aux cinq projets du cluster *Spécialités régionales* ne confirment pas (encore) ce constat : de ces cinq, seul un projet peut poursuivre ses activités sans financement public. A moyen et long terme, les besoins de soutien financier doivent impérativement diminuer, car l'argument selon lequel l'aide concerne des projets situés en amont du marché perd avec le temps de sa pertinence.

D'un point de vue global, on constate que beaucoup de projets Regio Plus proposent des biens ou des services relevant du domaine (semi-)public. Corollaire à cela, un soutien durable de la part du secteur public est nécessaire. Malgré tout, beaucoup de projets parviennent à un certain degré d'autonomie financière en ce sens qu'une partie des rentrées provient de recettes liées au projet.

### ***Effets sur le changement structurel***

Le changement structurel est l'objectif à long terme, soit le niveau *Impact* de l'évaluation, et désigne les effets de Regio Plus dans un sens large ; il comprend les effets qui sont (devraient être) induits par les résultats de l'*Outcome*. Comme mentionné auparavant au point 4.3.1, il s'agit avant tout du maintien ou de la création d'emplois ainsi que de la création de valeur ajoutée dans les régions où sont localisés des projets Regio Plus.

Les enseignements précédents, notamment du sous-chapitre *Amélioration de la compétitivité*, montrent que Regio Plus a créé de bonnes conditions pour l'aide à l'évolution structurelle en milieu rural. Nous sommes dès lors en droit de nous demander si ces conditions se révèlent suffisantes en vue d'améliorer le taux d'activité dans les régions, ainsi que d'y augmenter la valeur ajoutée.

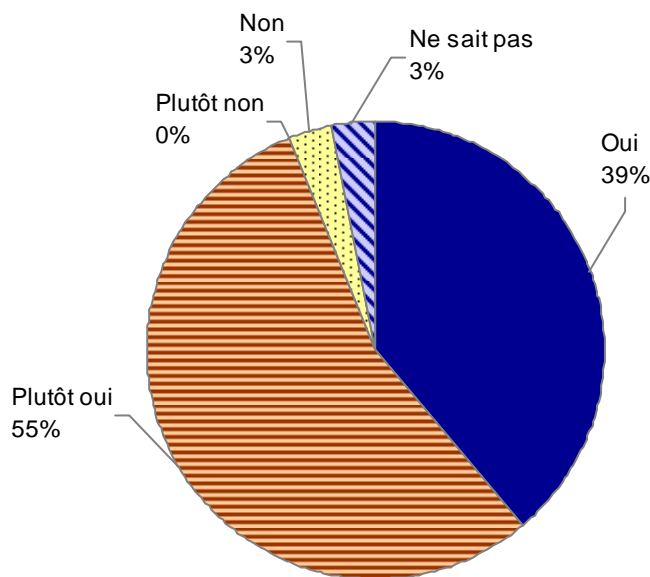


Graphique 19 : Création et maintien d'emplois au travers des projets  
Source : Osterwald et al. (2007 : 19)

Pour seulement 21%, respectivement 26% de tous les projets, la réponse à la question de savoir si, grâce au projet, de nouveaux emplois ont été durablement créés, respectivement maintenus, est clairement *Oui*. Dans la plupart des cas, il est difficile d'établir une relation claire du type « projet Regio Plus => effet sur l'emploi ». En raison de ces incertitudes, il n'est pas possible de quantifier les emplois créés de façon fiable.

Au vu de projets généralement de petite taille, il paraît démesuré de vouloir créer des emplois durables au travers de Regio Plus ; bien plus souvent, la volonté première est de sauvegarder des emplois. Près de 80% des porteurs de projets disent avoir pu maintenir des places de travail. Toutefois, on se heurte ici également à l'incertitude quant au lien de causalité « projet => emplois » : c'est ainsi que la grande majorité des porteurs de projets répondent *Plutôt oui*.

Si l'on s'intéresse à l'ampleur de la valeur ajoutée créée grâce aux projets Regio Plus, on constate, tout comme pour les emplois, que ces effets sont difficilement quantifiables. Les valeurs énoncées varient entre CHF 0.5 et 10 à 20 millions. Les aspects qualitatifs ne permettent pas non plus de se faire une idée plus précise. D'une manière générale, il est difficile de tirer des conclusions quant à l'influence des projets sur la valeur ajoutée régionale (voir à cet effet le graphique 20). On constate simplement que les projets augmentent de manière tendancielle la valeur ajoutée.



Graphique 20 : Augmentation de la valeur ajoutée de la région

Source : Osterwald et al. (2007 : 94)

En conclusion, il est difficile d'influencer le changement structurel, même si grâce à Regio Plus les conditions nécessaires à cet effet (*Outcomes*) ont été créées. Les effets (*Impacts*) de Regio Plus montrent une tendance allant dans la bonne direction. Toutefois, les effets sont trop faibles pour modéliser significativement le changement structurel dans les régions concernées par les projets. Ce constat, a priori négatif, doit être relativisé : on ne peut pas attendre, de la part d'un programme d'impulsion doté de CHF 65 millions répartis sur 10 ans, des effets substantiels en faveur d'une augmentation de la valeur ajoutée. Ce d'autant plus que les projets Regio Plus sont, dans bien des cas, comparativement petits et que leur durée d'existence est encore trop restreinte pour pouvoir observer des effets au niveau des impacts.

Des projets plus grands seraient-ils plus à même de venir durablement en aide à l'évolution structurelle d'une région ? Partant de l'hypothèse que la diversité représente un facteur important dans la réussite économique, on peut penser que la réalisation, dans une région, de plusieurs projets de taille moyenne serait la voie la plus appropriée (dans le cadre des moyens à disposition) pour atteindre l'objectif ambitionné, à savoir influencer et aider à l'évolution structurelle.

#### 4.3.4 Synthèse

Considérés sous l'angle des critères de durabilité économique, tels que définis par l'Office fédéral du développement territorial (ARE), les résultats peuvent être synthétisés comme suit.

### ***Revenu, emploi et répartition territoriale***

Au travers de l'instrument Regio Plus, des emplois ont certes pu être créés. Mais dans la plupart des cas, et pour la majorité des projets, les emplois ont avant tout pu être maintenus. Toutefois, il est difficile de quantifier ces résultats.

Partant du constat que les projets ont été soutenus majoritairement là où Regio Plus souhaitait intervenir en premier lieu, on peut en déduire que la dimension *répartition territoriale* a également été respectée.

### ***Capital social et humain***

Parmi les projets initiés, la catégorie intégrant la formation et la recherche se classe en bonne position, avec une influence directe sur l'innovation et le transfert de savoir-faire, et donc indirectement sur le capital humain.

La large majorité des projets fonctionne sur la base du réseau, au sein duquel la présence active des acteurs institutionnels mais également privés est notoire. L'ancrage régional s'en trouve ainsi renforcé.

### ***Amélioration de la compétitivité et de la capacité d'innovation***

Le but visant à soutenir l'évolution structurelle en milieu rural peut être qualifié d'atteint. La collaboration issue des projets a permis d'améliorer les conditions nécessaires à la valorisation des potentiels locaux. Ainsi, tous les projets présentent des aspects novateurs, et on constate par ailleurs que près de la moitié des projets se situent à un niveau suprarégional.

La compétitivité des régions a été accrue par l'intermédiaire d'effets d'image avant tout, mais également par l'émergence et l'utilisation de nouvelles connaissances, ainsi que par la mise en place de processus d'apprentissage en matière de collaboration.

Cela étant, des déficits semblent encore persister plus ou moins fortement en ce qui concerne l'attractivité de ces régions en termes de localisation d'entreprises ou de climat propice à l'innovation.

### ***Orientation vers une économie de marché***

La forte propension de projets de nature touristique dans le domaine encore marginal du tourisme doux a pour conséquence qu'une large part des projets restent tributaires de la manne fédérale, même de manière secondaire. Seul un quart des projets va perdurer sans aide du secteur public. Notons que le financement est à chaque fois un mélange de différentes sources.



Le fait que l'instrument Regio Plus agisse au niveau préconcurrentiel explique en grande partie cet aspect.

#### **4.3.5 Regio Plus dans notre cadre d'analyse**

Ce qui précède peut également être interprété au travers des géographies de la grandeur, dont on peut tirer de nouveaux enseignements.

Tout comme pour les deux instruments précédents, le monde domestique émerge ici également en raison du travail de mise en œuvre réalisé au niveau régional. Ensuite, on constate que le monde du projet est aussi présent dans ce cas-ci. Regio Plus est un instrument qui met en avant l'échange d'expériences afin de participer au changement structurel des différentes régions, et il est dès lors logique de voir se mettre en place un fonctionnement en réseau et donc la mise en place de projets.

Par contre, et c'est une première, on observe ici la présence du monde de l'opinion. Si cela peut paraître étonnant, il faut reconnaître que les actions visant au changement structurel d'une région, comme cela a été le cas pour Regio Plus, permettent souvent d'agir sur l'image. Dès lors, les grandeurs que sont le succès ou l'image de marque font leur apparition. Et c'est bien là la philosophie de l'instrument : opérer, pour l'économie d'une région, un changement structurel qui lui permette de se repositionner, et donc de modifier son image.

Mondes	Grandeur		Composantes territoriales		
	Principe supérieur	Base des conventions	Espace	Temps	Relations
<b>Monde domestique</b>	Confiance	Réputation Estime	Ici et ailleurs Idiosyncrasie Local et régional	Passé Tradition Habitude	Proximité relationnelle et spatiale
<b>Monde industriel</b>	Efficacité	Standardisation	Homogène National et International	Avenir Stabilité Routine, Planification	Fonctionnelles Anonymes
<b>Monde marchand</b>	Concurrence	Prix	Partout et nulle part Homogène Mondial	Le moment présent	Opportunistes
<b>Monde civique</b>	Solidarité	Intérêt collectif La Loi	Le tout et ses parties Espace englobé et englobant Hiérarchie	Le passé et l'avenir Contrôle	Egalitaires Hiérarchiques Subsidiaries
<b>Monde de l'opinion</b>	Célébrité	Image de marque Succès	Espace-réseau médiatique	Ephémère (mode) Postérité	D'influence, d'identification et de <b>reconnaissance.</b>
<b>Monde de l'inspiration</b>	Création	Singularité Originalité	Le corps et l'esprit L'univers	Irrégularité Jaillissement	Informelles Spontanées Relation au « tout »
<b>Monde du projet</b>	Activité Autonomie	Partage d'expérience Liberté et engagement	Réseau ouvert en extension Mobilité et nomadisme	Action à réaliser Parallélisme Enchaînement, succession	Ouvertes Combinatoires

Tableau 23 : Mondes et territoires de Regio Plus

Source : d'après Crevoisier & Gigon (2000 : 657-682)

#### **4.4 Loi sur la Nouvelle politique régionale (NPR)**

La NPR a certes déjà fait l'objet d'une présentation plus détaillée au sein du chapitre 2 du présent travail. Néanmoins, afin de comprendre l'évaluation qui suit dans cette partie, nous pensons qu'il n'est pas inutile de rappeler certains aspects en introduction.

Si l'outil principal de la politique régionale suisse a fait l'objet d'une révision en 1996, la nécessité de revoir en profondeur la politique régionale dans sa globalité s'est très vite fait sentir. En effet, les mutations rapides auxquelles on assiste alors sur les plans économique et politique, comme la mondialisation croissante et la montée en puissance de l'UE, induisent un changement des conditions cadres, dont la Suisse doit tenir compte. Jusqu'alors composée de quatre instruments majeurs, la politique régionale faisait face à une nécessité de restructuration, qui devait intégrer notamment une dimension plus globale des problématiques en présence.

Pour la politique régionale suisse, trois problèmes peuvent être constatés au tournant du siècle (Commission d'experts, 2003).

D'une part, on constate que les disparités régionales touchent non seulement les régions périphériques mais également les centres de taille moyenne. Ces derniers possèdent toutefois les moyens nécessaires pour rester dans la course. Ensuite, la croissance économique de la Suisse est stagnante, et ce plus particulièrement sur son marché national. Enfin, la tradition aidant, la Suisse continue de mener ses réflexions sur des échelles extrêmement petites en comparaison du monde qui l'entoure, à commencer par l'UE, au sein de laquelle la Suisse entière ne serait en fait qu'une petite région, qui plus est entourée de régions fortes tant sur les plans économique que démographique.

Par ailleurs, le contexte politique suisse lui-même subit des changements non anodins. Deux d'entre eux sont particulièrement intéressants.

Tout d'abord, même si elle n'est pas encore acceptée par le peuple à ce moment-là, la Nouvelle péréquation financière et répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT) exerce une influence directe sur la politique régionale. La volonté d'opérer une redistribution des richesses entre régions, jusqu'alors apanage de la politique régionale, est reprise par la RPT qui laisse à la politique régionale le soin de se concentrer sur le dynamisme économique des régions périphériques.

Ensuite, après deux ans de réflexion, la Suisse se dote en 2001 d'une politique fédérale sur les agglomérations. En termes de stratégie de développement territorial, le rôle des villes et des agglomérations est désormais reconnu au même titre que la nécessité de développer les régions périphériques.

Fortes de ce qui précède, les autorités ont mis en consultation en 2004 un premier projet de loi pour une nouvelle politique régionale en Suisse, texte qui sera revu et accepté en 2006 puis mis en œuvre dès le 1er janvier 2008.

#### **4.4.1 Principe**

Comme le stipule l'article 1 de la Loi fédérale sur la politique régionale, la NPR « vise à améliorer la compétitivité de certaines régions et à y générer de la valeur ajoutée, contribuant ainsi à la création et à la sauvegarde d'emplois dans ces régions, à l'occupation décentralisée du territoire et à l'élimination des inégalités régionales » (Confédération suisse, 2006 : 1).

Les principes suivants régissent cette nouvelle loi :

- a. les exigences du développement durable sont prises en considération ;
- b. les régions prennent des initiatives afin d'améliorer la compétitivité et de générer de la valeur ajoutée ;
- c. les centres régionaux sont les moteurs du développement ;
- d. les cantons sont les interlocuteurs principaux de la Confédération et assurent la collaboration avec les régions ;
- e. les services fédéraux collaborent étroitement entre eux et avec les institutions et organisations suisses ou étrangères.

Avec l'avènement de la NPR, trois grands changements peuvent être observés. Ils concernent la soumission des projets, l'échelle de ceux-ci ainsi que la mise en œuvre de la politique régionale.

Alors que la LIM prévoyait des structures claires pour chaque région, aidant au montage de projets du point de vue administratif et financier, la NPR rompt avec cette « tradition ». Si, dans la plupart des cas, les secrétariats régionaux seront maintenus au vu de leurs apports dans le cadre de la LIM, la nouvelle loi délègue la définition de ces unités aux cantons en s'appuyant sur les espaces fonctionnels. En d'autres termes, les régions ne seront plus définies administrativement comme jusqu'alors, mais seront établies selon une stratégie à géométrie variable en fonction de la nature du projet envisagé.

Ensuite, constatant les problèmes d'échelle au cours des dernières expériences, il a été jugé souhaitable que le nombre de régions diminue. Avec la LIM, tout le territoire suisse n'était pas concerné dans son ensemble et pourtant ce ne sont pas moins de 54 régions qui ont vu le jour. Dès lors, l'objectif de la NPR est de pouvoir générer des projets dont l'échelle serait

suprarégionale (en référence à la LIM) ou supracantonale, voire internationale. Ainsi, il devrait être possible d'orienter les projets vers l'exportation, soit au-dehors de la région d'ancrage, amenant par là même une plus-value notable.

Enfin, la mise en œuvre de la politique régionale passe en majeure partie en main des cantons. Si la Confédération gère le fond global disponible pour les projets, une convention est signée entre chaque canton et la Confédération portant sur un montant défini et dont le canton aura la charge quant à la répartition en termes de financement pour chacun des projets qui lui seront soumis. Même si la Confédération coopère, ce sont ainsi les cantons qui auront un pouvoir de décision sur les projets à soutenir, ce qui permettra également d'être bien plus proche des réalités du terrain et des besoins de l'économie de chaque région.

Ainsi, des aides financières pourront être octroyées aux projets qui (Confédération suisse, 2006) :

- e. encouragent l'esprit d'entreprise et l'activité entrepreneuriale dans une région donnée;
- f. renforcent la capacité d'innovation dans une région donnée;
- g. exploitent les potentiels régionaux et mettent en place ou améliorent des systèmes de valeur ajoutée;
- h. améliorent la coopération entre les institutions publiques et privées, entre régions ou avec les agglomérations.

Les projets doivent en outre répondre à un caractère novateur et répondre à des problèmes spécifiques aux régions de montagne.

Afin de pouvoir répondre aux enjeux d'une telle politique, la NPR a été conçue autour de trois volets complémentaires, réglant dans une certaine mesure les tâches des différents partenaires de la politique régionale suisse (SECO, 2008) :

Volet 1            Le volet 1 est le niveau du projet. Ce volet représente la partie appliquée de la politique régionale. Mettant en scène principalement les acteurs locaux et cantonaux, ce niveau doit permettre aux différentes régions d'accroître leur compétitivité par le biais de projets pouvant bénéficier du soutien financier de la NPR.

Volet 2            Le volet 2 relève de la stratégie au niveau de la Confédération. La politique régionale doit avoir un effet sur les territoires périphériques ou non-urbains. Mais d'autres politiques impactent ces espaces, même si de manière indirecte. L'objectif poursuivi par ce volet est donc de mieux coordonner les

différentes politiques sectorielles entre elles afin d'optimiser les synergies possibles.

Volet 3 Le volet 3 propose des mesures d'accompagnement aux deux volets précédents, sous la responsabilité de la Confédération. Le développement régional est désormais considéré comme un système à même d'intégrer et de générer des connaissances. Aussi, ce volet-ci va chercher à mettre en exergue les savoirs pertinents d'une part, mais également à en développer d'autres afin que les acteurs régionaux puissent en profiter au travers de formations spécifiques par exemple.

#### **4.4.2 Méthodologie utilisée**

La Nouvelle politique régionale suisse a pris son envol au 1<sup>er</sup> janvier 2008. De fait, il est impossible pour l'heure de pouvoir tirer des enseignements au travers des projets, comme cela a été le cas pour les trois évaluations présentées précédemment.

Comme mentionné auparavant, la NPR prévoit la signature d'une convention entre la Confédération et les responsables de la mise en œuvre de la politique régionale, soit les cantons. Or, afin de parvenir à un accord, les cantons étaient dans l'obligation de fournir un programme pluriannuel de mise en œuvre de cette politique.

L'évaluation de la NPR s'est donc faite au travers de ces programmes. De manière arbitraire, mais avec le conseil du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) en charge de cette politique, dix programmes cantonaux assurant une bonne représentativité de l'échantillonnage ont été choisis. Certains des cantons concernés ayant souhaité garder l'anonymat, nous nous sommes décidés à n'en citer aucun.

Enfin, dans l'optique de compléter les zones d'ombre existantes, un entretien a eu lieu avec la personne responsable au niveau cantonal, lorsque cela s'imposait.

Les résultats ainsi obtenus font l'objet du prochain chapitre.

#### **4.4.3 Résultats**

La lecture de ces programmes de mise en œuvre n'est pas forcément un exercice facile dès lors que l'on souhaite n tirer des éléments de comparaison. Chaque canton présentant un profil socioéconomique différent, il est normal de rencontrer des aspects spécifiques à chacun sans qu'il soit réellement possible d'opérer une confrontation avec la situation des autres cantons. Aussi, la lecture synthétique des réflexions cantonales s'est faite selon cinq grands thèmes présents dans les trois évaluations précédentes. Nous aborderons ainsi en premier lieu les objectifs poursuivis par les cantons, puis l'échelle d'action, la mise en réseau

des compétences, les dimensions liées à l'innovation et présentées dans les programmes de mise en œuvre, et enfin la structure organisationnelle mise en place par les cantons.

Notons encore que ces programmes cantonaux ont tous été rédigés sur la base d'une analyse forces, faiblesses, opportunités et menaces (ou *SWOT* en anglais), réalisée par chaque canton. Aussi, les mesures proposées par chaque canton sont-elles le fruit d'une réflexion stratégique mettant en lien les besoins du canton et les exigences de la NPR.

### **Objectifs poursuivis**

En concordance avec la voie voulue par la NPR, les cantons peuvent fixer eux-mêmes les objectifs prioritaires qu'ils souhaitent poursuivre au cours des quatre prochaines années. En règle générale, il s'agit de développer des stratégies permettant aux cantons de se positionner en fonction de leurs potentiels respectifs.

La lecture des programmes de mise en œuvre nous permet de dresser différents constats.

Tout d'abord, on remarque que les cantons ne restent pas indifférents à l'image qu'ils donnent d'eux-mêmes. Conscients du fait que les régions périphériques – par opposition aux centres urbains – ne sont généralement pas perçues comme dynamiques ni attirantes, les cantons souhaitent changer la perception tant des acteurs économiques que de la population civile. C'est ainsi que sept cantons désirent mettre sur pied une stratégie visant à renforcer l'image de l'économie locale, souvent exportatrice de produits de haute technologie reconnus bien au-delà de ses frontières.

La mue de l'image économique des régions passe également par les projets. Aussi, à l'exception d'un seul, les cantons affirment vouloir soutenir uniquement les projets les plus innovants. Ainsi, ces derniers rempliront en même temps une fonction d'ambassadeur de la région, donnant la preuve d'un dynamisme et d'une volonté économique déclarée.

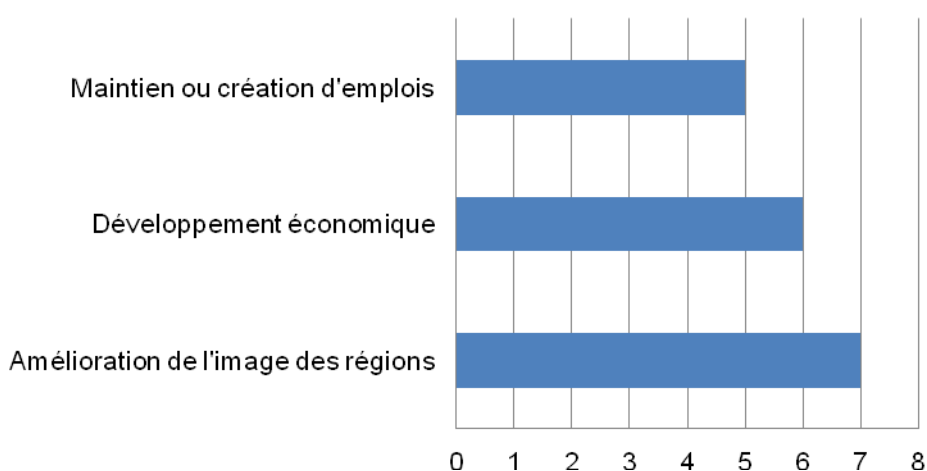
Concernant la population civile, un certain déficit d'image doit également être comblé. Dans six cas, les stratégies mentionnées à cet effet s'appuient sur le tourisme, ce dernier permettant de donner des impressions positives des régions concernées à l'extérieur. Mais à cela s'ajoute également la démonstration d'un dynamisme particulier, apte à influencer l'opinion publique et économique.

De même, on constate que les cantons considérés ici cherchent à améliorer les prestations de services offertes aux entreprises d'une part, à la population d'autre part. A cet égard, des solutions innovantes sont parfois envisagées, comme l'association de partenaires privés, rompant de sorte avec la tradition du « tout public ».

Le développement économique est un autre objectif clairement déclaré ; personne n'en doutera au vu de l'orientation voulue par la NPR. Les stratégies sont toutefois différentes

selon les cantons considérés, même si l'innovation reste au cœur des intentions. Six cantons souhaitent ainsi clairement assurer le développement de l'innovation au travers de nouvelles collaborations ou de collaborations améliorées. Dans ces cas, des exemples comme la création de pôles de compétences technologiques, la formation de clusters ou encore l'émergence de milieux orientés vers l'échange, l'utilisation et l'émergence de connaissances sont mentionnés. Enfin, à cinq reprises, la volonté de maintenir l'emploi ou de le faire progresser peut être constatée.

### Objectifs poursuivis



Graphique 21 : Objectifs poursuivis par les cantons  
Source : Réalisation personnelle

### ***Echelle d'action***

Comme nous l'avons vu auparavant, parmi les volontés exprimées par la Confédération pour sa nouvelle politique régionale figure le changement d'échelle. Il a été demandé de travailler non plus au niveau régional mais suprarégional, voire au-delà, dans la mesure du possible.

D'une manière générale, on peut dire que ce principe a été retenu dans les programmes de mise en œuvre étudiés. Ainsi, on constate que tous les cantons considérés présentent une collaboration intercantonale. A l'exception de deux d'entre eux, ils se disent contraints de se tourner vers les cantons voisins ou les régions étrangères limitrophes s'ils entendent pouvoir améliorer la compétitivité régionale. Ceci est souvent dû au fait qu'ils estiment ne pas pouvoir se suffire à eux-mêmes, le marché « intérieur » étant jugé trop restreint pour espérer améliorer la situation de ce point de vue-là. Il est également intéressant de constater que sept cantons ont même été jusqu'à fixer entre eux des collaborations contraignantes.



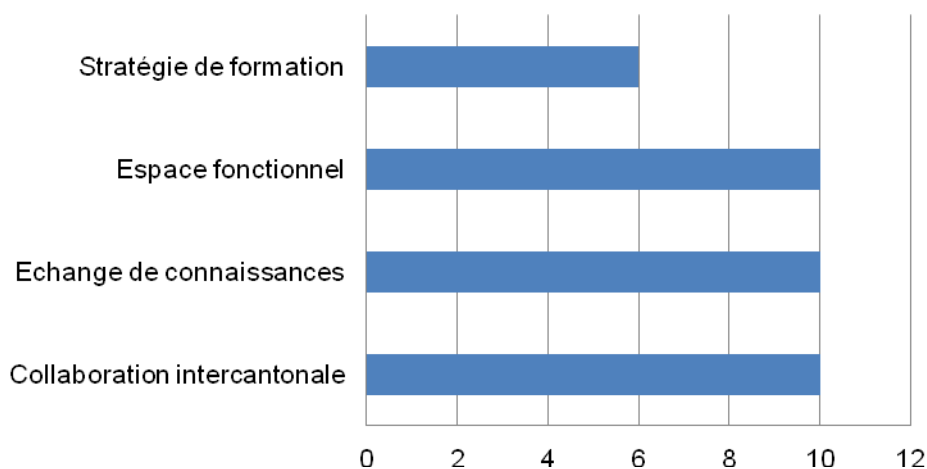
Un des arguments ou aspects principaux justifiant la coopération à une échelle supérieure à la région est l'échange d'expériences et de connaissances. On constate que les stratégies de formation, notamment, portent souvent sur le niveau national ou international. Six cantons présentent ainsi des réflexions ayant pour objectif la mise en place de formations destinées au développement des compétences entrepreneuriales ou managériales, dont doivent pouvoir disposer aussi les personnages centraux des régions. C'est en effet à ce niveau que se joue le lancement des différents projets dans le cadre de la NPR.

Cependant, l'échange de connaissances à l'échelle nationale ou internationale doit également servir aux milieux privés, ou plutôt aux branches économiques dominantes des régions. Si tous les cantons mentionnent ces aspects, on peut relever que quatre d'entre eux cherchent à améliorer les capacités innovantes en intégrant des compétences dont ne dispose pas la région considérée. Ces compétences vont dès lors devoir être importées par le biais d'échanges d'expérience justement, mais également de transfert de technologie à l'échelle intercantonale. Pour ces régions, ces combinaisons de filières doivent permettre d'aboutir à de nouveaux produits ou procédés de production à même de leur conférer un nouvel avantage sur le marché économique.

Convaincus par la notion d'espace fonctionnel, les dix cantons interrogés mettent en exergue la nécessité de travailler de manière concertée. Ceci leur semble d'autant plus important que les différentes régions se ressemblent, tant par leur structure économique que par leur façon de penser ou de fonctionner. Toutefois, on constate à ce sujet que les grands cantons proposent tout d'abord des mesures concernant leurs propres régions, l'ouverture à la dimension intercantonale ne se faisant que dans un deuxième temps. La superficie déjà suffisamment importante de ces derniers explique probablement ce comportement.

Si le niveau international est souvent cité pour l'échange de connaissances, il l'est également par tous les cantons dès lors qu'ils participent au volet A du programme INTERREG IV, faisant partie intégrante de la NPR. Par ailleurs, quatre cantons cherchent clairement à promouvoir l'internationalisation de leur économie. Dans tous les cas, cela passe par des mesures visant à permettre aux entreprises de mieux accéder aux marchés étrangers.

## Echelle d'action supérieure



Graphique 22 : Echelle d'action supérieure

Source : Réalisation personnelle

### **Réseau**

Le travail à une échelle supérieure peut déjà être compris en soi comme un travail de mise en réseau, dès lors que les acteurs opèrent par concertation. Toutefois, ce qui nous intéresse dans ce sous-chapitre, c'est de pouvoir mettre en lumière les différents réseaux qui se mettent en place en prévision de la mise en œuvre de la NPR, le genre de partenaires dont il s'agit, leur implication, lorsque cela est possible, et les moyens mis en œuvre.

Avant de rentrer concrètement dans les programmes cantonaux, il est intéressant de voir que sur les dix cantons concernés par notre démarche, huit ont élaboré le programme pluriannuel de mise en œuvre en étroite collaboration avec les partenaires régionaux, et six d'entre eux/ces derniers en s'associant les compétences d'organismes privés. Ici déjà, la dimension réseau peut être mise en évidence.

Par le biais de volets intercantonaux, les cantons souhaitent pouvoir travailler de manière concertée à l'échelle suprarégionale. Dans cette optique, et lorsque cela s'avère possible, le travail devra se faire en réseau avec les différents partenaires concernés. Un exemple cité par sept cantons est la création de clusters. Ces derniers sont perçus comme une nouvelle forme de collaboration au sein de régions fonctionnelles et comme permettant de dépasser les frontières administratives des régions. En outre, en regroupant « sous une même enseigne » les différents acteurs d'un même secteur, on réussit à atteindre une taille critique suffisante qui permet de renforcer la visibilité dudit secteur sur la scène tant nationale qu'internationale.

Ensuite, un autre constat s'impose. L'échange de connaissances et d'expériences est au cœur des stratégies cantonales lorsque celles-ci sont considérées sous l'angle de la mise en réseau. Ainsi, tous les programmes étudiés décrivent des processus de transfert de technologies entre les hautes écoles ou instituts de recherche et le secteur privé. Si les partenaires privés ne sont pas nommément cités, il est par contre le plus souvent clairement établi qui sont les partenaires issus du domaine public et dont on attend une participation active.

Pour deux cantons, l'insertion du secteur privé passe par une meilleure offre en termes d'accessibilité aux technologies nouvelles, mais également aux connaissances, à l'information et aux services nouveaux dont ces cantons pourraient tirer profit. Un meilleur positionnement sur le marché national et international est ici l'objectif poursuivi. Dans trois autres cas, seule l'intégration du secteur public au niveau du projet est mentionnée, sans qu'il ne soit précisé de mesures particulières. Enfin, cinq cantons estiment que la collaboration entre les milieux académiques, scientifiques et économiques doit être assurée par la mise en place de réseaux animés par des organismes indépendants. Privés ou semi-publics, ces organismes ont une mission claire ainsi que des objectifs à atteindre sur une base contractuelle, une situation inexistante jusqu'alors.

Par ailleurs, les cantons souhaitent également mettre en réseau les acteurs pertinents afin de pouvoir répondre aux besoins de l'économie en termes de formation. Il est à noter que ces formations portent souvent sur des aspects considérés jusque-là comme atypiques, en proposant par exemple des cours d'entrepreneuriat ou d'immersion dans d'autres cultures du pays ou de l'étranger.

Parmi les mesures que l'on a pu rencontrer, on trouve la mise en place de pôles de développement initiée par le secteur public, et dont la mission première doit être de promouvoir les initiatives économiques à fort caractère innovant. Quatre programmes de mise en œuvre mentionnent ce cas, et cela toujours dans une perspective de collaboration intercantonale, qu'il s'agisse de la mise en place d'un tel pôle ou d'un processus d'échange d'expérience entre les cantons. Précisons ici qu'il ne s'agit pas de cantons géographiquement juxtaposés.

Ce principe d'échange doit permettre de tirer profit de ce qui se fait ailleurs, de pouvoir user de compétences dont ne dispose pas une région. Dans ce même esprit, jouant la carte de l'identité régionale, deux cantons souhaitent mettre en place un « réseau d'anciens » afin de pouvoir profiter des connaissances de personnes hautement compétentes et liées à la région par des aspects émotionnels.

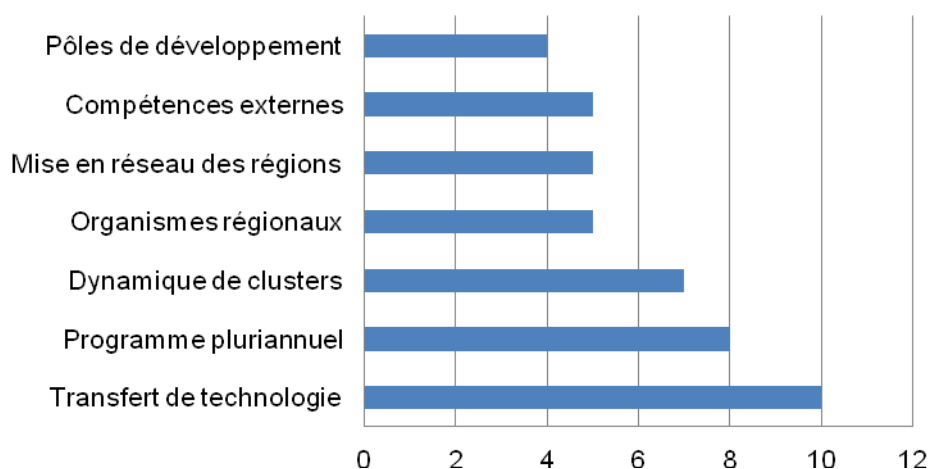
Avec la montée en puissance des centres régionaux, telle que voulue par la NPR, les cantons se penchent également sur la question d'une éventuelle mise en réseau des régions dites périphériques avec leurs centres économiques régionaux respectifs. Dans six des cas

rencontrés, cette action passe par l'identification de porteurs de projets potentiels. Parmi ces six cas, deux poussent le principe jusqu'à mettre en réseau ces porteurs de manière professionnalisée. Deux autres cantons, par ailleurs les plus petits du panel, misent également sur un renforcement de la coopération à l'interne des régions, mais insistent toutefois sur la nécessité de dépasser les frontières cantonales.

Dans ce même ordre d'idée, cinq cantons font mention de la faiblesse relative de certaines régions, qu'il s'agisse de moyens humains ou financiers. Ici, il est fait part de la nécessité d'aller chercher en dehors de ses frontières les compétences dont ne dispose pas la région. Dans les cinq cas rencontrés, cette recherche doit se faire par un travail de mise en réseau avec des partenaires bénéficiant du savoir-faire requis. Toutefois, pour deux des cantons concernés ici, cette logique de « pêche aux compétences » peut et doit être appliquée à chaque fois que faire se peut, et ce dans toutes les régions. Ainsi, on souhaite pouvoir contribuer à la capacité d'innovation de toutes les régions.

Pour terminer, il est intéressant de voir ce qui se fait au niveau des structures régionales. En règle générale, ces dernières sont dotées d'un organisme de gestion ou d'un secrétariat régional. Situées à l'interface entre le canton et la région, celles-ci deviennent des acteurs incontournables de l'opérationnalisation de la NPR. Dès lors, les cantons formulent des exigences claires à leur encontre et souhaitent contribuer à leur professionnalisation. Ainsi, la moitié des cantons considérés disent vouloir confier un rôle proactif aux organismes régionaux, notamment dans les réseaux de niveau cantonal et national, et disent pouvoir en tirer une plus-value notoire. Aussi, il leur sera indispensable de disposer d'une connaissance pointue de leur propre région ainsi que d'un bon réseau en son sein.

## Pertinence de la dimension réseau



Graphique 23 : Pertinence de la dimension réseau

Source : Réalisation personnelle

## ***Innovation***

Au sens de la NPR, l'innovation doit être comprise tant au niveau du produit qu'au niveau des processus et des dimensions organisationnelles.

Ainsi, la dimension innovante se retrouve tantôt dans une implication plus forte de l'exécutif cantonal dans les décisions liées à la mise en œuvre de la NPR, tantôt dans l'approvisionnement énergétique que l'on souhaite pouvoir garantir, en favorisant les énergies renouvelables notamment. Mais ce sont là deux aspects somme toute exceptionnels que l'on peut mentionner dans le cadre du dépouillement des programmes de mise en œuvre. Le reste des innovations rencontrées relève de domaines plus traditionnels, si l'on peut dire.

Par exemple, et c'est le poids lourd de ce sous-chapitre, sept cantons sur les dix considérés mentionnent une stratégie en faveur de la promotion ou de la création de clusters. Les moyens mentionnés pour y parvenir sont toutefois différents. La logique qui domine ici est celle de la mise en relation des acteurs d'un même espace et d'une même branche économique, en insistant sur la collaboration de ces derniers par des formes nouvelles ou transdisciplinaires. Cette modalité de travail doit pouvoir se traduire par l'émergence de nouveaux produits, mais également par une intensification des activités de recherche et développement. La participation des instituts de formation et de recherche doit permettre à une région de mieux se profiler dans un secteur d'activité particulier. Pour quatre cantons, il est ainsi évident qu'il faut maintenant chercher à suivre une logique de spécialisation des espaces économiques, ceci afin de pouvoir concentrer les moyens disponibles, favoriser la valeur ajoutée et mieux saisir les opportunités ou enjeux d'avenir qui se présentent.

Dans le même ordre d'idée, comme nous l'avons vu, tous les cantons font part de leur intention d'améliorer les processus de transfert de technologie. Si quatre cantons ne mentionnent pas explicitement ce que cela implique, les cinq cantons restants souhaitent résolument mettre en place les conditions cadres nécessaires au transfert de technologies et de connaissances entre les institutions de recherche – les hautes écoles notamment – et les milieux industriels. Deux d'entre eux visent même à intégrer la formation à ces processus. On notera encore que tous les cinq affichent la volonté de promouvoir ainsi les industries existantes sur leur territoire respectif.

Un autre aspect souvent mentionné dans le cadre des démarches innovantes poursuivies par les cantons est celui de la connaissance. Cette dernière dimension est certes déjà présente dans le principe de transfert de technologies, mais elle ne s'arrête pas là. Ainsi, tous les cantons font référence, d'une manière ou d'une autre, aux aspects cognitifs. Tous associent la notion de connaissance aux structures, comme nous le verrons un peu plus loin. Trois d'entre eux mentionnent la nécessité de promouvoir et même d'exporter la connaissance liée à des secteurs économiques spécifiques et faisant la renommée de ces

derniers. Il s'agit ainsi de monter un centre d'excellence en matière de connaissance et de gestion de celle-ci, ou de favoriser la créativité des acteurs régionaux en renforçant leurs connaissances. Lié au potentiel innovateur des acteurs, le but visé est ici de pouvoir constamment s'adapter aux derniers développements, voire d'en générer. Dans ce cadre, les incubateurs ou pépinières d'entreprises, ainsi que les services qui y sont proposés, doivent pouvoir jouer un rôle de premier ordre.

Ensuite, on constate que le territoire prend une nouvelle dimension et également une place importante. Six cantons tiennent directement compte du diagnostic territorial pour orienter leurs actions en fonction de la finalité recherchée. Ils touchent ainsi à des domaines tels que le marché du travail, l'offre de main d'œuvre, les avantages concurrentiels des régions ou encore les espaces fonctionnels géoéconomiques. L'innovation porte ici avant tout sur la réflexion menée par ces cantons, permettant de changer l'approche du développement régional connue jusqu'ici. Par ailleurs, deux cantons affichent la volonté d'aller chercher à l'extérieur, soit au niveau national ou international, les compétences qui ne seraient pas présentes sur leur territoire. Ce qui suppose de pouvoir anticiper les besoins de l'industrie locale et prospecter à l'extérieur pour cerner les compétences recherchées.

Enfin, la dimension innovante se vérifie également au travers de mesures incitatives que trois cantons souhaitent mettre en place, et ce au niveau financier. Tous trois visent à la création d'un fond permettant de générer des actions ou des pistes nouvelles, et qui doit ainsi assumer un rôle de *seed-money*<sup>24</sup>. A cela s'ajoute, pour les trois mêmes cantons ainsi que pour un autre, la volonté de promouvoir l'esprit d'entreprise. Dans deux cas, cela doit pouvoir se faire par la mise en place de cours devant permettre d'une part de mieux exploiter les réseaux, et de mieux gérer les risques d'autre part.

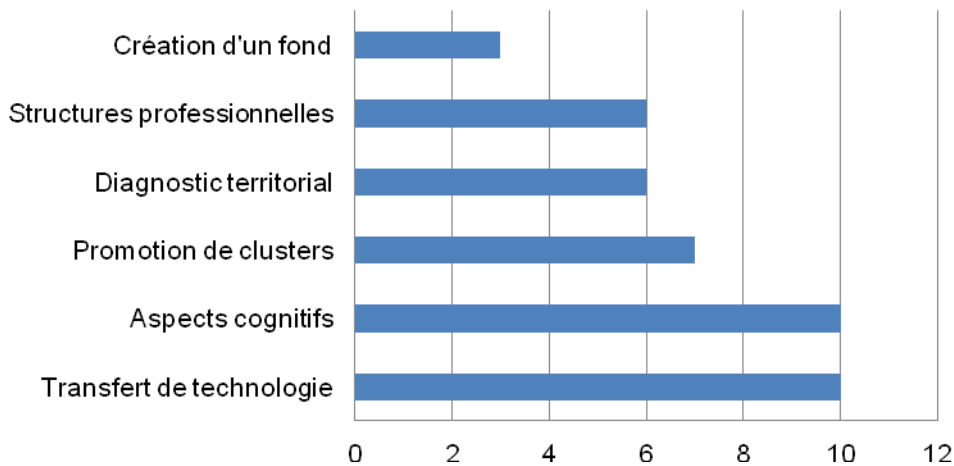
Pour terminer, il faut aussi relever que les cantons souhaitent innover au sein des structures régionales elles-mêmes. Six cantons mentionnent en effet la volonté de professionnaliser leurs structures, afin que ces dernières soient en mesure de jouer pleinement un rôle charnière. Situées à l'interface entre direction opérationnelle, en mains cantonales, et concrétisation des projets NPR sur le terrain, elles devront faire face à de nouveaux défis sur lesquels nous reviendrons dans le prochain sous-chapitre. Toujours est-il que ces cantons émettent le désir d'améliorer les compétences de ces structures en vue de savoir reconnaître les potentialités des régions, d'en faire émerger des projets. Ces structures doivent ainsi être en mesure de proposer des pistes nouvelles et porteuses, assurant du même coup la transition vers le changement structurel qui s'impose. Pour les accompagner dans cette tâche, trois cantons proposent de mettre sur pied des formations en management et en connaissance régionale répondant aux besoins des acteurs cantonaux. Un autre canton va mettre à disposition un outil d'évaluation et d'aide à la décision afin d'assurer une

---

<sup>24</sup> Il est à noter que ce constat se fait sur la base des programmes pluriannuels proposés par les cantons en 2007. Or, dans le cadre de la mise en œuvre, ce principe de fond n'est pas accepté par la Confédération s'il bénéficie à des entreprises individuelles.

meilleure sélection des projets et un suivi plus en phase avec les nouvelles exigences de la loi.

### L'innovation vue par les cantons



Graphique 24 : L'innovation vue par les cantons

Source : réalisation personnelle

#### **Structures organisationnelles**

Les structures organisationnelles ont fait l'objet d'une attention particulière. En effet, jusque-là et en raison de la pratique née de la mise en œuvre de la LIM, elles étaient une condition sine qua non, imposée par la Confédération, pour pouvoir bénéficier des aides financières liées aux instruments de politique régionale. Au travers de cette mesure, il s'agissait surtout d'assurer la mise en œuvre sur le terrain, comme nous avons pu le voir dans le chapitre consacré à cet instrument. Or, avec la NPR, ces structures perdent leur assise légale et il incombe désormais aux cantons de décider de la manière dont la politique régionale sera mise en œuvre. La présence de telles structures n'est donc plus forcément requise.

Dans les faits, à l'exception d'un seul, tous les cantons considérés dans cette étude ont renoncé à l'ancien découpage territorial. Chacun d'eux a repensé son organisation et son mode de fonctionnement territorial pour la mise en œuvre de la NPR. Ainsi, conformément à l'esprit de la NPR, tous les cantons ont augmenté la taille des régions destinées à la mise en œuvre de la politique régionale lorsque cela était possible. Un canton a même été jusqu'à mettre en place une structure permettant une gestion intégrée du développement territorial sur l'ensemble de son espace administratif.

La professionnalisation de ces structures est également un des points importants que l'on peut relever, par ailleurs souvent évoqué en lien avec la notion de région apprenante.

Hormis le dernier canton cité, pour lequel une approche plus professionnelle se fait à l'échelle cantonale, tous les autres souhaitent renforcer les compétences de leurs entités régionales et des responsables qui en ont la charge. Dans cette optique, des formations doivent permettre à ces derniers de se montrer innovants et d'acquérir un savoir-faire spécifique. A cet égard, les domaines mentionnés sont notamment la planification territoriale, l'économie, la culture et les transports.

Mais la plus grande compétence requise est sans doute l'aptitude à fonctionner en réseau. Car dans les faits, tous les cantons insistent sur ce mode de travail ou sur la capacité à dépasser les frontières institutionnelles dans le cadre des projets à venir. Il est ainsi question de pouvoir assurer la coordination sectorielle, mais également d'assurer la flexibilité nécessaire aux différents projets. Référence est faite ici à l'ancrage territorial, comme cela est voulu par le principe de géométrie variable des régions dans le cadre de la NPR.

#### **4.4.4 Synthèse**

##### ***Revenu, emploi et répartition territoriale***

La volonté d'agir sur l'emploi est clairement présente, tout comme l'est la recherche de valeur ajoutée voulue par la loi elle-même. Une incidence directe est ici attendue sur le revenu de la région.

Pour favoriser ces aspects, les cantons souhaitent insérer au mieux leurs régions au sein de différents réseaux. Cette intention, visant à permettre à chaque entité territoriale d'accéder ainsi aux ressources nécessaires à son développement, doit assurer une répartition territoriale cohérente des effets recherchés par la NPR.

##### ***Capital social et humain***

En général, les cantons souhaitent travailler à l'échelle supérieure en raison des gains réalisables au travers du capital tant social qu'humain. Cela se réalise soit par l'échange d'expérience, soit par l'acquisition de nouvelles connaissances ou encore par le biais d'un réseau d'acteurs et de compétences plus conséquent. Au besoin, il faudra aller chercher à l'extérieur de la région les compétences faisant défaut.

La formation revêt une importance particulière et la majorité des cantons va mettre en place un système adéquat dans ce domaine en veillant à élargir principalement les compétences des acteurs actifs dans le développement régional, mais également des acteurs du secteur privé.



L'aptitude à fonctionner en réseau prend une importance de premier ordre pour les structures régionales. Aussi, l'utilisation et l'accroissement du capital social deviennent incontournables à plus d'un titre dans un contexte d'interdépendance accrue.

### ***Amélioration de la compétitivité et de la capacité d'innovation***

Le travail sur l'image, la perception, est un aspect important pour les cantons qui souhaitent travailler cette dimension tant à l'interne qu'à l'externe. Avec l'innovation, ou grâce à celle-ci, il est souvent question d'augmenter la confiance des acteurs d'une région en leurs propres capacités, mais également celle des acteurs externes concernant les compétences de la région.

Pour améliorer la compétitivité, la stratégie principale consiste à favoriser le travail à l'échelle supérieure, et donc la recherche de compétences supplémentaires et de marchés plus grands, ce qui doit aussi permettre d'améliorer les capacités d'innovation des régions considérées. Ces compétences sont souvent recherchées dans les milieux de la recherche, académiques ou non. Aussi, la stratégie visant à l'émergence de clusters est-elle très souvent prisée par les cantons.

Dans cet esprit, tous les processus liés au transfert de connaissances et de technologie présentent un enjeu particulier. Cela concerne certes les milieux économiques, mais également les structures de développement régional en tant qu'acteurs centraux d'un système tendant à la régionalisation.

### ***Orientation vers une économie de marché***

La stratégie visant à promouvoir la création ou l'évolution de clusters poursuit l'objectif d'améliorer les conditions préalables à l'innovation et à la production de produits commercialisables. En ce sens, cette stratégie s'inscrit résolument dans la direction d'une économie de marché.

De plus, la volonté de travailler plus à fond sur les transferts de connaissances et de technologie poursuit également le même but. Par ces actions, le secteur privé doit pouvoir être à même de se montrer concurrentiel sur le marché. Une démarche assurée par ailleurs par des organismes semi-privés ou privés, sur une base contractuelle.

#### **4.4.5 La NPR dans notre cadre d'analyse**

En ce qui concerne la NPR, les géographies de la grandeur nous permettent ici d'observer une situation inédite, toutefois attendue.

Contrairement aux instruments présentés jusqu'ici, le monde domestique n'est pas représenté ici. Ceci traduit bien le fait que l'emphase de la NPR n'est plus mise en priorité sur la région mais bien sur le développement économique. Si ce dernier est soutenu par des actions territorialement situées, il n'y a pas de périmètre d'engagement prédéfini à l'échelle régionale. On assiste donc bien au passage d'une logique domestique, avec une spatialité et des relations situées à petite échelle, à une logique de projet qui fait la part belle au multi-local, à l'action et à l'expérimentation.

Par ailleurs, les mondes industriel et marchand émergent également pour la première fois, ce que l'on peut interpréter comme un signal clair pour plus d'entrepreneuriat et une logique d'action économique plutôt que de redistribution des biens.

Avec le constat de l'absence du monde civique<sup>25</sup>, il faut voir ici la manifestation claire du changement de paradigme et de philosophie de la politique régionale : l'emphase est désormais mise sur l'amélioration de la compétitivité des sous-espaces nationaux et plus sur une logique de redistribution. On cherche ainsi plutôt à se réclamer de principes comme l'efficacité ou la concurrence, inhérents aux mondes marchand et industriel.

Corollaire à ces aspects, on cherche à être innovant puisqu'il s'agit là d'un objectif poursuivi par la NPR. Or, cela permet l'apparition du monde de l'inspiration, qui lui s'appuie sur les grandeurs de la création et de l'originalité. Et ces dernières, à l'instar de l'échange au sein de réseaux, sont essentielles dans les processus innovants. Le monde du projet prend donc toute son importance au sein de la NPR et de l'innovation qu'elle cherche à soutenir.

---

<sup>25</sup> Encore que, s'agissant d'une loi, le monde civique est forcément présent. On parle donc ici plutôt du résultat de la loi.

Mondes	Grandeur		Composantes territoriales		
	Principe supérieur	Base des conventions	Espace	Temps	Relations
<b>Monde domestique</b>	Confiance	Réputation Estime	Ici et ailleurs Idiosyncrasie Local et régional	Passé Tradition Habitude	Proximité relationnelle et spatiale
<b>Monde industriel</b>	Efficacité	Standardisation	Homogène National et International	Avenir Stabilité Routine, Planification	Fonctionnelles Anonymes
<b>Monde marchand</b>	Concurrence	Prix	Partout et nulle part Homogène Mondial	Le moment présent	Opportunistes
<b>Monde civique</b>	Solidarité	Intérêt collectif La Loi	Le tout et ses parties Espace englobé et englobant Hiérarchie	Le passé et l'avenir Contrôle	Egalitaires Hiérarchiques Subsidiaries
<b>Monde de l'opinion</b>	Célébrité	Image de marque Succès	Espace-réseau médiatique	Ephémère (mode) Postérité	D'influence, d'identification et de reconnaissance.
<b>Monde de l'inspiration</b>	Création	Singularité Originalité	Le corps et l'esprit L'univers	Irrégularité Jaillissement	Informelles Spontanées Relation au « tout »
<b>Monde du projet</b>	Activité Autonomie	Partage d'expérience Liberté et engagement	Réseau ouvert en extension Mobilité et nomadisme	Action à réaliser Parallélisme Enchaînement, succession	Ouvertes Combinatoires

Tableau 24 : Mondes et territoires de la NPR

Source : d'après Crevoisier & Gigon (2000 : 657-682)

Nos quatre études de cas sont maintenant connues, et nous pouvons nous consacrer maintenant aux enseignements des éléments exposés jusqu'ici.

# Chapitre 5

## **ENSEIGNEMENTS**

Dans ce qui précède, nous avons tout d'abord pu nous faire une idée de ce que pouvaient potentiellement apporter au développement régional, d'un point de vue théorique, les trois stratégies choisies. Ensuite, nous avons présenté les résultats issus de la mise en œuvre des anciens instruments de politique régionale ainsi qu'un premier portrait de la NPR et des attentes de la part des cantons à son sujet.

Aussi, il est maintenant nécessaire de vérifier la compatibilité des outils théoriques avec les pratiques de mise en œuvre de la politique régionale. A cet effet, nous nous référons à la synthèse de la partie théorique et reprenons les différents objectifs de la politique régionale actuelle comme fil conducteur.

Dans ce qui suit, nous reviendrons tout d'abord sur le portrait de la politique régionale que nous permet de dresser notre analyse via les géographies de la grandeur. Ensuite, nous reviendrons de manière plus concrète sur l'analyse des études de cas et leur mise en œuvre, en faisant le lien avec nos trois stratégies, avant de tirer les enseignements de notre recherche.

## 5.1 La politique régionale : portrait de grandeur

Les économies de la grandeur, rappelons-le, permettent de justifier des actions selon des valeurs que l'on peut précisément attribuer à chacun des sept mondes existant dans le modèle.

Au début du présent travail, nous étions partis du principe que les différents instruments qui composaient la politique régionale jusqu'en 2007 avaient tous laissé un héritage à la NPR.

S'agissant de la LIM, on constate que l'héritage supposé des mondes domestique et civique ne se retrouve pas dans notre représentation de la NPR. Du point de vue de la philosophie poursuivie par cette dernière, ce constat est tout à fait pertinent et l'on peut argumenter que nous avons ici la démonstration manifeste du changement de paradigme qui s'est opéré dans le domaine de la politique régionale. Néanmoins, dans le processus de mise en œuvre, on retrouve très souvent des structures similaires à celles de la LIM, mais dont les missions ont évolué, voire même radicalement changé dans certains cas.

Pour sa part, Interreg présente les mêmes mondes dans son analyse, en plus de celui du projet. Si l'on considère que cet instrument fait désormais partie de la NPR, on comprend que les grandeurs des mondes domestique et civique ne trouvent plus toute leur place dans la stratégie actuelle. Par contre, le monde du projet y gagne en pertinence, ce monde étant sans doute le plus important de la NPR.

Avec Regio Plus, c'est le monde de l'opinion qui fait son apparition dans les anciens instruments de politique régionale, aux côtés des mondes domestique et du projet. Que le monde de l'opinion ne soit plus représenté dans la NPR s'explique par le fait que cette dernière ne cherche pas à permettre le changement structurel, mais bien plus à renforcer ce qui fonctionne déjà du point de vue économique. Par contre, à l'instar d'Interreg, Regio Plus laisse en héritage le monde du projet, à travers un mode de fonctionnement très proche de ce que fait la NPR actuellement.

En résumé, on constate que le seul monde présent dans les anciens instruments et que l'on retrouve au sein de la NPR est celui du projet. La base des conventions que sont notamment le partage d'expérience et l'engagement est en effet au cœur de la philosophie de la NPR, à savoir la mobilisation de compétences et leur valorisation au sein de projets à même d'améliorer la compétitivité des régions.

Ce résultat demande toutefois à être relativisé. En effet, d'autres mondes sont malgré tout présents sans pour autant être sur le devant de la scène. Ainsi, le monde civique se retrouve dans l'aspect légal de la NPR, de même que le monde de l'inspiration – très présent dans la NPR – marque également de son empreinte l'instrument Regio Plus lorsque qu'il s'agit de faire émerger des projets visant au changement structurel. Quant au domestique, nous

l'avons mentionné, il se retrouve plus ou moins dans les structures de mise en œuvre de la NPR.

Le changement de paradigme, cependant, est notoire. Les mondes industriel et marchand, absents jusqu'ici, font, avec la NPR, leur apparition dans la politique régionale. Lorsque l'on sait que les principes supérieurs de ces mondes sont respectivement l'efficacité et la concurrence, on ne s'étonne guère de les retrouver au sein d'une politique de promotion économique qui vise à renforcer la compétitivité de son territoire.

De ce qui précède, nous pouvons tirer l'enseignement suivant. La philosophie de la NPR se distancie clairement des instruments que la politique régionale connaissait jusqu'en 2007. En revanche, la mise en œuvre de la nouvelle politique trouve encore passablement de points communs avec ce qui se faisait en Suisse il y a quelques années à peine dans ce domaine.

Le portrait que nous proposent les géographies de la grandeur est ainsi présenté. En gardant ce résultat en mémoire, nous pouvons maintenant reprendre nos études de cas et vérifier dans quelle mesure il serait opportun ou non d'y intégrer les stratégies de notre recherche. Cet exercice se fait ici dans l'optique des objectifs que cherche à atteindre la politique régionale actuelle.

## **5.2 Améliorer la compétitivité des régions**

### **5.2.1 Confrontation au contexte de mise en œuvre**

L'amélioration de la compétitivité économique des régions est un aspect récurrent de nos études de cas. Il y est cependant abordé de différentes manières.

Pour sa part, la LIM a principalement œuvré à cet effet au niveau de la mise en place de structures régionales. Ces dernières se sont dès lors révélées utiles à plus d'un titre.

Avec la révision de 1997, ces structures se sont de plus en plus orientées vers le management régional et ont de fait pris en charge des tâches inhérentes à la promotion ou à la valorisation du potentiel de développement régional. En tant que structures régionales, elles ont acquis une connaissance approfondie de leurs territoires, ainsi que du fonctionnement de ces derniers. En effet, la forte proximité, le capital relationnel et le capital confiance ont permis à ces entités d'être reconnues comme des acteurs centraux à même de travailler en faveur de la région. Ce d'autant plus qu'elles ont été amenées très rapidement à user du réseau comme instrument de travail.

A ce titre, elles ont été appelées à collaborer avec les services de promotion économique cantonaux en vue de développer les régions. L'importance, dans ce cadre, du programme pluriannuel de développement régional était notoire. Au travers de cet outil et des

connaissances accumulées au cours des années, les structures régionales sont également devenues le lieu de rencontre des différents acteurs en charge du développement territorial mais également le point de convergence adéquat pour une mise en œuvre cohérente et concertée des politiques sectorielles. Aussi, les approches ou processus multinationaux ont-ils pris de plus en plus d'ampleur pour les régions.

Toutefois, ces régions ont dû faire face à un aspect négatif majeur. En effet, la taille restreinte des territoires n'a pas permis une mise en œuvre des plus efficaces des mesures visant à renforcer la compétitivité régionale.

Au contraire, la mise en œuvre d'Interreg a permis de travailler à l'échelle internationale, et donc sur des espaces plus grands que la LIM. Les projets issus de ce programme communautaire ont avant tout favorisé la mise en place de réseaux s'inscrivant, dans la plupart des cas, dans le temps.

Sur cette base, un objectif de gain de compétitivité était poursuivi ici par l'amélioration des conditions cadres et la promotion de projets à même de créer des impulsions pour le développement économique régional. Par la recherche accrue de synergies à valoriser, ce sont notamment les domaines de la formation, de la recherche ainsi que de la promotion de l'innovation de nouvelles technologies qui ont été soutenus. D'ailleurs, pour ce qui concerne le volet A du programme (transfrontalier), près de 30% des projets soutenus relevaient des domaines de la recherche et de la formation.

Le travail par mise en réseau des acteurs, qui avait pour but de contribuer au changement structurel dans les régions périphériques, était également un des éléments essentiels de l'instrument Regio Plus. Par le jeu des réseaux justement, cet outil a permis de réaliser nombre de projets à l'échelle suprarégionale. D'ailleurs, les résultats de l'évaluation mettent clairement en évidence l'importance d'une bonne collaboration entre les différents acteurs dans l'optique d'une amélioration de la compétitivité des régions concernées.

En dehors de la collaboration, les autres éléments, issus de la mise en œuvre de Regio Plus, favorisant le déploiement économique régional sont les effets d'image (tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des régions), mais également les processus d'apprentissage ainsi que la génération de nouvelles connaissances.

Pour sa part, et selon les volontés cantonales, la Nouvelle politique régionale est censée améliorer la compétitivité des régions en intégrant étroitement les autres entités régionales. On cherche dès lors à travailler à une échelle plus importante, en s'associant les connaissances d'autres territoires dont la région ne dispose pas.

Le but ainsi poursuivi est l'amélioration et la promotion de l'industrie dominante et déjà existante au niveau régional. L'accent est donc mis sur la formation et sur la mise en réseau des territoires dans le but de pouvoir bénéficier au maximum des synergies potentielles.

Dans ce cadre, sont souvent énoncées les stratégies visant à la mise en place de clusters sur des espaces jugés fonctionnels.

## **5.2.2 Conclusions**

### ***Mise en œuvre***

Jusqu'à présent, et pour des raisons visant à éviter la concurrence déloyale, la mise en œuvre de la politique régionale s'est concentrée sur les conditions cadres et sur l'amélioration de celles-ci. Ainsi, ce n'est non pas une entreprise mais toute une branche qui peut bénéficier des différentes mesures prises.

Nous avons là la raison pour laquelle les acteurs de la politique régionale insistent tant sur la création et sur l'importance des réseaux, de la confiance et des effets de proximité. C'est également pour cela que la formation reste un élément clé, puisqu'elle bénéficie tout d'abord à la population, et ensuite seulement à l'entreprise qui emploiera la personne formée. Du point de vue strictement économique, il est dès lors préférable d'agir sur un système de production localisé si l'on souhaite améliorer la compétitivité d'un espace régional.

De ce constat, on peut déduire que l'économie de la connaissance peut être mise en œuvre par le biais de la politique régionale. Elle permet d'agir sur les structures liées aux mondes de l'éducation et de la recherche d'une part, mais également d'agir à un niveau bien plus informel d'autre part. Les termes de réseaux, de proximité, de capital humain ou social sont autant de logiques de fonctionnement qui intègrent pleinement la notion de connaissance. Aussi, cette stratégie est à même d'être utilisée par un ensemble d'acteurs et non (pas seulement) par une seule entreprise. Ce que confirme notre grille d'analyse, avec la mise en lumière du monde du projet notamment pour cette stratégie.

Un constat similaire peut être fait en ce qui concerne l'écologie industrielle. L'implémentation de cette dernière nécessite en effet une bonne connaissance du milieu industriel d'un territoire donné, y compris, voire même surtout, des personnes qui constituent ce milieu, si l'on en juge par l'exemple de la symbiose industrielle de Kalundborg. Par ailleurs, l'écologie industrielle se manifeste par la mise en réseau de plusieurs entreprises, générant et gérant différents flux. En ce sens, une mise en œuvre de la stratégie par l'entremise de la politique régionale pourrait dès lors être envisagée. Notre grille d'analyse révèle ici avant tout l'importance des mondes industriel et domestique, qui justifient également ce constat.

Par contre, l'économie de fonctionnalité ne semble pas répondre aux critères de base de la NPR. On constate, au travers des éléments théoriques, que la vente de l'usage d'une fonction ainsi que la vente de services relatifs à celle-ci répondent avant tout à une logique d'entreprise. A notre connaissance, aucun exemple de réseau ou de domaine d'activité



usant de cette stratégie n'a été relevé. Aussi, il semble difficile de proposer des mesures de promotion relevant de la politique régionale par le biais de cette stratégie.

Toutefois, si cette dernière devait évoluer et parvenir à un fonctionnement de type territorialisé du point de vue de la production (via un réseau de sous-traitants par exemple), il serait parfaitement envisageable de développer des mesures issues de l'économie de fonctionnalité. Ce d'autant plus si ces dernières permettent de répondre aux objectifs définis par la politique régionale. Ce constat est également celui de notre grille d'analyse, qui montre que l'amélioration de la compétitivité est possible via cette stratégie, et que ce sont donc bien les modalités de mise en œuvre de la politique régionale qui sont à mettre en cause.

### ***Objectifs et résultats***

Les études de cas nous permettent de mettre en évidence des tendances lourdes en ce qui concerne les objectifs et les résultats poursuivis dans le cadre de la mise en œuvre de la politique régionale. Ainsi, la recherche, le développement et la valorisation de nouvelles technologies d'une part, et la création ou l'acquisition de nouvelles connaissances d'autre part sont des thèmes récurrents. Il convient également de mentionner le travail lié à l'image d'une région, et, plus récemment, des stratégies visant la mise en place de clusters.

Concernant les activités R&D, un constat similaire à celui du sous-chapitre précédent peut être dressé. L'économie de la connaissance est une stratégie pertinente. Telle que présentée dans le cadre théorique, la connaissance permet en effet d'améliorer la compétitivité à tous les niveaux de la production d'un produit. Elle permet par exemple de travailler à un degré supérieur, ou de lier le monde académique avec une branche ou un secteur économique. Ici, notre grille d'analyse révèle la présence du monde l'inspiration qui est nécessaire à l'innovation et confirme ce constat.

L'économie de fonctionnalité, pour sa part, peut tirer profit des avancées réalisées dans le monde académique par exemple. La mise en œuvre de cette stratégie nécessite une excellente connaissance de la demande, des attentes et du comportement des consommateurs. D'autre part, proposer de vendre des fonctions en gardant la propriété d'un produit nécessite, de la part d'une entreprise, une connaissance accrue des matériaux qu'elle emploie. Les activités R&D peuvent en ce sens profiter à un ensemble d'entreprises, comme cela est le cas pour l'économie de la connaissance. Ici également, le monde de l'inspiration joue un rôle important et confirme notre résultat.

Dans le cadre de l'écologie industrielle, il est possible de travailler conjointement, et en réseau, à un nouveau mode de fonctionnement plus efficace, et d'optimiser ainsi le processus de production. Par contre, le principe n'étant pas orienté produit mais plutôt matériau de fabrication, il n'est pas évident de démontrer dans quelle mesure cette stratégie

peut contribuer à l'amélioration de la compétitivité régionale sur le long terme. En effet, on ne pourrait pas, par le biais de la politique régionale, promouvoir la capacité d'innovation des entreprises sur un produit en usant de cette stratégie. Ce d'autant plus que les contrats d'achats et de ventes entre entreprises ne permettent a priori pas de modifier facilement la fabrication d'un produit, en raison du risque d'altération des flux de matière sortante. Or, l'innovation étant au cœur des ambitions des promoteurs régionaux, nous nous trouvons face à un problème de taille qui paraît difficile à résoudre. Un constat souligné par notre grille d'analyse, laquelle ne révèle pas le monde de l'inspiration comme constitutif de l'écologie industrielle.

On peut encore noter que les stratégies mises en place par les cantons font actuellement souvent appel à la création de clusters. Si l'économie de fonctionnalité ou de la connaissance sont des stratégies envisageables à cette fin, l'écologie industrielle, elle, trouve ses limites dans la structure du tissu industriel. Par définition, un cluster est composé d'entreprises d'une même branche économique, ou répondant pour le moins à une même demande (Porter, 1998). Or, à en croire l'exemple de Kalundborg, l'écologie industrielle tire justement profit d'une grande mixité d'entreprises actives dans des secteurs différents. On peut dès lors se poser la question de savoir si l'écologie industrielle et la création de clusters sont compatibles.

Enfin, les résultats escomptés visent également à générer des retombées positives en termes d'image. Dans ce contexte, l'économie de la connaissance peut aisément apporter une aide précieuse par son côté « technologie de pointe », donnant une image le plus souvent positive à une région qui saura en faire la publicité. A l'heure actuelle cependant, une tendance lourde se dessine en matière de mise en place d'une économie verte. Si les experts ne sont pas encore d'accord sur ce qu'il faut entendre par ce terme, il n'en demeure pas moins que les approches du type économie de fonctionnalité ou écologie industrielle ont par ce biais le vent en poupe. L'image d'une région « propre » est sans doute aussi porteuse que celle véhiculée par l'économie de la connaissance. Aussi, considérant les retombées en termes d'images, les trois stratégies paraissent en mesure d'apporter une contribution à la compétitivité économique.

### ***Echelle territoriale et temporelle de mise en œuvre,***

L'échelle de mise en œuvre des mesures de politique régionale a été remise en question avec l'avènement de la NPR.

En effet, au travers des structures mise en place par la LIM et des régions ainsi définies, les instruments de politique régionale se sont généralement appuyés sur ces mêmes découpages territoriaux au cours des trente dernières années. Or, différentes études ont disserté sur la pertinence d'une telle échelle d'action, en mettant en évidence l'existence de régions trop petites ne répondant de surcroit pas à une logique de territoire fonctionnel. La

refonte de la politique régionale a été l'occasion de laisser aux cantons le soin de définir les entités pertinentes et la taille de celles-ci, en tenant compte d'une certaine souplesse afin de déterminer les régions en fonction des projets.

Actuellement, l'échelle de mise en œuvre est plus grande que celle issue de la LIM. En ce qui concerne l'économie de la connaissance, ce niveau d'action est tout à fait pertinent. A plus forte raison qu'on assiste de plus en plus à un mélange entre ancrage régional et intégration de connaissances externes, aboutissant ainsi à une logique multi-locale de production de connaissances (Doz et al., 2001). Dans notre grille d'analyse, ce constat est révélé par la présence des mondes domestique et du projet notamment.

Par contre, on est en droit de se demander si les stratégies économiques environnementalistes étudiés dans notre recherche peuvent être mis en œuvre à ce niveau.

Pour sa part, l'économie de fonctionnalité se réclame d'un niveau régional, nécessitant néanmoins un seuil de population certain. Or, en Suisse du moins, une taille critique de population ne peut être atteinte qu'en intégrant des centres urbains de dimension respectable. Cependant, en l'état actuel des choses, ces derniers se trouvent souvent exclus des mesures de politique régionale, que ce soit par volonté fédérale ou cantonale. Le monde domestique est ici prédominant, et ne permet pas une ouverture pourtant possible sur un autre monde, en raison de sa philosophie.

Quant à l'écologie industrielle, son succès dépend d'un certain degré de proximité, sans lequel le transport des flux rend la stratégie inefficace. Aussi, on est en droit de penser que l'échelle d'une zone industrielle, par exemple, serait optimale pour son implémentation. Ce niveau très local est certes restrictif, mais il correspond à la réalité de l'écologie industrielle : plus l'échelle est grande, moins le recours à cette stratégie est pertinent. Ici, du point de vue de notre grille d'analyse, le constat est donc le même que pour l'économie de fonctionnalité.

Toutefois, comme la politique régionale actuelle souhaite pouvoir valoriser l'économie existante, l'écologie industrielle peut être considérée comme un moyen d'améliorer la compétitivité de l'industrie existante. A l'inverse cependant, cela suppose également que pour pouvoir exister, cette stratégie doit disposer d'une base économique déjà existante. En vue du développement de régions périphériques, cela signifie que, dans notre cas, seules l'économie de la connaissance et l'économie de fonctionnalité entrent en ligne de compte en tout lieu, pour peu qu'il y ait un certain seuil de population.

Nous avons parlé jusqu'ici d'échelle territoriale, il nous semble également important d'aborder l'échelle temporelle.

Le monde actuel évolue rapidement, les innovations se multiplient et l'obsolescence d'un produit intervient toujours plus rapidement. Or, tant l'économie de fonctionnalité que l'écologie industrielle raisonnent sur le long terme, ce qui n'a rien d'étonnant en soi. Par

contre, cela pourrait empêcher, ou pour le moins rendre plus difficile, l'émergence d'innovations (à court terme) et pourrait ainsi, dans le fonctionnement actuel de l'économie, prêter la compétitivité régionale.

Ainsi, il semblerait que seul le recours à une logique liée à l'économie de la connaissance, à même de réagir rapidement aux changements, permettrait de faire la course en tête.

## **5.3 Générer de la valeur ajoutée dans les régions**

### **5.3.1 Confrontation au contexte de mise en œuvre**

La recherche de valeur ajoutée en tant que telle n'était pas un objectif de la politique régionale avant 2008 et l'avènement de la NPR. Toutefois, différents éléments en relation avec cette thématique peuvent être rapportés.

La LIM n'a commencé à intégrer l'aspect développement économique qu'à partir de sa révision à la fin des années '90. A partir de ce moment-là, la valorisation du potentiel endogène est devenue un objectif important des secrétariats régionaux. Par extrapolation, on peut considérer cela comme un élément favorisant la création de valeur ajoutée dans les régions concernées.

La logique de travail a également été revue, et a été orientée beaucoup plus fortement sur l'aspect « gestion de projet », intégrant parfois même le secteur privé. Ici aussi, cette façon de procéder va dans le sens d'une plus grande efficacité des moyens mis en œuvre, et par conséquent d'un potentiel de création de valeur ajoutée plus grand.

De son côté, Interreg n'avait jusque-là pas pour objectif principal de favoriser la création de valeur ajoutée, mais bien plus de travailler sur la dimension « intégration ». Toutefois, dans nombre de projets, on peut relever la présence d'acteurs économiques issus de la sphère privée. Indirectement, cet élément peut être considéré comme une contribution à la recherche d'une plus-value économique.

Cette dernière remarque peut également être faite concernant Regio Plus. Là également, un effort a été fait pour intégrer plus fortement le secteur privé afin, notamment, de rendre économiquement viables les projets soutenus. Il faut par ailleurs noter que la majorité de ces projets se situe dans le domaine du tourisme. Selon les cas, il s'agit d'activités de services dont la valeur ajoutée est en règle générale plus élevée que pour le secteur primaire ou secondaire. Il est cependant difficile de juger clairement de ce dernier aspect dans le cadre de ce travail. D'une manière générale d'ailleurs, les résultats de l'évaluation ne permettent pas de répondre à la question de savoir si Regio Plus a réellement contribué à augmenter la valeur ajoutée des régions. Il y a toutefois consensus des acteurs pour affirmer que, tendanciellement, cela a été le cas.

Avec la NPR cependant, la recherche de valeur ajoutée apparaît comme un objectif clair. Ainsi, les cantons disent vouloir mettre en œuvre différentes stratégies pour y parvenir.

L'amélioration de l'image des régions est un élément incontournable, si l'on désire renforcer la confiance du regard interne, mais également externe, que l'on porte sur une région. Cependant, avec la NPR, l'accent est principalement mis sur la recherche d'innovation et le transfert de connaissances. Ces deux éléments doivent pouvoir bénéficier du soutien du secteur privé si l'on veut en tirer une plus-value économique certaine. Aussi, la mise en place d'une stratégie de clusters, ainsi que la création de centres de compétences doivent idéalement contribuer à mieux intégrer les particuliers dans les actions de politique régionale.

Dans les deux cas (Interreg et NPR), le but final vise à une spécialisation de l'économie régionale pour laquelle on souhaite ainsi créer un avantage comparatif. De cette manière, il doit être possible de pouvoir profiter d'une valeur ajoutée plus importante sur le marché national, voire international.

### **5.3.2 Conclusion**

Travailler sur l'amélioration de la compétitivité et l'augmentation de la valeur ajoutée revient souvent à parler des mêmes objets. Nous ne reviendrons par conséquent pas sur l'aspect des clusters, ce point ayant déjà été traité au sous-chapitre précédent. La différence réside bien plus dans le genre d'activités que l'on cherche à promouvoir, ces dernières contribuant ensuite à un gain de compétitivité, en premier lieu au niveau régional.

Dans le contexte de notre travail, si l'on cherche à générer de la valeur ajoutée sur le long terme, toutes les stratégies peuvent entrer en ligne de compte selon les résultats de notre grille d'analyse. Cependant, il semble plus opportun de choisir une stratégie axée sur l'économie de fonctionnalité ou de la connaissance plutôt que sur l'écologie industrielle. Les limites de cette dernière, dans ce cas précis, semblent en effet vite atteintes.

Car dans les faits, on relève que des stratégies comme l'économie de la connaissance et l'économie de fonctionnalité peuvent servir de base pour promouvoir les activités présentant un fort potentiel de valeur ajoutée. La première par l'intégration de connaissances nouvelles, la seconde par la création de services en lien avec un produit. De son côté, l'écologie industrielle va certes permettre, dans un premier temps, de générer une plus-value, par des rentrées d'argent liées à la vente de déchets, ou par l'achat de matière première à un prix moindre. Mais une fois ce premier stade passé, en raison des contrats qui lient les entreprises, il sera difficile de poursuivre prioritairement l'innovation et la recherche de valeur ajoutée.

On peut sans doute mettre ce constat en lien avec la prédominance du monde industriel pour cette dernière stratégie, et la recherche de stabilité, ainsi que l'absence du monde de l'inspiration qui permet notamment le changement par la créativité. A noter que ce dernier monde est présent au sein des deux autres stratégies.

A côté de la dimension temporelle doit également être considéré le niveau opérationnel. La mise en œuvre de la politique régionale procède toujours plus fortement d'une logique de projet. Celle-ci permet de mieux intégrer les différents acteurs en présence, et notamment ceux du secteur privé qui, pour l'heure, ne sont encore que trop peu présents. Leur intégration, et de préférence leur implication, doit favoriser la recherche de valeur ajoutée, par l'intermédiaire d'un potentiel endogène qu'ils connaissent bien et sauront valoriser. Dans ce contexte, les trois stratégies étudiées sont à même d'apporter des solutions pertinentes.

Enfin, l'amélioration de la valeur ajoutée passe également par un principe de transfert de connaissance et de promotion de l'innovation. Sur ce dernier point, si l'économie de la connaissance ouvre une voie idéale pour générer des projets ou des objets novateurs, nous avons déjà fait part, précédemment, de notre retenue concernant l'écologie industrielle sur cet aspect. Pour sa part, l'économie de fonctionnalité ne permet pas non plus de promouvoir à tout va l'innovation. La mise en œuvre de la politique régionale par le biais de cette stratégie se heurterait très vite à la dimension privée de l'entreprise. La valeur ajoutée étant notamment réalisée par les services que peut proposer une entreprise, il semble difficile de prétendre promouvoir l'innovation dans une branche ou un secteur économique dans son ensemble sans que le produit de base ne change, d'autant plus que celui-ci aura été conçu pour être durablement utilisé.

## **5.4 Créer et sauvegarder l'emploi dans les régions**

### **5.4.1 Confrontation au contexte de mise en œuvre**

Au travers de la LIM, il est très difficile de juger des apports en termes d'emploi. En effet, la stratégie a longtemps reposé presque exclusivement sur la construction d'infrastructures. Cependant, la comparaison statistique du nombre d'emplois créés dans les régions de montagne par rapport à ceux créés dans les centres urbains montre que le rattrapage espéré n'a pas eu lieu. Par ailleurs, on constate de fortes différences régionales : si certaines régions s'en sortent bien, d'autres ont continué de stagner.

On peut par contre mentionner le fait que, statistiquement toujours, les régions de montagne ont connu moins de chômage que les centres urbains, ce qui peut s'expliquer par des facteurs socio-économiques. Il faut toutefois rester humble et reconnaître que dans un cas comme dans l'autre, il est difficile de mettre ces statistiques en relation de cause à effet avec la LIM.

Si Interreg visait à maintenir ou à créer de l'emploi, ce n'en était pas pour autant un objectif prioritaire. Si l'on peut considérer que le programme y a contribué, il n'est en revanche pas possible de déterminer dans quelle mesure cela a été le cas.

De manière similaire, notre analyse de Regio Plus ne permet pas non plus d'articuler des chiffres exacts. Cela dit, si l'on sait que des emplois ont été maintenus et d'autres créés, le pourcentage par rapport au taux d'activité global des régions reste inconnu. On ne peut donc reconnaître ici qu'une tendance, certes positive, mais non consolidée.

Pour sa part, la mise en œuvre de la NPR doit explicitement déboucher sur des créations d'emplois. C'est ainsi que, selon les cas, la stratégie des différents cantons formule clairement des chiffres à atteindre au bout d'un certain laps de temps.

## **5.4.2 Conclusion**

Il n'est pas évident de promouvoir l'emploi en tant que tel, car celui-ci consiste plutôt en une conséquence de la situation économique. Les effets des mesures de politique régionale influencent donc indirectement cet aspect, et tendanciellement de manière positive.

Seule une stratégie d'économie de fonctionnalité promet, d'un point de vue théorique, d'augmenter le nombre d'emplois. Dans un contexte de politique régionale, cette stratégie pourrait dès lors s'avérer payante, d'autant plus qu'elle prétend agir à petite échelle. Ceci, toutefois, avec la réserve mentionnée précédemment au sujet du transfert d'activités.

Notre grille d'analyse révèle ici néanmoins un résultat bien différent, puisqu'elle accorde à chaque stratégie un potentiel de création d'emplois. La raison se trouve sans doute dans le fait que du point de vue théorique, l'économie de fonctionnalité est la seule stratégie à s'adresser directement à l'entreprise, autrement dit là où les emplois sont réellement créés. Or, indirectement, toutes les stratégies participent au développement économique et donc à l'emploi, élément que retient notre grille d'analyse.

Avec la mise en œuvre de la politique régionale actuelle, il sera peut-être plus évident de se rendre compte des emplois réellement créés. Cela dit, ici encore, ces emplois seront la conséquence d'une promotion de l'économie plutôt que de l'emploi en soi.

## **5.5 Assurer une occupation décentralisée du territoire**

### **5.5.1 Confrontation au contexte de mise en œuvre**

Maintenir une occupation décentralisée du territoire était l'un des objectifs principaux de la LIM. L'évaluation a démontré que, statistiquement, le résultat obtenu dans ce secteur est globalement satisfaisant. Il faut toutefois considérer l'existence de fortes divergences entre

régions. Il en est de même pour la structure de la population, certaines régions ayant des moyennes d'âge plus ou moins élevées selon les cas.

Par contre, qu'il s'agisse d'Interreg, de Regio Plus ou de la NPR, aucune mention directe n'est faite quant à un objectif de cette nature.

## **5.5.2 Conclusion**

A l'instar de l'emploi, l'occupation décentralisée du territoire est également une conséquence de la bonne marche de l'économie locale et régionale. Ceci s'explique par le fait que la mise en œuvre d'une loi doit permettre au final d'atteindre les objectifs, sans qu'elle se focalise forcément sur l'ensemble de ces derniers.

Nous l'avons mentionné précédemment dans ce chapitre, la mise en œuvre de la politique régionale à l'aide d'une stratégie comme l'écologie industrielle ou l'économie de fonctionnalité ne peut pas être réalisée en n'importe quel lieu. En effet, dans le premier cas, une base industrielle est nécessaire, dans le second, un seuil de population certain est requis.

L'économie de la connaissance reste donc le meilleur chemin à suivre dans ce cas, sans pour autant que des garanties de succès puissent être apportées. En effet, s'il peut s'adapter en fonction de la localisation, cette stratégie nécessite tout de même la présence plus ou moins proche d'institutions de formation et autres centres favorisant l'émergence ou la diffusion de connaissance.

Pour notre grille d'analyse toutefois, avec la présence du monde domestique au sein de toutes les stratégies, ces dernières sont parfaitement à même de répondre à cet objectif. Un résultat qu'il faut relativiser au vu des arguments développés dans les paragraphes précédents.

## **5.6 Eliminer les inégalités régionales**

### **5.6.1 Confrontation au contexte de mise en œuvre**

Hormis la LIM, aucune des autres études de cas ne mentionne l'élimination des inégalités régionales comme objectif de mise en œuvre. Dans le cas de la LIM toutefois, on constate que les inégalités sont parfois réduites, mais au contraire même renforcées dans certains cas. Cet état de fait est lié à l'instrument lui-même. En effet, une contrepartie étant exigée de la part des cantons, il apparaît que les plus forts d'entre eux, financièrement parlant, sont à même de soutenir des projets de plus grande ampleur et généralement plus efficaces. De plus, au-delà des considérations financières, cela signifie également que ces mêmes



cantons peuvent disposer de ressources humaines plus compétentes en vue d'imaginer, de monter et d'implémenter les projets.

### **5.6.2 Conclusion**

Il est difficile de mettre en œuvre des mesures visant à la réduction des inégalités territoriales. La question se pose de savoir ce que l'on entend par inégalité, et quels sont les indicateurs pertinents pour mesurer cela. Corollaire à cela, il faut également s'entendre sur la définition même d'une région. En effet, il est important de déterminer une échelle ou une typologie de comparaison pertinente, les inégalités apparaissant certes entre régions mais également au sein de ces dernières.

Telle que décrite pour les deux objectifs précédents, la réduction des inégalités semble devoir se faire au travers de l'amélioration de l'économie régionale en termes de compétitivité et de création de valeur ajoutée.

Pour sa part, la réduction des inégalités ne peut pas être atteinte au travers des stratégies retenues selon notre grille d'analyse. Sans doute parce que cet objectif ne peut que difficilement être transcrit dans un seul monde.

## **5.7 En résumé**

Nous l'avons vu, les géographies de la grandeur permettent de mettre en évidence une nouvelle orientation prise par la politique régionale. Avec la prédominance du monde du projet, c'est également une mise en œuvre vers plus de compétitivité qui est mise en évidence, en regard de ce qui se faisait jusqu'en 2007.

Cette compétitivité, que la NPR poursuit au travers de l'amélioration des conditions cadres de l'économie, est évidemment omniprésente dans les objectifs détaillés ci-dessus.

Sauf pour l'économie de la connaissance, on constate que les stratégies utilisées s'appliquent bien plus aux entreprises qu'aux conditions cadres du développement économique. Certes, l'économie de la connaissance est également adaptée à l'échelle de l'entreprise, mais elle peut surtout apporter des éléments importants en étant utilisée au niveau supérieur, soit celui du milieu. Ceci alors que l'écologie industrielle s'impose pour une zone ou une région industrielle géographiquement définie et – a priori – restreinte, et que l'économie de fonctionnalité agit principalement au niveau de l'entreprise elle-même, et des consommateurs.

Il est également intéressant de remarquer que, contrairement à l'approche « classique » de l'économie de la connaissance et de l'écologie industrielle, l'économie de fonctionnalité fonde son approche sur les besoins de la clientèle visée, et, par conséquent, non pas sur la

production, mais sur la consommation. Aussi, dans l'optique d'un changement de la société vis-à-vis de la consommation, cette dernière stratégie pourrait se voir accorder une attention particulière. Un changement qui peut sembler moins hypothétique qu'on ne pourrait le croire, tant il est vrai que les entreprises tendent à se rapprocher du client et à intégrer ses besoins dans le produit final.

Du point de vue de la compétitivité, les deux stratégies environnementalistes font preuve d'une certaine rigidité à s'adapter au changement en raison de contrats ou de d'utilisation plus longue d'un même produit. Ainsi la compétitivité risque de s'éroder peu à peu, et l'on est en droit de remettre en question la place que prend l'innovation au sein de ces stratégies.

Cette rigidité se retrouve également, pour l'écologie industrielle, dans la création de valeur ajoutée. En effet, une fois un contrat vente signé concernant le marchandage des flux (déchets, chaleur, etc.), la marge de manœuvre est très restreinte pour les acteurs concernés. Ce qui n'est pas le cas pour l'économie de fonctionnalité et l'économie de la connaissance, pour lesquelles il n'existe a priori pas de limites. L'innovation est même une activité centrale des deux stratégies.

Nous l'avons vu, l'emploi et l'occupation décentralisée du territoire dépendent plus de la santé économique au sens général que de la stratégie utilisée. Dans ce cadre toutefois, il est intéressant de revenir sur l'un des objectifs de la NPR, à savoir le renforcement des centres en tant que moteurs économiques. De ce point de vue, les trois approches apparaissent comme cohérentes. Cependant, on peut se demander si l'expansion d'une économie axée sur l'écologie industrielle n'est pas limitée de facto, ne serait-ce que par la taille d'une zone industrielle ou d'une commune, voire par le problème de transport des flux, si le système venait à devenir trop grand. De même, et ceci concerne aussi l'économie de fonctionnalité, on peut se demander quel est le rôle de l'arrière-pays, et comment on peut l'intégrer dans ce développement qui se veut non pas local mais (supra-)régional.



# Chapitre 6

## CONCLUSION

Conformément à notre sujet de recherche, nous avons tout d'abord fait un tour d'horizon de la politique régionale en Suisse. Puis, nous nous sommes attachés à étayer du point de vue théorique les stratégies que nous avons souhaité mobiliser, en ayant recours également au modèle des géographies de la grandeur. En exposant les résultats des évaluations de la LIM tout d'abord, d'Interreg III et de Regio Plus ensuite, avant de terminer avec la NPR, nous avons donné un aperçu de la mise en pratique des instruments de politique régionale en Suisse ces dernières années. Enfin, nous avons tiré les enseignements qui s'imposaient de la confrontation entre théorie et pratique.

Ce dernier chapitre reviendra tout d'abord sur les questions de recherche initialement posées. Ensuite, au regard des résultats obtenus, une série de recommandations sera proposée avant de terminer sur les limites et les perspectives de notre recherche.

### **6.1 Retour sur les questionnements initiaux**

La partie consacrée à la problématique du présent travail a permis de soulever différentes questions. A l'interrogation générale se sont greffées des hypothèses de travail auxquelles nous pouvons maintenant répondre.

### 6.1.1 Première hypothèse

***Les trois stratégies étudiées sont à même de promouvoir le développement régional au sens de la NPR.*** On peut, dans ce contexte, se poser différentes questions quant à la contribution de ces stratégies à la compétitivité économique, à l'innovation, à la création de valeur ajoutée via l'intégration de savoir-faire endogène ou encore à la création d'emplois.

Nous avons pu observer que l'activité innovante se trouve au cœur de l'économie de la connaissance. En intégrant des informations et des connaissances nouvelles, en les combinant et parfois même en les générant, la fabrication ainsi que le produit final peuvent présenter des aspects novateurs à plus d'un titre.

Si l'innovation n'est pas exclue par l'écologie industrielle, elle s'y trouve néanmoins confrontée à une résistance certaine. Nous l'avons mentionné, la souscription de contrats rigides et à plus ou moins long terme va à l'encontre de changements rapides et nécessaires aujourd'hui aux activités innovantes. Dans le cas présent, l'innovation se trouve dans le mode de production, et plus précisément à ses débuts.

De son côté, l'économie de fonctionnalité présente une innovation certaine dans la façon de concevoir, de considérer et de vendre un produit. L'orientation « client » d'une telle économie doit permettre de mieux répondre à la demande du consommateur et d'ainsi produire de manière efficace.

Dans l'ensemble, nous pouvons prétendre que les trois stratégies choisies présentent un potentiel certain dans le domaine de l'innovation, et sont à même d'améliorer la compétitivité régionale. Toutefois, la progression constante, à moyen ou à long terme, de l'activité innovante ne peut être garantie par l'écologie industrielle. Corollaire à cet aspect, la progression de la compétitivité régionale suit une logique identique.

L'innovation, à l'instar du développement des compétences et des savoirs-faire, est également fortement tributaire de la formation. Par cette question, nous touchons directement à la quintessence de l'économie de la connaissance. En effet, et même si les connaissances ne s'acquièrent pas seulement au travers de la formation, la connaissance est un élément de base et une condition sine qua non à l'émergence et au fonctionnement d'une telle économie. Cette dernière nécessite des interactions fortes entre tous les milieux d'une société, principalement entre le secteur privé et les institutions publiques.

L'économie de fonctionnalité, de son côté, interagit également, comme nous l'avons vu, avec le monde de la recherche. Du point de vue de la formation et selon nos éléments théoriques, les besoins se manifestent avant tout au niveau des activités de maintenance. Cependant, nous savons que la vente d'un produit ne dépend pas seulement de sa qualité mais également de la publicité qui lui est faite, etc. A terme donc, tout comme pour une économie « traditionnelle », les besoins et l'importance de la formation pourraient augmenter.

L'écologie industrielle, quant à elle, ne nécessite par contre pas de formation particulière. Dans les faits, les activités économiques de chaque entreprise sont données, et il est important de voir dans quelle mesure il est possible de réaliser au mieux certaines synergies. Aussi, les formations spécifiques liées à l'ingénierie sont à même de répondre à ces besoins. Cela ne signifie pas pour autant que les connaissances du tissu et des activités industrielles doivent être négligées, bien au contraire.

Les cantons l'affirment clairement, les besoins en formation sont importants. L'objectif poursuivi est avant tout d'élever le niveau de formation de la population dans son ensemble. Force est de constater ici que ce défi peut avant tout être relevé par l'économie de la connaissance. L'économie de fonctionnalité et l'écologie industrielle surtout sont pour leur part trop spécifiques pour prétendre contribuer à cet objectif.

Enfin, nous pouvons sans autre prétendre que les trois stratégies observées apportent des solutions concernant l'emploi. Néanmoins, seules l'économie de la connaissance et l'économie de fonctionnalité mettent clairement les capacités humaines au centre de leur implémentation. A partir de là, on peut argumenter que les emplois ainsi générés seront plus utiles à l'économie que d'autres, du secteur secondaire traditionnel notamment, potentiellement mis en danger par le jeu du progrès technique. L'écologie industrielle correspond à cette dernière catégorie.

Par ailleurs, au sujet du développement régional, notre grille d'analyse confirme les éléments ci-dessus. Nous avons en effet pu observer que les trois stratégies peuvent contribuer à la augmenter la compétitivité d'une région, à y permettre la création de valeur ajoutée ainsi que de contribuer à la sauvegarde ou création d'emploi. Ces aspects sont présents au sein des trois stratégies retenues, à des degrés différents toutefois.

C'est ce que l'on peut, entre autre, retenir de la grille que nous avons présenté ultérieurement au chapitre 3.5.1 et que nous reprenons ici.

Stratégie	Mondes émergents	Correspondances aux objectifs de la NPR
Economie fondée sur la connaissance	<i>Domestique</i> <i>Industriel</i> <i>Marchand</i> <i>Opinion</i> <i>Inspiration</i> <i>Projet</i>	<i>Compétitivité</i> <i>Valeur ajoutée</i> <i>Emploi</i> <i>Occupation décentralisée</i>
Ecologie industrielle	<i>Domestique</i> <i>Industriel</i> <i>Opinion</i>	<i>Compétitivité</i> <i>Valeur ajoutée</i> <i>Emploi</i> <i>Occupation décentralisée</i>
Economie de fonctionnalité	<i>Domestique</i> <i>Industriel</i> <i>Opinion</i> <i>Inspiration</i>	<i>Compétitivité</i> <i>Valeur ajoutée</i> <i>Emploi</i> <i>Occupation décentralisée</i>

Tableau 16 : Comparatif des stratégies selon les mondes et objectifs NPR

Source : adaptation personnelle

Ainsi, en nous fondant sur les éléments ci-dessus, nous pouvons confirmer notre première hypothèse : l'économie de la connaissance de même que l'écologie industrielle et l'économie de fonctionnalité peuvent contribuer au développement économique d'une région.

### 6.1.2 Deuxième hypothèse

***Les critères de mise en œuvre imposés par la NPR représentent un obstacle pour l'utilisation des stratégies proposées. Les questions que nous devons ici considérer sont celles de l'échelle de mise en œuvre, celle du domaine préconcurrentiel et celle du domaine interentreprises, soit la faculté de travailler en réseau.***

En référence aux programmes pluriannuels cantonaux de mise en œuvre, la politique régionale doit et va être clairement implémentée à une échelle supérieure. Dans ce contexte, tant l'économie de fonctionnalité que l'écologie industrielle présentent des aspects problématiques.

Dans le premier cas, on souhaite résolument parvenir à une régionalisation de l'économie, ce qui nécessite par ailleurs une masse critique de population. Cet aspect, particulièrement important au début du cycle de production, prêterait l'émergence d'une telle économie dans

les régions souvent périphériques visées par la politique régionale. Ce d'autant plus que les agglomérations ont été partiellement exclues de l'aire d'impact de ladite politique.

Dans le second cas, et tout particulièrement en ce qui concerne la symbiose industrielle, la mise en œuvre de la stratégie nécessite une grande proximité, tant sociale que géographique, des acteurs impliqués. Aussi, il semble acquis que le niveau d'action pertinent de ce concept est local, voire parfois régional.

Nous pouvons en conclure que si l'économie de la connaissance peut agir à toute échelle, l'écologie industrielle se révélera plutôt à petite échelle. Pour sa part, l'économie de fonctionnalité peut agir à plus grande échelle une fois mise en place. La grande incertitude, en relation avec une action de politique régionale, réside donc dans la phase de lancement de la stratégie.

Toutefois, avec l'avènement de la nouvelle politique régionale, ce sont désormais les cantons qui sont responsables de son implémentation. Sur la base d'une analyse des forces et des faiblesses, ces derniers sont libres de proposer des stratégies en phase avec les objectifs légaux. Ainsi, si les trois stratégies peuvent être potentiellement mises en œuvre dans le cadre de la politique régionale, avec une certaine réserve pour l'écologie industrielle cependant, le recours ou non à l'une d'elles dépend avant tout de la stratégie choisie par le canton considéré.

Concernant la mise en œuvre, il est à relever que la politique régionale ne permet pas de soutenir une seule entreprise. En tant que mesure du secteur public, elle ne peut soutenir que des initiatives dont l'intérêt profite à une branche économique dans son entier ou à un ensemble d'acteurs. L'économie de fonctionnalité trouve donc ici une limite quant à sa mise en œuvre potentielle, tant il est vrai que cette stratégie relève pour l'heure d'une démarche individuelle de l'entreprise.

Ce genre de problème ne se vérifie a priori pas avec le recours à l'économie de la connaissance. Comme définie dans le cadre théorique, cette dernière stratégie tire majoritairement sa substance des interactions entre acteurs d'un milieu souvent multilocal. Un mode de fonctionnement par la voie du réseau d'acteurs n'est donc pas un problème dans ce cas.

Il n'en va pas ainsi pour l'écologie industrielle, et encore moins pour l'économie de fonctionnalité. Dans le premier cas, si différentes entreprises sont appelées à collaborer, elles n'ont en général pas pour objectif de développer ensemble un projet. Seules les collaborations au niveau des intrants et des extrants sont pertinentes, respectant en cela le modèle décrit par Porter. Dans le second cas, les processus de développement sont internes à l'entreprise, avec une interaction la plus souvent inexistante avec d'autres partenaires économiques.



Notre grille d'analyse permet, elle aussi, de tirer des conclusions allant dans le même sens. La géographie des grandeurs nous enseigne que les mondes du modèle des économies de la grandeur peuvent être rattachés aux composantes territoriales que sont l'espace, le temps et les relations. Or, s'agissant d'espace, on constate que l'écologie industrielle et l'économie de fonctionnalité sont des stratégies qui sont mises en œuvre à une échelle qui est plus proche du local que du suprarégional au sens de la NPR, comme nous pouvons le lire dans la grille de la section 3.5.1 et que nous reproduisons ci-dessous.

Stratégie	Mondes émergents	Composantes territoriales		
		Espace	Temps	Relations
Economie fondée sur la connaissance	<i>Domestique</i> <i>Industriel</i> <i>Marchand</i> <i>Opinion</i> <i>Inspiration</i> <i>Projet</i>	<i>Ici et ailleurs</i> <i>National et international</i> <i>Mondial</i> <i>Espace-réseau</i> <i>Réseau ouvert</i> <i>Mobilité</i>	<i>Passé</i> <i>Tradition</i> <i>Avenir</i> <i>Ephémère</i> <i>Jaillissement</i> <i>Action à réaliser</i> <i>Enchaînements</i>	<i>Proximité</i> <i>Informelles</i> <i>Ouvertes</i> <i>Combinatoires</i>
Ecologie industrielle	<i>Domestique</i> <i>Industriel</i> <i>Opinion</i>	<i>Local et régional</i> <i>Médiatique</i>	<i>Tradition</i> <i>Stabilité</i>	<i>Proximité</i> <i>Fonctionnelles</i> <i>Identification</i> <i>Reconnaissance</i>
Economie de fonctionnalité	<i>Domestique</i> <i>Industriel</i> <i>Opinion</i> <i>Inspiration</i>	<i>Local et régional</i> <i>Médiatique</i>	<i>Stabilité</i> <i>Planification</i> <i>Jaillissement</i>	<i>Proximité</i> <i>Fonctionnelles</i> <i>Identification</i> <i>Reconnaissance</i>

Tableau 15 : Comparatif des stratégies selon les mondes et territoires

Source : adaptation personnelle

Aussi, il faut différencier notre réponse à cette deuxième hypothèse. Si nous pouvons confirmer, au vu des éléments exposés ci-dessus, que les critères de la NPR sont un obstacle à l'utilisation de stratégies relevant de l'écologie industrielle ou de l'économie de fonctionnalité, il n'est pas exclu que ces dernières puissent tout de même faire l'objet d'une mise en œuvre dans le cadre de la politique régionale.

En effet, si les acteurs économiques trouvent le moyen de développer ensemble des synergies à large échelle et dans le domaine préconcurrentiel, rien ne s'oppose au recours à ces stratégies. Une forte mobilisation des acteurs serait donc une condition sine qua non dans le cas présent, surtout pour l'économie de fonctionnalité dont la pratique actuelle ne va pas dans ce sens.

### 6.1.3 Troisième hypothèse

***Sous certaines conditions, la politique régionale peut contribuer à promouvoir la durabilité. Ici, c'est la nature même de la politique régionale que nous devons questionner.***

Nous l'avons vu, le développement durable est un concept que l'on peut comprendre différemment selon l'optique considérée. Du point de vue économique, comme mentionné par l'OCDE (2001), si la croissance demeure un enjeu prioritaire, il n'en demeure pas moins important de s'assurer de la productivité et de la qualité de l'environnement ou encore du niveau d'emploi et de formation de la population et de l'intégration de celle-ci dans les processus décisionnels.

La politique régionale vise à promouvoir la compétitivité des régions, à y créer de la valeur ajoutée et de l'emploi, ceci par le biais de projets ciblés dont l'objectif est de parvenir à créer un changement structurel dans les régions concernées. Et, en règle générale, on peut observer que ces projets intègrent les acteurs régionaux clés, voire nationaux selon les cas.

Si l'objectif de la politique régionale est, à n'en pas douter, de promouvoir l'économie, force est de constater qu'elle s'attaque avant tout aux conditions cadres ainsi qu'à la structure de l'économie. Elle peut donc prendre efficacement le relais des volontés politiques qui désirent promouvoir les technologies dites propres ou toute autre forme d'innovation dont l'utilité finale sert également les intérêts de l'environnement naturel. Ceci, bien sûr, en visant à promouvoir croissance et emplois.

Par ailleurs, selon notre grille d'analyse et comme relevé à la section 5.1, la NPR se situe amplement dans le monde du projet. Cet aspect conforte clairement la position selon laquelle la politique régionale peut contribuer au développement durable. Le monde du projet permet non seulement d'intégrer tous les acteurs nécessaires à une bonne prise en compte des préoccupations environnementales au sein de l'économie par exemple, mais également de considérer la nature comme un défi, ou une vision à concrétiser.

Nous sommes donc en mesure d'affirmer que la politique régionale permet de promouvoir la durabilité. Toutefois, afin qu'elle puisse mieux travailler en ce sens, il serait sans doute nécessaire d'orienter thématiquement les actions réalisées dans le cadre de la NPR. Car si le principe de durabilité doit être respecté, il n'est à aucun moment fait mention de thèmes comme les énergies renouvelables ou encore les technologies propres.

#### 6.1.4 Question générale

***Dans le cadre de la politique régionale, la poursuite d'un développement durable peut-elle être réalisée en se fondant sur une économie de la connaissance, ou vaut-il mieux recourir à des stratégies économiques dites environnementalistes telles que l'écologie industrielle et l'économie de fonctionnalité?***

Les objectifs fixés et les principes retenus peuvent être respectés au travers d'une économie fondée sur la connaissance. Cette dernière ne peut certes pas à elle seule garantir le succès de la politique régionale, mais elle présente les atouts nécessaires pour y parvenir.

Si l'économie de fonctionnalité semble prometteuse également, elle se heurte toutefois à des problèmes de masse critique du côté de la demande. Par ailleurs, il n'est pas certain que l'on puisse promouvoir collectivement une stratégie correspondant en premier lieu à des initiatives privées.

De son côté, l'écologie industrielle peut conduire à une optimisation de la performance de l'économie locale ou régionale par l'intermédiaire de nouvelles synergies et d'une utilisation plus efficace des déchets produits. Mais sa rigidité contractuelle et l'échelle de mise en œuvre de sa forme la plus aboutie, à savoir la symbiose, ne vont pas permettre de bénéficier de la marge de manœuvre dont les mesures de politique régionale, visant notamment à promouvoir l'innovation, ont besoin.

Par conséquent, dans un contexte de politique régionale, la promotion de la durabilité peut passer par une meilleure prise en compte de celle-ci dans le cadre de l'économie de la connaissance. Mais on peut également argumenter que la politique régionale actuelle est définie de manière trop stricte, notamment en ce qui concerne l'échelle d'application et l'interdiction momentanée de soutien aux entreprises privées agissant en dehors d'un réseau. Un assouplissement des pratiques de mise en œuvre permettrait certainement de mieux intégrer les stratégies économiques environnementalistes étudiées (économie de fonctionnalité et écologie industrielle).

Tout comme nous l'avons mentionné en synthèse de la partie théorique en parlant du couple économie–environnement, il faut donc ici également accepter le fait que l'on ne peut pas se positionner dans les extrêmes. Le meilleur chemin s'impose au cas par cas, et se situe la plupart du temps entre les deux positions décrites au paragraphe précédent.

Ainsi, nous pouvons également apporter un jugement sur notre thèse initiale, que nous rappelons : **Si, a priori, des stratégies comme l'écologie industrielle et l'économie de fonctionnalité peuvent participer au développement économique régional et promouvoir ainsi le développement durable, leur apport demeure restreint dans un contexte de politique régionale.**

Sur la base de ce qui précède, nous ne pouvons que confirmer cette thèse. Cela dit, si les conditions cadres de mise en œuvre de la politique régionale venaient à changer – car c'est bien là que se situe avant tout le problème pour l'écologie industrielle et l'économie de fonctionnalité – il est évident que ce jugement devrait être revu.

## **6.2 Enseignements pour la politique régionale à partir du cas suisse**

Au vu de ce qui précède, on observe que l'intégration de la durabilité dans la politique régionale rencontre différents obstacles. Les problèmes relevés, plus particulièrement dans le cadre de l'économie de fonctionnalité et de l'écologie industrielle, sont de trois ordres.

Tout d'abord, en ce qui concerne la philosophie de la durabilité, on constate que la prise en compte du développement durable n'est pas chose facile dans un contexte de politique régionale. De plus, la mise en œuvre de cette dernière implique des problèmes d'échelles, territoriale d'une part, mais également démographique. Enfin, il n'est a priori pas facile de promouvoir l'innovation au travers des stratégies économiques environnementalistes, ni de parvenir à une initiative collective de la part du secteur privé, tant il est vrai que les démarches environnementales à caractère économique sont pour l'heure le fait d'initiatives privées, et souvent individuelles.

Dans un contexte de développement économique, les géographies de la grandeur nous enseignent que les différents mondes en présence se préoccupent tous de l'environnement, mais de manière différente.

Nous l'avons vu, dans le cadre de la politique régionale, les stratégies que nous avons étudiées ne sont pas forcément les plus à même de répondre à une prise en compte de la dimension environnementale. Chacune possède certes des atouts, mais également des défauts. Toutefois, nous nous situons ici au niveau de l'instrument, avec toute la dimension technique que cela implique. Or, de par l'importance des processus de justification, les géographies de la grandeur nous montrent qu'il serait bien plus pertinent d'agir au niveau des acteurs et des relations qu'ils entretiennent.

En réponse à ces problèmes, le territoire dans sa compréhension géographique du terme apporte des solutions pertinentes.

La prise en compte du développement durable n'est certes pas facile au sein de la politique régionale. Nous pensons cependant que si, à l'avenir, les projets soutenus devaient mieux s'inscrire dans une logique territoriale intégrée, les dimensions sociales et environnementales pourraient être mieux prises en compte.

De même, si l'échelle de mise en œuvre pose problème, l'articulation entre les différents niveaux doit permettre une approche multilocale du développement, et peut donc être vue comme une opportunité supplémentaire pour l'implémentation de la politique régionale. Ce faisant, l'amélioration de la performance d'une économie régionale par des processus endogènes, ou par association à d'autres places économiques, peut donc également être soutenue.

Finalement, si les démarches économiques environmentalistes sont, dans le cas présent, souvent le fruit d'initiatives privées, une meilleure compréhension de la réalité territoriale de l'économie contemporaine doit permettre de fédérer ces différentes actions. L'appartenance à une même collectivité ou à un même courant de pensée est ici un élément essentiel à promouvoir.

Les recommandations suivantes tentent d'apporter des solutions aux éléments mentionnés ci-dessus.

### **6.2.1 Approche par une logique de projet**

Dans le cadre de la politique régionale, le développement durable est mentionné comme un principe qu'il convient de prendre en compte/de respecter mais il n'est pas considéré comme un objectif, de sorte que peu de choses seront probablement entreprises pour l'intégrer dans la mise en œuvre de la politique régionale.

Or c'est peut-être justement à ce niveau-là qu'il faudrait opérer, en intégrant la durabilité dans le projet lui-même. C'est l'enseignement que l'on peut tirer, entre autres, des écrits de Boltanski et Chiapello (1999).

Ces auteurs relèvent différents aspects relatifs au projet, à ce qui l'entoure et fait sa spécificité. Ainsi, « le projet est précisément un amas de connexions actives propres à faire naître des formes, c'est-à-dire à faire exister des objets et des sujets, en stabilisant et en rendant irréversibles des liens » (Boltanski & Chiapello, 1999 : 157). Ici, référence est faite au projet en tant produit, soit une construction entre différents acteurs suscitée par un objectif final commun. Ce dernier n'étant pas nécessairement présent ou clairement défini dès le départ.

La politique régionale ne constitue pas un monde évoluant en autarcie, bien au contraire. Sa mise en œuvre se fait idéalement au niveau suprarégional et intercantonal, et intègre différents acteurs travaillant pour un même objectif. Or, le projet permet d'associer des personnes actives dans d'autres domaines, voire d'autres projets, qui amènent avec elles des expériences et attentes souvent hétérogènes. Sur cette base, il est possible de faire évoluer un projet, voire d'en créer de nouveaux.

Selon Boltanski & Chiapello (1999), cette dynamique évolutive permet justement aux acteurs convaincus de partager leurs valeurs, leur point de vue et leur permet même d'imposer certaines croyances au groupe de projet auquel ils participent. Si ce dernier ne se montre pas réceptif, un nouveau projet peut être lancé, avec une équipe recomposée, selon les priorités et les besoins. A terme, cela signifie que seules les personnes réellement concernées par un projet et convaincues de leurs apports restent actives au sein d'un projet.

Dans le cas de la politique régionale et de la prise en compte du développement durable, ce qu'il faut retenir est qu'il est impératif de défendre la durabilité lors de la mise en œuvre d'un projet, par l'intermédiaire d'un acteur convaincu de son importance. Pour l'heure cependant, la prise en compte de la durabilité se fait trop souvent de manière ex-ante, à savoir lors de la sélection du projet. Or, nous pensons résolument que c'est au travers d'actions concrètes, et donc dans le projet lui-même, que l'intégration des préoccupations environnementales se fera le mieux, et non pas par l'intermédiaire de stratégies trop souvent stériles. Mais ne nous méprenons pas : la politique régionale est et doit rester un outil de promotion économique. Cependant, nous plaçons en faveur d'un suivi plus assidu du thème environnemental et social au sein du projet lui-même.

Par ailleurs, la logique de projet peut également se révéler utile en cela qu'elle force à être proactif quant à la nature des projets soutenus ainsi que des partenariats utiles d'une part, et qu'elle pousse au bilan de compétences d'autre part. Etant limités dans le temps – même si l'on ne parle que de la phase de lancement – les projets sont appelés à se multiplier et à se diversifier dans le temps. Ce faisant, par effet d'apprentissage via les réseaux notamment, ils vont, dans notre cas, intégrer petit à petit la prise en compte de la durabilité. Et l'on est en droit de croire qu'une évolution relativement lente, contrairement à un changement brusque et contraint, améliorera potentiellement les chances de voir le développement durable comme un élément intrinsèque à toute démarche.

La promotion de la durabilité doit donc passer par l'intégration d'une logique de projet, un avis partagé par Godard : « La prise en charge intégrée, par la société, des trois dimensions de la durabilité écologique, de la viabilité économique et de l'équité sociale et intergénérationnelle ne peut se passer de l'engagement d'une volonté des acteurs individuels et collectifs. Le moment du projet, qu'il soit projet politique, projet économique ou projet social, est essentiel à une intégration qui ne saurait résulter d'un mécanisme, économique ou autre » (Godard, 2004b : 10). Il est pour sa part convaincu que seul le passage par des conventions permet de trouver des accords parfois improbables, nécessaires à un développement durable. (Godard, 2004b).

## **6.2.2 Approche territoriale intégrée**

Nous l'avons vu, les stratégies économiques environmentalistes sont mises en œuvre à des échelles qui ne conviennent pas forcément aux besoins de la politique régionale

actuelle. Dans un premier temps pour le moins, tant l'économie de fonctionnalité (effet de seuil recherché) que l'écologie industrielle (proximité dans l'échange de flux) ne déploient pleinement leurs effets positifs que si elles sont implémentées dans un milieu à forte densité économique et/ou démographique, comme les agglomérations ou les structures métropolitaines. Or, le niveau local n'entre pas dans les considérations stratégiques de la NPR, et les agglomérations en ont été exclues.

En soit, cette réflexion peut être comprise dans la mesure où l'on cherche à promouvoir le développement économique de régions et non de villes ou de localités individuelles. Il faut toutefois reconnaître que l'économie contemporaine tire principalement bénéfice des grands centres, et même plus spécifiquement des aires métropolitaines.

L'exemple de la Suisse est à ce titre éloquent. A elles seules, les agglomérations (au sens large) de Zurich, Bâle, Berne et de l'Arc lémanique génèrent plus de 78% du PIB national (CTA, 2010).

Or, ces régions dites métropolitaines tendent à évoluer plus rapidement que les autres, et surtout à coopérer entre elles en délaissant souvent le reste du monde. Il n'y a là rien de neuf, mais c'est une réalité dont il faut impérativement tenir compte. Ainsi, il y a plus d'une décennie maintenant, Veltz mettait en avant le rôle prédominant des grands ensembles urbains. Avec la montée de l'économie fondée sur la connaissance, le rôle économique de ces derniers n'a fait que croître et les liens qu'ils ont su établir entre eux n'ont cessé de se renforcer jusqu'à devenir quasi exclusifs. Ce qui pousse notre auteur à prétendre que, au travers du processus de mondialisation, une économie d'archipel s'est mise en place, au sein de laquelle les grands pôles collaborent plutôt étroitement entre eux et à grande distance qu'avec leur propre arrière-pays (Veltz, 1996).

Fort de ce constat, il paraît impératif de coupler le développement des régions avec celui des grandes agglomérations. Ce faisant, l'opportunité de développer au mieux une économie de fonctionnalité ou une stratégie d'écologie industrielle à plus large échelle pourrait se concrétiser dès lors que ces éléments seraient au préalable bien établis en milieu urbain. Ainsi, l'économie de fonctionnalité pourrait d'une part parer à ses besoins en termes de seuil de population. D'autre part, l'écologie industrielle pourrait profiter pleinement des échanges de flux en milieu urbain, par ailleurs importants.

C'est donc à une évolution de la politique régionale actuelle que nous en appelons en vue de permettre une mise en œuvre plus cohérente des stratégies économiques environnementalistes étudiées.

A cet égard, en tenant compte d'un développement territorial intégré, la littérature nous propose une piste intéressante : le concept « place-based ».

***Le concept « place-based »***

Cela n'a rien de neuf : les autorités en charge d'un pays ont toujours cherché à développer harmonieusement le territoire dont ils ont la charge. Pourtant, cette tâche demeure extrêmement complexe dans sa réalisation. A cet effet, le Rapport Barca tente d'apporter une solution nouvelle pour l'Union européenne au travers du concept de Place Based Policy (Commission européenne, 2009). Ce dernier peut constituer à notre sens une extension économique de l'approche territoriale intégrée.

Le concept présenté ici propose d'aborder le développement territorial non plus par secteur, mais par une approche territorialisée. En effet, selon ce rapport, l'application d'une politique à une trop grande échelle rend celle-là inefficace, et ce de manière persistante. Aussi, adopter une perspective relevant d'un espace fonctionnel devrait apporter de meilleurs résultats.

Le rapport rend toutefois attentif au fait que l'on ne peut pas traiter tous les aspects ensemble. Il faut par contre aborder les problèmes par paquets, en focalisant sur les thèmes clés, ceux dont l'importance n'est plus à démontrer, comme l'économie ou l'environnement.

Toutefois, cette approche comporte certains risques (mauvaise allocation des ressources par exemple), favorisant la recherche de rente plutôt que l'innovation. D'un autre côté, elle permet d'intégrer tous les acteurs, et de reconnaître ainsi que l'Etat ne possède pas nécessairement la meilleure réponse.

La mise en œuvre d'un tel concept politique, selon le Rapport Barca, doit tenir compte notamment des aspects suivants :

- Mise en place d'une relation contractuelle orientée résultats, par le biais d'un programme opérationnel implémenté par des services externes à l'administration, mais spécifiques à la région.
- Promotion de l'expérimentalisme, d'une part en mettant à disposition un fond destiné à promouvoir des actions territorialisées et innovantes. D'autre part, l'organisation de *workshops* au niveau régional doit permettre de mobiliser les acteurs et ainsi de leur donner la possibilité d'exprimer un avis et de se responsabiliser.
- Echange de connaissances : un espace fonctionnel étant avant tout l'expérience commune de ce qui fonctionne, il faut donc inciter à l'échange d'expériences, et favoriser ainsi l'apprentissage.
- Avoir des objectifs, en sachant être visionnaire et humble à la fois. Visionnaire, parce qu'il faut savoir se fixer des objectifs des plus innovants, mais néanmoins réalistes. Humble, parce que le progrès ne se mesure que par les petits succès, et sur le long terme.



La mise en place d'un tel instrument dans un espace fonctionnel pourrait permettre de mieux faire partager les enjeux poursuivis par les stratégies économiques environmentalistes tant en milieu rural qu'urbain. L'évolution de la politique régionale à laquelle nous en appelons trouve ici un terrain propice à sa mutation.

### **6.2.3 Approche économique territoriale**

L'implémentation d'une politique régionale qui permettrait de promouvoir le recours à des stratégies économiques environmentalistes se heurte, nous l'avons mentionné, à deux problèmes en particulier. D'une part, les processus innovants ne sont pas au centre du débat (ou alors seulement d'un point de vue purement technique), et d'autre part, les démarches environnementales sont trop souvent, voire exclusivement, le fait d'initiatives privées à des fins qui le sont tout autant.

Afin de remédier à ces problèmes, nous pensons qu'une approche économique territoriale peut être en mesure d'améliorer, si ce n'est de débloquer, cette situation.

Si l'innovation n'est pas au centre de l'attention et que les initiatives privées prédominent, il est préférable d'insister sur les échanges entre acteurs. Du point de vue territorial, l'ancrage d'un projet ou d'un processus passe par la création ou le renforcement d'un sentiment identitaire permettant à son tour l'émergence d'un projet collectif. Ainsi, l'approche économique territoriale doit permettre de mieux coupler les initiatives privées, notamment au travers de ce qui fait justement le territoire : un ensemble de relations institutionnalisées.

En vue de promouvoir au mieux les processus liés à l'innovation, parvenir à faire interagir les acteurs est d'ailleurs une étape cruciale (Crevoisier, 2009). Mais c'est également la seule manière de pouvoir espérer assister à l'émergence d'une dynamique locale autour de moyens instrumentaux visant au développement économique endogène, comme les programmes de financement, l'éducation ou les activités R&D.

Faire interagir les acteurs en vue d'innover, aujourd'hui plus que jamais, signifie parvenir à articuler les différentes échelles qui composent notre quotidien. A ce sujet, Crevoisier estime que : « Dorénavant, il n'est plus possible de considérer l'innovation comme un phénomène purement économique, indépendant du territoire. [...] l'innovation est aussi et surtout la confrontation entre un milieu, un système d'acteurs locaux, avec le global ou avec des « ailleurs » complémentaires ou concurrents » (Crevoisier, 2009 : 12). Et de conclure que le territoire se trouve ainsi au cœur même des processus innovants.

Il faut donc parvenir à fédérer les acteurs, à susciter cet esprit collectif, et nous pouvons à cet effet proposer une piste issue de la littérature et qui nous semble prometteuse dans le

cadre du sujet qui nous concerne : le développement d'une économie en tant qu'organisation (collective) développée, au sens de Commons<sup>26</sup>.

### **Le going concern (*organisation développée*)**

Pour les géographes, « l'espace est un support physique tridimensionnel sur lequel une société inscrit un projet » (Ruegg, 1994 : 7), créant ainsi, à un moment donné, un territoire. Celui-ci est souvent considéré comme un produit social, autrement dit le résultat d'un processus collectif particulier s'inscrivant dans un espace donné (Debarbieux, 1999 ; Ruegg, 1996 ; Raffestin, 1980, 1986)<sup>27</sup>. Aussi, dès lors que l'on parle d'économie territoriale, la nature des relations que l'on cherche à observer et le territoire ainsi formé sont de caractère économique justement. Pour Angeon & Crevoisier (2009), les travaux de l'institutionnaliste américain Commons présentent un apport indéniable dans ce contexte.

Pour ce dernier, contrairement aux croyances économiques de l'époque, largement répandues et axées sur l'individualisme, l'économie se développe avant tout autour de l'idée de transactions et donc de règles et de comportements collectifs à même d'influencer ces dernières. C'est ce qu'il appelle le « going concern » (ou organisation développée).

Il est dès lors intéressant de constater que les transactions économiques font l'objet de règles de jeu bien définies, tacites ou non, et qu'elles sont directement influencées par un processus de concertation mené par les acteurs concernés. Pour nous, ce qui importe ici est de pouvoir potentiellement intégrer la dimension environnementale par le jeu des acteurs. En effet, « [...] le « going concern » [...] contraint, limite, habilite, permet ou libère les activités économiques. [...]. Nous définissons alors le développement territorial comme la capacité d'acteurs (situés, pourvus d'intentionnalité et visant à réaliser des transactions de tous ordres) à se fédérer autour d'une action collective pour fonder des projets communs porteurs de sens » (Angeon & Crevoisier, 2009 : 13-14).

Un contrôle social sur les activités économiques doit ainsi permettre d'amener la thématique environnementale au cœur du projet économique lui-même, au prix toutefois d'une prise de conscience collective. Aussi, on comprend que le mot clé dans la définition figurant ci-dessus est l'expression « pourvus d'intentionnalité ».

## **6.3 Limites et perspectives**

La recherche que nous avons menée et présentée dans ce qui précède nous a permis de comprendre que la politique régionale telle que nous la connaissons aujourd'hui serait à même de favoriser un développement plus durable.

<sup>26</sup> Selon la terminologie utilisée par Tremblay (2002).

<sup>27</sup> Le territoire est un concept central en géographie, qui fait l'objet de nombreux débats, et donc de nombreuses définitions. Pour plus d'information, voire par exemple Lévy J. et Lussault M. (2003), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*. Paris, Belin.

Toutefois, il est évident que des zones d'ombre existent encore. Ce travail n'a aucunement la prétention d'apporter une solution définitive au débat touchant à la prise en compte de l'environnement par le monde de l'économie, et inversement. Car, d'une part, des limites apparaissent clairement dans notre approche, alors que, d'autre part, de nouveaux horizons à investiguer s'offrent à nous.

### **6.3.1 Sur la méthode**

Du point de vue empirique, en raison du manque d'informations sur la politique régionale actuelle, nous avons dû nous résoudre à tirer profit des anciens outils de politique régionale. Si cette approche se justifie par l'héritage que ces outils ont légué à la NPR, nous pouvons tout de même nous interroger sur la situation telle qu'elle se présente aujourd'hui. Après quelques années de mise en œuvre, les acteurs concernés ont certainement appris à utiliser ce nouvel instrument et développé de nouvelles pratiques. Il serait fort intéressant de pouvoir disposer d'un comparatif à ce niveau.

Ensuite, si la politique régionale telle qu'elle se pratique en Suisse peut être comparée à ce qui se fait ailleurs en Europe quant à ses objectifs, force est de constater que sa mise en œuvre est sensiblement différente. En effet, le principe de subsidiarité sur lequel se fonde la pratique helvétique permet d'adopter un système de gouvernance très performant en regard de ce qui se fait dans d'autres pays. Aussi, il est difficile de prétendre que les recommandations formulées précédemment sont également valables ailleurs qu'en Suisse. Il n'empêche que dans une optique de mise en œuvre intégrée, l'exemple de la Suisse n'a rien à envier à ses voisins.

Du point de vue théorique cette fois-ci, des limites peuvent également être relevées. Si l'économie de la connaissance bénéficie d'une littérature nourrie, l'écologie industrielle n'a pour sa part pas encore été suffisamment étayée. En effet, si l'analyse des flux a été l'objet de toute l'attention des chercheurs, le comportement économique des acteurs n'a pas été suffisamment mis en lumière. Nous pensons ici particulièrement aux motivations réelles des acteurs à s'impliquer dans ce genre de démarche. Par analogie, nous pouvons dresser le même constat pour l'économie de fonctionnalité.

Enfin, la décision de recourir aux géographies de la grandeur pour analyser et comparer les stratégies entre elles a porté ses fruits. Sur une base commune, un profil de l'économie de la connaissance ainsi que de l'écologie industrielle et de l'économie de fonctionnalité a pu être dressé. Ces profils ont ensuite pu être juxtaposés et nous avons pu en retirer des enseignements très utiles. Toutefois, l'utilisation de cette grille d'analyse reste quelque peu sommaire au vu du potentiel de cet outil, aussi pertinent que complexe. Au travers de notre recherche, nous avons en effet pu constater que le débat que suscite la prise en compte de l'environnement dans la sphère économique trouve une résonance toute particulière dans l'école des conventions, et plus particulièrement dans ce modèle de justification. Aussi, afin

de pouvoir contribuer pleinement à ce débat, il serait sans doute nécessaire d'explorer plus encore le potentiel de ce modèle très complexe, un travail qui aurait malheureusement largement dépassé le cadre de notre étude.

### **6.3.2 Intégrer de nouvelles approches ?**

A notre sens, le problème que l'on rencontre dès lors que l'on débat de la prise en compte de l'environnement dans un processus de promotion économique est celui des acteurs et des valeurs qu'ils défendent. Faut-il dès lors passer par des mécanismes de sensibilisation, soit augmenter l'attention de la population quant à la pression subie par notre cadre naturel ? C'est une solution.

Nous l'avons vu dans ce qui précède, une approche par le territoire et/ou le projet représente un défi qu'il faut absolument relever.

Par le territoire, parce qu'il met en scène les dimensions spatiale et temporelle des relations humaines. L'échelle d'action pertinente pour mieux intégrer les préoccupations environnementales dans les processus économiques doit être celle des acteurs et du milieu qu'ils maîtrisent. Or, même si nous parlons de globalisation ou de multi-localisation, c'est à une échelle de « taille humaine » que nous cernons au mieux les enjeux et solutions qui se présentent. Pour sa part, la temporalité des actions doit permettre de faire le lien entre une logique économique qui se projette dans le court à moyen terme, et l'environnement qui nécessite une vision à long terme.

Par le projet, parce que c'est une manière de construire des bases solides pour l'avenir, soit par la production d'une vision puis d'un objectif nés de la collaboration des acteurs territoriaux. Nous sommes persuadé que seul le dépassement de la pure logique de marché peut permettre de résoudre le conflit opposant actuellement les partisans du tout économique à ceux du tout environnement. Or, ce dépassement se fera par l'entremise de la troisième dimension de la durabilité, soit le social.

Chaque acteur possède en effet différents rôles, qu'il endosse selon les contextes. Qu'il soit défenseur de la cause environnementale ou fervent adepte de la logique économique, l'acteur représente également la société. Peut-être faut-il ranger cette idée sous le terme d'engagement citoyen, mais il y a fort à parier que les conventions permettant de tenir compte des discours des uns et des autres seront d'autant plus faciles à passer qu'elles se fondent sur l'appartenance communautaire.

En ce sens, la vision mécanique des choses adoptée jusqu'ici doit faire place à une logique de type plus organique, où les logiques sectorielles se fondent entre elles et font place à de nouvelles réflexions (Caillet & Comtesse, 2008). Les exemples qui permettent de mettre en pratique cette idée ne manquent assurément pas. Ainsi, la décision récente du Conseil

fédéral de sortir du nucléaire porte en elle la question d'une alternative viable. Nous pensons que la politique régionale pourrait permettre de décloisonner ce débat et contribuer à trouver une réponse consensuelle à cette question, à condition d'en définir clairement le rôle et les missions.

En ayant recours à une échelle d'action pertinente, la transdisciplinarité dont on parle depuis si longtemps doit enfin être mise en œuvre comme il se doit. Elle seule permet de dégager une vision intégrée des problèmes et d'apporter des solutions susceptibles d'être acceptées. Et de passer les conventions nécessaires.



## LISTE DES FIGURES, TABLEAUX ET GRAPHIQUES

### Dans l'ordre d'apparition

Figure 1 : Mécanismes d'intervention et modes de gouvernance des politiques régionales.....	23
Tableau 1 : Changement de paradigme au sein de la politique régionale.....	24
Tableau 2 : Grille de correspondance entre les mondes et leurs territorialités.....	37
Tableau 3 : Grille de correspondance entre mondes, spatialité et objectifs de la NPR.....	39
Tableau 4 : Grille de correspondance entre mondes, spatialité, représentation de la nature et objectifs de la NPR.....	42
Figure 2 : démarche du travail.....	44
Tableau 5 : Comparaison synoptique entre la politique régionale de 1997 et la nouvelle politique régionale.....	53
Tableau 6 : Ancien et nouveau paradigme de la politique régionale.....	54
Tableau 7 : Dimensions épistémologique et ontologique de la connaissance au sein de l'entreprise .	77
Tableau 8 : Formes de connaissance et modèles organisationnels.....	78
Figure 3 : Facteurs traditionnels et innovants du capital territorial.....	89
Tableau 10 : Taxonomie théorique des composants du capital territorial.....	90
Tableau 11 : Mondes et territoires de l'économie fondée sur la connaissance.....	95
Figure 4 : Industrial ecology operates at three levels.....	97
Figure 5 : Les principaux échanges entre les partenaires de la symbiose industrielle de Kalundborg	99

Tableau 12 : Comparatif entre un système de production local et un réseau d'écologie industrielle .	101
Tableau 13 : Mondes et territoires de l'écologie industrielle .....	105
Figure 6 : Les enjeux de durabilité vus par l'économie de fonctionnalité.....	110
Tableau 14 : Mondes et territoires de l'économie de fonctionnalité .....	123
Tableau 15 : Comparatif des stratégies selon les mondes et territoires .....	126
Tableau 16 : Comparatif des stratégies selon les mondes et objectifs NPR .....	127
Economie de fonctionnalité .....	128
Tableau 17 : Comparatif des stratégies selon les mondes et la représentation de la nature .....	128
Tableau 18 : Synthèse des stratégies en corrélation avec les buts de la NPR .....	137
Figure 7 : les 54 régions LIM sur le territoire suisse .....	141
Graphique 1 : Evolution de la population .....	144
Figure 8 : Evolution des emplois en régions de montagne .....	145
Graphique 2 : Evolution des mouvements pendulaires.....	146
Graphique 3 : Evolution du taux de chômage .....	146
Figure 9 : Pourcentages de projets d'infrastructures de développement.....	148
Graphique 4 : Budget global par région .....	150
Tableau 19 : Mondes et territoires de la LIM.....	159
Tableau 20 : les objectifs de la Confédération selon le message INTERREG III .....	161
Tableau 21 : octroi des crédits INTERREG.....	163
Figure 10: Les régions INTERREG IIIA en Suisse.....	164
Graphique 5 : Répartition des projets soutenus (en %) et de la contribution des fonds fédéraux INTERREG (en %) selon les domaines d'activité pour le volet A .....	165
Graphique 6 : Pourcentage de projets par typologie pour le volet A .....	165
Graphique 7 : Répartition des projets soutenus (en %) et de la contribution des fonds fédéraux INTERREG (en %) selon les domaines d'activité pour le volet B .....	166
Graphique 8 : Répartition des projets soutenus (en %) et de la contribution des fonds fédéraux INTERREG (en %) selon les domaines d'activité pour le volet C .....	167
Graphique 9 : Nature des partenaires du projet .....	168
Graphique 10 : Plus-value des partenariats par le biais des projets.....	169
Graphique 11 : Avenir du partenariat issu du projet.....	170
Graphique 12 : Echelle principale des effets du projet.....	171
Tableau 22 : Mondes et territoires d'Interreg III .....	176
Graphique 13 : Répartition des projets en dix clusters thématiques.....	180
Figure 11 : Répartition cantonale des projets Regio Plus .....	181
Graphique 14 : Partenaires et degré d'implication lors de la phase de mise en œuvre du projet .....	183
Graphique 15 : Aspect novateur des projets .....	184
Graphique 16 : Evolutions induites par le projet .....	185
Graphique 17 : Amélioration de l'attractivité et de la compétitivité de la région grâce aux évolutions induites par le projet .....	186
Graphique 18 : Structure de financement subséquent au programme .....	187
Graphique 19 : Création et maintien d'emplois au travers des projets .....	189



Graphique 20 : Augmentation de la valeur ajoutée de la région .....	190
Tableau 23 : Mondes et territoires de Regio Plus .....	193
Graphique 21 : Objectifs poursuivis par les cantons .....	199
Graphique 22 : Echelle d'action supérieure .....	201
Graphique 23 : Pertinence de la dimension réseau .....	203
Graphique 24 : L'innovation vue par les cantons .....	206
Tableau 24 : Mondes et territoires de la NPR .....	210
Tableau 16 : Comparatif des stratégies selon les mondes et objectifs NPR .....	230
Tableau 15 : Comparatif des stratégies selon les mondes et territoires .....	232



## BIBLIOGRAPHIE

- ANGEON, V. & CALLOIS, J.-M.** (2006). *Capital social et dynamiques de développement territorial. Une réflexion à partir de l'exemple de deux territoires ruraux français* ; In *Espaces et sociétés* 124-125.
- ANGEON V. & CREVOISIER O.** (2009), *Régulation, institutionnalisme et développement territorial : une question d'échelle* in *Jeux d'échelle, développement territorial et enjeux méthodologiques*. C. Mager. Lausanne : Observatoire de la ville et du développement durable.
- ANTONELLI, C.** (2006). *The business governance of localized knowledge : an information economics approach for the economics of knowledge*, EURODITE Project.
- ARROW, K. J.** (1962). *The economic implications of learning by doing*. *The review of economic studies* 29 (3).
- ARROW, K. J.** (1969). *Classificatory notes on the production and transmission of technological knowledge*. In *The American Economic Review*, 59(2), pp. 29-35.
- ASCHER, F.** (2005). *La société hypermoderne. Ces événements qui nous dépassent, feignons d'en être les organisateurs*. La Tour d'Aigues, Editions de l'Aube.
- ASHEIM, B.** (1996). *Industrial districts as learning regions : a condition for prosperity?* ; In *European planning studies* 4.
- ASHEIM, B. & COENEN, L.** (2006). *Contextualising regional innovation systems in a globalising learning economy : on knowledge bases and institutional frameworks* ; In *Journal of technology transfer* 31(1).

- 
- AZAM, G.** (2005). *L'utopie de l'économie de la connaissance* ; In *Sciences de la société* No 66.
- BABEY, N.** (1999). *La publicité du territoire : politiques urbaines et régionales*. Neuchâtel, Université de Neuchâtel.
- BACHTLER, J. & YUILL, D.** (2001). *Policies and strategies for regional development : a shift in paradigm ?* Glasgow, University of Strathclyde, EPRC Papers 46.
- BACHTLER, J. ET AL.** (2003). *Regional policies after 2006 : complementary of conflict ?* Glasgow, University of Strathclyde, EPRC Paper 51.
- BATAÏNI, S.-H. & ROTH, M.** (2002). *L'eurocompatibilité de la future politique régionale de la Confédération – L'avenir de la politique régionale européenne*. Neuchâtel, IRER.
- BASLÉ, M. & RENAULT, M.** (2004). *L'économie fondée sur la connaissance*. Paris, Economica.
- BEURAIN, C. & MAILLEFERT, M.** (2006). *Politiques régionales de l'environnement et développement économique : une approche territoriale*. Rapport pour le Ministère de l'écologie et du développement durable (MEDD).
- BEURAIN, C. & BRULLOT, S.** (2011). *L'écologie industrielle comme processus de développement territorial : une lecture par la proximité*. RERU, N°2
- BIEGER, T., REY, M. ET AL.** (2004). *Evaluation der Investitionshilfe für Berggebiete (IHG)*. St. Gallen/Lausanne, IDT/CEAT.
- BLONDEL, J.-L.** (2004). *La globalisation : approche du phénomène et ses incidences sur l'action humanitaire* ; In *IRRC* 86.
- BOEKEMA, F. & RUTTEN, R.** (2004). *Knowledge, networks and proximity : an embeddedness perspective*. ; In *European planning studies* 12.
- BOIRAL, O.** (2004). *Environnement et économie : une relation équivoque*. ; In *VertigO* 5(2).
- BOIRAL, O. & KABONGO, J.** (2004). *Le management des savoirs au service de l'écologie industrielle*. ; In *Revue française de gestion* 30(149).
- BOLTANSKI, L. & THÉVENOT, L.** (1991). *De la justification. Les économies de la grandeur*. Paris, Gallimard.
- BOLTANSKI, L. & CHIAPELLO, E.** (1999). *Le nouvel esprit du capitalisme*. Paris, Gallimard.
- BOSCHMA, R.** (2005). *Proximity and innovation : a critical assessment*. ; In *Regional studies* 39.
- Bourg, D. & Buclet N.** (2005). *L'économie de fonctionnalité : changer la consommation dans le sens du développement durable*. In *Futuribles*, No 313.
- BRÖKEL, T. & BINDER, M.** (2007). *The regional dimension of knowledge transfers - a behavioral approach*. ; In *Industry and innovation* 14.

- BRONCKART, J.-P.** (2006). *Les conditions de construction des connaissances humaines*. ; In *La société des savoirs : trompe-l'œil ou perspectives ?* M. Carton and J.-B. Meyer. Paris, L'Harmattan.
- BRULLOT, S.** (2006). *L'écologie industrielle : mise en œuvre à l'échelle d'un territoire*. GSE Workshop, University of Lausanne.
- BÜRGENMEIER, B.** (2005). *Economie du développement durable*. Bruxelles, De Boeck.
- CAILLET, B. & COMTESSE, X.** (2008). *L'invention des territoires directs par les gens ordinaires*. Genève, Imprimerie du Cachot.
- CAMAGNI, R.** (2005). *Attractivité et compétitivité : un binôme à repenser*. Actes de l'Université d'été de la prospective territoriale en Europe, Lille.
- CAMAGNI, R.** (2007). *Towards a concept of territorial capital*. Papers of the Joint congress ERSA/ASRDLF, Paris.
- CAMAGNI, R. & MAILLAT, D.** (2006). *Milieus innovateurs*. Paris, Economica.
- CASTELLS, M.** (1998). *La société en réseaux*. Paris, Fayard.
- CHERTOW, M.** (2000). *Industrial symbiosis : literature and taxonomy*. In *Annual Review of Energy and Environment*, 25, pp. 313-337.
- CHERTOW, M.** (2007). "Uncovering" industrial symbiosis. In *Journal of Industrial Ecology*, 11(1), pp. 11-30.
- CHRISTENSEN, J.** (2006). *The history of the industrial symbiosis at Kalundborg, Denmark*. GSE Workshop, University of Lausanne.
- CLEMENT, K. & BACHTLER, J.** (1997). *Regional development and environmental gain : strategic assessment in the EU structural funds*. ; In *European Environment*, 7.
- CMED** (1987, trad. fr. 1989). *Notre avenir à tous*. Montreal, Editions du Fleuve.
- COMELIAU, C.** (2006). *La croissance ou le progrès ? Croissance, décroissance, développement durable*. Paris, Editions du Seuil.
- COMMISSION D'EXPERTS.** (2003). *Nouvelle politique régionale (NPR) - Réexamen et nouvelle conception de la politique régionale*. Zurich, BHP.
- COMMISSION EUROPEENNE** (2005). *Stratégie thématique sur l'utilisation durable des ressources naturelles*. Non publié. URL : [http://europa.eu/legislation\\_summaries/environment/sustainable\\_development/l28167\\_fr.htm](http://europa.eu/legislation_summaries/environment/sustainable_development/l28167_fr.htm).
- COMMISSION EUROPÉENNE** (2009). *An Agenda for a Reformed Cohesion Policy*. URL: [http://ec.europa.eu/regional\\_policy/policy/future/pdf/report\\_barca\\_v0306.pdf](http://ec.europa.eu/regional_policy/policy/future/pdf/report_barca_v0306.pdf).
- CONFEDERATION SUISSE** (1997a). *Loi fédérale du 21 mars 1997 sur l'aide aux investissements dans les régions de montagne (LIM)*. Berne, Confédération suisse.
- CONFEDERATION SUISSE** (1997b). *Arrêté fédéral du 21 mars 1997 instituant une aide à l'évolution structurelle en milieu rural*. Berne, Confédération suisse.

- CONFEDERATION SUISSE** (2006). *Loi fédérale sur la politique régionale*. Berne, Confédération suisse.
- CONSEIL FEDERAL** (1999). *Message relatif à la promotion de la participation suisse à l'initiative communautaire de coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale (INTERREG III), pour la période 2000-2006*. Berne, Confédération suisse.
- CONSEIL FEDERAL** (2005). *Message concernant la Nouvelle politique régionale (NPR)*. Berne, Confédération suisse.
- COOK, M. B. ET AL.** (2006). *The transfer and application of Product Service Systems: from academia to UK manufacturing firms.* ; In *Journal of Cleaner Production* 14.
- COOKE, P.** (2002). *Knowledge economies*. London, Routledge.
- COOKE, P. ET AL.** (2004). *Regional innovation systems - the role of governance in a globalized world*. London, Routledge.
- COOKE, P. & LEYDESDORFF, L.** (2006). Regional development in the knowledge-based economy : the construction of advantage. ; In *Journal of technology transfer* 31(1).
- COURLET, C.** (2001). *Les systèmes productifs localisés – un bilan de la littérature.* ; In *Cahiers d'économie et sociologie rurales*. No 58-59. Ivry, INRA.
- CREVOISIER, O.** (2003). *Economie, territoire et durabilité : approche par les milieux innovateurs.* ; In *Développement durable et aménagement du territoire*. A. Da Cunha and J. Ruegg. Lausanne, PPUR.
- CREVOISIER, O.** (2004). *The innovative milieus approach : toward a territorialized understanding of the economy ?* ; In *Economic geography* 80(4).
- CREVOISIER, O.** (2009). *La pertinence de l'approche territoriale*. Actes du XLVI<sup>ème</sup> Colloque de l'ASRDLF, Clermont-Ferrand.
- CREVOISIER, O. & GIGON, N.** (2000). *Les spatialités des économies de la grandeur*. In *Revue d'économie régionale et urbaine*, IV.
- CTA** (2010). *Renforcement de la compétitivité internationale de la Suisse*. Berne, CTA.
- DA CUNHA, A. & RUEGG, J.** (2003). *Développement durable et aménagement du territoire*. Lausanne, PPUR.
- DAVID, P. & FORAY, D.** (2002). *Une introduction à l'économie et à la société du savoir.* ; In *RISS* 171.
- DEBARBIEUX, B.** (1999). *Le territoire : histoires en deux langues. A bilingual (his-)story of territory.* ; In *Discours scientifique et contextes culturels. Géographies françaises à l'épreuve post-moderne*. C. Chivallon, P. Ragouet & M. Samers. Bordeaux, Maison des sciences de l'Homme d'Aquitaine.
- DIANI, M.** (2004). *Les communautés intensives en connaissance.* ; In *L'économie fondée sur la connaissance*. M. Baslé & M. Renault. Paris, Economica.

- DOZ, Y. ET AL.** (2001). *From global to metanational. How companies win in the knowledge economy*. Boston, Harvard Business School Press.
- ERKMAN, S.** (2004). *Vers une écologie industrielle*. Paris, Charles Léopold Mayer.
- FELDMAN, M.** (2002). *La révolution d'Internet et la géographie de l'innovation*. ; In *RISS* 171.
- FERRY, M. ET AL.** (2008). *From environmental sustainability to sustainable development ? Making concepts tangible in structural funds programmes*. Glasgow, University of Strathclyde EPRC, IQ-net thematic paper (22)2.
- FISHBEIN, B. ET AL.** (2000). *Leasing : a step toward producer responsibility*. INFORM, Duke University.
- FISHMAN, A., GANDAL, N. ET AL.** (1993). *Planned obsolescence as an engine of technological progress*. In *Journal of industrial economics*, 41, pp. 361-370.
- FLORIDA, R.** (1995). *Toward the learning region*. ; In *Futures* 27.
- FLORIDA, R.** (2002a). *Bohemia and economic geography*. ; In *Journal of economic geography* 2.
- FLORIDA, R.** (2002c). *The rise of the creative class*. New York, Basic Books.
- FLORIDA, R.** (2003). *Cities and the creative class*. ; In *City & community* 2.
- FORAY, D.** (2000). *L'économie de la connaissance*. Paris, La Découverte.
- FORAY, D.** (2005). *Input au Hearing organisée par la ROREP, à Zurich*. Groupe de travail sur l'économie de la connaissance (non-publié).
- FROSCHE, R. A. & GALLOPOULOS, N. E.** (1989). *Strategies for manufacturing*. ; In *Scientific American* 261(Special issue).
- GERTLER, M.** (2003). *Tacit knowledge and the economic geography of context, or the undefinable tacitness of being (there)*. ; In *Journal of economic geography* 3(1).
- GIGON, N.** (1999). *Les géographies de la grandeur*. Fribourg, Mécanographie de l'Université de Fribourg.
- GODARD, O.** (1990). *Environnement, modes de coordination et système de légitimité : analyse de la catégorie de patrimoine naturel*. In *Revue économique* 41, No 2, pp. 215-242.
- GODARD, O.** (2004a). *De la pluralité des ordres ? Les problèmes d'environnement et de développement durable à la lumière de la théorie de la justification*. In *Géographie, économie, société* 6, No 3, pp. 303-330.
- GODARD, O.** (2004b). *Savoirs, risques globaux et développement durable*. Laboratoire d'économétrie, cahier No 2004-009. Ecole polytechnique, Paris.
- GODIN, B.** (2006). *The knowledge-based economy : conceptual framework or buzzword ?* ; In *Journal of technology transfer* 31(1).

- 
- GRANOVETTER, M.** (1973). *The strength of weak ties.* ; In *American Journal of Sociology* 78(6), pp. 1360-80.
- GROSJEAN, N.** (2001). *Globalisation et autonomie des systèmes de production territoriaux.* Thèse présentée à la Faculté de Droit et des sciences économique. Université de Neuchâtel.
- HAWKEN, P.** (1993). *The ecology of commerce.* New York, Harper Collins.
- HAYEK, F. A.** (1937). *Economics and knowledge.* ; In *Economica* 4(13).
- HERNANDEZ, V. A.** (2006). *Quid d'une anthropologie de la connaissance?* ; In *La société des savoirs, trompe-l'oeil ou perspectives?* M. Carton & J.-B. Meyer. Paris, L'Harmattan.
- HILPERT, U.** (2006a). *Knowledge in the region : development based on tradition, culture and change.* ; In *European planning studies* 14(5).
- HILPERT, U.** (2006b). *Knowledge in the region : introduction to the Special Issue.* ; In *European planning studies* 14(5).
- HUDSON, R.** (1999). *The learning economy, the learning firm and the learning region : a sympathetic critique of the limits to learning.* ; In *European Urban and Regional Studies* 6(1).
- IBERT, O.** (2007). *Toward a geography of knowledge creation : the ambivalences between "knowledge as an object" and "knowing in practice".* ; In *Regional studies* 41.1.
- JESSOP, B.** (2000). *The state and the contradictions of the knowledge-driven economy.* ; In *Knowledge, Space, Economy.* J. R. Bryson et al. London, Routledge.
- JOLIVET, P.** (2006). *Rationalité et embeddedness. La sensibilité écologique des consommateurs à l'école des conventions.* ; In *L'économie des conventions, méthodes et résultats. Tome 2 : Développements.* Paris, La Découverte.
- JOUYET, J.-P. & LÉVY M.** (2006). *L'économie de l'immatériel.* Rapport de la commission sur l'économie de l'immatériel. Paris, Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie.
- KEYNES, J.-M.** (1930). *Economic possibilities for our grandchildren.* In KEYNES J.-M. (1931), *Essays in persuasion.* London, Macmillan.
- KLINE, S. J. & ROSENBERG, N.** (1986). *An overview of innovation.* ; In *The positive sum strategy.* R. Landau & N. Rosenberg. Washington D.C., National Academy Press.
- KUZNETS, S.** (1955). *Economic growth and income inequality.* ; In *The american economic review* 45(1).
- KUZNETS, S.** (1973). *Modern economic growth : findings and reflections.* ; In *The american economic review* 63(3).
- KUULUVAINEN, J. & TAHVONEN, O.** (1995). *The Economics of Natural Resource Utilization ; In Principles of Environmental and Resource Economics.* H. Folmer, H.L. Gabel, & H. Opschoor, eds. Brookfield, Edward Elgar.



- LAM, A.** (2002). *Modèle nationaux ou régionaux d'apprentissage et d'innovation propres à l'économie de la connaissance.* ; In *RISS* 171.
- LATOUR, B.** (1995). *Moderniser ou écologiser : à la recherche de la septième cité.* In *Ecologie & Politique* 13, pp. 5-27.
- LE BAS, C.** (2004). *Représentations du marché et compréhension des marchés de connaissances.* ; In *L'économie fondée sur la connaissance.* M. Baslé & M. Renault. Paris, Economica.
- LE PETIT ROBERT** (2006). *Dictionnaire de langue française.* Paris, Le Robert.
- LENSCHOW, A. & REITER, R.** (2007). *Keeping Competence – Policy coordination as a means for the institutional embedment of european environmental policy and regional policy.* ; In *Institutional dynamics and the transformation of executive politics in Europe.* M. Egeberg. Mannheim, Palgrave Macmillian.
- LINDAHL, M. & ÖLUNDH, G.** (2001). *The meaning of functional sales.* Paper presented at the 8<sup>th</sup> international seminar on life cycle engineering. Varna.
- LIVIAN, Y.-F. & HERREROS, G.** (1994). *Une nouvelle grille d'analyse des organisations ?* In *Revue Française de Gestion*, nov./déc. 1994, p. 43.
- LORENZEN, M.** (2007). *Social capital and localised learnings : proximity and place in technological and institutional Dynamics.* ; In *Urban Studies* 44.
- LUNDVALL, B.-A.** (2004). *Why the new economy is a learning economy.* DRUID Working Papers 04-01.
- LUNDVALL, B.-A. & JOHNSON, B.** (1994). *The learning economy.* ; In *Journal of Industry Studies* (1)2.
- LYONS, D.** (2007). *A spatial analysis of loop closing among recycling, remanufacturing, and waste treatment firms in Texas.* ; In *Journal of industrial ecology* 11(1).
- MACHLUP, F.** (1980). *Knowledge : its creation, distribution, and economic significance - Knowledge and knowledge production.* Princeton, University Press.
- MACHLUP, F.** (1982). *Knowledge : its creation, distribution, and economic significance - The Branches of learning,* Princeton, University Press.
- MAILLAT, D.** (2006). *Milieux innovateurs et nouvelles générations de politiques régionales.* ; In *Milieux innovateurs.* R. Camagni & D. Maillat. Paris, Economica.
- MAILLAT, D. & KEBIR, L.** (1999). *Learning regions et systèmes territoriaux de production.* ; In *Milieux innovateurs.* R. Camagni & D. Maillat. Paris, Economica.
- MANZELLA, G.-P. & MENDEZ, C.** (2009). *The turning points of EU Cohesion Policy. Report working paper.* Luxemburg, European Investment Bank, & Glasgow, University of Strathclyde, EPRC.
- MASKELL, P.** (2001). *Towards a knowledge-based theory of the geographical cluster.* ; In *Industrial and corporate change* 10.

- 
- MASKELL, P. & MALMBERG, A.** (1995). *Localized learning and industrial competitiveness*. BRIE Working paper 80.
- MASLENIKOVA, I.** (1998). *Rank Xerox Product Stewardship*. In KOSTECKI (ed.) (1998) *The durable use of consumer products : new options for business and consumption*. Dordrecht, Kluwer Academic Publishers.
- MAUNOURY, J.-L.** (1972). *Economie du savoir*. Paris, Colin.
- MAXWELL, D. ET AL.** (2006). *Functional and systems aspects of the sustainable product and service development approach for industry*. ; In *Journal of Cleaner Production* 14.
- MEANS** (1999). *Evaluer les programmes socio-économiques*. Luxembourg, Commission européenne.
- MELÉNDEZ, R.** (2002). *Commerce et développement durable vus de l'Afrique*. ; In *Commerce international et développement durable*. ICTSD. Paris, Editions Charles Léopold Mayer.
- METCALFE, J. S. & RAMLOGAN, R.** (2005). *Limits to the economy of knowledge and knowledge of the economy*. ; In *Futures* 37.
- MONT, O.** (2002). *Functional thinking – the role of functional sales and product service systems for function-based society*. Lund University, IIIIEE.
- MONT, O.** (2004). *Product-service systems : Panacea or myth?* Lund University, IIIIEE.
- MONT, O. ET AL.** (2006). *A new business model for baby prams based on leasing and product remanufacturing*. ; In *Journal of Cleaner Production* 14.
- MONTANGERO, J. & MAURICE-NAVILLE, D.** (1994). *Piaget ou l'intelligence en marche*. Sprimont, Ed. Mardaga.
- MORELLI, N.** (2006). *Developing new product service systems (PSS) : methodologies and operational tools*. ; In *Journal of Cleaner Production* 14.
- NELSON, R. R. & WINTER, S. G.** (1982). *An evolutionary theory of economic change*. Cambridge Massachusetts, Harvard University Press.
- NONAKA, I., TAKEUCHI, H. ET AL.** (1997). *La connaissance créatrice la dynamique de l'entreprise apprenante*. Paris, De Boeck Université.
- OFDE** (1999). *Du passé au futur - 25 ans d'aide en matière d'investissements*. Berne, OFDE.
- OCDE** (2000). *Towards sustainable development – indicators to measure progress*. Paris, OCDE.
- OCDE** (2001). *Développement durable – les grandes questions*. Paris, OCDE.
- OCDE** (2006). *Le nouveau paradigme rural : politiques et gouvernance*. Paris, OCDE.
- OSTERWALD, S., ET AL.** (2007). *Schlussevaluation Regio Plus*. Berne.
- PAULRE, B.** (2000). *De la new economy au capitalisme cognitif*. ; In *Multitudes No 2*.

- PERRENOUD** (1998). *La transposition didactique à partir de pratiques : des savoirs aux compétences*. In *Revue des sciences de l'éducation*, 24 (3).
- PICCALUGA, A.** (2004). *Conclusions : regional economies as knowledge laboratories ; theories, fashions and future steps.* ; In *Regional economies as knowledge laboratories*. P. Cooke & A. Piccaluga. Cheltenham, Edward Elgar.
- POLANYI, M.** (1966). *The tacit dimension*. London, Routledge & Keagan Paul.
- POLÈSE, M. & SHEARMUR, R.** (2005). *Economie urbaine et régionale*. Paris, Economica.
- POMA, L. & SACCHETTI, S.** (2004). *Knowledge life cycles inside local economic systems.* ; In *Regional economies as knowledge laboratories*. P. Cooke & A. Piccaluga. Cheltenham, Edward Elgar.
- POPPER, K.** (1999). *All life is problem solving*. London, Routledge.
- PORTER, M.** (1998). *The Competitive Advantage of Nations*. New York, The Free Press Editions.
- PORTER, M. & VAN DER LINDE, C.** (1995). *Toward a new conception of the environnement-competitiveness relationship* ; In *The Journal of economic perspectives* 9 (4).
- RAFFESTIN, C.** (1980). *Pour une géographie du pouvoir*. Paris, LITEC
- RAFFESTIN, C.** (1986). *Ecogénèse territoriale et territorialité.* ; In *Espace, jeux et enjeux*. Auriac F. & Brunet R. Paris, Fayard
- REINHARD, M. & VAN NIEL, J.** (2007). *L'économie de fonctionnalité : une nouvelle approche pour un développement régional durable ?* Actes du Congrès ERSA-ASRDLF 2007, Paris.
- REY-VALLETTE, H.** (2006). *Apprentissage collectif et capital social : les nouveaux enjeux de la gouvernance.* ; In *La société des savoirs : trompe-l'oeil ou perspectives?* M. Carton & J.-B. Meyer. Paris, L'Harmattan.
- ROMER, P.** (1986). *Increasing returns and long-run growth*. In *Journal of political economy*, 94 (5), pp. 1002-1037.
- ROONEY, D. ET AL.** (2003). *Public policy in knowledge-based economies - foundations and frameworks*. Cheltenham, Edward Elgar.
- RUEGG, J.** (1994). *Ethique et territoire : une mise en perspective*. In *Autres Temps. Cahiers d'éthique sociale et politique*. N°43
- RUEGG, J.** (1996). *Champ du MT*. In *Le management territorial*. Decoutère S., Ruegg J. & Joye D.. Lausanne, PPUR.
- RUTTEN, R. ET AL.** (2000). *The analysis of learning regions : conclusions and research agenda.* ; In *Knowledge, Innovation and economic growth*. F. Boekma, K. Morgan, S. Bakkers & R. Rutten. Cheltenham, Edward Elgar.
- SCHNELL, K.-D., PFISTER GIAUQUE, B. ET AL.** (2006). *Evaluation finale INTERREG III Suisse*. St-Gall/Lausanne, IDT/CEAT.

- 
- SECO** (2008). *La politique régionale de la Confédération*. Berne, SECO.
- SOLOW, R.** (1974). *The economics of resources or the resources of economics*. In *American economic review*, 64(2), pp. 1-14.
- SOKOL, M.** (2004). *The "knowledge economy" : a critical view.* ; In *Regional economies as knowledge laboratories*. P. Cooke & A. Piccaluga. Cheltenham, Edward Elgar.
- STAHEL, W.** (1997). *The functional economy : cultural and organizational change*. In RICHARDS (ed.). *The industrial green game : implications for environmental design and management*. Washington, National Academy Press.
- STAHEL, W.** (2006). *The performance economy*. Palgrave Macmillan.
- STAHEL, W. ET GIARINI, O.** (1989). *The limits to certainty : facing risks in the new service economy*. Dordrecht, Kluwer Academic Publishers.
- STEGER, U. & KORTE, H.** (2001). *Shaping globalisation* ; In *Poiesis & Praxis : International Journal of Technology Assessment and Ethics of Science* 1(1).
- STEINMUELLER, W.E.** (2002). *Les économies fondées sur le savoir : leurs liens avec les technologies de l'information et de la communication*. In *Revue internationale de sciences sociales*, No 171, pp. 159-173.
- STORPER, M. & VENABLES, A.** (2003). *Buzz : face-to-face contact and the urban economy*. London, Centre for economic performance.
- STRAMBACH, S.** (2004). *Wissensökonomie, organisatorischer Wandel und wissensbasierte Regionalentwicklung.* ; In *Zeitschrift für Wirtschaftsgeographie* 1.
- SUIRE, R.** (2005). *Cluster "créatif" et proximité relationnelle : performance des territoires dans une économie de la connaissance.* ; In *Revue canadienne des sciences régionales* 28(3).
- TEMPLE, P.** (1999). *The knowledge driven economy : fact or fantasy ?* ; In *Economic Outlook* April.
- TIETENBERG, T.** (1992). *Environmental and Natural Resource Economics*. New York, Harper Collins Publishers.
- TORBIANELLI, V. & CHIERUZZI, F.** (2005). *From transition to innovation : policy issues in a knowledge-based economy.* ; In *Transition studies review* 12.
- TREMBLAY, D.-G. (2002).** *L'apport des théories institutionnalistes au renouvellement de l'approche de l'économie politique*. Coll. Les classiques des sciences sociales. Université du Québec à Chicoutimi
- TURNER, K., PEARCE, D., ET AL.** (1993). *Environmental Economics : an elementary introduction*. Baltimore, The John Hopkins University Press.
- USPCSD** (1997). *Eco-industrial park workshop proceedings : october 17-18, 1996*. [http://clinton2.nara.gov/PCSD/Publications/Eco\\_Workshop.html](http://clinton2.nara.gov/PCSD/Publications/Eco_Workshop.html).
- UTAKA, A.** (2000). *Planned obsolescence and marketing strategy*. In *Managerial and decisions economics*. 21(8), pp. 339-344.

- VAN PARIJS, PH. & DE ROOSE, F.** (1991). *La pensée écologiste*. De Boeck University.
- VELTZ, P.** (2004). *Des lieux et des liens*. La Tour d'Aigues, Editions de l'Aube.
- VELTZ, P.** (2006). *L'économie d'archipel*. ; In *Sciences Humaines* 171.
- VIVIEN, F.-D.** (2004). *Un panorama des propositions économiques en matière de soutenabilité* ; In *Vertigo* 5(2).
- VIVIEN, F.-D.** (2005). *Le développement soutenable*. Paris, La Découverte.
- VIVIEN, F.-D.** (2006). *Editorial*. In *Développement durable et territoires, Dossier 5 : Économie plurielle, responsabilité sociétale et développement durable*. URL : <http://developpementdurable.revues.org/1702>.
- VERCELLONE, C.** (2004). *Division internationale du travail, propriété intellectuelle et développement à l'heure du capitalisme cognitif*. ; In *Géographie, Economie, Société* No 6.
- VODOZ, L. & REINHARD, M.** (2006). *TIC et intégration sociale : les souris des villes dépassées par les souris des champs - Les paradoxes territoriaux de la fracture numérique*. ; In *Terminal*, N°95-96. Paris, L'Harmattan.
- WHITE, A. L. ET AL.** (1999). *Servicising : the quiet transition to extended product responsibility*. Boston, Tellus Institute.
- XEROX CORPORATION** (1997). *The environmental call : what on earth are we doing for customers?* Corporate documentation.



## AUTRES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ACHESON, A. L. K. & MCFETRIDGE, D. G.** (1996). *Intellectual Property and endogenous Growth* ; In *The implications of knowledge-based growth for micro-economic policies*. P. Howitt. Calgary : The University of Calgary Press.
- ACS, Z., AUDRETSCH, D. ET AL.** (2003). *The missing link : the knowledge filter of endogenous growth*. Copenhagen : DRUID summer conference.
- ACS, Z., DE LA MOTHE, J. ET AL.** (1996). *Local systems of innovation : in search of an enabling strategy* ; In *The implications of knowledge-based growth for micro-economic policies*. P. Howitt. Calgary : The University of Calgary Press.
- ADAMASCHEK, B. & PRÖHL, M.** (2003). *Regionen erfolgreich steuern*. Güttersloh : Bertelsmann Stiftung.
- ALLEN, J.** (2000). *Symbolic and spatial formations* ; In *Knowledge, Space, Economy*. J. R. Bryson et al. London : Routledge.
- AMESSE, F. & COHENDET, P.** (2001). *Technology transfer revisited from the perspective of the knowledge-based economy* ; In *Research policy* ; 30.
- ANDERSEN, P. H. & CHRISTENSEN, P. R.** (2005). *From localized to corporate excellence : how do MNCs extract, combine and disseminate sticky knowledge from regional innovation systems ?* DRUID Working Papers 05-16.
- ANGEON, V. & CALLOIS, J.-M.** (2004). *Fondements théoriques du développement local : quels apports du capital social et de l'économie de proximité ?* Actes des 4èmes journées de la proximité, Marseille.

- 
- ANTONELLI, C.** (2005). *The governance of localized knowledge : an information economics approach for the economics of knowledge*. Università di Torino, Department of economics, Working paper 02/2005.
- ANTONELLI, C. & QUÉRÉ, M.** (2003). *The economics of governance : transactions, resources and knowledge*. DRUID summer conference papers.
- ARVANITIS, S. ET AL.** (2003). *Die Schweiz auf dem Weg zu einer wissensbasierten Ökonomie : eine Bestandsaufnahme*. Berne, SECO.
- ASHEIM, B. & COENEN, L.** (2005). *Knowledge bases and regional innovation systems : comparing nordic clusters* ; In *Research policy* 34.
- BALDWIN, J. R. & JOHNSON, J.** (1996). *Human capital development and innovation : a sectoral analysis*. ; In *The implications of knowledge-based growth for micro-economic policies*. P. Howitt. Calgary, The University of Calgary Press.
- BECKER, M. C. & KNUDSEN, M. P.** (2003). *Barriers and managerial challenges to knowledge transfer processes*. DRUID summer conference papers.
- BEHRENS, K. & THISSE, J.-F.** (2007). *Regional economics : a new economic geography perspective*. ; In *Regional science and urban economics* 37.
- BERCOVITZ, J. & FELDMAN, M** (2006). *Entrepreneurial universities and technology transfer : a conceptual framework for understanding knowledge-based economic development*; In *Journal of technology transfer* 31(1).
- BOEKEMA, F. ET AL.** (2000). *Knowledge, innovation and economic growth*. Cheltenham, Edward Elgar.
- BOULIANNE, L.-M.** (2004). *Région apprenante : du concept à l'application. L'exemple de la Suisse*. Actes du XL<sup>ème</sup> Colloque de l'ASRDLF, Bruxelles.
- BOULIANNE, L.-M. & REINHARD, M.** (2005). *Les effets économiques des projets-modèles d'agglomération : contribution à la métropolisation de la Suisse*. Actes du XLI<sup>ème</sup> Colloque de l'ASRDLF, Dijon.
- BRICENO, T. & STAGL, S.** (2006). *The role of social processes for sustainable consumption*. ; In *Journal of Cleaner Production* 14.
- BRYSON, J. R. ET AL.** (2000). *Knowledge, space, economy*. London, Routledge.
- BURFITT, A., COLLINGE, C. ET AL.** (2006). *The discursive constitution of regional knowledge economies*. Eurodite Project, WP2.
- BURGESS, R. & VENABLES, A.** (2003). *Towards a microeconomics of growth*. Papers of the Annual bank conference on development economics, Bangalore.
- CALLOIS, J.-M.** (2006). *Capital social et performance économique - Un test économétrique sur l'espace français*. ; In *RERU* No 2.
- CALLON, M. ET AL.** (1999). *Réseau et coordination*. Paris, Economica.
- CALLON, M., LASCOUMES, P. ET AL.** (2001). *Agir dans un monde incertain*. Paris, SEUIL.



- CAPPELLIN, R.** (2006). *Regional governance in the knowledge economy : policy strategies and policy-making models*. Eurodite Project, WP2.
- CARTON, M. & MEYER, J.-B.** (2006). *La société des savoirs - Trompe-l'oeil ou perspectives ?* Paris, L'Harmattan.
- CHANTELOT, S.** (2003). *Villes, capital humain et TIC*. Actes du XXXIX<sup>ème</sup> Colloque de l'ASRDLF, Lyon.
- COLE, A.** (2003). *On tacit knowledge, industrial districts and the social embeddedness of creativity, or why scholars have known more than they could tell about tacit knowledge and regional competitive advantage*. DRUID summer conference papers.
- COMMISSION EUROPEENNE** (2003). *Une initiative européenne pour la croissance. Investir dans les réseaux et la connaissance pour soutenir la croissance et l'emploi*. Bruxelles, Rapport final au Conseil européen.
- CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE** (2005a). *La société de la connaissance dans le cadre de la Stratégie de Lisbonne*. Paris.
- CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE** (2005b). *Les politiques économiques au service de la Stratégie de Lisbonne*. Paris.
- COOKE, P.** (2001). *Regional innovation systems, clusters, and the knowledge economy*. ; In *Industrial and corporate change* 10.
- COOKE, P.** (2005). *Regionally asymmetric knowledge capabilities and open innovation: Exploring "Globalisation-2" - a new model of industry organisation*. ; In *Research policy* 34.
- COOKE, P., BOEKHOLT, P. ET AL.** (2000). *The governance of innovation in Europe*. London, Pinter.
- COOKE, P. & PICCALUGA, A.** (2004). *Regional economies as knowledge laboratories*. Cheltenham, Edward Elgar.
- CREVOISIER, O.** (1995). *Développement économique régional et MT : grille d'analyse*. ; In *Le management territorial*. S. Decoutère, J. Ruegg & D. Joye. Lausanne, PPUR.
- CREVOISIER, O.** (2001). *L'approche par les milieux innovateurs : état des lieux et perspectives*. ; In *Milieux innovateurs - théorie et politiques*. R. Camagni & D. Maillat. Paris, Economica.
- CREVOISIER, O., COLLETIS-WAHL, K. ET AL.** (2006). *L'économie territoriale. Une approche générale pour mieux comprendre et faire face à la globalisation*. Neuchâtel, Working paper du GRET 01/2006-F.
- CREVOISIER, O. & QUIQUEREZ, F.** (2005). *Inter-regional corporate ownership and regional autonomy : the case of Switzerland*. Neuchâte, IRER.
- DESTATTE, P.** (2005). *Si gérer la connaissance est la solution, quelle est la question ?* Actes de l'Université d'été de la prospective territoriale en Europe, Lille.
- DOLFSMA, W. & SOETE, L.** (2006). *Reading the dynamics of a knowledge economy*. Cheltenham, Edward Elgar.

- DORTIER, J.-F.** (2005). *Qui sont les travailleurs du savoir ?* ; In *Sciences Humaines* 157.
- DUVINAGE, F.** (2003). *Économie basée sur la connaissance et gouvernance territoriale de la connaissance – une nouvelle grille de lecture pour le développement économique endogène au niveau territorial. Les établissements d'enseignement supérieur du Grand Nancy au cœur des stratégies de renouveau du tissu de production territorialisé lorrain.* Neuchâtel, IRER.
- FACCHINI, F.** (2006). *L'entrepreneur politique et son territoire.* ; In *RERU* No 2.
- FLORIDA, R.** (2002b). *The economic geography of talent.* ; In *Annals of the association of american geographers* 92.
- FORAY, D.** (2004). *Economics of knowledge.* Cambridge, MIT Press.
- FORAY, D. & LHUILLERY, S.** (2005). *La Suisse dans une économie globalisée de la connaissance.* Lausanne, CEMI-EPFL.
- FREDERIK, H. & MCILROY, D. J.** (1999). *The knowledge economy.* Wellington, ITAG, Ministry for Information and Technology, New Zealand.
- GLAESER, E. L.** (2004). *Review of Richard Florida's "The rise of the creative class".*  
[www.creativeclasse.org](http://www.creativeclasse.org).
- GODARD, O.** (2005). *Du développement régional au développement durable : tensions et articulations.* Actes du Symposium international « Territoires et enjeux du développement régional », Lyon.
- GOVERNA, F. & SALONE, C.** (2004). *Territories in action : the territorial dimension of italian local development policies.* ; In *International Journal of Urban and Regional Research* 28.
- GUELLEC, D. & RALLE, P.** (2003). *Les nouvelles théories de la croissance.* Paris, La découverte.
- GUNASEKARA, C.** (2006). *Refraining the role of universities in the development of regional innovation systems.* ; In *Journal of technology transfer* 31(1).
- HAKANSON, L.** (2005). *Epistemic communities and cluster dynamics : on the role of knowledge in industrial districts.* ; In *Industry and innovation* 12(4).
- HALME, M., ANTONEN, M. ET AL.** (2006). *Sustainability evaluation of European household services.* ; In *Journal of Cleaner Production* 14.
- HELSLEY, R. & STRANGE, W.** (2003). *Knowledge barter in cities.* ; In *Journal of urban economics* 56.
- HEPWORTH, M. & SPENCER, G.** (2002). *A regional perspective on the knowledge economy in Great Britain.* London, The local futures group.
- HOUGHTON, J. & SHEEHAN, P.** (2000). *A primer on the knowledge economy.* Melbourne, Centre for strategic economic studies, Victoria University.

- HOWELLS, J.** (2000). *Knowledge, innovation and location.* ; In *Knowledge, Space, Economy.* J. R. Bryson et al. London, Routledge.
- HOWITT, P.** (1996). *On some problems in measuring knowledge-based growth.* ; In *The implications of knowledge-based growth for micro-economic policies.* P. Howitt. Calgary, The University of Calgary Press.
- KAPLAN, D.** (2005). *Enjeux et réalité d'une économie fondée sur le développement de la connaissance.* Actes de l'Université d'été de la prospective territoriale en Europe, Lille.
- KEBIR, L.** (1998). *Compétences, connaissances, ressources spécifiques.* Neuchâtel, IRER (Document de cours).
- KEBIR, L. & CREVOISIER, O.** (2004). *Ressources culturelles et développement régional : le cas du patrimoine culturel horloger.* Neuchâtel, IRER.
- KLEIBER, C.** (2006). *Créer - Pour une société de la connaissance.* Lausanne, Favre.
- KOPCKE, R. W. ET AL.** (2005). *Les implications pour le marché du travail et les politiques économiques.* ; In *Problèmes économiques* (2883).
- LATOUR, B.** (2004). *Politique de la nature. Comment faire entrer les sciences en démocratie.* Paris, La Découverte.
- LEYDESDORFF, L.** (2006). *While a storm is raging on the open sea: regional development in a knowledge-based economy.* ; In *Journal of technology transfer.* 31(1)
- LEYDESDORFF, L., DOLFSMA, W. ET AL.** (2006). *Measuring the knowledge base of an economy in terms of Triple-Helix relations among "technology, organization and territory".* ; In *Research policy* 35(2).
- LORENZEN, M.** (2005). *Knowledge and geography.* ; In *Industry and innovation* 12(4).
- MAILLAT, D., CREVOISIER, O. ET AL.** (1991). *Réseaux d'innovation et dynamique territoriale, un essai de typologie.* ; In *Milieux innovateurs.* R. Camagni & D. Maillat. Paris, Economica.
- MAILLAT, D., QUEVIT, M. ET AL.** (1993). *Réseaux d'innovation et milieux innovateurs : un pari pour le développement régional.* Neuchâtel, EDES.
- MAILLAT, D. & QUIQUEREZ, F.** (2004). *L'évolution des disparité régionales en Suisse.* Neuchâtel, IRER.
- MALECKI, E. J.** (2000). *Creating and sustaining competitiveness – local knowledge and economic geography.* ; In *Knowledge, Space, Economy.* J. R. Bryson et al. London, Routledge.
- MALMBERG, A. & MASKELL, P.** (2006). *Localized learning - what it is, and what it isn't.* Actes des 5<sup>èmes</sup> journées de la proximité, Bordeaux.
- MARSHALL, A.** (1890). *Principles of economics.* London, Macmillan.
- MASKELL, P. & KÉBIR, L.** (2005). *What qualifies a cluster theory ?* DRUID Working Papers 05-09.

- MASKELL, P., PEDERSEN, T. ET AL.** (2005). *Learning paths to offshore outsourcing - From cost reduction to knowledge seeking*. DRUID Working Papers 05-17.
- MEYER, J.-B.** (2006). *Connaissance et développement : un lien à actualiser.* ; In *La société du savoir : trompe-l'oeil ou perspectives?* M. Carton & J.-B. Meyer. Paris, L'Harmattan.
- MOKYR, J.** (2002). *The gifts of Athena*. Princeton, University Press.
- MOYART, L.** (2003). *Retour sur la nature des rapports territoire/entreprise : implications en termes de politiques publiques*. Actes du XXXIX<sup>ème</sup> Colloque de l'ASRDLF, Lyon.
- MUSSO, P.** (2005). *Economie de la connaissance et territoire*. Actes de l'Université d'été de la prospective territoriale en Europe, Lille.
- PAULRE, B.** (2005). *Genèse et enjeux de l'économie cognitive.* ; In *Problèmes économiques* (2883).
- PECK, J.** (2005). *Struggling with the creative class.* ; In *International Journal of Urban and Regional Research* 29(4).
- PERRIN, P.** (2006). *Réplication des institutions et convergence des territoires.* ; In *RERU* No 2.
- REINHARD, M.** (2005). *Dualité du territoire urbain sous l'angle de l'accès aux TIC*. Actes du XLI<sup>ème</sup> Colloque de l'ASRDLF, Dijon.
- REINHARD, M.** (2006). *Nouvelle Politique Régionale : Les structures régionales suisses à l'épreuve du changement*. Actes des Cinquièmes journées de la proximité, Bordeaux.
- REINHARD, M.** (2011). *Regional Policy in Switzerland : a focus on innovation and knowledge* ; In *Sustainable development policies for minor deprived urban communities*. Milan, McGraw-Hill.
- REINHARD, M. & BOULIANNE, L.-M.** (2009). „*Regio Plus*“ in Switzerland : a regional development policy for local actors ; In *Sustainable development targets and local participation in minor deprived communities*. ESF Cost Action C27. Milano, McGraw-Hill.
- ROMER, P.** (1993). *Implementing a national technology strategy with self-organizing industry investment boards.* ; In *Brookings papers on economic activity. Microeconomics*(2).
- RUEGG, J. ET AL.** (2002). *De la politique d'aménagement du territoire à la politique de développement territorial.* ; In *DISP* 148.
- RUTTEN, R. & BOEKEMA, F.** (2003). *The entrepreneurial coalition : knowledge-based collaboration in a regional network*. DRUID summer conference.
- SAMAGANOVA, A. & SAMSON, I.** (2007). *Territorial resources in the knowledge economy*. Actes du Congrès ERSA-ASRDLF 2007, Paris.
- SCOTT, A. J. & STORPER, M.** (2003). *Regions, globalization, development.* ; In *Regional studies* 37(6&7).

- SINGH, V. & ALLEN, T.** (2006). *Institutional contexts for scientific innovation and economic transformation.* ; In *European planning studies* 14(5).
- SMITH, K.** (2002). *What is the "Knowledge economy"? Knowledge intensity and distributed knowledge.* Maastricht, Institute for new technologies, United Nations University of Maastricht.
- SOETE, L.** (1996). *Economic and social implications of a knowledge-based society.* ; In *The implications of knowledge-based growth for micro-economic policies.* P. Howitt. Calgary, The University of Calgary Press.
- THOMPSON, G.** (2004). *Getting to know the knowledge economy: ICTs, networks and governance.* ; In *Economy and society* 33.
- THRIFT, N.** (2006). *Space.* Ecole doctorale de géographie CUSO, Neuchâtel.
- THURLOW, L. C.** (2000). *La pyramide de la prospérité : la nouvelle économie du savoir.* Paris, Village Mondial.
- TUKKER, A. & TISCHNER, U.** (2006). *Product-services as a research field : past, present and future. Reflections from a decade of research.* ; In *Journal of Cleaner Production* 14.
- VERNON HENDERSON, J.** (2007). *Understanding knowledge spillovers.* ; In *Regional science and urban economics* 37.
- VODOZ, L., REINHARD, M., PFISTER B..** (2007). *The farmer, the worker and the MP - The digital divide and territorial paradoxes in Switzerland.* ; In *Geojournal* 68.
- ZOOK, M.** (2003). *The knowledge brookers : venture capitalists, tacit knowledge and regional development.* DRUID summer conference.